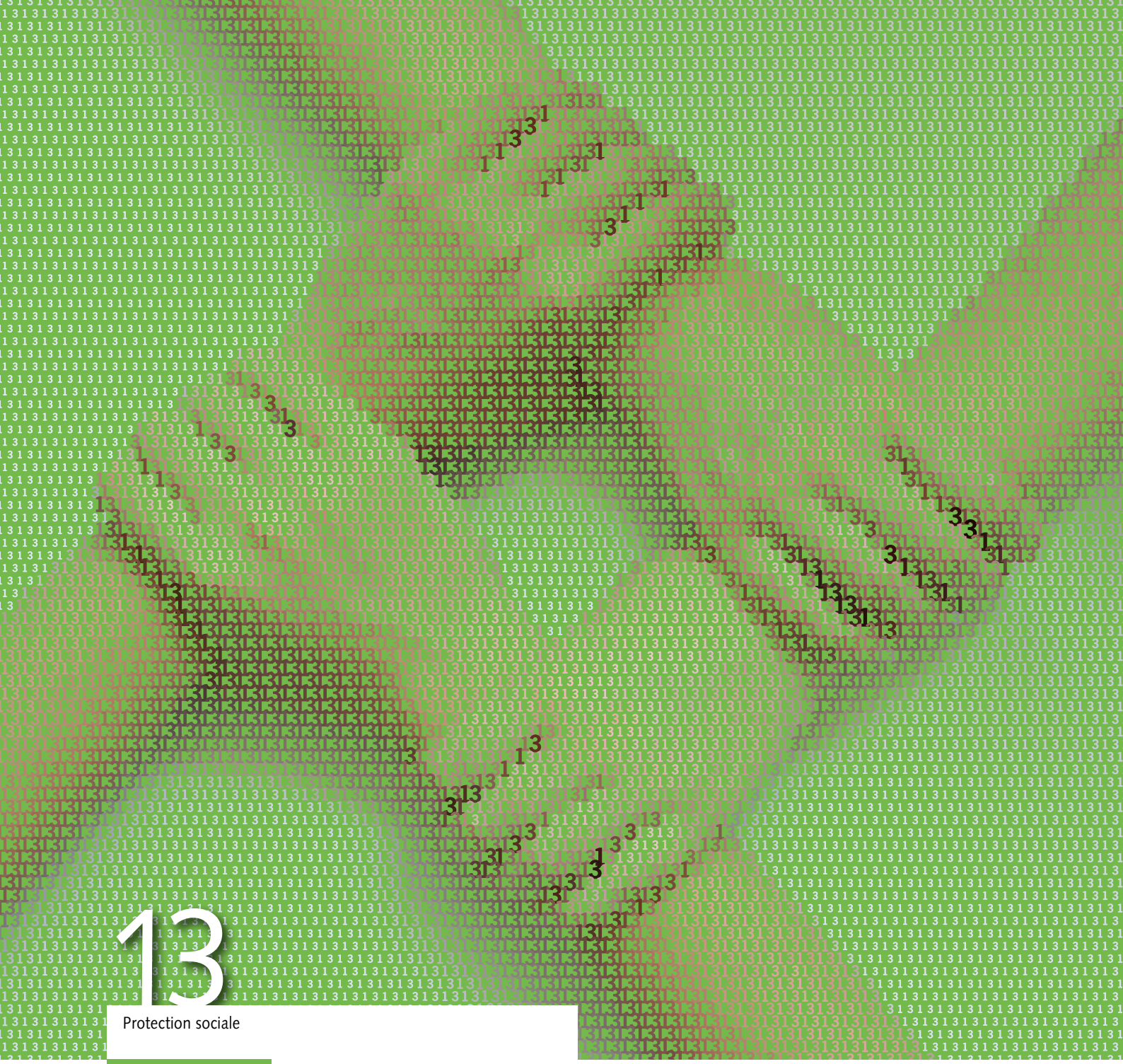

13

Protection sociale

1201-1500

Rapport social statistique suisse 2015

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel 2015

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

0 Bases statistiques et produits généraux

1 Population

2 Espace et environnement

3 Vie active et rémunération du travail

4 Economie nationale

5 Prix

6 Industrie et services

7 Agriculture et sylviculture

8 Energie

9 Construction et logement

10 Tourisme

11 Mobilité et transports

12 Monnaie, banques, assurances

13 Protection sociale

14 Santé

15 Education et science

16 Culture, médias, société de l'information, sport

17 Politique

18 Administration et finances publiques

19 Criminalité et droit pénal

20 Situation économique et sociale de la population

21 Développement durable et disparités régionales et internationales

Statistique de la Suisse

Rapport social statistique suisse 2015

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)
Section Analyses sociales (SOZAN)

Office fédéral de la statistique (OFS)
Neuchâtel 2015

Editeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Complément d'information:	Nora Meister, Section SOZAN, OFS, tél. 058 467 25 50, nora.meister@bfs.admin.ch Thomas Ruch, Section SOZAN, OFS, tél. 058 463 61 59, thomas.ruch@bfs.admin.ch
Auteurs:	Thomas Ruch, Nora Meister, Michele Adamoli, Wayra Caballero Liardet, Elisabetta Capezzali, Yvon Csonka, Magnus Fink, Pascale Gazareth, Martina Guggisberg, Stephan Häni, Martine Kaeser, Silvia Hofer Kellenberger, Caterina Modetta, Fabienne Rausa, Regula Schlanser, Jacqueline Schön-Bühlmann, Lukas Schweizer, Anne-Corinne Vollenweider
Réalisation:	Nora Meister, Section SOZAN
Diffusion:	Office fédéral de la statistique, CH-2011 Neuchâtel tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch
Numéro de commande:	1201-1500
Prix:	28 francs (TVA excl.)
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	13 Protection sociale
Langue du texte original:	Français et allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Page de couverture:	OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Alexander Raths – Fotolia.com
Graphisme/Layout:	Section DIAM, Prepress/Print
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2015 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISBN:	978-3-303-13169-5

Table des matières

Management Summary 5

1 Contexte et introduction 9

1.1 Le postulat 01.3788 (postulat Rossini) 9

1.2 But du rapport 10

1.3 Structure du rapport et limites de l'analyse 11

1.4 Sources de données 12

2 Contexte économique général 13

2.1 Contexte macroéconomique 13

2.2 Marché de l'emploi et formation 18

2.3 Revenus et répartition des revenus 33

2.4 Contexte économique général: résumé 45

3 Contexte social 46

3.1 Ménages et formes de vie en commun 46

3.2 Santé 50

3.3 Population étrangère et migrations 58

3.4 Criminalité 61

3.5 Contexte social: résumé 66

4 Bien-être subjectif 67

4.1 Satisfaction dans la vie en général 67

4.2 Evaluation par les individus de différents domaines de leur existence 68

4.3 Bien-être subjectif: résumé 72

5 Le système de sécurité sociale et son financement 74

5.1 Le système de sécurité sociale suisse 74

5.2 Les finances de la sécurité sociale en Suisse 75

5.3 La sécurité sociale et son financement: résumé 82

6 Les groupes de population menacés d'exclusion sociale 83

6.1 L'aide sociale au sens large 84

6.2 L'aide sociale au sens strict 88

6.3 Pauvreté en termes de revenu 98

6.4 Groupes de population exposés au risque d'exclusion sociale: résumé 103

7 Liste des abréviations 105

8 Glossaire 107

9 Bibliographie 111

Tableaux annexés 115

Management Summary

La présente publication est une actualisation du Rapport social statistique suisse 2011, qui fournissait des informations statistiques demandées en 2001 par le postulat Rossini. Il porte d'une part sur les rapports entre l'évolution économique et sociale, d'autre part sur la couverture des risques sociaux. On y trouvera, outre une vue d'ensemble de la situation sociale et économique suisse, une analyse approfondie des groupes à risque qui sont particulièrement exposés au risque d'exclusion sociale. Ce rapport fait la synthèse des informations statistiques existantes sur la question (cf. annexe A1.1).

Les mutations structurelles qui se sont produites au cours des dernières décennies ont laissé des traces significatives dans l'économie et sur le marché du travail. La progression de l'emploi dans le secteur des services et la spécialisation croissante des professions de l'industrie vont de pair avec une augmentation constante de la productivité. D'où une demande toujours plus forte de personnel hautement qualifié. Parallèlement, le niveau de formation de la population active a augmenté. La population étrangère récemment établie en Suisse est nettement plus qualifiée que ne l'était la population étrangère des années 1990. En outre, au niveau structurel, le marché de l'emploi se caractérise par une flexibilisation croissante des rapports de travail, particulièrement dans le secteur des services; celle-ci touche nettement plus les femmes que les hommes. Les femmes qui travaillent à temps partiel (en particulier celles qui ont des enfants qu'elles élèvent seules ou avec leur partenaire) sont également souvent touchées par le sous-emploi. Comme le monde du travail exige des qualifications toujours plus élevées, la formation joue un rôle clé aussi bien pour entrer sur le marché du travail que pour s'y maintenir. Bien que le niveau de formation des immigrants tende à augmenter, une part importante de la population étrangère possède toujours un niveau de formation assez bas.

L'exercice d'une activité professionnelle génère des revenus et donne droit aux prestations des assurances sociales. En moyenne, près de 75% du revenu brut de l'ensemble des ménages provient du marché du travail. La part du revenu du travail est plus faible dans les ménages dont le revenu brut est bas. Les revenus primaires, qui dépendent essentiellement du marché, se répartissent de manière nettement plus inégalitaire que les revenus après transferts publics. Le but principal de la redistribution des revenus – réduire les inégalités – est donc atteint. On n'en observe pas moins une tendance à la polarisation des revenus: la situation des ménages qui gagnent bien leur vie s'améliore alors que celle des couches sociales défavorisées stagne.

Parallèlement aux mutations économiques se produisent des mutations sociales. La composition des ménages évolue fortement: la famille traditionnelle perd du terrain tandis que le nombre de familles monoparentales et de familles recomposées augmente. Cette évolution va de pair avec un recul du nombre d'enfants par femme. Dans les couches sociales qui bénéficient d'une formation supérieure, les couples ont moins d'enfants ou retardent la naissance de leur premier enfant. Des différences liées au niveau de formation s'observent également dans le domaine de la santé et de l'espérance de vie. Outre la formation, la situation économique et les exigences du marché du travail, qui varient selon la situation économique, exercent une influence mesurable sur les chances et les risques dans le domaine de la santé. L'intégration sociale des personnes handicapées, dont les deux tiers sont professionnellement actives, passe également par leur participation au marché du travail.

Dans le domaine de la criminalité, autre phénomène social important et lié au risque d'exclusion sociale, les différences sont moins en rapport avec le niveau de formation qu'avec le sexe, la nationalité et l'âge. Toutefois, il est difficile d'en faire une généralité car ce constat concerne uniquement les infractions contre la vie, l'intégrité physique et le patrimoine. Si l'on se concentrait sur les infractions liées à la finance ou à la délinquance routière, le profil observé serait différent: toutes les classes d'âge et les deux sexes seraient concernés. Du côté des victimes, lorsque l'on s'intéresse plus particulièrement au domaine de la violence domestique, les femmes en couple et de nationalité étrangère sont les plus touchées.

Outre les conditions de vie apparentes, objectives, il y a lieu de considérer également le bien-être subjectif. La part de la population qui s'estime très satisfaite de sa vie en général est élevée et est restée stable au fil des ans. Néanmoins, à y regarder de plus près, il existe des différences notables entre les différents groupes socio-économiques. Les personnes les moins formées et sans activité professionnelle, les familles monoparentales et les personnes seules de moins de 65 ans, les ménages à bas revenus et les étrangers, sont moins souvent très satisfaites de leur vie en général. Enfin, on observe une satisfaction élevée de la population âgée dans divers domaines abordés: que ce soit par rapport à la vie en général, à la situation financière, au fait de vivre seul ou encore au temps libre à disposition.

Pour prévenir l'exclusion sociale, l'Etat a développé plusieurs dispositifs de protection contre des risques particuliers (p. ex. l'Assurance-vieillesse et survivants (AVS) et l'assurance-invalidité (AI)), auxquels s'ajoutent subsidiairement des systèmes de protection fondés sur le besoin, qui n'interviennent que si un besoin économique est démontré (p. ex. les prestations complémentaires). Pour l'ensemble de la sécurité sociale, on a dépensé en 2012 près de 162,9 milliards de francs. Ces dépenses ont augmenté d'un facteur 1,7 entre 1990 et 2012, si exprimées par habitant et aux prix de 2012. Deux tiers des dépenses sont financés par les cotisations sociales, un quart par les contributions publiques. La plus grande partie des dépenses est distribuée sous forme de prestations sociales, principalement pour la couverture des risques sociaux liés à la vieillesse (63,1 milliards de francs), à la maladie et aux soins de santé (42,6 milliards de francs) et à l'invalidité (14,7 milliards de francs). La part de chaque fonction dans l'ensemble des prestations sociales est restée plus ou moins stable au cours des vingt dernières années. En 2012, le montant global des rentes a atteint 68,5 milliards de francs versés à 2,9 millions de rentiers, qu'ils résident en Suisse ou non. Trois quarts des rentes ont été versées pour subvenir aux besoins et couvrir les risques inhérents à la vieillesse.

Le système suisse de sécurité sociale est structuré d'une manière telle que les personnes assurées contre les risques liés à la vieillesse, à l'invalidité, au chômage et à la maladie sont rarement tributaires de l'aide sociale et sont peu exposées au risque d'exclusion sociale. Par contre, les personnes qui vivent dans des familles monoparentales ou dans des familles nombreuses (ainsi que les enfants en général) et les personnes qui ont un bas niveau de formation sont beaucoup plus menacées. Tels sont les «nouveaux risques sociaux». L'appartenance à un groupe à risque dépend surtout de deux facteurs déterminants: les ressources en temps et le niveau de formation. Les contraintes de temps frappent surtout les groupes de population qui élèvent des enfants et qui doivent exercer en même temps une activité professionnelle. En ce qui concerne la formation, on observe essentiellement le fait suivant: plus le niveau de formation est élevé, plus le risque d'exclusion sociale (et le risque de dépendre de l'aide sociale) est faible. On constate également de manière générale que les jeunes adultes qui n'ont pas acquis de formation ont du mal à combler cette lacune par la suite. La flexibilité qui est demandée aux jeunes adultes lors du passage de l'école à la vie active génère de grandes incertitudes qui peuvent déboucher sur l'abandon ou sur l'interruption de la formation. Le marché du travail, autant que la formation professionnelle, exige des jeunes adultes un haut degré d'adaptation. S'ils n'arrivent pas à réagir adéquatement à un environnement flexible, ils courent le risque de devenir rapidement dépendants de l'aide sociale, à défaut d'autres sources de revenu.

Le taux d'aide sociale tend depuis les années 1990 à augmenter. Il peut se stabiliser en période de croissance économique, mais on n'observe que rarement une inversion de la tendance. Il faut une croissance économique prolongée et forte pour le faire diminuer marginalement. La croissance, en effet, ne profite qu'aux personnes qui peuvent organiser leur vie quotidienne de manière suffisamment flexible, par exemple les jeunes adultes. D'autres groupes sociaux, comme les personnes qui élèvent seules des enfants, les familles nombreuses ou les personnes insuffisamment formées, restent dépendantes de l'aide sociale même quand la situation économique s'améliore. Quand le marché du travail offre davantage de postes à temps partiel et de contrats de travail flexibles, le revenu que peuvent en tirer les groupes de population les plus fragiles ne suffit pas à assurer entièrement leur entretien sans un soutien public.

En principe, toutefois, l'exercice d'une activité rémunérée protège de la pauvreté monétaire. Le taux de pauvreté des actifs occupés est ainsi nettement plus faible que celui des personnes sans emploi de 18 ans et plus. Les personnes élevant seules leurs enfants, les adultes vivant seuls, les personnes sans formation postobligatoire et les personnes vivant dans des ménages sans actifs occupés sont touchés par la pauvreté dans des proportions supérieures à la moyenne. Le taux de pauvreté, comme celui de dépendance à l'aide sociale, n'a réagi qu'avec un certain retard à l'évolution positive du marché du travail et à la situation économique favorable

des années antérieures à 2009. La récession de 2009 et la brève hausse du chômage qu'elle a occasionnée n'ont par contre pas influencé durablement, semble-t-il, l'évolution de la pauvreté en termes de revenu en Suisse.

On observe donc que les mutations structurelles de l'économie, les nouvelles formes de vie sociale et l'évolution démographique ont fait émerger, dans notre société, de nouveaux facteurs de risque. D'où la nécessité de trouver des solutions afin de mieux intégrer les groupes de personnes les plus vulnérables sur le marché du travail.

1 Contexte et introduction

Depuis le début des années 1990, l'économie suisse traverse une période de mutations structurelles intenses. La part des personnes actives travaillant dans le secteur des services ne cesse d'augmenter. Le marché de l'emploi évolue vers une flexibilisation accrue des conditions d'engagement et les exigences en matière de qualifications sont toujours plus élevées. En même temps se produisent des changements démographiques: la part de la population âgée ne cesse d'augmenter tandis que la taille et la composition des ménages et des familles se modifient. Ces processus de transformation ont des effets importants sur la situation économique et sociale de la population. Dans ce contexte, les discussions politiques et les débats publics portent très souvent sur la solidarité sociale (contrat intergénérationnel, augmentation des dépenses sociales, coût de la santé etc.) et, en particulier, sur la juste mesure et l'efficacité de la politique sociale. Pour pouvoir prendre des décisions adéquates en ces matières, il est nécessaire de disposer de données appropriées fournissant des informations sur les tenants et aboutissants de ces questions et sur l'ampleur des processus d'exclusion sociale.

1.1 Le postulat 01.3788 (postulat Rossini)

Le besoin d'étudier davantage ces questions se reflète non seulement dans les différentes initiatives d'associations professionnelles, mais aussi et surtout dans les diverses interventions politiques visant une meilleure information sur les questions de protection sociale. Les études qui décrivent le système social de manière globale – mais aussi dans sa relation avec d'autres systèmes ou sous-systèmes sociétaux – et qui informent sur les tendances régissant son évolution sont particulièrement demandées. La nécessité de vouer une attention accrue aux interdépendances entre des thématiques qui sont d'habitude considérées isolément est inscrite au programme de la statistique 2011–2015[1]. Une approche, par le biais de systèmes d'indicateurs globaux et transversaux, mesurant la qualité de vie et le bien-être de la population, figure dès lors comme priorité dans ce programme; cette démarche représente aussi un objectif à terme de la communauté statistique internationale[2].

L'intervention politique la plus pertinente dans le contexte du monitoring social est celle du conseiller national Rossini, datant de 2001: lorsqu'il a été déposé, le postulat Rossini (2002 P 01.3788) demandait l'établissement de statistiques et d'un système d'indicateurs sociaux ainsi que la publication périodique d'un rapport social[3]. En plus de la publication de ce dernier en 2011[4], d'autres parties nécessaires pour répondre au postulat ont été réalisées, en tout ou partie, par l'administration fédérale, plus précisément par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et l'Office fédéral de la statistique (OFS):

– Dans le cadre de la statistique de l'aide sociale un relevé des prestations allouées en cas de besoin (aide sociale au sens large) a été effectué, qui comprend l'inventaire des prestations sociales sous condition de ressources, la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale et la statistique financière des prestations sociales sous condition de ressources. La statistique de l'aide sociale fournit des informations détaillées sur l'effectif et la structure des bénéficiaires, ce qui permet notamment d'effectuer des analyses longitudinales. Elle livre en outre d'abondantes informations sur les prestations d'aide au niveau cantonal et des données chiffrées sur le financement par prestation et par prestataire.

  Grâce à la statistique de l'aide sociale, il est devenu possible de calculer l'indicateur de pauvreté, nécessaire pour la compensation sociodémographique des charges dans le cadre de la RPT[5].

[1] «Rompant avec l'approche monothématique traditionnelle, de nouveaux systèmes statistiques intégrés ont été conceptualisés. Il s'agira d'achever leur mise en place et ainsi de renforcer l'intégration de l'output de manière systématique et cohérente.» (OFS 2012a: 5).

[2] Cf. Stiglitz et al. (2009).

[3] Ce rapport devait notamment comporter «un ensemble d'indicateurs sociaux» contenant des informations quantitatives et qualitatives globales et par régime de protection sociale (informations financières, transferts sociaux, effets pour les bénéficiaires, effets directs et indirects des prestations sociales, etc.)»; Rossini (2001).

[4] Cf. OFS (2011).

[5] Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

– Depuis 2001, on dispose des comptes globaux de la protection sociale de l'OFS, une source d'informations conforme à la méthodologie du système SESPROS[6] et qui renseigne chaque année sur les recettes, les dépenses et le financement de la sécurité sociale.

– L'OFAS publie régulièrement des rapports sur les développements les plus importants dans les différentes branches des assurances sociales. Il convient de mentionner en particulier le rapport annuel selon l'article 76 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA), qui donne une vue d'ensemble de la situation actuelle et des perspectives des assurances sociales ainsi que des débats politiques du moment. Il expose en outre certaines relations entre les diverses assurances sociales. Dans la série «Statistiques de la sécurité sociale», des rapports concernant l'AI, l'AVS et les prestations complémentaires (situation financière, évolution et structure des bénéficiaires) paraissent annuellement. La statistique suisse des assurances sociales, qui paraît également chaque année, offre un aperçu général. Enfin, l'OFAS procède à des recherches sectorielles de grande envergure qui servent de base à l'évaluation des mesures de politique sociale. Le rapport annuel 2013 du domaine Recherche et évaluation en donne une vue d'ensemble[7].

– L'OFS fournit régulièrement des analyses concernant l'ampleur, la structure et l'évolution de la pauvreté, que soit au sein de l'ensemble de la population ou pour les personnes actives occupées.

– Sur le thème de la prévoyance vieillesse et de la qualité de vie des personnes âgées, l'OFS a élaboré des chiffres-clés qui sont mis à jour et publiés périodiquement. Ce système d'indicateurs constitue ainsi une base d'information détaillée qui permet à différents publics de trouver des informations ciblées et importantes.

– L'OFS réalise chaque année deux grandes enquêtes sur les ménages privés et les personnes qui les composent. L'enquête sur le budget des ménages (EBM) fournit des informations très détaillées sur les dépenses des ménages, sur la composition du budget des ménages, ainsi que sur l'épargne. Et l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC), coordonnée sur le plan européen, fournit les indicateurs de base sur la distribution et les inégalités de répartition des revenus, le taux de risque de pauvreté, les privations matérielles et la satisfaction. L'enquête fournit également des informations sur d'autres domaines spécifiques (endettement, arriérés de paiement, conditions de logement, bien-être, etc.).

Certains indicateurs et résultats de ces statistiques sont déjà utilisés pour évaluer dans quelle mesure les objectifs fixés dans le cadre des programmes de législature sont atteints[8]. Les données statistiques toujours plus abondantes dans le domaine de la répartition des revenus et de la sécurité sociale permettront à l'avenir de réexaminer encore plus précisément les objectifs politiques.

Le présent rapport est la deuxième édition du Rapport social statistique suisse, rapport qui a été publié pour la première fois en 2011. Cette publication, qui s'inspire majoritairement de la précédente édition, fait la synthèse des résultats essentiels des éléments précités et les combine avec d'autres indicateurs propres aux statistiques économiques et sociales. Son propos est de mettre en lumière, dans le contexte de la situation économique de la Suisse et des ménages, les domaines de l'existence où l'on risque le plus de voir se développer des processus d'exclusion sociale.

1.2 But du rapport

Le but de ce rapport est de donner une vue d'ensemble des interactions entre l'évolution socio-économique et la protection contre les risques sociaux. Un exposé approfondi est consacré aux groupes à risque qui sont menacés d'être exclus de la protection sociale.

La statistique a pour mission de fournir des bases d'informations permettant d'apprécier et d'évaluer l'efficacité de la politique sociale[9]. Ce rapport fait le point de la situation sur différentes thématiques interdépendantes et se réfère, chaque fois que c'est possible, à la planification et aux objectifs de la législature du Conseil fédéral[10], dont la section 4 «Renforcer la cohésion sociale» est ici particulièrement pertinente. Celle-ci mentionne explicitement le renforcement de la cohésion sociale et la promotion des valeurs communes. Ces objectifs peuvent être atteints en «mettant en œuvre la stratégie de lutte contre la pauvreté», «en encourageant la conciliation entre vie familiale, activité professionnelle ou formation» et «en encourageant la conciliation entre activité professionnelle et

6 Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale.

7 Cf. OFAS (2014).

8 Cf.: www.bk.admin.ch → Français → Documentation → Publications → Planification politique → Indicateurs PL 2011–2015.

9 Cf.: OFS (1999).

10 Cf.: Assemblée fédérale suisse (2012).

prise en charge des proches»[11]. D'autres thèmes traités dans ce rapport fournissent des informations qui sont également utiles pour d'autres mesures inscrites au programme de législature[12]; p. ex. sur le thème de la santé, mais aussi sur des questions en rapport avec les institutions de la sécurité sociale. En outre, un certain nombre des domaines abordés dans le Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté[13] sont traités dans la présente analyse; cela permet d'apporter un éclairage actualisé sur ces problématiques.

En ce qui concerne le contenu, le cadre de référence repose sur deux piliers: d'une part la situation économique et sociale et son évolution, d'autre part la sécurité sociale institutionnelle. Le lien entre ces deux domaines est le marché de l'emploi, où s'effectue l'essentiel de l'intégration sociale individuelle. Comme il appartient au premier chef à chaque individu (ou à chaque ménage) d'assurer ses propres moyens de subsistance, le processus d'exclusion sociale débute généralement quand l'individu perd son employabilité sur le marché du travail. Ainsi l'élément central permettant d'identifier les groupes à risque est la situation en matière de revenu, la participation à la vie sociale dépendant dans une très large mesure des ressources économiques dont on dispose.

Par ailleurs, la situation en matière de revenu sert de critère d'accès à diverses prestations d'aide relevant des pouvoirs publics. L'observation du risque d'exclusion sociale se fait dans le cadre de la répartition des ressources économiques et individuelles de l'ensemble de la population. Comme il s'agit d'un rapport de synthèse, celui-ci se concentre principalement sur les aspects de la sécurité sociale où les ressources économiques sont le moins garanties et où le risque d'exclusion sociale est le plus prononcé; ce qui est notamment le cas dans le domaine de l'aide sociale et de la pauvreté. Certains risques sociaux sont relativement bien couverts par des régimes spécifiques de sécurité sociale, si bien que les personnes concernées disposent généralement de ressources économiques suffisantes pour assurer leur subsistance. C'est le cas par exemple dans le domaine de la prévoyance vieillesse, mais également de l'invalidité et de la maladie. La question de ces risques ne sera dès lors abordée plus en détail que lorsqu'elle revêt une certaine importance du point de vue des processus d'exclusion touchant un ou plusieurs groupes de personnes.

1.3 Structure du rapport et limites de l'analyse

Le présent rapport commence par analyser la situation économique (chapitre 2), en prenant comme point de départ le contexte macroéconomique (chapitre 2.1). Il évoque l'importance du contexte économique général en lien avec la prospérité et la formation des revenus. Il examine ensuite de manière plus approfondie le marché de l'emploi, et notamment la structure, le taux d'activité et les formes d'activité de la population. Il traite également de la situation de la population dans le domaine de la formation, élément-clé de l'accès au marché de l'emploi. Le chapitre 2.3 est consacré à l'analyse des revenus et de leur répartition de manière générale. Il examine en outre la situation particulière de certains groupes de population en matière de revenu et de consommation.

Si le cadre économique est important, le contexte social joue lui aussi un rôle essentiel dans la situation de la population et dans les processus d'exclusion sociale. Ce contexte est le thème du chapitre 3, qui analyse les diverses formes de vie et de ménage, la répartition entre l'activité professionnelle et le travail domestique, la natalité et le nombre d'enfants (chapitre 3.1). Un autre facteur social important est la santé: nous examinerons notamment à cet égard le rapport entre le statut social et la santé des individus (chapitre 3.2). La structure démographique de la Suisse est influencée dans une mesure non négligeable par la population étrangère et par les migrations internationales. La composition sociodémographique de la population étrangère et les effets de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE sont traités dans le chapitre 3.3. Le chapitre 3.4 est consacré au rapport entre délinquance et exclusion sociale.

En plus des différents aspects objectifs abordés à travers le contexte économique et social, le chapitre 4 se concentre sur le bien-être subjectif de la population. Ce thème, qui ne figurait pas dans l'édition 2011, est traité pour la première fois dans la présente publication. Cette partie s'intéresse à la satisfaction des individus vis-à-vis de leurs conditions de vie en général (chapitre 4.1) ainsi que de diverses dimensions qui composent leur existence (chapitre 4.2).

---

[11] Assemblée fédérale suisse (2012: 6673), art.18: «Objectif 17: la cohésion sociale est renforcée et les valeurs communes promues. Les mesures suivantes sont prises en vue d'atteindre l'objectif 17: 63. Mettre en œuvre la stratégie de lutte contre la pauvreté; 64. encourager la conciliation entre vie familiale, activité professionnelle ou formation; 65. encourager la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches (work& care)».

[12] Assemblée fédérale Suisse (2012: 6673), art.19: «Objectif 18: l'augmentation des coûts de la santé est combattue et la qualité des soins ainsi que la sécurité des patients sont améliorées».

[13] Cf.: DFI (2013).

Le chapitre 5.1 donne une vue d'ensemble du système de sécurité sociale en Suisse. Le chapitre 5.2 traite de son financement et des risques sociaux que le système doit couvrir.

Enfin, le chapitre 6 est consacré aux groupes à risque, c'est-à-dire aux personnes particulièrement exposées au risque d'exclusion sociale. A partir des prestations situées en amont de l'aide sociale au sens large (chapitre 6.1), il examine quels sont les groupes à risque pour lesquels l'aide sociale, au sens strict du terme, est sollicitée de façon répétée, et pour quelle durée (chapitre 6.2). En effet l'aide sociale, qui fonctionne comme un filet social de dernier recours, peut être un indicateur des lacunes du système de protection sociale. Afin de compléter cette approche, et procurer un aperçu plus riche des populations vulnérables, la pauvreté en termes de revenu sera présentée; que ce soit pour l'ensemble de la population ou pour la population active occupée. Cet indicateur constitue un ajout par rapport à l'édition précédente. En effet, la base de données utilisée pour les indicateurs de pauvreté étant en cours de modification lors de la réalisation du Rapport social statistique suisse 2011, ce taux de pauvreté n'y figurait pas[14].

Le risque d'exclusion sociale

Dans sa stratégie globale de lutte contre la pauvreté[15], le Conseil fédéral distingue la pauvreté matérielle de l'exclusion sociale. L'exclusion sociale consiste en une diminution des chances de l'individu de participer à la vie sociale et des possibilités d'assurer son développement individuel. Le présent rapport aborde la question du risque accru d'exclusion sociale auquel sont exposés les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes touchées par la pauvreté. Bien que les personnes dépendantes de l'aide sociale, ou en situation de pauvreté, ne soient pas nécessairement exclues de la société, elles sont menacées d'exclusion sociale. L'aide sociale, en plus du soutien matériel qu'elle apporte, doit favoriser l'intégration sociale et professionnelle des personnes soutenues[16].

1.4 Sources de données

Les résultats sont issus des données et résultats que l'OFS recueille et analyse dans le cadre de son activité ordinaire. Divers ensembles de données proviennent d'enquêtes ou d'analyses qui ont été réalisées et développées durant ces 10 dernières années (cf. chapitre 1.1), notamment de la statistique de l'aide sociale, des comptes globaux de la protection sociale et des statistiques de la pauvreté[17]. La période d'observation est déterminée essentiellement par la disponibilité des micro-données de l'aide sociale. Dans le présent rapport, nous considérons les données de la période 2005–2013. Lorsqu'il est possible et utile de le faire, nous prenons également en compte des séries chronologiques plus longues. Le traitement des données sur plusieurs années permet de procéder à des analyses comparatives sur la durée, ce qui offre la possibilité de présenter et d'analyser les développements à long terme. En outre, grâce aux données concernant les bénéficiaires de l'aide sociale, nous pouvons examiner, au moyen d'une analyse de cohorte, quels ont été les parcours individuels entre 2006 et 2011.

Ce rapport ayant pour objectif d'étudier les effets de l'évolution générale de l'économie sur la situation de certains groupes de population et sur les risques auxquels ils sont exposés, des analyses tant au niveau individuel qu'au niveau macroéconomique sont nécessaires. C'est pourquoi certains thèmes y sont traités selon les deux points de vue. C'est le cas notamment en ce qui concerne le travail, le revenu et, dans une moindre mesure, les finances de la sécurité sociale.

[14] Ne figurait que le taux de Working poor.

[15] Cf.: OFAS (2010).

[16] Cf.: CSIAS (2014a).

[17] Une vue d'ensemble complète des sources de données est présentée en annexe (A.1.1).

2 Contexte économique général

Le présent rapport examine en détail les risques d'exclusion sociale en fonction de la situation matérielle de la population. L'analyse repose sur deux piliers: d'une part la situation et le développement de l'économie et de la société, d'autre part la sécurité sociale institutionnelle. Dans ce chapitre, nous présenterons tout d'abord le contexte macroéconomique (chapitre 2.1), considéré comme point de départ pour générer revenu et prospérité dans la population. Suivant l'approche choisie, 75 à 90% du revenu des ménages se compose des revenus du travail. Le marché de l'emploi joue donc un rôle important dans la répartition des revenus dans la population et constitue un lien essentiel entre le développement économique et la situation financière des ménages privés. Les qualifications, les connaissances et les aptitudes qui se transmettent par l'éducation et la formation déterminent quant à elles l'accès au marché de l'emploi. Ces aspects font l'objet du chapitre 2.2 ci-après. Les mesures étatiques affectent elles aussi le budget des ménages sur le plan des revenus et des dépenses. Elles ont souvent pour objectif de diminuer les écarts de revenu et d'empêcher l'exclusion sociale. Le chapitre 2.3 traite de la répartition des revenus avant et après les opérations de redistribution de l'Etat (les transferts).

2.1 Contexte macroéconomique

L'activité économique de la population est fondamentale pour la formation des revenus et leur répartition, de même que pour la consommation (finale). C'est elle qui détermine la prospérité d'un pays. L'activité économique recouvre la production et l'utilisation de tous les biens et services. La production nécessite des travailleurs et des capitaux, ainsi que d'autres facteurs de production. La valeur ajoutée générée par le processus de production de biens et de services est, entre autres, la base de la rémunération des facteurs de production (revenu du travail et du capital).

La valeur ajoutée liée à l'activité économique d'un pays est mesurée par le produit intérieur brut (PIB), tandis que l'évolution de la performance économique est exprimée par le taux de variation du PIB. Certaines caractéristiques structurelles, telles que la répartition de la valeur ajoutée par secteur et par branche économique, sa productivité ou encore l'évolution salariale, sont déjà révélatrices de la façon dont les revenus se répartissent entre les différents groupes de population. Dans les sous-chapitres suivants, nous présenterons d'abord le développement et la structure économiques de la Suisse (perspective macroéconomique), puis nous examinerons qui en profite au niveau des ménages et dans quelle mesure (perspective microéconomique).

2.1.1 Croissance économique

La première moitié des années 90 en Suisse a été caractérisée par un faible développement économique (cf. OFS 2011). Dans les premières années de la décennie, on a même observé une diminution globale de la valeur ajoutée, en termes de variation du PIB en termes réels. Les années 1994 à 1996 ont connu un taux de croissance modéré, tandis que l'année 1997 a marqué le début d'une période de cinq ans durant laquelle on a pu observer une croissance sensiblement supérieure à 1%[18]. Cette période de croissance a été induite, en particulier, par l'évolution de la sphère financière, mais surtout par ce que l'on appelle la «nouvelle économie». Suite à l'éclatement de la «bulle internet»[19] et aux conséquences, à l'échelle mondiale, des attentats du 11 septembre 2001, la performance économique de la Suisse a perdu de son élan jusqu'à stagner en 2003. Mais dès les années suivantes, on enregistrait une augmentation significative du PIB réel comparé à l'année précédente. La croissance s'est avérée beaucoup plus forte que dans

[18] Les Comptes nationaux ayant été révisés en 2014 avec effet rétroactif, la série des taux de variation du PIB qui sont encore comparables ne va plus que jusqu'en 1996. Pour les années antérieures à 1996, on se reportera par conséquent au Rapport social statistique suisse 2011 (OFS 2011) et aux anciennes séries chronologiques qu'il contient.

[19] Cf. Glossaire → Bulle internet.

Evolution du produit intérieur brut **G 2.1.1**

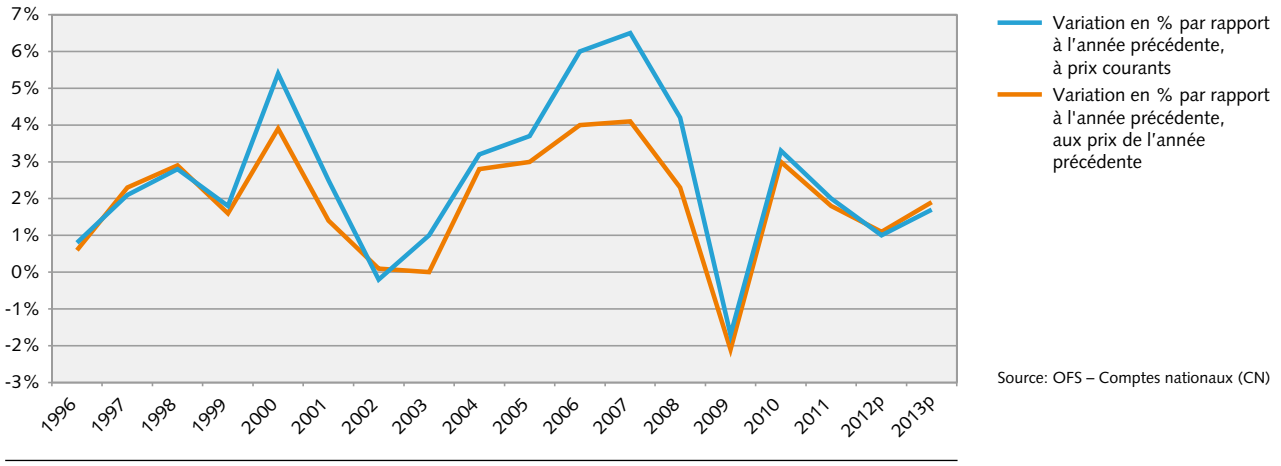

Source: OFS – Comptes nationaux (CN)

© OFS, Neuchâtel 2015

les années 90, dépassant nettement 2% par an. Avec le début de la crise financière et économique, fin 2008, provoquée notamment par des turbulences dans le secteur financier, la croissance a reculé pour avoisiner 2%, marquant ainsi la fin du boom. Par rapport à l'année précédente, 2009 a même enregistré une diminution de la production économique de 2,1% en termes réels. Mais à partir de 2010 déjà, celle-ci s'est remise à augmenter nettement et de manière continue en termes réels[20].

La performance économique annuelle de la Suisse a connu une augmentation globale de 41,2% en termes réels durant la période 1996–2013, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 1,9%. La population ayant augmenté moins fortement sur la même période[21], la valeur ajoutée réelle par habitant a également augmenté, et ce d'environ 23,9%. Le PIB nominal – et, avec lui, le revenu global à répartir – a augmenté durant cette période de 57,2%, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de plus de 2,5%. En combinant la croissance démographique avec l'évolution de la valeur ajoutée sur les deux dernières décennies, on constate que la valeur ajoutée nominale par habitant a augmenté d'environ 37,9%.

Comme le montre le graphique 2.1.2, les trois secteurs économiques contribuent de manière inégale à la valeur ajoutée brute de l'économie suisse. Cette valeur ajoutée brute est, dans son ensemble, très influencée par le secteur des services, tandis que le secteur primaire y contribue fort peu. L'industrie et la construction (secteur secondaire) représentent aujourd'hui un peu plus d'un quart de la valeur ajoutée brute totale. L'importance des secteurs s'est déplacée au cours des dernières décennies, principalement en raison de l'évolution de l'économie mondiale, ce qui illustre un changement structurel. Tandis que le secteur primaire n'a cessé de perdre de l'importance et que le secteur secondaire a vu sa part régresser légèrement depuis 1995, le secteur tertiaire a connu un essor manifeste, surtout en ce qui concerne les activités financières et d'assurance, le commerce, les activités informatiques et les activités de conseil.

La part de la valeur ajoutée brute par secteur économique montre l'importance respective de chaque secteur dans l'économie. De là, on peut tirer de premières indications sur l'importance que peuvent avoir ces secteurs en termes de revenu du travail et, par conséquent, pour la situation financière des ménages privés. Cependant, pour pouvoir brosser un tableau complet de l'importance de ces secteurs du point de vue des ménages, d'autres informations sont nécessaires. Les parts de valeur ajoutée ne sauraient suffire, à elles seules, pour apprécier l'importance des différents secteurs du point de vue du marché de l'emploi ni pour juger de l'ampleur des revenus qu'ils génèrent. La prise en compte de la productivité et de l'évolution des salaires, d'une manière générale, permet d'en savoir davantage quant à l'impact de la structure de notre économie sur la situation financière des ménages privés

[20] Pour une analyse détaillée de l'évolution économique en Suisse, voir OFS (2005) et OFS (2013a).

[21] La population résidante permanente moyenne (définition selon STATPOP, donc y. c. les personnes relevant du domaine de l'asile en Suisse depuis 12 mois et plus) a augmenté de 14,0% entre 1995 et 2013.

Répartition de la valeur ajoutée brute par secteur économique **G 2.1.2**

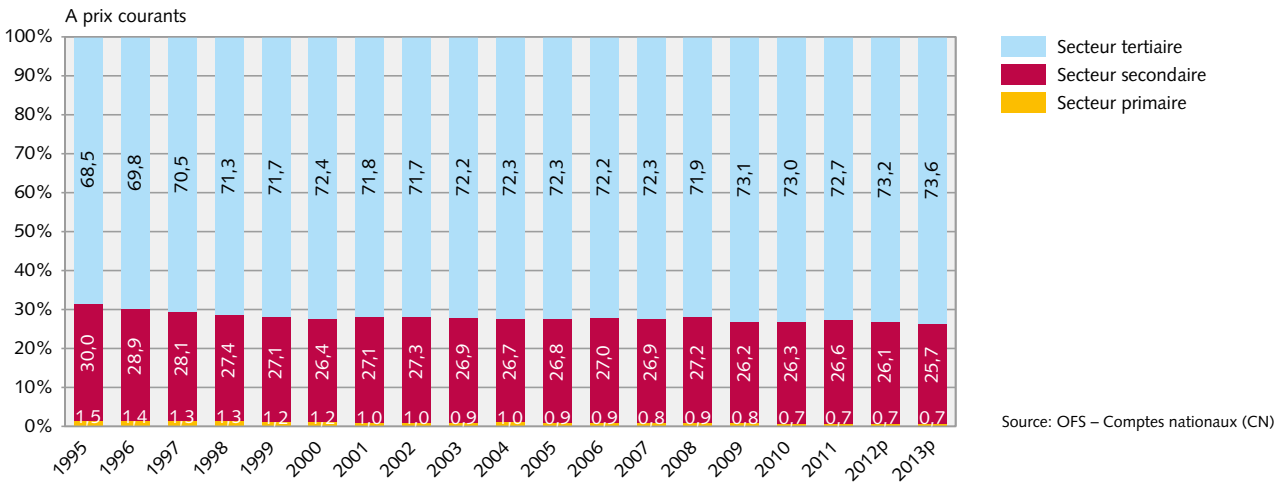

Source: OFS – Comptes nationaux (CN)

© OFS, Neuchâtel 2015

2.1.2 Productivité

L'analyse de la productivité du travail apporte un éclairage sur l'ordre de grandeur de la valeur ajoutée générée par heure de travail pour une technologie et une dotation en capital données[22]. C'est de la productivité du travail, qui détermine dans une large mesure la demande de travail, que dépend notamment la possibilité de rémunérer le facteur travail. Pour une entreprise, le coût d'une heure de travail (de même que la rétribution des autres facteurs de production) ne doit pas, à long terme, outrepasser la valeur ajoutée au moyen de ces facteurs, faute de quoi les coûts de production seront plus élevés que le produit de la vente du bien fabriqué ou du service fourni, opération ne pouvant aboutir qu'à un déficit. C'est pour cette raison que la productivité du travail est considérée comme un indicateur possible de l'évolution des salaires.

En 1995 (cf. graphique 2.1.3), la productivité du travail par emploi en équivalents plein temps[23] était, dans le secteur primaire, de l'ordre de 40'449 francs (à prix courants), alors qu'elle atteignait son niveau le plus élevé dans le secteur secondaire, avec 115'676 francs. Dans le secteur tertiaire, la productivité s'élevait à 107'501 francs. Le graphique 2.1.4 montre l'évolution de la productivité du travail par secteur économique, au moyen de l'évolution de l'indice à partir de l'année de référence 1995. Il est frappant de constater que la productivité du travail

Productivité du travail par secteur économique **G 2.1.3**

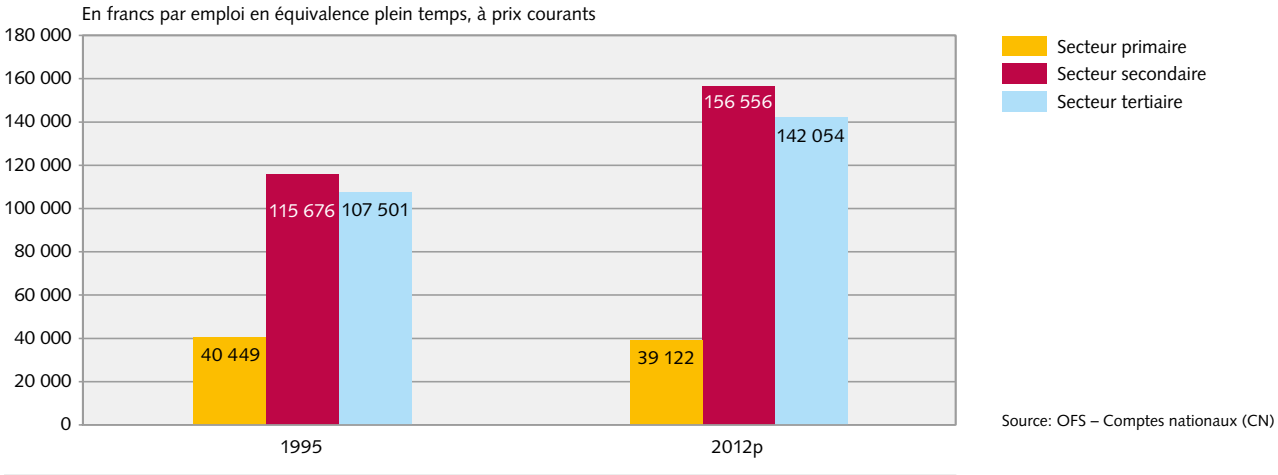

Source: OFS – Comptes nationaux (CN)

© OFS, Neuchâtel 2015

22 Cf.: OFS (2008a).

23 Voir le Glossaire → emplois en équivalents plein temps.

Productivité du travail par secteurs économiques **G 2.1.4**

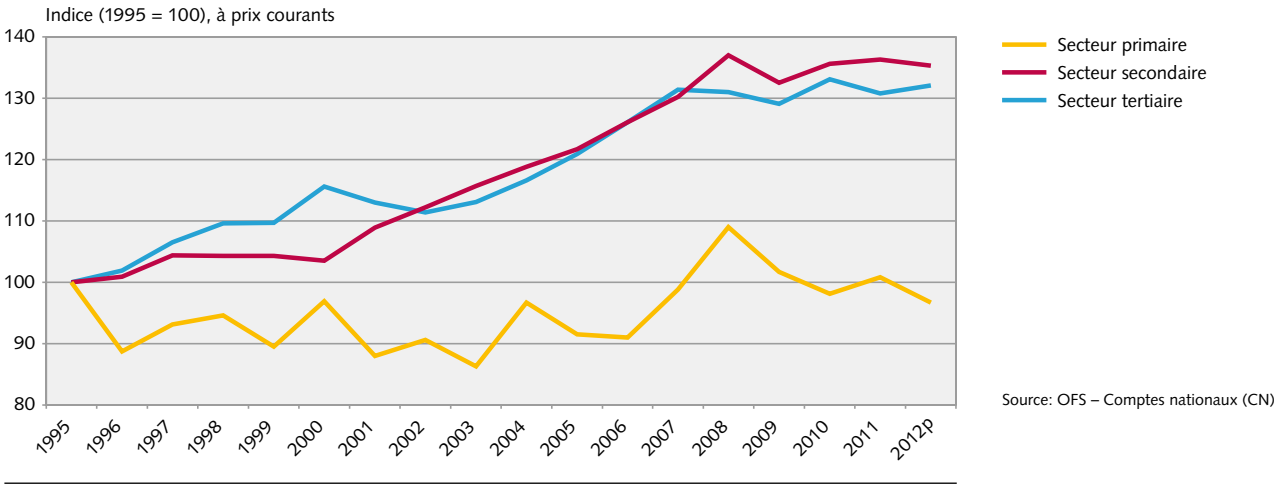

Source: OFS – Comptes nationaux (CN)

© OFS, Neuchâtel 2015

(à prix courants) dans le secteur primaire est restée comparativement modérée et qu'elle était inférieure en 2012 d'environ 3% par rapport à 1995. La hausse de la productivité du travail dans le secteur secondaire a avoisiné 35% au cours de la même période, alors que celle observée dans le secteur tertiaire (32%) s'est avérée légèrement inférieure. Ainsi, la productivité du travail par équivalent plein temps s'est chiffrée à 39'122 francs en termes nominaux dans le secteur primaire en 2012 (en légère baisse par rapport à 1995), alors qu'elle atteignait 156'556 francs dans le secteur secondaire et 142'054 francs dans le secteur tertiaire. La productivité réelle du travail (exprimée aux prix de l'année précédente), qui tient compte de l'évolution des prix, est présentée dans le tableau A 2.2, en annexe.

Le tableau A 2.2, en annexe, permet de constater, là aussi, les différences par branche en termes d'évolution de la productivité du travail. Il montre bien, en particulier, que le secteur tertiaire présente une structure très hétérogène. On peut également y observer les différences de développement entre les branches, différences qui reflètent d'ailleurs l'importance respective de chaque branche dans la croissance économique globale. On notera cependant aussi, d'une part, que la production économique ne dépend pas seulement du facteur travail, mais bel et bien de la conjugaison de plusieurs facteurs de production et, d'autre part, que la rémunération du facteur travail est conditionnée, dans une très large mesure, par le niveau de qualification qu'il requiert. Ce sont là les causes fondamentales des différences notables constatées, et il convient d'en tenir compte aussi bien lorsqu'on observe l'évolution (nominale et réelle) de la productivité du travail que lorsqu'il s'agit d'évaluer la productivité du travail en termes absolus. Les branches nécessitant des capitaux importants, comme les domaines hautement spécialisés de l'industrie manufacturière, de même que le secteur financier et les branches exigeant des qualifications particulièrement élevées, apparaissent à cet égard très différentes de celles propres à l'hôtellerie-restauration et au commerce.

La productivité du travail ne fournit que de premières indications sur la rémunération du facteur travail dans la production. L'étape suivante consiste à se pencher sur l'évolution effective des salaires en Suisse.

2.1.3 Evolution des salaires

Le graphique 2.1.5 représente l'évolution des salaires nominaux, des prix à la consommation et des salaires réels en Suisse. Le calcul est basé sur les salaires des employés des secteurs secondaire et tertiaire ainsi que de l'horticulture et de la sylviculture, selon le concept intérieur[24] et l'indice suisse des prix à la consommation (IPC)[25]. Les salaires des travailleurs indépendants ne sont donc pas pris en considération. Le graphique montre que le début des années 90 a été caractérisé par une grande variation dans l'évolution des salaires nominaux, mais aussi en ce qui concerne les prix à la consommation. Dès 1994, le taux de renchérissement annuel a fluctué dans les limites

[24] Cf.: www.ofs.admin.ch → Infothèque → Enquêtes, sources → Indice suisse des salaires (ISS) → Fiche signalétique.

[25] Cf.: www.ofs.admin.ch → Infothèque → Enquêtes, sources → Indice suisse des prix à la consommation (IPC) → Fiche signalétique.

Evolution des salaires nominaux, des prix à la consommation et des salaires réels **G 2.1.5**

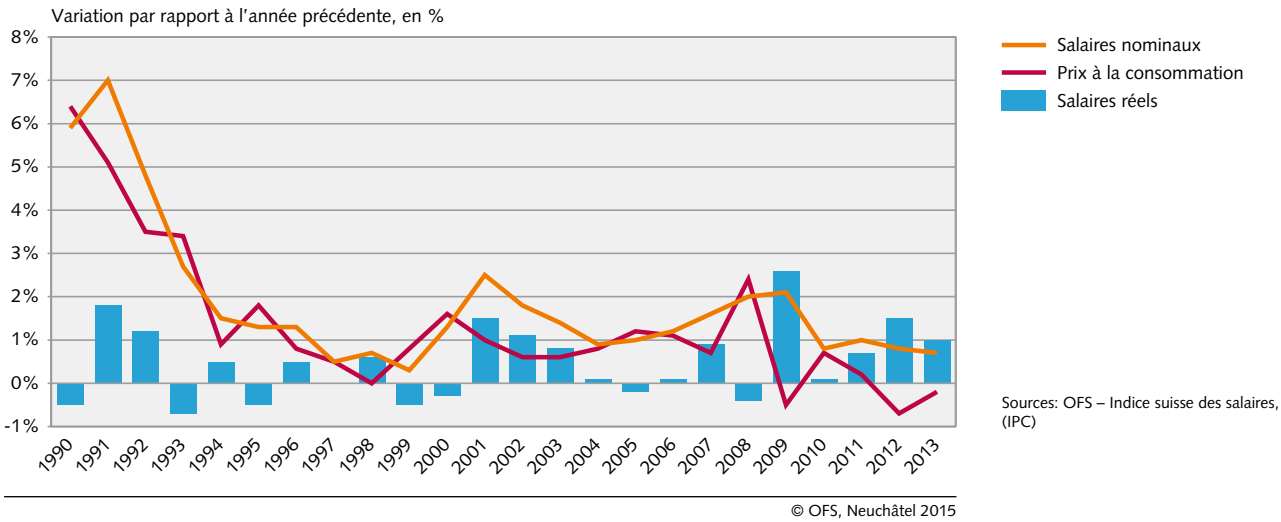

Sources: OFS – Indice suisse des salaires, (IPC)

© OFS, Neuchâtel 2015

de la stabilité des prix (<2%)[26] définie par la Banque Nationale Suisse (BNS). En 2008 seulement, il se situait à 2,4%, soit légèrement au-dessus de la limite supérieure de 2%. Dès 1994, l'augmentation des salaires nominaux s'est également stabilisée à un niveau plus bas. En considérant l'évolution des salaires réels, qui est la différence entre l'évolution des salaires nominaux et celle des prix à la consommation, on est frappé de constater qu'en 1990, 1993, 1995, 1999, 2000, 2005 et 2008, les salaires réels ont, à chaque fois, légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Les salariés des secteurs secondaire et tertiaire se sont donc retrouvés, en moyenne, avec une perte de leur pouvoir d'achat.

Evolution des salaires nominaux et des salaires réels

L'évolution des salaires peut être considérée en termes nominaux ou en termes réels. L'évolution des salaires nominaux correspond à l'évolution des montants effectifs versés aux salariés; l'évolution des salaires réels montre comment le pouvoir d'achat des salariés a évolué. L'évolution des salaires nominaux est adaptée au pouvoir d'achat afin de tenir compte de l'évolution des prix à la consommation – mesurée à l'aide de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC). Le niveau de vie des salariés et des ménages dépend non seulement de l'évolution des salaires nominaux mais aussi de l'évolution des prix (le renchérissement), en particulier du renchérissement des biens de consommation.

L'évolution salariale ne diffère pas seulement de secteur en secteur, mais également, et de manière significative, au sein même de chaque secteur. On constate ainsi que les salaires réels, entre 1993 et 2013, ont augmenté de 9,4% dans le secteur secondaire et de 11,5%, soit un peu plus, dans le secteur tertiaire. Comme mentionné au chapitre 2.1.2, cette disparité est due notamment aux différences de dotation en facteurs de production (niveau de qualification, investissement en capital, développement technologique, etc.) d'une branche à l'autre et aux différences de rentabilité d'une entreprise à l'autre.

On constate en somme que, dans la période considérée (1995–2013), la croissance moyenne des salaires nominaux, de l'ordre de +24,2% (sans le secteur primaire et les indépendants), a été inférieure à la croissance nominale du PIB, qui se situait à +57,2%. Le différentiel de croissance, qui résulte des revenus des facteurs de production capital et sol ainsi que des investissements, est aussi une mesure de la variation de valeur des entreprises suite à la mise en réserve ou au réinvestissement de leurs bénéfices.

Résumé

Trois facteurs sont essentiels pour décrire de façon pertinente le contexte économique général en rapport avec la question de l'exclusion sociale: la valeur ajoutée mesurée au moyen du PIB, la productivité et l'évolution salariale.

Au cours des 18 dernières années, en Suisse, la performance économique en termes réels, et donc la valeur ajoutée, a globalement augmenté d'environ 1,9% par an. Au cours de cette période, l'importance du secteur tertiaire est allée croissant, aux dépens du secteur secondaire principalement. Cette évolution s'explique par une croissance générale et mondiale de la performance économique du tertiaire, due en premier lieu à la hausse de l'activité dans les services (banques, assurances,

[26] Cf. Définition de la stabilité des prix: www.snb.ch.

commerce, etc.). Depuis 1995, la part des secteurs primaire et secondaire n'a cessé de diminuer, la valeur ajoutée du secteur primaire étant la plus faible.

La productivité du travail, c'est-à-dire la valeur ajoutée par heure de travail, a augmenté de 22,5% entre 1995 et 2012. De ce point de vue, c'est toutefois le secteur secondaire qui est le plus efficient, la productivité du travail ayant augmenté dans ce secteur plus rapidement que dans le tertiaire et ayant même légèrement reculé dans le secteur primaire en raison de baisses des prix. Cette différence de croissance s'explique par l'hétérogénéité structurelle du secteur tertiaire: l'importance des facteurs de production y varie selon la branche. En termes de productivité du travail, les branches telles que le secteur financier, dans lesquelles le rôle du capital est prépondérant et où les compétences requises sont plus élevées, se présentent d'une manière sensiblement différente de celles de l'hôtellerie, de la restauration ou du commerce.

L'évolution des salaires réels n'a pas suivi, durant la période 1995–2013, le rythme du développement économique global. Bien que les salaires aient augmenté de manière significative en termes nominaux, le renchérissement n'a permis, en fin de compte, qu'un accroissement mineur.

Pour résumer ce tour d'horizon du contexte macroéconomique, on peut observer que la rémunération du facteur travail est conditionnée par l'évolution de la valeur ajoutée, et qu'elle se répercute à son tour sur les revenus privés, lesquels sont essentiellement générés sur le marché de l'emploi.

2.2 Marché de l'emploi et formation

Les changements touchant la structure et la performance économique ont un impact direct sur le marché de l'emploi. La majeure partie du revenu des ménages se forme sur le marché de l'emploi et c'est par le revenu provenant d'une activité lucrative que sont généralement acquis les droits aux assurances sociales. Le marché de l'emploi est ainsi le cadre dans lequel les particuliers gagnent leur vie et peuvent accéder à une sécurité sociale. Partant de l'évolution du marché de l'emploi depuis le début des années 90, le chapitre 2.2.1 mettra donc d'abord en lumière les caractéristiques essentielles de la population active, qui sont: la structure des qualifications, les formes d'occupation et les conditions de travail. Ces aspects structurels du marché de l'emploi affectent également l'évolution de l'offre en matière d'emploi et, plus particulièrement, l'exercice d'une activité professionnelle, la disponibilité à en exercer une et le chômage (chapitre 2.2.2)[27]. Chaque analyse est focalisée sur la situation (statut d'activité) des différents groupes sociodémographiques.

Note méthodologique

Depuis 1991, l'OFS réalise chaque année l'enquête suisse sur la population active (ESPA), qui livre des données représentatives sur la structure socio-économique de la population résidante permanente de la Suisse et sur sa participation à la vie active. Jusqu'en 2009, cette enquête était réalisée chaque année au 2e trimestre. Depuis 2010, l'ESPA est passée à un rythme trimestriel.
A des fins de comparabilité dans le temps et afin de réduire les effets de saisonnalité, les jeux de données du 2e trimestre ont été pris en compte pour les années 2010 à 2014 dans le cadre de la présente publication.
La période de référence pour décrire la structure du marché de l'emploi correspond au 2e trimestre 2014. Certaines variables relatives aux conditions de travail ne sont cependant disponibles que dans les jeux de données annuels, c'est pourquoi le jeu de données annuel 2013 sert exceptionnellement de référence dans ces cas.

2.2.1 Structure du marché de l'emploi

Impact du changement structurel sur le marché de l'emploi

L'un des facteurs déterminants du développement économique sur le marché de l'emploi est le changement structurel touchant les secteurs économiques, qui s'est principalement caractérisé par une expansion du secteur tertiaire au cours de ces dernières décennies. Ce changement structurel se reflète également dans la répartition des personnes actives occupées au sein des trois secteurs. En 2014, près de 76% de la population active occupée constituait le secteur des services, contre quelque 69% en 1992[28].

Des différences significatives apparaissent entre hommes et femmes, ce d'autant plus que l'essor du secteur tertiaire est étroitement lié à la participation croissante des femmes à la vie professionnelle. En 2014, la majeure partie (86,6%) des femmes actives occupées travaillaient dans les services (secteur tertiaire), contre 10,8% seulement dans l'industrie et 2,6% dans le

[27] Les indicateurs du marché de l'emploi sont basés sur l'ESPA (Enquête suisse sur la population active) et se rapportent exclusivement à la population permanente. La représentation du développement du marché de l'emploi s'étend sur la période de 1992 à 2014 (chaque 2e trimestre).

[28] NOGA (2008).

Personnes actives occupées à plein temps et à temps partiel dans les secteurs économiques II et III, 2014 **G 2.2.1**

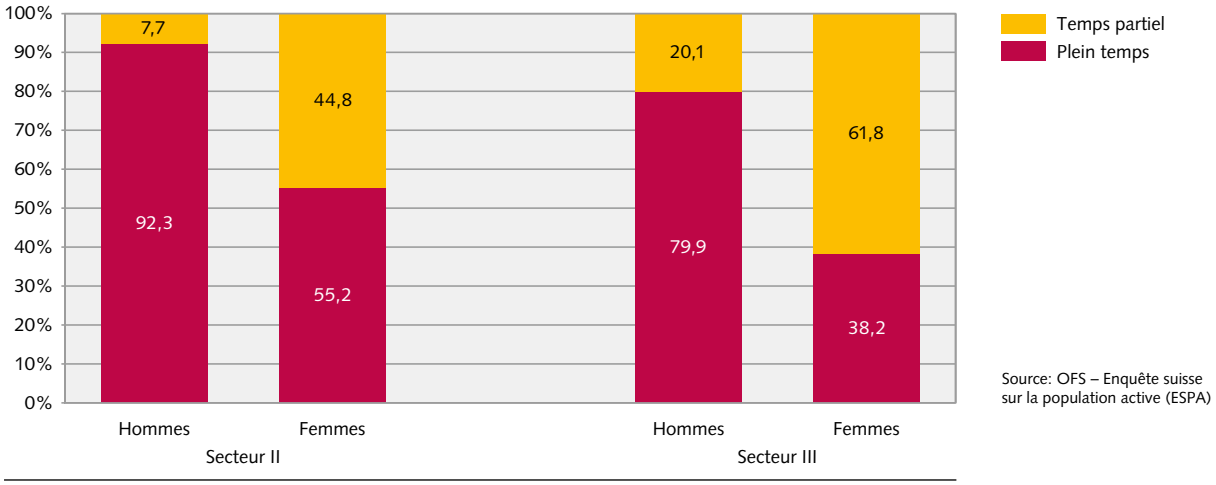

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS, Neuchâtel 2015

secteur primaire. Du côté des hommes, deux tiers d'entre eux (66,7%) travaillaient également dans le secteur tertiaire, tandis que 28,1% étaient occupés dans le secteur industriel (secondaire) et 4,4% dans le secteur primaire.

L'évolution du taux d'activité est également liée à l'expansion du secteur des services. En 2014, plus du tiers (36,7%) de la population active était employée à temps partiel, forme d'activité qui s'est répandue principalement dans le secteur tertiaire durant ces dernières années. En croissance presque continue depuis le début des années 90, la proportion des travailleurs occupés à temps partiel a atteint aujourd'hui 42,1% dans le tertiaire (contre 31,4% en 1992). Cette évolution se produit également en parallèle à la participation croissante des femmes à la vie professionnelle. En 2014, 6 femmes sur 10 travaillaient à temps partiel (60,0%), ce qui représente, par rapport à 1992, une augmentation marquée, de l'ordre de 8 points de pourcentage. D'où certaines différences également dans la répartition, entre hommes et femmes, de l'activité lucrative exercée à temps partiel et à plein temps, ceci plus particulièrement dans les secteurs secondaire et tertiaire. Dans le secteur secondaire, 44,8% des femmes et 7,7% des hommes travaillent à temps partiel, contre respectivement 61,8% et 20,1% dans le tertiaire (cf. graphique 2.2.1).

Des écarts se révèlent aussi en fonction de la nationalité des personnes actives occupées. Au total, 24,7% de la population active occupée était composée d'étrangers au 2e trimestre 2014. Ils sont proportionnellement plus présents que les suisses dans le secteur secondaire (25,5% des actifs occupés de nationalité étrangère et 18,8% des actifs occupés de nationalité suisse), lequel est davantage tributaire de la conjoncture. 73,5% des travailleurs de nationalité étrangère et 76,8% des travailleurs de nationalité suisse ont été occupés dans le secteur tertiaire. Des différences significatives sont observables selon la provenance géographique. Si, parmi les actifs originaires de l'Europe du Sud-Ouest[29] et d'Europe de l'Est et du Sud-Est[30], une proportion plus élevée de ces travailleurs a été occupée dans le secteur secondaire (29,0%, respectivement 31,6%), ceux originaires de l'Europe du Nord et de l'Ouest[31] sont dans 78,9% des cas employés dans le secteur tertiaire.

Le travail à temps partiel est moins répandu parmi les actifs occupés de nationalité étrangère que parmi ceux de nationalité suisse (25,4% contre 40,3%). Bien que, là encore, les femmes soient plus nombreuses que les hommes, la part des étrangères est nettement plus faible que celle des femmes suisses. Ainsi, au deuxième trimestre 2014, 45,8% des femmes de nationalité étrangère occupaient un emploi à temps partiel, contre 64,0% des femmes de nationalité suisse. Chez les hommes, en termes absolus, cette différence (10,7% contre 18,7%) est moins prononcée[32].

[29] Portugal, Espagne, Italie, Vatican, Malte, Saint-Marin.

[30] Estonie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Russie, Ukraine, Biélorussie, Pologne, Hongrie, Slovaquie, Rép. Tchèque, Grèce, Turquie, Chypre, Albanie, Bulgarie, Roumanie, Serbie, Croatie, Slovénie, Bosnie et Herzégovine, Monténégro, Macédoine, Kosovo.

[31] Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède, Allemagne, Autriche, Belgique, France, Royaume-Uni, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Monaco.

[32] Cf. OFS (2014a).

Salaire mensuel brut (valeur centrale) selon le permis de séjour, dans les principales branches économiques, secteurs privé et public confondus, 2012, en CHF **G 2.2.2**

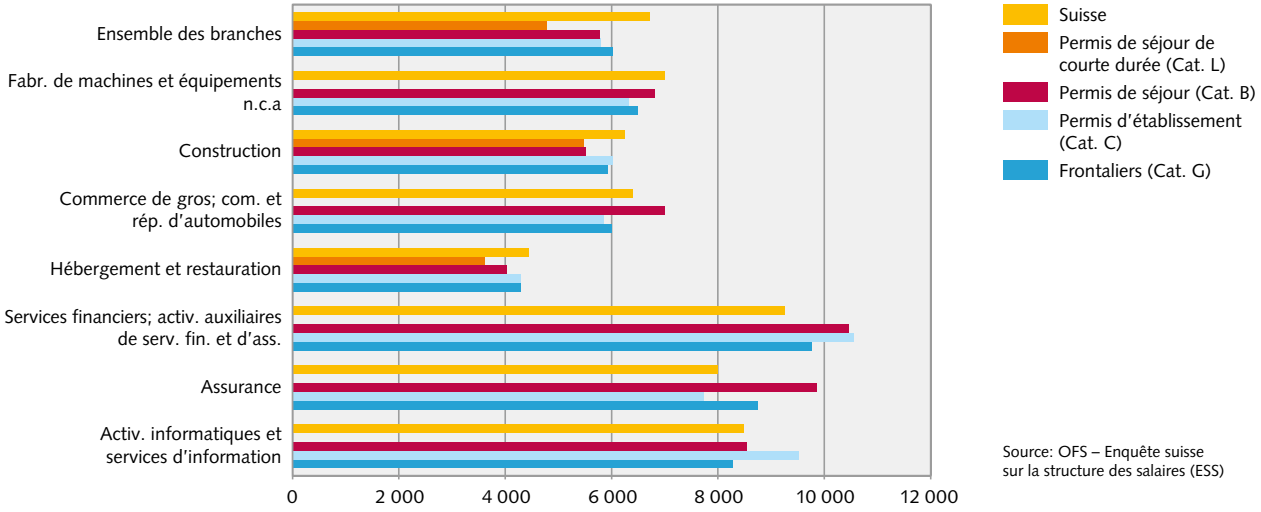

Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

© OFS, Neuchâtel 2015

La dynamique du secteur des services a fortement contrasté, ces dernières années, avec celle du secteur industriel. Quant à l'évolution des salaires, on constate, à première vue, très peu de différence (cf. chapitre 2.1). Durant l'année 2012, le salaire médian brut a été de 6247 francs par mois dans le secteur secondaire, c'est-à-dire légèrement plus bas que dans le secteur tertiaire (6548 francs)[33]. Si cette perspective synthétique ne permet pas de déceler de différences notables, la comparaison entre hommes et femmes laisse par contre apparaître, pour les premiers, une situation bien plus confortable dans le secteur des services (hommes: 7229 francs, femmes: 5899 francs) que dans l'industrie (hommes: 6423 francs, femmes: 5351 francs). D'une manière générale, les différences sont donc compensées par la proportion plus élevée des hommes dans le secteur secondaire. Indépendamment des secteurs, il existe encore des disparités salariales importantes selon le sexe. En 2012, le salaire des femmes était de 15,1% inférieur à celui des hommes, ce qui laisse néanmoins transparaître un réajustement. Six ans plus tôt, la différence était encore de 16,7%.

Du point de vue de la nationalité des actifs occupés, les disparités salariales sont également évidentes. En 2012, le salaire médian brut standardisé des travailleurs étrangers était d'environ 14% inférieur à celui des travailleurs de nationalité suisse (5797 francs contre 6720 francs). Cela peut s'expliquer, du moins en partie, par le fait que les travailleurs étrangers sont en moyenne plus jeunes (au 2e trimestre 2014, 53,5% des travailleurs étrangers étaient âgés de moins de 40 ans, contre 41,2% des actifs occupés suisses). Il existe également, entre les actifs occupés suisses et étrangers, d'importantes différences de niveau de formation ainsi que de répartition par branche économique. Dans le secteur tertiaire, par exemple, les actifs étrangers sont plus souvent occupés dans des branches à salaire caractéristiquement bas, telles que l'hôtellerie et la restauration.

Dans le groupe des travailleurs étrangers, les écarts de salaires persistent en fonction du permis de séjour et, partant, de la durée du séjour (cf. graphique 2.2.2). Ces dernières années, les immigrants se trouvent être surtout des travailleurs très qualifiés. La nouvelle immigration de travailleurs qualifiés est, à son tour, associée à l'expansion des industries à haute valeur ajoutée, en particulier du secteur bancaire et des assurances (cf. chapitre 2.1). Ces faits expliquent les salaires parfois sensiblement supérieurs touchés, dans certaines branches, par des travailleurs titulaires de permis de séjour.

[33] L'évolution des salaires bruts est présentée à partir de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2012, économie totale. Le salaire brut du mois d'octobre comprend le salaire de base et les éventuelles indemnités pour travail en équipe, le dimanche ou de nuit et autres primes de pénibilité. Le salaire mensuel brut standardisé est calculé à partir d'un équivalent plein-temps de 4 semaines 1/3 de 40 heures de travail.

Structure de formation des actifs

La réaffectation importante de travailleurs, entre les trois secteurs de l'économie, s'accompagne de changements, au sein de la structure de formation, visant à élever de plus en plus les qualifications. Les exigences croissantes des entreprises en matière de qualification de leur personnel peuvent s'expliquer comme une conséquence de la spécialisation, des progrès technologiques et de l'augmentation connexe des activités à forte intensité de connaissances[34]. La population active, quant à elle, réagit à cette évolution en investissant davantage de temps dans la formation[35].

Cette tendance à la hausse, en termes de qualifications, se révèle dans la répartition des diplômes au sein de la population active occupée. En comparant les années 1996[36] et 2014, on constate clairement, dans tous les groupes d'âge, une augmentation significative de la proportion des actifs occupés disposant d'un diplôme de niveau tertiaire (cf. tableau 2.2.1).

La nouvelle structure de formation est perceptible dans la même mesure parmi les actifs occupés suisses que parmi les étrangers. Par rapport à 1996, la proportion d'actifs occupés d'origine étrangère titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire a augmenté de 18,4 points de pourcentage (Suisses: 17,6 points). Parmi les actifs occupés d'origine étrangère, 37,4% disposaient, en 2014, d'une formation de niveau tertiaire (Suisses: 37,8%). De grandes différences existent cependant dans les groupes de population présentant un niveau de formation moins poussé. Au deuxième trimestre 2014, 24,6% des travailleurs étrangers étaient sans diplôme scolaire postobligatoire contre 11,2% de la population active suisse.

Le niveau de qualification des travailleurs étrangers diffère considérablement entre les différents groupes de nationalité. La proportion de travailleurs étrangers sans formation postobligatoire s'élève à 31,4% en ce qui concerne les travailleurs originaires d'Europe de l'Est et du Sud-Est, et à 28,1% dans le cas des ressortissants d'Europe du Sud-Ouest contre seulement 3,8% chez ceux provenant de l'Europe du Nord et de l'Ouest. Parmi ces derniers, la majeure partie (63,9%) sont titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire (Suisses: 37,8%). En 2014, bien plus d'actifs provenant de l'Europe du Nord et de l'Ouest exerçaient des fonctions de «directeurs, cadres de direction, gérants» ou des «professions intellectuelles et scientifiques» (55,8%) que d'actifs venant d'Europe du Sud-Ouest (19,3%) et d'Europe de l'Est et du Sud-Est (18,8%).

Formes et conditions de travail

Suite à l'expansion du secteur des services, qui a induit une forte croissance du travail à temps partiel, la mutation structurelle de l'économie a aussi entraîné un certain assouplissement dans les conditions d'engagement. Il existe, hormis le travail à temps partiel, d'autres formes flexibles d'occupation, notamment le travail sur appel, le travail temporaire, les rapports de travail de durée déterminée, la multiactivité et certaines formes d'activité indépendante, telles que l'activité des indépendants sans employés[37]. Le développement de ces formes atypiques d'occupation (cf. encadré → Formes d'emploi atypiques), ainsi que les conditions de travail observées ces dernières années, ne laissent toutefois

T2.2.1 Répartition du degré de formation des personnes actives occupées selon les groupes d'âge, 1996 et 2014, en %

	25–39 ans	40–54 ans	55–64 ans	Total
Degré secondaire I				
1996	10,2	16,4	20,4	18,8
2014	8,4	10,8	12,3	10,2
Degré secondaire II				
1996	65,0	57,7	58,5	59,6
2014	44,4	48,1	52,3	47,5
Degré tertiaire				
1996	24,8	25,9	21,2	21,6
2014	47,2	41,1	35,5	42,4

Source: OFS- Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS, Neuchâtel 2015

[34] Cf. OFS (2008b).

[35] Cf. OFS (2008c).

[36] En raison de changements dans les variables de la formation, les chiffres concernant les qualifications ne sont comparables que pour la période de 1996 à 2014.

[37] Ce terme définit les indépendants sans employés et qui constituent, en grande partie, de «nouveaux indépendants». La nouvelle indépendance comprend, elle aussi, selon Bögenhold, Leicht (2000), des rapports de travail qui se situent «dans la zone grise entre travail dépendant et travail indépendant», qui se caractérisent par des salaires et des taux d'activité incertains et qui résultent soit de l'autonomisation du statut d'employé, de la part des entreprises, soit d'une transition du chômage vers le statut d'indépendant.

apparaître aucune perte d'importance des rapports de travail normaux[38] (cf. tableau A 2.3, en annexe)[39]. Dans une proportion de 92,1% en 2014, l'emploi à durée indéterminée reste dominant. Par rapport à 2001, une légère baisse est observable, principalement au profit de contrats de durée déterminée qui sont limités à moins de trois ans. L'emploi à plein temps reste, avec deux tiers environ (63,3%), nettement plus fréquent que l'emploi à temps partiel. La baisse de 6,0 points de pourcentage depuis 2001 est ici à l'avantage de l'emploi à temps partiel avec un degré d'occupation de plus de 50%.

Formes d'emploi atypiques

Les formes d'emploi atypiques se définissent par opposition aux rapports de travail considérés comme typiques, représentés en règle générale par les emplois à plein temps de durée indéterminée (Carigiet et al. 2003). Dans le contexte de la politique du marché du travail et dans le discours des entreprises, les formes d'emploi atypiques sont connotées positivement car elles correspondent à l'évolution du marché du travail et sont un facteur de flexibilité de l'emploi. Elles permettent dans certains cas aux chômeurs de se réinsérer sur le marché du travail et aux entreprises de réagir aux fluctuations conjoncturelles. Mais considérées sous l'angle de la liberté de choix des salariés, et compte tenu de l'insécurité accrue qu'elles génèrent par rapport à un emploi stable, les relations de travail atypiques son connotées négativement – en particulier du côté des salariés – et peuvent de ce point de vue être considérées comme des formes d'emploi précaires (Carigiet et al. 2003). La compensation financière de cette insécurité est un autre critère de délimitation des formes d'emploi précaires. Un emploi est réputé précaire quand il comporte une insécurité relative qui n'est ni souhaitée ni compensée financièrement (Marti et Osterwald 2004). L'appréciation que les salariés portent sur leurs conditions d'emploi varie selon les situations individuelles: un rapport de travail atypique peut être perçu comme un emploi précaire ou comme une chance. Il ne faut pas confondre emploi précaire et conditions de vie précaires. Il convient de distinguer en particulier entre les ménages pour lesquels un emploi instable non souhaité est la principale source de revenu du ménage et ceux pour lesquels il est une source de revenu d'appoint.

En termes de conditions de travail, on n'observe, là non plus, aucun changement significatif. La semaine de travail, du lundi au vendredi, et le travail de jour continuent d'être la règle et sont même en légère augmentation par rapport à 2001. La proportion de travailleurs occupés sur un très faible nombre d'heures s'est maintenue, elle aussi, à peu près au même niveau. Ces chiffres soulignent dans l'ensemble l'importance des rapports de travail normaux, alors qu'en même temps, seules deux formes d'occupation atypiques montrent une légère expansion: le travail sur appel et la multiactivité.

La répartition, selon les caractéristiques sociodémographiques, des quatre formes principales d'occupation atypiques (contrats de durée déterminée limités à moins de 3 ans, travail à temps partiel avec un taux d'occupation inférieur à 50%, travail sur appel et multiactivité) montre que les engagements des jeunes travailleurs âgés de 15 à 24 ans sont – sauf en ce qui concerne la multiactivité – plus couramment basés sur ces rapports de travail (cf. tableau A 2.4, en annexe)[40]. Le travail à temps partiel et les contrats de durée déterminée sont particulièrement fréquents dans ce groupe d'âge.

En matière d'emploi, les occupations atypiques sont significativement plus fréquentes chez les femmes. Dans le cas du travail à temps partiel, en particulier, la flexibilité, permettant de concilier famille et emploi, pourrait constituer un motif de premier ordre, ce qui, par ailleurs, joue en faveur de la participation professionnelle des femmes en général (cf. également, à ce sujet, le chapitre 3.1.3). Dans le contexte des ménages, on peut présumer que ces conditions de travail remplissent souvent une fonction de salaire complémentaire. On observe néanmoins, là encore, que les femmes sont généralement défavorisées sur le marché de l'emploi. En soi, une activité à temps partiel n'implique pas véritablement des conditions de travail atypiques ou potentiellement précaires, car elle s'insère généralement dans certaines structures. Toutefois, un taux d'activité réduit ne correspond souvent pas aux aspirations d'une personne active. Le sous-emploi[41] touche principalement les femmes travaillant à temps partiel, dont 10,2% aimeraient travailler d'avantage, contre 3,3% chez les hommes.

Les formes atypiques d'occupation sont plus fréquentes en particulier dans l'enseignement, la gastronomie, les ménages privés et les autres services.

[38] Les rapports de travail normaux se caractérisent essentiellement par les éléments suivants: durée d'engagement indéterminée, occupation à plein temps, travail de jour, engagement par un employeur, intégration du salarié dans l'organisation de l'entreprise, soumission aux directives de l'employeur. Ils constituent la seule base d'existence du salarié (Carigiet et al. 2003).

[39] L'enquête suisse sur la population active (ESPA) ne prend en compte le travail sur appel et l'activité des indépendants sans employés que depuis 2001. L'évolution des formes et des conditions de travail est indiquée pour la période de 2001 à 2014, de manière à assurer la comparabilité.

[40] La différenciation entre groupes de population n'est pas possible pour toutes les formes atypiques d'occupation, vu le faible nombre d'observations pour certaines d'entre elles.

[41] Cf. glossaire → Personnes en sous-emploi.

2.2.2 Offre de travail

C'est la situation professionnelle de la population, elle-même tributaire du contexte structurel du marché de l'emploi au même titre que de décisions d'ordre individuel, qui détermine l'offre de travail, c'est-à-dire la quantité de travail proposée par les travailleurs. L'offre de travail comprend les personnes actives occupées et les personnes au chômage au sens du BIT[42].

En 2014, la population active en Suisse s'élevait à quelque 4,7 millions de personnes, ce qui correspond à une augmentation de plus de 860'000 (+22,2%) depuis 1992. On voit plus nettement les effets de la situation économique générale sur l'offre de travail depuis le début des années 90, ainsi que l'évolution de la situation sur le marché de l'emploi dans chaque groupe sociodémographique, lorsque l'on considère séparément la disponibilité à exercer une activité professionnelle (taux d'activité), la participation effective au marché du travail (taux d'actifs occupés) et le taux de chômage.

Disponibilité à exercer une activité professionnelle et participation au marché du travail

La disponibilité à exercer une activité professionnelle, représentée par la part des personnes actives parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus (taux d'activité), s'élève actuellement à 68,5% (cf. tableau 2.2.2) et est restée à peu près constante entre 1992 et 2014. Son évolution diffère toutefois significativement selon les sexes. Du côté des hommes, le taux d'activité a été presque continuellement en déclin durant cette période, tandis que les femmes ont enregistré une forte augmentation, de 5,3 points de pourcentage, passant ainsi de 57,1% à 62,4%.

La participation effective au marché du travail, représentée par la part des personnes actives occupées parmi la population de 15 à 64 ans (taux d'actifs occupés net), a atteint 79,7% en 2014, progressant ainsi de 1,7 point de pourcentage par rapport à 1992, et des différences similaires sont à noter entre hommes et femmes. Ainsi, en 2014, le taux d'actifs occupés net des hommes est inférieur de 4,7 points de pourcentage à celui enregistré en 1992, contrairement à celui des femmes, qui s'est élevé de 8,1 points de pourcentage. En termes de participation au marché du travail, la différence entre hommes et femmes reste ainsi remarquable. Entre 1992 et 2014, la différence entre le taux d'actifs occupés net des hommes et celui des femmes a toutefois diminué, passant de 21,9 à 9,1 points de pourcentage, évolution imputable principalement à une participation accrue des femmes au marché de l'emploi, elle-même due, en grande partie, à l'expansion du travail à temps partiel (cf. chapitre 2.2.1)

Hormis le sexe, l'âge de la population active constitue lui aussi une dimension primordiale lorsqu'il s'agit de présenter l'offre de travail. Tous les groupes d'âge ne participent pas dans une même mesure à la vie active et chacun d'eux a suivi, ces dernières années, une évolution différente en termes de disponibilité à exercer une activité professionnelle. Chez les jeunes, la tendance à rester plus longtemps dans le système de formation s'est également traduite, depuis le début des années 90, par une baisse notable du taux d'activité (cf. tableau 2.2.3).

T2.2.2 Taux d'activité, taux d'actifs occupés et taux de chômage au sens du BIT[1], 2014, en %

	Sexe	Taux d'activité (15 ans et plus)	Taux d'actifs occupés (15 ans et plus)	Taux d'actifs occupés net (15–64 ans)	Taux de chômage au sens du BIT
Suisses	Hommes	72,4	70,1	84,7	3,1
	Femmes	60,7	58,7	77,2	3,3
	Total	66,3	64,2	80,9	3,2
Etrangers	Hommes	82,1	76,0	82,7	7,4
	Femmes	68,6	62,7	68,7	8,6
	Total	75,8	69,8	76,2	7,9
Total	Hommes	74,8	71,6	84,2	4,3
	Femmes	62,4	59,6	75,1	4,5
	Total	68,5	65,5	79,7	4,4

[1] Bureau International du Travail (BIT)

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS, Neuchâtel 2015

[42] Cf. OFS (2014a).

Population selon l'âge et la situation sur le marché du travail, 2014 **G 2.2.3**

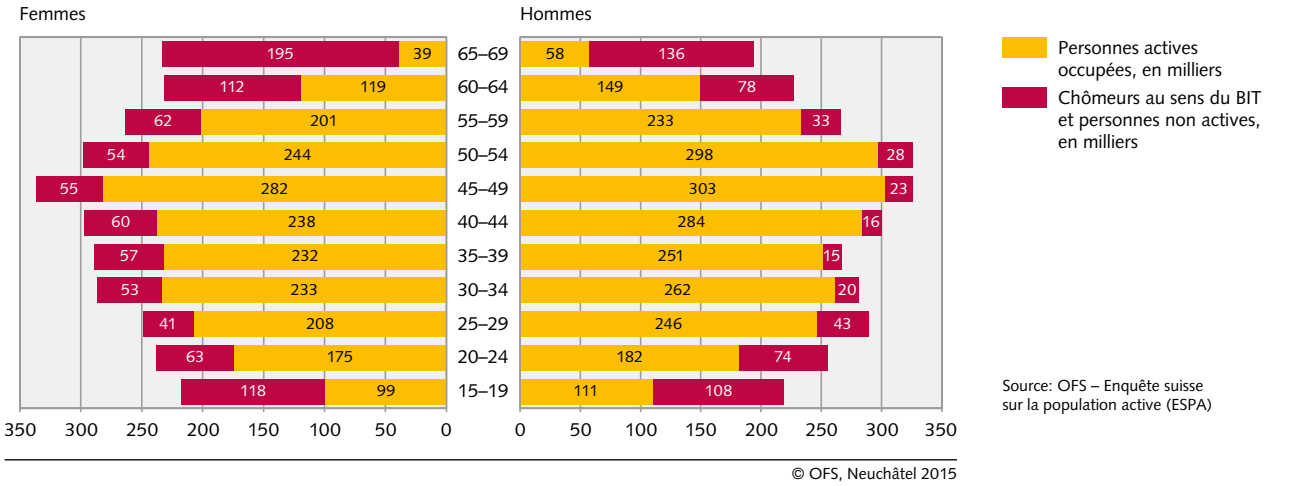

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS, Neuchâtel 2015

L'analyse de l'évolution future de l'offre de travail se concentre essentiellement sur la population active âgée, en raison notamment de l'évolution démographique. Pour que le niveau actuel des rentes puisse se maintenir, la présence des plus âgés sur le marché de l'emploi est une nécessité. En comparaison internationale, leur disponibilité à exercer une activité professionnelle est élevée en Suisse[43]. Ces dernières années, dans le groupe d'âge des 55 à 64 ans, le taux d'activité a notablement augmenté, en dépit des écarts importants qui subsistent par rapport aux jeunes (cf. tableau 2.2.3)[44].

Le taux d'activité effectif du groupe d'âge des 55 à 64 ans est actuellement inférieur de 16,7 points de pourcentage à celui du groupe des 25 à 39 ans (resp. 73,9% et 90,6% en 2014). Une réduction de ces différences a toutefois été observée, ces dernières années, ce qui traduit une évolution positive de l'orientation des plus âgés vers le marché du travail (cf. graphique 2.2.4). Cette tendance s'explique principalement par la participation croissante des femmes au marché du travail et par le relèvement de l'âge de la retraite. Si la présence des femmes de 55 à 64 ans sur le marché de l'emploi a augmenté durant la période de 1992 à 2014, celle des hommes de ce même groupe d'âge a marqué un recul.

La nationalité de la population active est, elle aussi, un critère de distinction servant à l'analyse de l'offre de travail. En comparaison internationale, la Suisse bénéficie d'une forte intégration de l'ensemble de sa population dans le marché de l'emploi, ce qui s'explique notamment par une forte présence de main-d'œuvre étrangère. Entre 1992 et 2014, le nombre des actifs occupés de nationalité étrangère a enregistré une croissance de 48,3%, soit trois fois et demi supérieure à celle observée chez les travailleurs suisses durant la même période (+13,2%).

Au deuxième trimestre 2014, 24,7% de la population active occupée était de nationalité étrangère. Dans la population étrangère, la disponibilité moyenne à exercer une activité professionnelle (taux d'activité), d'environ 76%, et la participation effective au marché du travail (taux d'actifs occupés) des plus de 15 ans, de l'ordre de 70%, dépassent ceux de la population indigène (cf. tableau 2.2.2). Si l'on ne prend en considération que la population en âge de travailler, entre 15 et 64 ans (taux d'actifs occupés net), le rapport s'inverse, par la présence réduite des étrangers dans la tranche d'âge des 65 ans et plus en comparaison avec la population indigène[45].

T 2.2.3 Taux d'activité selon les groupes d'âge, 1992 et 2014, en %

	1992	2014	Différence
15–24 ans	70,7	66,1	–6,6
25–39 ans	85,8	90,6	5,6
40–54 ans	87,4	90,8	3,9
55–64 ans	65,2	73,9	13,4

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS, Neuchâtel 2015

43 Cf. OFS (2008d).

44 En ce qui concerne en particulier les groupes d'âge les plus jeunes, il faut partir de l'idée qu'une part de la population n'a pas encore accompli de formation initiale.

45 OFS (2008e).

Taux d'actifs occupés âgés de 55 à 64 ans entre 1992 et 2014 **G 2.2.4**

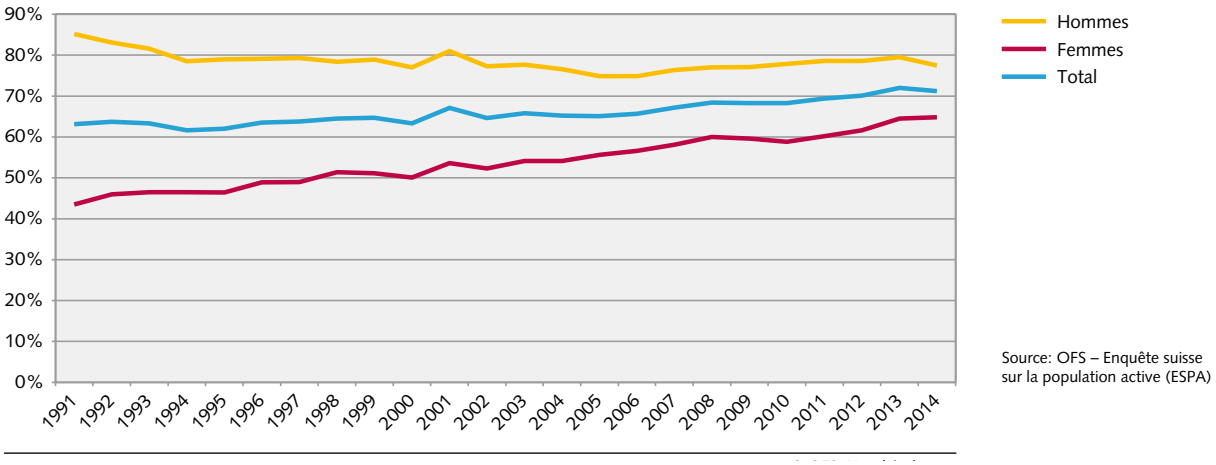

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Chômage

Le chômage est fonction de l'évolution conjoncturelle. Le taux de chômage (au sens du BIT) a augmenté, à partir du début des années 90, jusqu'à atteindre 4,1% en 1997, pour redescendre à 2,5%, en 2001, revenant ainsi à son niveau de 1992 (2,8%). Il a ensuite enregistré une forte augmentation, s'établissant à 4,1% en 2003, puis il a atteint son plus haut niveau en 2005 (4,4%), avant de reculer à nouveau les années suivantes (3,4% en 2008). Par la suite, le taux de chômage s'est établi à 4,4% en 2014, atteignant ainsi le niveau record de 2005 durant la période considérée. En termes de chômage, la situation sur le marché de l'emploi n'est pas la même pour tous les groupes de population (cf. tableau 2.2.2).

La qualification est un facteur déterminant de l'intégration dans la vie active. Un faible niveau de formation s'associe, d'ordinaire, à un risque de chômage plus élevé. En 2014, le taux de chômage (au sens du BIT) des personnes sans diplôme postobligatoire (8,3%) dépassait de 5,3 points de pourcentage celui des personnes ayant un niveau de formation tertiaire (3,0%). Ces valeurs démontrent incontestablement le lien entre niveau de formation et chances d'insertion professionnelle (cf. graphique 2.2.5). L'augmentation du chômage observée en 2014 a touché plus fortement, cette fois encore, les personnes sans formation postobligatoire. En termes de risque de chômage, les différences observées en fonction du niveau de qualification sont, du reste, étroitement liées à la nationalité. Entre 2008 et 2014, le taux de chômage parmi les étrangers sans formation postobligatoire a été deux fois et demie plus élevé qu'au sein de la population indigène possédant un niveau de formation équivalent (cf. tableau A 2.5, en annexe).

Taux de chômage au sens du BIT selon la formation, de 1996 à 2014 **G 2.2.5**

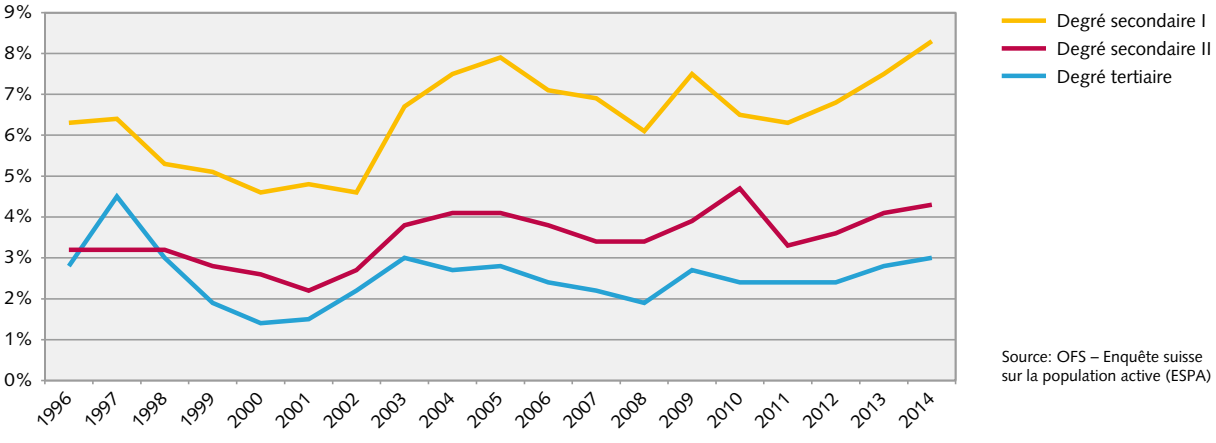

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS, Neuchâtel 2015

Personnes au chômage et chômeurs au sens du BIT

En Suisse, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) publie tous les mois la statistique des chômeurs enregistrés. De son côté, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie depuis 1991, dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active (ESPA), une statistique des chômeurs conforme aux directives du Bureau international du Travail («chômeurs au sens du BIT»). Ces deux statistiques se basent sur des méthodes et sur des définitions différentes.

La statistique du chômage du SECO est fondée sur un relevé exhaustif des personnes inscrites dans les Offices régionaux de placement (ORP). Ces personnes forment l'ensemble des demandeurs d'emploi enregistrés.

Dans le cadre de l'ESPA, il n'est pas nécessaire d'être enregistré auprès d'un ORP pour être considéré comme chômeur. Sont considérées comme étant au chômage les personnes âgées de 15 à 74 ans qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence, qui ont recherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et qui étaient disponibles pour exercer un emploi. L'ESPA tient ainsi compte également des personnes qui, n'ayant plus droit aux indemnités de chômage, ne se présentent plus à l'ORP, et des personnes qui, sans recourir aux services de l'ORP, souhaiteraient rentrer sur le marché du travail. En prenant en considération aussi les chômeurs non enregistrés, l'ESPA reflète de manière plus complète l'offre de travail inutilisée en Suisse.

Les deux statistiques décrivent ainsi deux groupes de personnes qui ne se recouvrent que partiellement. Toutes deux donnent des tendances similaires concernant l'évolution respectivement des chômeurs enregistrés et des chômeurs au sens du BIT. Les deux statistiques sont complémentaires. Les chiffres de l'ESPA permettent néanmoins d'effectuer des analyses fondées sur des critères sociodémographiques, indispensables dans le cadre de ce rapport social.

Dans une société axée sur l'activité professionnelle, l'intégration au marché du travail est la condition sine qua non de l'intégration sociale. A cet égard, la disponibilité à exercer une activité professionnelle de la population étrangère, représentée par la part des personnes actives parmi les étrangers âgés de 15 ans ou plus, laisse présumer d'une situation initiale positive (cf. tableau 2.2.2). Cette présomption se trouve cependant relativisée à travers les chiffres du chômage. En Suisse, comme dans certains autres pays européens, le taux de chômage (au sens du BIT) de la population étrangère est nettement supérieur à celui de la population indigène: durant la période de 2008 à 2014, il a été en moyenne deux fois et demie plus élevé. Des écarts apparaissent chez les femmes étrangères, dont le taux, ces dernières années, a été significativement plus élevé que chez les hommes, même s'il a tendance à se réduire.

Les chiffres du chômage reflètent également la composition hétérogène de la population active étrangère (cf. graphique 2.2.6). Les personnes en provenance de d'Europe de l'Est et du Sud-Est et d'Europe du Sud-Ouest sont plus touchées que celles d'Europe du Nord et de l'Ouest. Dans le cas de ces dernières, les différences par rapport à la population active indigène sont beaucoup plus faibles (cf. graphique 2.2.6).

Le taux de chômage, en Suisse, est également fonction des différences d'âge. Les plus jeunes, notamment, sont exposés à un risque accru de chômage. Si le taux de chômage (au sens du BIT) des 15 à 24 ans a évolué, entre 1992 et 2014, de manière plus ou moins parallèle

Taux de chômage au sens du BIT, selon divers critères sociodémographiques, 2014 **G 2.2.6**

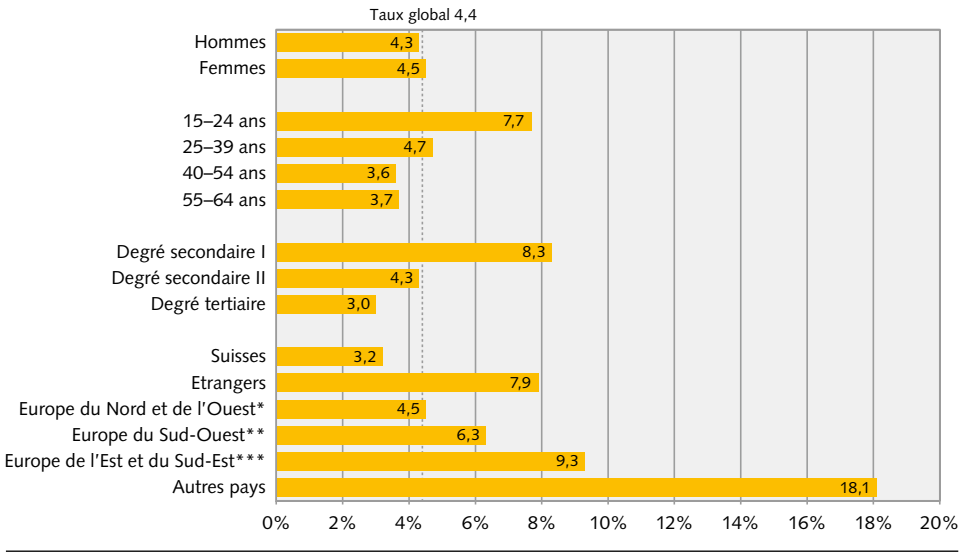

* Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède, Allemagne, Autriche, Belgique, France, Grande-Bretagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Monaco.
** Portugal, Espagne, Italie, Vatican Malte, Saint-Marin.
*** Estonie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Russie, Ukraine, Biélorussie, Pologne, Hongrie, Slovaquie, Rép. Tchèque Grèce, Turquie, Chypre, Albanie, Bulgarie, Roumanie, Serbie, Croatie, Slovénie, Bosnie et Herzégovine, Monténégro, Macédoine, Kosovo.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS, Neuchâtel 2015

au taux global, il s'avère cependant beaucoup plus élevé. Depuis 2000, ce groupe d'âge connaît un taux de chômage 1,8 fois plus important en moyenne. Les suppressions d'emplois touchent donc davantage les travailleurs jeunes et peu qualifiés. Les chances d'insertion professionnelle, en particulier l'accès au marché du travail, sont peu aisées pour les jeunes. Là encore, ce sont les jeunes (et jeunes adultes) de nationalité étrangère qui doivent faire face aux plus gros problèmes au moment d'entrer dans la vie professionnelle. Entre 2008 et 2014, le taux de chômage a non seulement augmenté fortement dans le groupe d'âge des 15 à 24 ans de nationalité étrangère, ce taux est aussi bien supérieur à celui de leurs pairs suisses (cf. tableau A 2.6 en annexe).

Dans l'ensemble, les chiffres du chômage démontrent un risque plus élevé, pour les travailleurs jeunes et peu qualifiés, d'être exclus d'un marché de l'emploi toujours plus axé sur le savoir et la technique et, par conséquent, de devenir tributaires de l'aide sociale. La combinaison de ces facteurs a d'autant plus d'impact sur la population étrangère.

2.2.3 Formation

Dans les sociétés du savoir et de l'information, l'éducation et la formation jouent un rôle prépondérant. Les qualifications, les connaissances et les aptitudes qui se transmettent par l'éducation et la formation sont une composante importante de la qualité de vie des individus dont ils ont besoin pour s'adapter à un monde en mutation.

Ce capital de savoir est un facteur déterminant du succès de toute entreprise individuelle ou collective. Au niveau individuel, il désigne les savoir-faire et savoir-être des personnes, leur capacité à mettre en œuvre, transmettre, ou encore renouveler leurs connaissances tout au long de leur vie. Ce capital n'influence pas uniquement la situation de chacun sur le marché de l'emploi, il permet également au citoyen de s'orienter dans les institutions publiques et privées, ainsi que d'exercer ses droits et ses devoirs politiques. Au plan collectif, il constitue la clef de voûte de notre économie nationale et de la productivité du travail. Celle-ci détermine la compétitivité de notre pays dans un monde international et économiquement ouvert.

L'avènement des sociétés et des économies de la connaissance exige donc du système de formation qu'il dote les individus d'un socle initial de qualifications et de connaissances apte à répondre à ces nouvelles demandes. L'évolution effrénée du progrès technologique qui se traduit par le vieillissement rapide de ces connaissances implique que le système de formation doit en outre préparer les jeunes et inciter les adultes à se former en permanence. Enfin, selon les futures perspectives de la démographie en Suisse, le renouvellement de la main d'œuvre ne pouvant plus compter uniquement sur de nouvelles générations de jeunes bien formés, ces mesures d'incitations devront désormais cibler tous les autres groupes de la population, notamment les aînés, les femmes, les nouveaux arrivants et autres groupes minoritaires.

Un niveau de formation en expansion

Au cours du temps, le système de formation suisse a considérablement changé. Les vingt dernières années, plus particulièrement, ont été le théâtre de profondes réformes[46]. Elles ont bouleversé le paysage de la formation. Il est aujourd'hui bien plus attrayant et accessible pour des catégories de la population qui ne le fréquentaient pas ou peu alors.

Le graphique 2.2.7 présente le niveau de formation de la population résidante permanente en Suisse âgée de 25 à 64 ans[47] selon la plus haute formation achevée. En Suisse, la proportion des diplômés du degré tertiaire (hautes écoles et formation professionnelle supérieure) est celle qui a connu la plus forte augmentation, avec plus de 12 points de pourcentage entre 2003 et 2013. Durant cette période, le nombre de personnes diplômées du degré tertiaire a ainsi augmenté de près de deux tiers, soit quelque 640'000 personnes en plus.

En 2013, un peu moins d'une personne sur deux est encore titulaire d'un diplôme du degré secondaire II. La formation professionnelle initiale rencontre traditionnellement un grand succès auprès des jeunes adultes. Si elle les oriente initialement vers le marché professionnel, depuis le milieu des années 1990, les jeunes qui désirent continuer leurs études ont la possibilité d'obtenir un certificat de maturité professionnelle et d'accéder ainsi aux hautes écoles spécialisées. Ceci explique, en partie seulement[48], l'érosion du pourcentage des personnes diplômées du degré secondaire II au profit des hautes écoles – de près de 10 points de pourcentage (de 58% en 2003 à 48% en 2013, voir graphique 2.2.7).

[46] A titre d'exemple: création des hautes écoles spécialisées et pédagogiques, mise en œuvre du processus de Bologne, création des maturités professionnelles et spécialisées, etc.

[47] Ce groupe de population a en principe achevé une première formation et est apte à exercer une activité professionnelle.

[48] Les facteurs migratoires sont une des autres raisons voir graphique 2.2.9.

Niveau de formation de la population, de 2003 à 2013 **G 2.2.7**

Part en % de la population résidante permanente âgée de 25 à 64 ans selon la plus haute formation achevée

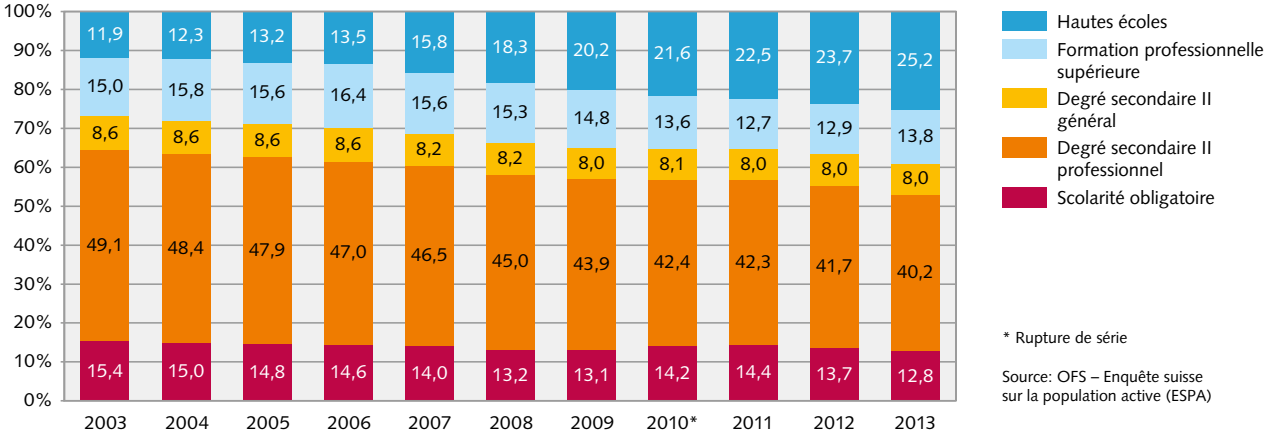

* Rupture de série

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS, Neuchâtel 2015

En 2003, la part des personnes sans formation postobligatoire, soit qui ont achevé tout ou partie de la scolarité obligatoire, était de 15%. Dix ans plus tard, elle est encore de 13%. Les personnes de cette catégorie doivent être potentiellement considérées comme une population à risque. Leur niveau d'instruction et/ou de connaissances de base est considéré comme insuffisant pour échapper à la précarité de l'emploi et du chômage. En 2013, ce sont plus de 574'000 personnes qui étaient dans cette situation. Il est en outre peu probable que ce socle de personne sans formation postobligatoire diminue de façon substantielle dans le futur, principalement en raison de facteurs migratoires[49].

Le niveau de formation au crible des différences sociales

La population des personnes âgées de 25 à 64 ans ne constitue pas une catégorie homogène. Les résultats peuvent présenter d'importantes inégalités de formation selon que l'on considère le sexe des personnes, les différentes classes d'âge ou encore la nationalité des individus. On peut ainsi mieux cibler les groupes de population qui sont les plus susceptibles de recourir à l'aide sociale en raison de l'insuffisance de leur niveau de formation.

Dans le contexte du vieillissement de la population, les qualifications et connaissances des travailleurs plus âgés se retrouvent sous le feu des projecteurs. Les personnes d'âge moyen qui accusent aujourd'hui un retard de formation peineront à s'épanouir plus tard dans un marché de l'emploi toujours plus demandeur de hautes qualifications et qui ne pourra plus compter uniquement sur les nouvelles générations pour combler le manque.

Cette problématique particulière peut être illustrée à l'aide du graphique 2.2.8 qui présente le niveau de formation de la population résidante permanente en Suisse âgée de 25 à 64 ans selon le sexe et l'âge et selon la plus haute formation achevée en 2013.

Au travers des âges, les femmes ont su tirer parti de l'ouverture du système de formation. Les plus jeunes se forment aujourd'hui beaucoup plus intensivement que leurs aînées, ce qui explique en partie la croissance du niveau de formation de l'ensemble de la population. Si la tendance actuelle suit son cours, le retard de formation des femmes dans les classes d'âge les plus jeunes est en passe de se résorber d'ici quelques années et peut-être bien de s'inverser. En revanche, sitôt que l'on considère les classes d'âge plus avancées, les disparités de formation entre les femmes et les hommes s'accroissent notablement. Ainsi, les femmes de plus de 45 ans souffrent d'un retard considérable sur leur contrepartie masculine, un fait qui repose néanmoins sur des choix de formation effectués quelque 20 ans et plus en arrière et qui reflètent le contexte de cette époque. Pour la seule classe d'âge des 45–54 ans, la proportion des tertiarisées est presque moitié moins importante que celle des hommes. À l'autre extrême, les femmes sans formation postobligatoire sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes.

Le graphique 2.2.9 illustre le niveau de formation de la population âgée de 25 à 64 ans selon divers groupes de pays: l'Europe du Nord et de l'Ouest, l'Europe du Sud-Ouest, l'Europe de l'Est et du Sud-Est et les autres

[49] Cf. Scénarios 2013–2022 pour le niveau de formation de la population (Office fédéral de la statistique → Thèmes → 15 - Education, science → Scénarios pour le système de formation → Analyses → Niveau de formation de la population → Résultats principaux).

Niveau de formation de la population selon le sexe et l'âge, 2013 G 2.2.8

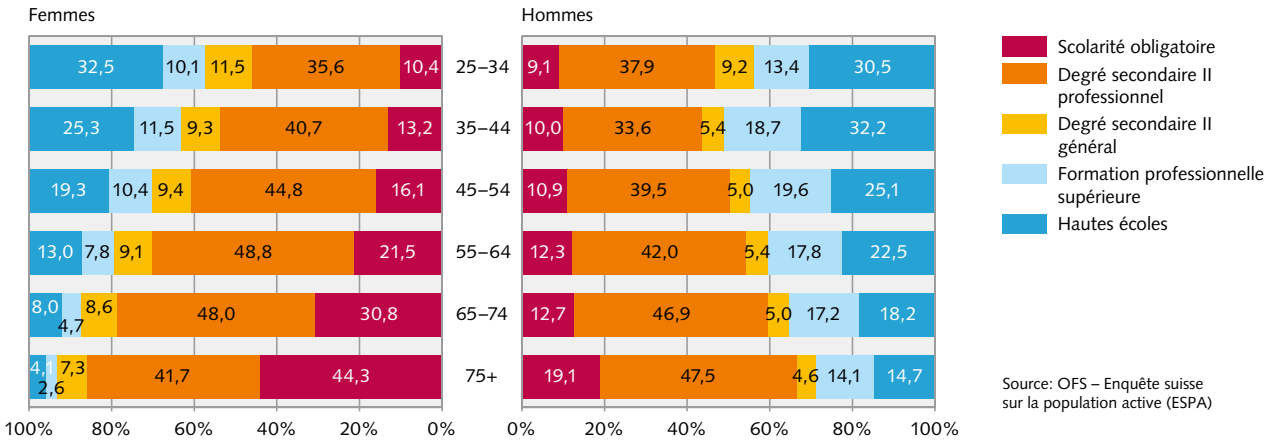

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS, Neuchâtel 2015

Niveau de formation de la population selon la nationalité et la durée de résidence, 2013 G 2.2.9

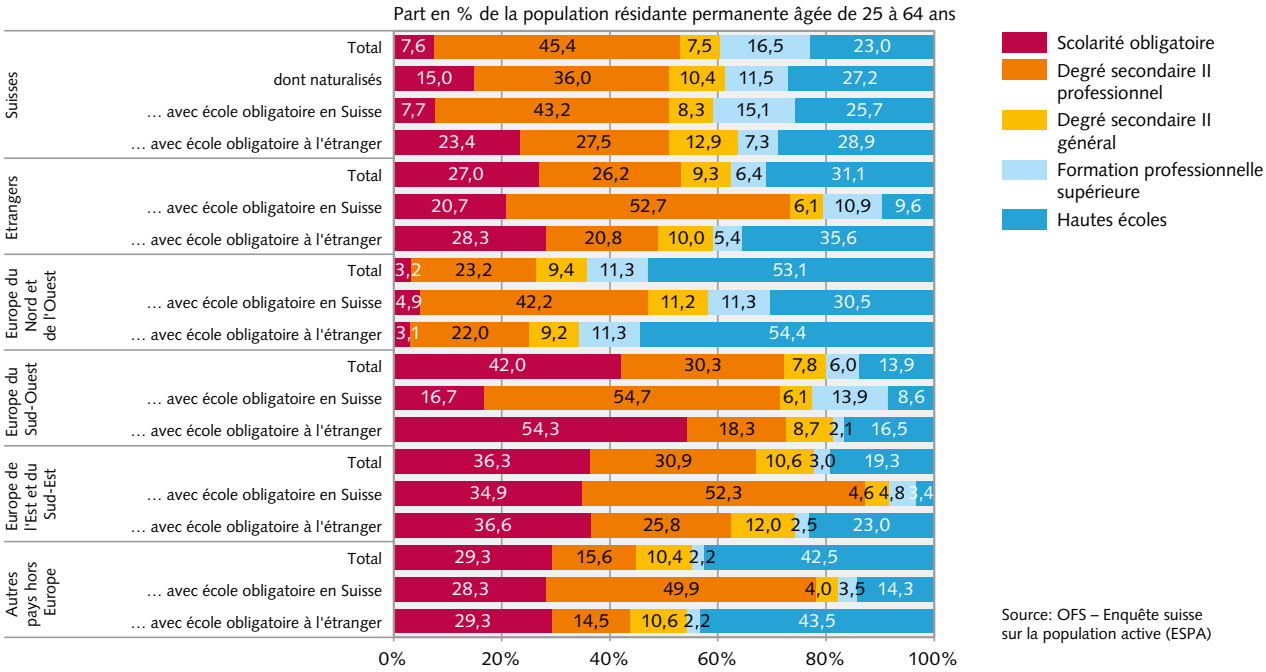

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS, Neuchâtel 2015

pays du monde hors de l'Europe[50]. Une distinction supplémentaire est faite pour les personnes naturalisées et étrangères selon qu'elles sont arrivées en Suisse avant l'âge de 17 ans ou plus tard. L'âge de 17 ans sert ici d'âge limite pour déterminer si ces personnes ont effectué tout ou partie de leur scolarité obligatoire dans le système de formation suisse ou à l'étranger.[51]

En 2013, la Suisse compte un peu plus d'un quart d'étrangers: 31% d'entre eux viennent des pays de l'Europe du Nord et de l'Ouest, une proportion similaire de 32% sont originaires des pays de l'Europe du Sud-Ouest, 24% sont issus des pays de l'Europe de l'Est et du Sud-Est, et quelque 14% des autres pays du monde.

Deux tiers des ressortissants des pays de l'Europe du Sud-Ouest ont effectué leur scolarité obligatoire à l'étranger. Cette proportion passe à plus de 80% pour les européens du Sud-Est et s'établit à 94% et plus pour les deux autres groupes de pays, soit l'Europe du Nord et de l'Ouest et les autres pays non européens.

Un faible niveau de formation comporte un risque accru de pauvreté et d'exclusion sociale, encore davantage s'il se combine avec des difficultés d'intégration. Il convient donc d'examiner plus particulièrement la situation des populations à faible niveau d'instruction: 27% des étrangers sont dans ce cas de figure, contre 8% des Suisses. Effectuer tout ou partie de la scolarité obligatoire en Suisse profite aux naturalisés et, surtout, aux ressortissants des pays de l'Europe du Sud-Ouest où la durée de la résidence peut faire varier la proportion des moins instruits du simple au triple. Pour les autres groupes de pays, la durée de résidence n'exerce aucune influence significative sur le socle de personnes sans formation postobligatoire. Les personnes originaires de l'Europe de l'Est et du Sud-Est sont, selon les résultats présentés, les moins bien loties de cette comparaison: 36% d'entre elles sont sans formation postobligatoire indépendamment de leur durée de résidence en Suisse. Les européens du Nord et de l'Ouest se caractérisent par un niveau de qualifications très élevé, deux-tiers d'entre eux ont un diplôme du degré tertiaire en poche à leur arrivée en Suisse, seuls 3% ne passent pas le seuil de la scolarité obligatoire. Les ressortissants des pays hors d'Europe ne forment pas une catégorie homogène: si un tiers d'entre eux est sans formation postobligatoire, une proportion plus importante de 43% possède un titre du degré tertiaire. Cet accroissement de personnes hautement qualifiées dans la population immigrante par rapport aux décennies précédentes s'expliquerait par des changements dans la structure du marché de l'emploi en Suisse, à savoir des activités exigeant de hautes qualifications, de même que l'introduction du traité de libre circulation des personnes et le renforcement des lois sur l'asile et les étrangers[52].

C'est lors de la transition au degré secondaire II que la fréquentation ou non de l'école obligatoire en Suisse exerce une nette influence sur les choix de formation. Dans presque toutes les catégories de la comparaison, une personne sur deux sera dotée d'un niveau de formation du degré secondaire II, le plus souvent dans la filière professionnelle. Pour cette même raison, le degré tertiaire rencontre moins de succès auprès de ces personnes qu'auprès de celles qui arrivent plus tardivement en Suisse. 20% des étrangers qui ont usé les bancs de l'école en Suisse achèvent une formation du degré tertiaire, contre 36% des étrangers d'immigration plus récente.

L'apprentissage tout au long de la vie, un moyen de combler les inégalités de formation?

La participation à la formation continue est le moyen qu'ont les individus de recycler ou développer leurs compétences tout au long de leur vie sous peine de voir celles-ci se déprécier rapidement et leur employabilité s'amoindrir. Elle sert également d'instrument aux autorités publiques pour réduire les écarts de formation des adultes moins instruits avec les plus qualifiés, comme en témoigne le programme de législature 2011–2015 du Conseil fédéral et du Parlement, qui s'est fixé l'objectif suivant «Les personnes sans formation postobligatoire participent de manière accrue à des activités de formation non formelle»[53].

[50] L'«Europe du Nord et de l'Ouest» regroupe les pays suivants: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Islande, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède; l'«Europe du Sud-Ouest» rassemble le Portugal, l'Espagne, l'Italie, le Vatican, Malte et Saint-Marin; l'«Europe de l'Est et du Sud-Est» désigne l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Moldavie, la Russie, l'Ukraine, la Biélorussie, la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie, la République Tchèque, la Grèce, la Turquie, Chypre, l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie, la Serbie, la Croatie, la Slovénie, la Bosnie et Herzégovine, le Monténégro, la Macédoine et le Kosovo. La dernière catégorie correspond aux pays du reste du monde hors Europe.

[51] La catégorie «…avec école obligatoire en Suisse» regroupe les personnes naturalisées et étrangères arrivées en Suisse avant l'âge de 17 ans, c'est-à-dire des personnes ayant fréquenté, en partie au moins, l'école obligatoire en Suisse. La catégorie «… avec école obligatoire à l'étranger» regroupe les personnes naturalisées et étrangères arrivées en Suisse après l'âge de 17 ans avec un bagage de formation obligatoire acquis ailleurs qu'en Suisse.

[52] Avenir Suisse, Müller-Jentsch (éd.) (2008).

[53] Monitoring du programme de la législature – Formation, recherche et innovation p. 31 Office fédéral de la statistique → Thèmes → 00 - Bases statistiques et généralités → Indicateurs de la législature → Monitoring du programme de la législature → Ligne directrice 6 Formation et recherche.

Participation à la formation non formelle selon le niveau de formation, en 2011 G 2.2.10

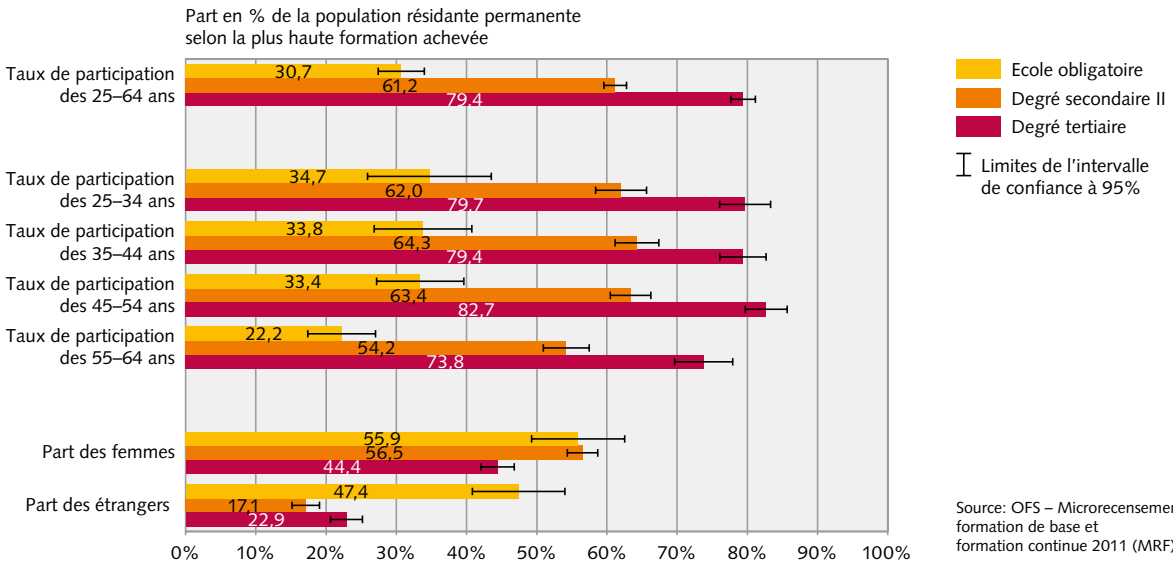

Source: OFS – Microrecensement formation de base et formation continue 2011 (MRF)

© OFS, Neuchâtel 2015

Le graphique 2.2.10 présente le taux de participation des 25–64 ans et diverses autres classes d'âge à la formation continue[54] selon le niveau de formation au cours des douze mois qui ont précédé l'enquête. Il affiche également la participation relative des femmes et des étrangers. Les résultats sont tirés du Microrecensement Formation de base et formation continue 2011 (MRF).

Un constat s'impose: le niveau de formation conditionne fortement la participation à la formation continue. En 2011, ce sont les personnes les plus qualifiées – près de quatre personnes sur cinq – qui participent le plus intensément aux activités de formation non-formelle. Elles accroissent ainsi l'écart qui les sépare des personnes moins instruites – dont le taux de participation atteint un peu plus de 30% seulement. Ce constat n'est pas surprenant dans la mesure où le nombre d'années passées sur les bancs de l'école permet de se doter d'une certaine culture d'apprentissage et d'acquérir les capacités cognitives nécessaires pour s'engager dans une formation complémentaire. Cependant, il traduit également la difficulté et la nécessité de mettre en place des mesures adéquates pour encourager les personnes à faibles qualifications à compenser leur déficit initial en se formant davantage. A cet égard, selon les données relevées dans le cadre du MRF pour déterminer dans quelle mesure les personnes qui souhaitent acquérir une formation peuvent le faire, le pourcentage de personnes sans formation postobligatoire qui ont manifesté le désir de se former mais n'ont pu le faire s'élève à 24%. C'est le pourcentage le plus élevé par comparaison avec les autres niveaux de formation. Dans ce même groupe, le pourcentage de personnes qui ne souhaitaient pas se former et qui ne l'ont pas fait est également très élevé (44%)[55].

Chez les étrangers, ceux qui ont au plus achevé l'école obligatoire participent à part égale (ou presque) avec les Suisses aux activités de formation non-formelle. Mais sitôt que le niveau de formation augmente leur part relative aux Suisses diminue. Pour un niveau de formation du degré secondaire II ou du degré tertiaire, on compte environ un participant étranger pour quatre participants suisses à la formation continue.

Sans surprise, lorsque les personnes approchent de l'âge de la retraite, le taux de participation aux activités de formation non-formelle baisse. En revanche, les individus dans la cinquantaine et/ou moins instruits, lesquels constituent des cibles prioritaires pour des mesures de soutien à la formation continue, présentent à peu de choses près le même profil de participation que les classes d'âge plus jeunes. Si la formation

[54] Par formation continue, on entend ici les activités de formation non-formelle. La formation non-formelle regroupe toutes les formes d'enseignement qui ne sont pas dispensées par le système formel d'éducation, c'est-à-dire des activités qui sont basées sur une relation élève-enseignant, mais qui ne font pas partie du système scolaire institutionnel. Ces activités peuvent se dérouler sous différentes formes: les cours; les séminaires, les exposés, les conférences, les congrès, les workshops; les cours privés. A côté de ces trois formes, le Microrecensement formation de base et formation continue (MRF) prend également en compte la formation en situation de travail.

[55] Obstacles à la participation à la formation selon le niveau de formation, 2011 (www.bfs.admin.ch → Thèmes → 15 - Education, science → Indicateurs de la formation → Système de formation suisse → Formation continue → Parcours et transitions → Obstacles à la participation à la formation.

continue représente donc un moyen d'action publique pour œuvrer vers une plus grande égalité des chances, les résultats présentés dans le graphique 2.2.10 ne témoignent pas (ou pas encore) de cette intention.

Les jeunes qui quittent prématurément l'école

Les connaissances et les aptitudes transmises par l'école obligatoire et au degré secondaire II sont particulièrement importantes car elles constituent le fondement sur lequel s'appuieront ultérieurement les activités d'apprentissage tout au long de la vie. Ceux qui n'investissent pas dès le départ dans une formation ont à l'heure actuelle moins de chances de combler cet écart par la suite. Dans ce contexte, les jeunes qui renoncent prématurément aux études et à toutes autres formes d'apprentissage, parce qu'ils sont en échec scolaire ou par manque de motivation pour les études constituent une priorité pour le système de formation formelle. En Suisse, cette priorité s'inscrit dans l'article 41 de la Constitution fédérale qui spécifie entre autres que les enfants, les jeunes et les personnes en âge de travailler doivent pouvoir bénéficier d'une formation initiale et d'une formation continue correspondant à leurs aptitudes et que tout doit être fait pour encourager leur autonomie et leur intégration sociale, culturelle et politique. Considérant les difficultés que rencontrent certains jeunes lors de la transition au degré secondaire II, la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP), en partenariat avec la Confédération, travaillent sur un plan d'action pour doter, d'ici à 2015, 95% des jeunes de moins de 25 ans d'un diplôme du degré secondaire II.

Le graphique 2.2.11 présente les jeunes de 18 à 24 ans qui ont tout au plus terminé l'école obligatoire et qui au cours de l'année précédente l'enquête n'étaient pas scolarisés dans le système de formation formelle en pourcent de la population d'âge similaire. Si, en 2013, seuls 6% des jeunes ont décroché momentanément ou définitivement des études, ce pourcentage s'élève à 15% parmi les jeunes de nationalité étrangère. Etre né en Suisse améliore certes ce pourcentage (10%), mais pas à concurrence de celui des Suisses (4%). Lorsqu'un jeune étranger intègre le système de formation en cours de route, le pourcentage atteint plus de quatre fois celui des Suisses dans la même situation. Ils ont une chance sur cinq de quitter le système de formation sans être titulaire d'un titre du degré secondaire II, augmentant ainsi le risque d'être à plus long terme dépendant de l'aide sociale.

Résumé

Le niveau de formation conditionne largement la participation des individus au marché de l'emploi et à la société dans son ensemble. Les connaissances et qualifications acquises dans le cadre du système de formation formelle jettent également les bases de la participation ultérieure à l'apprentissage tout au long de la vie. Investir insuffisamment dans une formation qualifiante peut donc avoir des conséquences sociales et économiques importantes à plus long terme pour les individus. La brève analyse présentée ci-dessus identifie quelques-unes des catégories de la population qui sont dans ce cas de figure. Il s'agit notamment des aînés, plus particulièrement les femmes, qui n'ont pas bénéficié en leur temps de l'ouverture

Jeunes quittant prématurément l'école selon la nationalité et le lieu de naissance, 2013 **G 2.2.11**

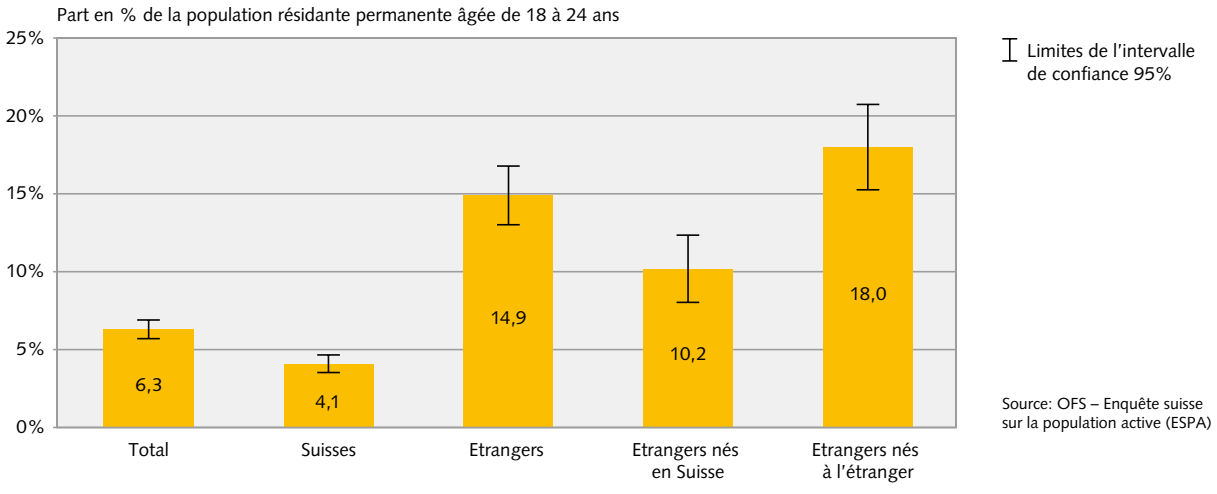

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS, Neuchâtel 2015

du système de formation qui le caractérise aujourd'hui; ou encore des étrangers arrivés en Suisse après l'âge de 17 ans sans le bagage d'instruction nécessaire pour s'épanouir pleinement dans notre société et notre économie; et enfin, les jeunes qui décrochent prématurément des études sans les qualifications nécessaires pour évoluer sereinement dans le marché de l'emploi.

L'observation du marché de l'emploi nous donne de précieuses informations sur les groupes risquant d'être exclus de la sécurité sociale. Elle permet d'identifier de nouveaux risques non couverts par notre système de protection sociale, système qui se base sur l'activité professionnelle, et plus particulièrement sur l'activité à plein temps et un parcours de vie standard. Comme l'intégration sociale passe dans une très large mesure par l'engagement dans la vie active – et les liens qui s'ensuivent –, la participation au marché du travail peut être considérée comme un garde-fou qui permet d'éviter le recours aux prestations d'assistance de l'Etat. Comme les ménages tirent leur revenu principalement d'une activité lucrative, c'est essentiellement leur participation au marché de l'emploi qui détermine leur situation économique. La disponibilité à exercer une activité professionnelle, le taux d'activité effectif et le chômage fournissent, par conséquent, des informations sur la situation économique actuelle des ménages.

Les changements affectant le marché de l'emploi se répercutent, sur la répartition du revenu entre les personnes, en ce sens qu'ils modifient les possibilités de générer des revenus. A titre d'exemple de ces mutations, on peut mentionner la participation accrue des femmes à l'activité lucrative, surtout dans le secteur tertiaire, qui va de pair avec l'expansion du travail à temps partiel; le niveau de qualification élevé des actifs occupés d'origine étrangère et les changements de niveau et de structure du chômage en fonction des qualifications, du sexe, de l'âge ou de la nationalité. Des informations détaillées sur la situation financière des ménages privés et sur la répartition du revenu sont fournies dans le chapitre suivant.

2.3 Revenus et répartition des revenus

Outre le revenu du travail, les prestations financières provenant des institutions d'Etat – redistribuées sous la forme de transferts sociaux – exercent une influence importante sur la composition et l'évolution du revenu des ménages. Quand on analyse la structure des revenus au niveau des ménages et leur répartition en général, il est possible de dégager des connaissances sur les effets de la redistribution et, partant, des inégalités de revenus. L'essentiel de ce chapitre est consacré aux questions suivantes[56]:

– Comment a évolué la situation financière des ménages privés depuis 1998 ? Certaines catégories de dépenses représentent-elles une charge particulière pour certains groupes de revenus ?

– Quel montant du budget d'un ménage reste disponible à titre d'épargne?

– Les transferts sociaux sont-ils en mesure de compenser en suffisance une éventuelle croissance des inégalités dans la répartition des revenus entre les personnes[57]?

2.3.1 Le revenu des ménages

En 2009–2011, le revenu brut moyen des ménages suisses[58] s'établissait à 9565 francs par mois. Les principales composantes du revenu brut sont le revenu d'une activité salariée (66,0%) ainsi que les rentes et prestations sociales (20,2%, cf. graphique 2.3.1). La part du revenu provenant d'une activité indépendante constitue 9,8% du revenu brut.

Les ménages d'actifs disposent en moyenne d'un revenu brut plus élevé que les ménages de rentiers[59]. Si l'on compare les ménages de rentiers et les ménages d'actifs, la structure du revenu se distingue en premier

[56] Les exploitations se fondent sur les résultats de l'enquête sur le budget des ménages (EBM) de l'OFS. Cette enquête, destinée à collecter des données détaillées sur les revenus et les dépenses des ménages privés, existe depuis 1998 dans sa forme actuelle; depuis 2000, elle est réalisée en rythme annuel sur la base d'un échantillon réduit (p. ex. 2592 ménages en 2012). La faible taille de cet échantillon ne permet pas d'effectuer des analyses approfondies sur de petits groupes de population. Pour cette raison, on regroupe depuis 2000, pour certaines analyses, les données de trois années consécutives, afin d'obtenir des résultats de qualité. L'échantillon de l'année 1998 étant trois fois plus important que ceux des années suivantes, il est donc considéré isolément. Ainsi, il existe actuellement cinq échantillons contenant chacun des données exploitables pour 9000 à 11'000 ménages: ces échantillons correspondent aux données de l'EBM 1998, des EBM 2000–2002, des EBM 2003–2005, des EBM 2006–2008 et des EBM 2009–2011.
Les montants en francs sont corrigés de l'inflation et indiqués aux prix de la dernière année de relevé.
Tous les résultats présentés ont été calculés sur la base du concept révisé d'exploitation des données de l'EBM. Pour plus de détails, voir le portail statistique de l'OFS, à l'adresse: www.ebm.bfs.admin.ch.

[57] Les informations du présent chapitre sont tirées d'une étude détaillée consacrée au bien-être en Suisse, publiée en août 2014 (Conseil fédéral 2014).

[58] Selon la définition de l'EBM; cf. Glossaire → revenu brut des ménages.

[59] Les ménages sont répartis en ménages d'actifs et en ménages de rentiers en fonction des caractéristiques de la personne de référence (membre du ménage qui contribue le plus au revenu total du ménage). Les ménages de rentiers sont les ménages dont la personne de référence bénéficie d'une rente AVS/AI ou d'une rente anticipée et qui n'exerce pas d'activité lucrative. Tous les autres ménages sont classés dans la catégorie des ménages d'actifs (y compris ceux dont la personne de référence est en formation).

lieu par un revenu du travail logiquement plus faible dans les ménages de rentiers, chez qui les revenus de transfert forment la plus grande partie du revenu brut.

Comme l'indiquent les résultats de l'EBM dans le domaine de l'épargne (cf. chapitre 2.3.2), les rentières et les rentiers couvrent une partie de leurs besoins en puisant dans leur fortune. L'EBM ne collecte toutefois pas de données sur la fortune. Une composante essentielle sur la situation des ménages de rentiers fait donc défaut pour comparer la situation financière des ménages avant et après le départ à la retraite.

Outre la situation de la population totale, nous ne détaillons donc ci-après que celle des ménages d'actifs. En 2009–2011, le revenu brut de ces derniers se situait analysée en moyenne à 10'796 francs, 77,7% provenant d'activités salariées et 11,4% d'activités indépendantes. Les rentes et prestations sociales (p.ex. AF, APG, AI ou AC) constituaient 8,4% du revenu brut, les revenus de la fortune et de la location 2,5% (cf. graphique 2.3.2).

La différenciation par groupe de revenus[60] permet d'observer deux phénomènes à mesure que le revenu augmente: d'une part, une nette diminution, en valeur absolue et en proportion, des revenus de transfert (rentes et prestations sociales, transferts monétaires provenant d'autres ménages); d'autre part, une augmentation des revenus de l'activité lucrative et de la fortune. Ce constat confirme que les personnes dont les revenus sont élevés disposent aussi de réserves financières nettement plus importantes que les personnes à revenus faibles ou moyens.

Une analyse de l'ensemble des ménages révèle que la totalité du revenu provenant d'activités salariées et indépendantes correspond à 43,3% du revenu brut dans le quintile le plus bas, alors que cette proportion oscille entre 65% et 85% dans les autres groupes de revenus. Sans surprise, les écarts s'avèrent moins grands parmi les ménages d'actifs. Chez ceux-ci, le revenu du travail représente, selon le groupe de revenus, entre 75% et 92% du revenu brut.

Le graphique 2.3.1 met en évidence les écarts qui séparent les différents groupes de revenus. En 2009–2011, le revenu brut moyen du quintile des revenus les plus élevés atteignait par exemple 16'277 francs, soit presque quatre fois plus que celui du groupe des revenus les plus faibles (4201 francs). En ce qui concerne les ménages d'actifs, les revenus bruts sont légèrement plus élevés dans tous les groupes (graphique 2.3.2).

Bien que le revenu brut moyen des ménages suisses ait, compte tenu du renchérissement, augmenté de 7% environ entre 1998 et 2009–2011, sa composition, considérée dans son ensemble, n'a guère évolué durant la période analysée. D'une façon générale, on observe une baisse relativement forte des revenus de la fortune et, dans les groupes de revenus inférieurs, des revenus du travail, cette dernière baisse étant compensée par une hausse des revenus de transfert (graphique 2.3.1). Cette hausse apparaît beaucoup plus clairement dans le quintile des revenus les plus bas. Elle pourrait s'expliquer en partie par le ralentissement économique qui a suivi le début du millénaire et qui a fait diminuer la part du revenu du travail dans le revenu brut de ce groupe, à cause de l'augmentation du chômage.

Pour ce qui est de la composition du revenu des ménages d'actifs (graphique 2.3.2), il est impossible d'identifier une tendance spécifique. Comme pour l'ensemble de la population, on observe dans leur cas une diminution proportionnelle – très légère – des revenus de transfert au cours de la dernière période considérée (2009–2011). Cette baisse s'explique par une augmentation du revenu brut et témoigne sans doute d'une situation économique stable, malgré la crise économique et financière.

La structure du revenu est également restée largement inchangée durant la période de 1998 à 2009–2011 dans les différents types de ménages. Des différences apparaissent cependant si l'on distingue les divers groupes de revenus dans chaque type de ménages. Pour les personnes vivant seules (et dans une moindre mesure pour les couples sans enfants), la composition du revenu varie ainsi très fortement selon le groupe de revenus. Les ménages d'une personne appartenant au groupe des revenus les plus bas vivent en moyenne à raison d'un peu plus d'un dixième des revenus du travail et à près de 85% des revenus de transfert (graphique 2.3.3), ces derniers étant essentiellement constitués de rentes de l'AVS/AI. Dans les ménages familiaux[61] à faibles revenus, la part des revenus du travail est plus élevée et varie entre 80% et 85%. Les ménages familiaux comptent en effet souvent plusieurs personnes qui contribuent au revenu du ménage par leur travail. La concentration de rentières et de rentiers est d'autre part plus grande dans les ménages d'une personne et les couples, en particulier dans les quintiles de revenus inférieurs.

[60] Pour pouvoir comparer le niveau de vie des différents types de ménages, la répartition en quintiles (cf. Glossaire → quantile) est basée sur le revenu brut équivalent (cf. Glossaire → revenu équivalent) de la population considérée. Les quintiles sont calculés au niveau des personnes. Toutes les autres données sur les revenus et les dépenses des ménages se fondent en revanche sur le revenu de l'ensemble du ménage, sans pondération d'équivalence. L'analyse se fait alors au niveau des ménages.

[61] Ménages familiaux: ont été examinés les couples avec 1 à 3 enfants.

Evolution de la composition du revenu brut selon les groupes de revenus, échantillons cumulés 1998 à 2009–2011, total des ménages

(parenthèses carrées: montants en francs [valeurs moyennes] aux prix de 2011)

G 2.3.1

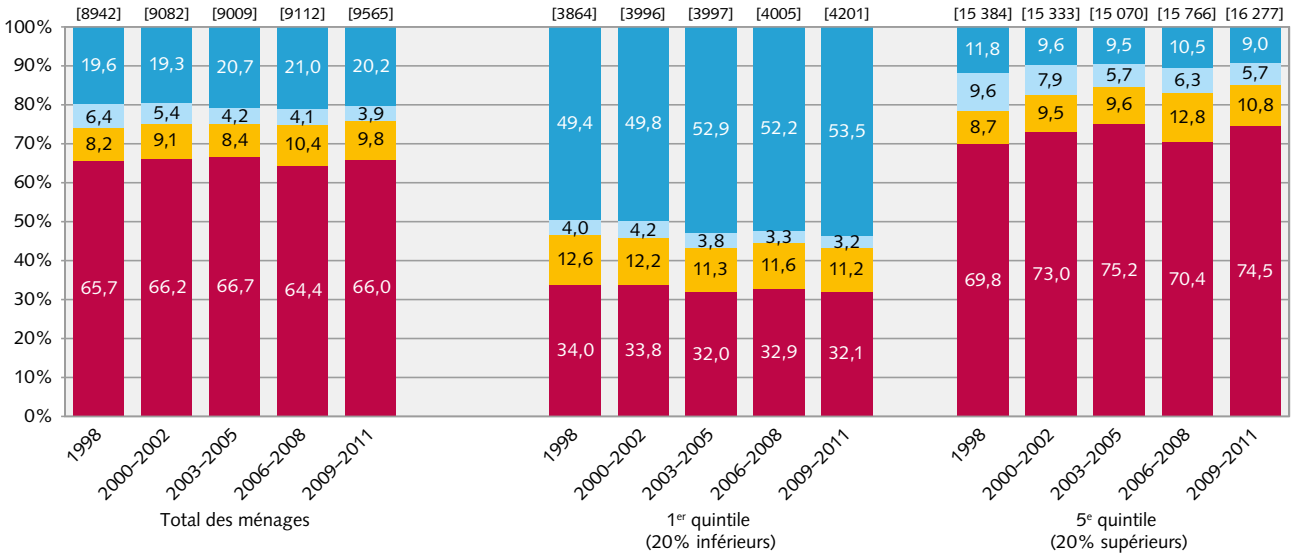

Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.

«Prestations sociales et indemnités journalières»: indemnités journalière des APG, AC, SUVA/CNA, assurance des soins et assurance militaire, autres prestations sociales telles que les subsides cantonaux à l'assurance obligatoire des soins, l'aide au logement, les allocations familiales, les bourses d'études et l'aide sociale.
«Transferts monétaires reçus d'autres ménages»: pensions alimentaires et autres contributions en espèces reçues d'autres ménages.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2015

Evolution de la composition du revenu brut selon les groupes de revenus, échantillons cumulés 1998 à 2009–2011, ménages d'actifs

(parenthèses carrées: montants en francs [valeurs moyennes] aux prix de 2011)

G 2.3.2

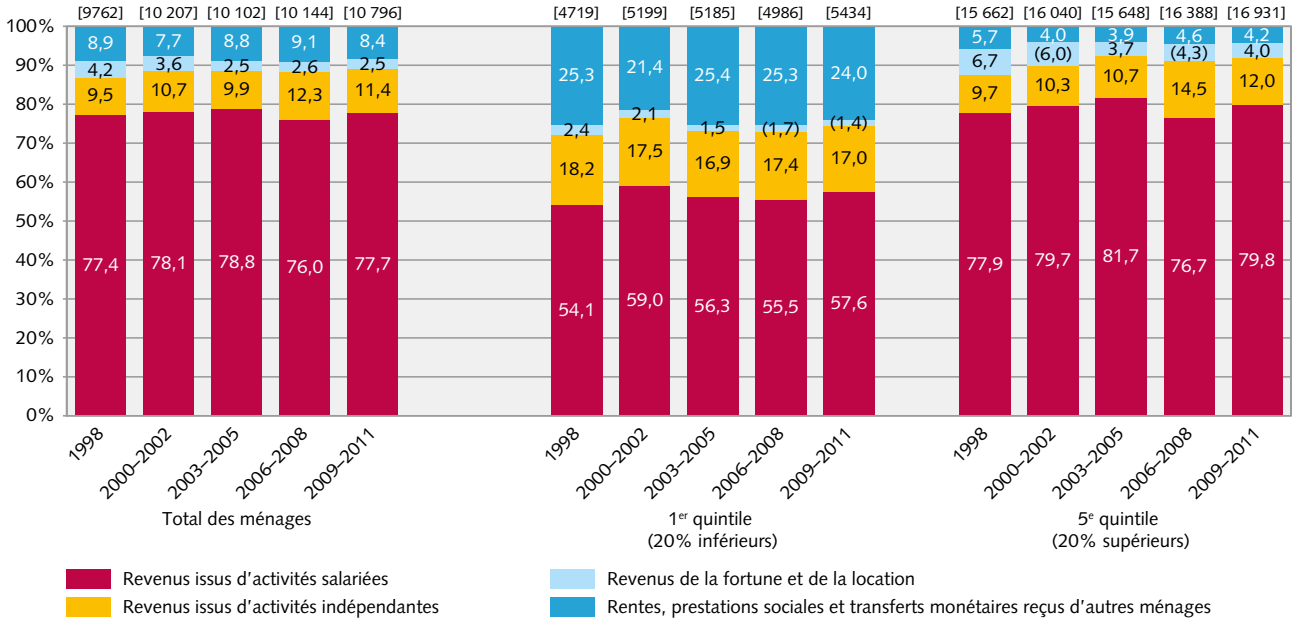

Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.

(Entre parenthèses): estimation présentant une grande variabilité: coefficient de variation > 10%.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2015

Composition du revenu brut par type de ménage et groupes de revenus, échantillons cumulés 2009–2011, total des ménages

(parenthèses carrées: montants en francs [valeurs moyennes] aux prix de 2011)

G 2.3.3

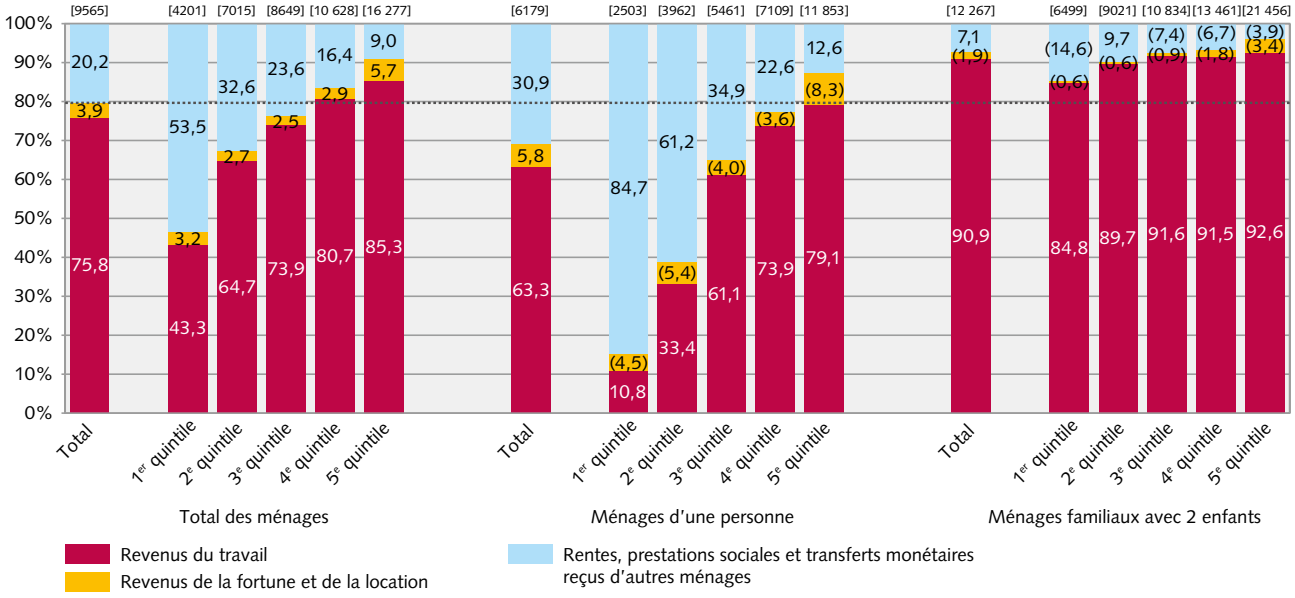

Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.

(Entre parenthèses): estimation présentant une grande variabilité: coefficient de variation > 10%.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2015

Composition du revenu brut par type de ménage et groupes de revenus, échantillons cumulés 2009–2011, ménages d'actifs

(parenthèses carrées: montants en francs [valeurs moyennes] aux prix de 2011)

G 2.3.4

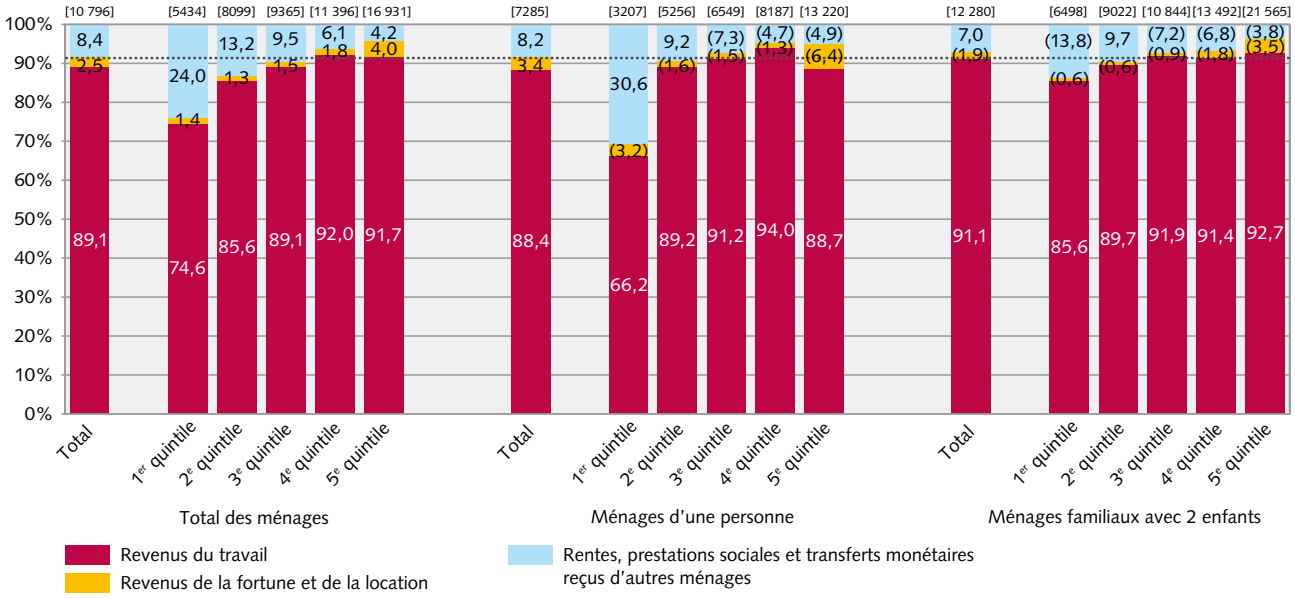

Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du 100%.

(Entre parenthèses): estimation présentant une grande variabilité: coefficient de variation > 10%.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2015

Si l'analyse se limite aux ménages d'actifs, les différences selon les groupes de revenus sont moins perceptibles (graphique 2.3.4).

2.3.2 Dépenses obligatoires

Du revenu brut au revenu disponible: les dépenses obligatoires

En 2009–2011, les ménages suisses ont consacré en moyenne 29,3% de leur revenu brut aux dépenses obligatoires (impôts, assurances sociales, etc.)[62]. Le cinquième quintile présente des dépenses supérieures à la moyenne (32,3% du revenu brut), alors que le deuxième quintile présente les dépenses proportionnellement les plus basses (25,9% du revenu brut). Le revenu disponible obtenu après déduction de ces dépenses est de 6766 francs en moyenne et se situe entre 3033 et 11'024 francs pour les cinq groupes de revenus (graphique 2.3.5). Une analyse réduite aux ménages d'actifs conduit à un résultat comparable, le revenu brut étant cependant légèrement plus élevé (graphique 2.3.6).

En moyenne 12,1% du revenu brut de l'ensemble des ménages sont consacrés aux impôts et 9,7% aux assurances sociales, ces dépenses représentant une charge relative très différente selon les groupes de revenus (graphique 2.3.7). Les primes de l'assurance obligatoire des soins revêtent proportionnellement plus d'importance pour les revenus inférieurs (si l'on ne tient pas compte des réductions de primes, ces charges représentent pour le quintile inférieur plus de quatre dixièmes de l'ensemble des dépenses obligatoires contre moins d'un dixième pour le quintile supérieur[63]). En revanche, plus le revenu est élevé, plus la charge des cotisations aux assurances sociales et des impôts est forte. En raison de leur caractère progressif, les impôts pèsent proportionnellement plus lourdement sur les hauts revenus surtout. Les deux premiers quintiles se différencient très peu du point de vue de la charge fiscale exprimée en pour cent.

L'évolution des dépenses obligatoires entre 1998 et 2009–2011 (graphique 2.3.7) se caractérise dans l'ensemble par une augmentation proportionnelle globalement constante depuis le tournant du siècle. La hausse de cette charge est particulièrement perceptible pour le quintile supérieur et, depuis 2000–2002, pour le quintile des revenus les plus faibles, en raison surtout de l'accroissement proportionnellement plus important des primes de l'assurance obligatoire des soins (il s'agit ici des primes brutes[65]).

Les dépenses obligatoires des quintiles intermédiaires se sont très peu modifiées pendant la période concernée. Aucun changement notable de cette charge par rapport aux autres groupes de revenus n'est observable.

En ce qui concerne les ménages d'actifs, la structure et l'évolution des dépenses obligatoires sont semblables à celles de la population totale, à l'exception de la charge proportionnellement plus élevée que représentent les cotisations aux assurances sociales.

En toute logique, l'augmentation proportionnelle des dépenses obligatoires des ménages suisses s'accompagne d'une baisse proportionnelle du revenu disponible: si le revenu disponible moyen progresse légèrement pendant la période considérée, cette hausse est cependant moins marquée que celle du revenu brut moyen[64]. Celui-ci présente une augmentation d'environ 7% par rapport à 1998, compte tenu du renchérissement, alors que le revenu disponible moyen s'est accru d'environ 4%.

Les différents types de ménages présentent une structure des dépenses obligatoires très semblable. Pour la période 2009–2011, on constate dans presque tous les types de ménages une surcharge des quintiles de revenus inférieurs et surtout supérieurs à l'avantage des quintiles intermédiaires. Seuls les ménages d'une personne subissent une charge légèrement moins forte dans les deux quintiles inférieurs, aussi bien dans les ménages d'actifs que dans la population totale.

La charge représentée par la progressivité du système fiscal touche un peu plus les familles. En revanche dans les ménages d'une personne, l'augmentation des contributions aux assurances sociales en fonction du revenu est comparativement plus élevée. Sans surprise, les ménages d'une personne (surtout ceux qui disposent d'un revenu élevé) versent comparativement plus de transferts à d'autres ménages.

---

62 Cf. Glossaire → dépenses obligatoires et revenu disponible.

63 Le montant pris en compte est le montant brut des primes de l'assurance obligatoire des soins. Les réductions de primes, dont bénéficient selon l'OFAS presque 30% de la population (cf. www.ofsp.admin.ch → Thèmes → Assurance-maladie → Statistiques), apparaissent en tant que revenu dans les «Prestations sociales et indemnités journalières» de la rubrique «Rentes et prestations sociales». Lorsque le ménage n'a connaissance que de la prime nette, seule celle-ci est enregistrée (cas isolés).
Lorsque les réductions de primes apparaissent dans les revenus, la part des primes d'assurance dans le total des dépenses obligatoires est plus importante que si les primes nettes étaient prises en considération. Ce facteur est particulièrement important pour les ménages à faible revenu. Cette comptabilisation des dépenses obligatoires, qui concorde avec les définitions internationales, est toutefois appliquée à toutes les prestations de transfert.

64 Pour une présentation plus détaillée de l'évolution annuelle des divers échelons de revenu, cf. graphique 2.3.10. Ce graphique concerne cependant des revenus équivalents.

Dépenses obligatoires et revenu disponible par groupes de revenus, échantillons cumulés 2009–2011, total des ménages
En francs (montants absolus, aux prix de 2011) et en % du revenu brut **G 2.3.5**

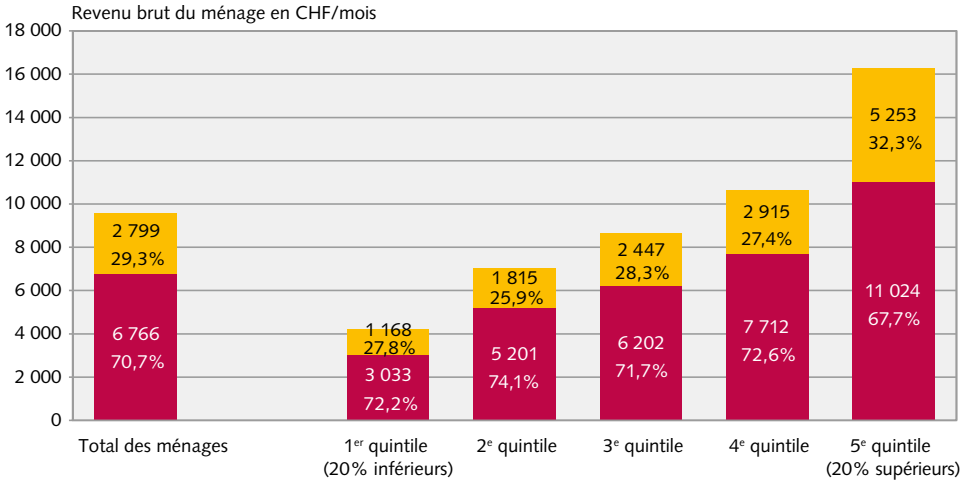

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2015

Dépenses obligatoires et revenu disponible par groupes de revenus, échantillons cumulés 2009–2011, ménages d'actifs
En francs (montants absolus, aux prix de 2011) et en % du revenu brut **G 2.3.6**

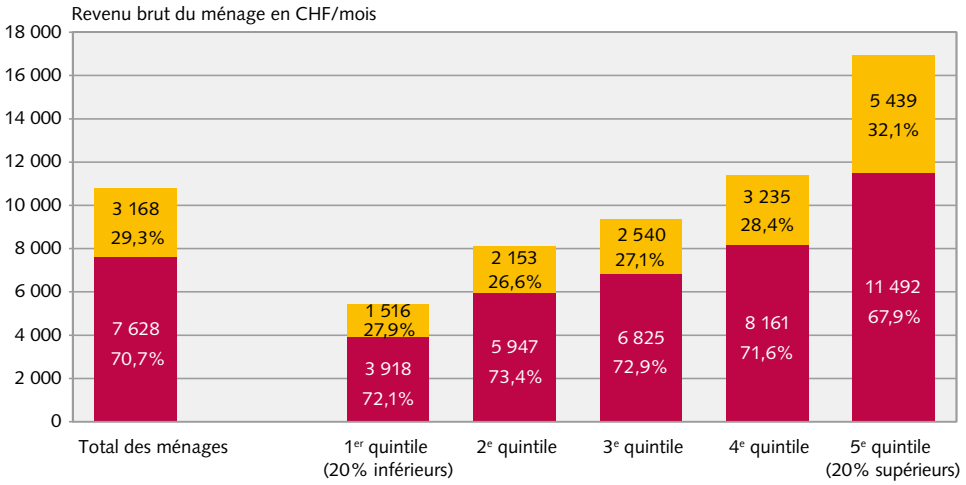

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2015

Entre 1998 et 2009–2011, la hausse proportionnelle des dépenses obligatoires a été à peu près identique dans tous les types de ménages, et un peu plus marquée dans les ménages d'une personne. Font exception les ménages avec un enfant, où les dépenses obligatoires sont restées pratiquement inchangées. Ce constat vaut aussi bien pour les ménages d'actifs que pour l'ensemble des ménages suisses[65].

Que reste-t-il ?

Tous les groupes de revenus ont-ils encore la possibilité de faire des économies ? Globalement, les ménages épargnent 12,4% de leur revenu brut. Plus le revenu est important, plus la proportion de l'épargne augmente: les ménages avec les plus hauts revenus ont pu mettre de côté environ un cinquième de leur revenu brut (graphique 2.3.8).

[65] Pour une analyse détaillée et illustrée des dépenses obligatoires et une analyse des autres dépenses (dépenses de consommation, coûts de logement et de mobilité), cf. Rapport sur la répartition de la richesse en Suisse (Conseil fédéral 2014).

Evolution des dépenses obligatoires selon les groupes de revenus, échantillons cumulés 1998 à 2009–2011, total des ménages
en % du revenu brut

G 2.3.7

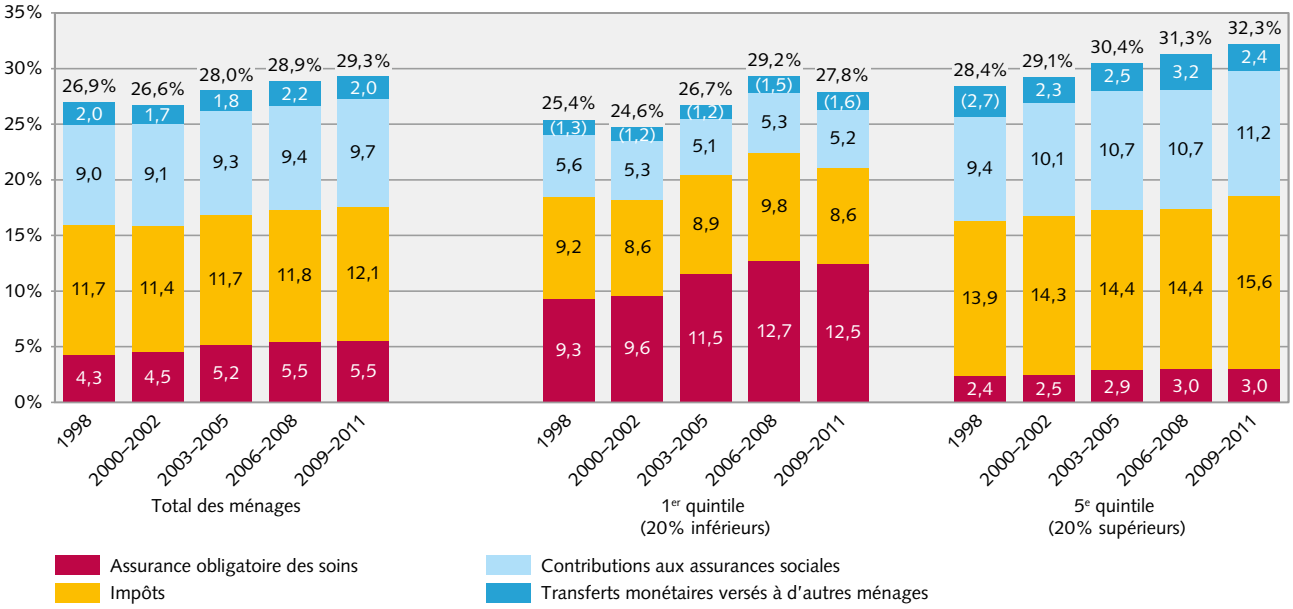

Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement du total des pourcentages.

(Entre parenthèses): estimation présentant une grande variabilité: coefficient de variation > 10%.

«Transfert monétaires versés à d'autres ménages»: pensions alimentaires et autres contributions en espèces versées à d'autres ménages. «Contributions aux assurances sociales»: cotisations à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), à l'assurance-chômage (AC), à l'assurance-accidents (LAA), aux caisses de pensions (LPP), allocations pour perte de gain (APG) et autres contributions aux assurances sociales. «Impôts»: impôt fédéral direct, impôts cantonaux et communaux sur le revenu et sur la fortune, impôts ecclésiastiques et impôts à la source. «Assurance-maladie de base»: assurance-maladie de base et primes pour l'assurance-accidents privée.
Dans le présent rapport, les dépenses de transfert correspondent à la somme de ces quatre rubriques.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2015

Le quintile des revenus les plus faibles en revanche ne constitue en moyenne aucune épargne, car les dépenses totales dépassent la somme des revenus. La proportion relativement élevée de ménages de rentiers dans ce groupe de revenus n'est pas étrangère à ce constat, ces personnes puisant probablement dans leur fortune pour subvenir en partie à leurs besoins. Il peut s'agir de périodes où des sommes épargnées sont dépensées, mais aussi de situations d'endettement à plus long terme. La tendance est toutefois la même pour les ménages d'actifs (graphique 2.3.9)[66].

Dans l'ensemble, l'épargne n'a pas subi de modification importante durant la période sous revue. On constate une légère tendance à la baisse entre le passage au troisième millénaire et 2006–2008 (aussi bien en valeurs absolues qu'en pourcentage du revenu brut), en particulier dans le quintile de revenus inférieur. En 2009–2011, en revanche, l'épargne a légèrement augmenté dans tous les groupes de revenus. Une forte dispersion[67], toutefois, limite les possibilités d'analyse statistique plus détaillée de l'épargne.

2.3.3 Répartition et redistribution des revenus

L'analyse ci-après examine l'importance de la redistribution en comparant l'inégalité des revenus avant et après les transferts de l'Etat[68]. Le revenu primaire correspond au revenu avant transferts de l'Etat, et le revenu disponible au revenu après transferts. Le revenu brut permet de représenter un revenu intermédiaire du processus de redistribution, puisqu'il comprend les prestations

[66] Les indépendants et les ménages d'actifs qui subviennent à leurs besoins en puisant dans leur fortune sont aussi proportionnellement plus fortement représentés dans le quintile de revenus inférieur, ce qui peut en expliquer en partie l'épargne négative.

[67] Coefficient de variation > 10%, cf. Glossaire. Dans une comparaison dans le temps, le montant de l'épargne peut parfois présenter des différences marquées, mais celles-ci ne sont souvent pas significatives.

[68] Dans le présent rapport, on entend par prestations/revenus de transfert les rentes et les prestations sociales versées ou réglementées par l'Etat ainsi que les versements réguliers provenant d'autres ménages, et par dépenses de transfert toutes les dépenses obligatoires, c'est-à-dire les prélèvements de l'Etat ou régis par l'Etat, comme les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes de l'assurance-maladie de base et les contributions régulières versées à d'autres ménages.

Revenu disponible, dépenses de consommation et épargne mensuels par groupes de revenus, échantillons cumulés 2009–2011, total des ménages

En francs (aux prix de 2011) et en % du revenu brut

G 2.3.8

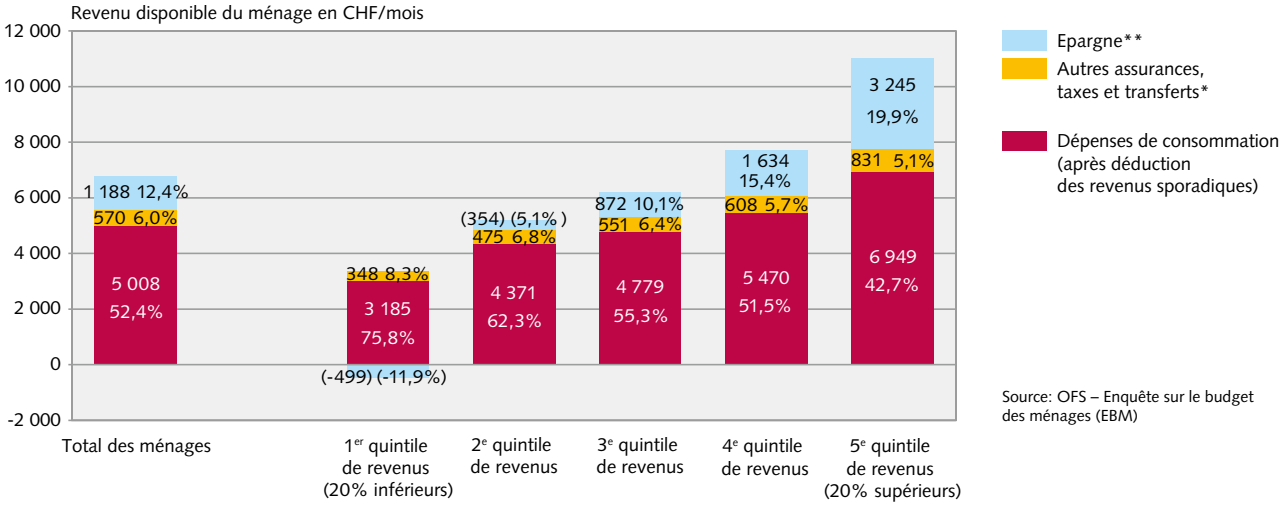

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

(Entre parenthèses): estimation présentant une grande variabilité: coefficient de variation > 10%.

* Assurances-maladie complémentaires, cotisations à d'autres assurances, taxes, dons, cadeaux offerts et invitations (sans les coûts du logement, déjà compris dans les dépenses de consommation).

** Le montant de l'épargne est calculé indirectement, en additionnant tous les revenus du ménage (dans le cas présent le revenu brut), puis en déduisant toutes les dépenses (dépenses obligatoires, dépenses de consommation et autres primes, taxes et transferts). Les dépôts sur un compte d'épargne, les versements au titre du troisième pilier, les achats de titres, les investissements et les amortissements, entre autres, ne sont pas considérés comme des dépenses et sont donc comprises dans l'épargne. Pour faciliter la lisibilité du graphique, les revenus sporadiques (comme les cadeaux reçus, les ventes et les remboursements) sont déduits des dépenses de consommation.

© OFS, Neuchâtel 2015

Revenu disponible, dépenses de consommation et épargne mensuels par groupes de revenus, échantillons cumulés 2009–2011, ménages d'actifs

En francs (aux prix de 2011) et en % du revenu brut

G 2.3.9

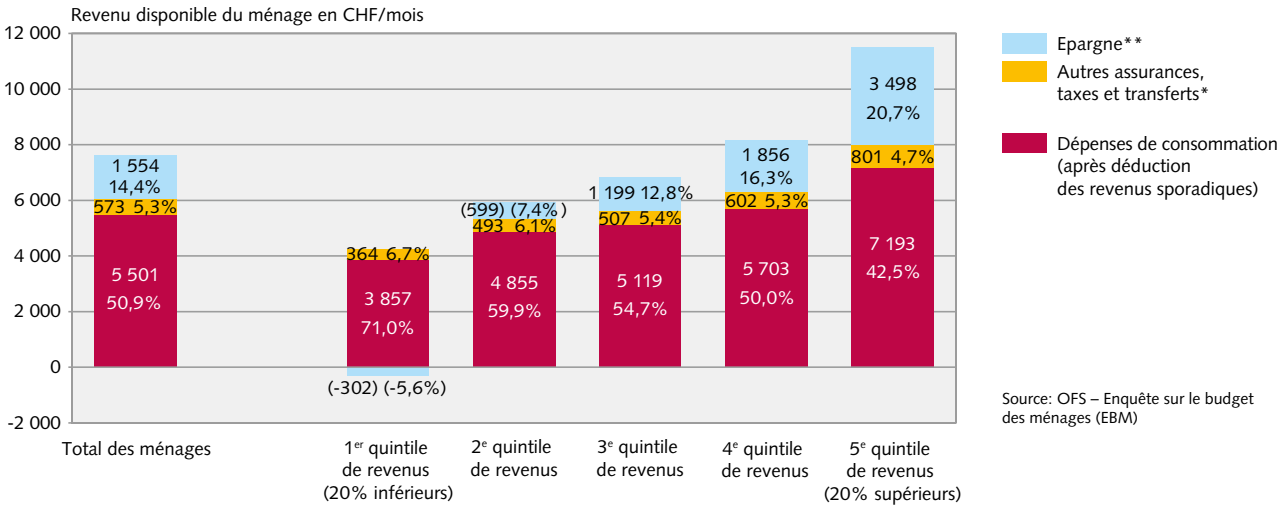

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

(Entre parenthèses): estimation présentant une grande variabilité: coefficient de variation > 10%.

* Assurances-maladie complémentaires, cotisations à d'autres assurances, taxes, dons, cadeaux offerts et invitations (sans les coûts du logement, déjà compris dans les dépenses de consommation).

** Le montant de l'épargne est calculé indirectement, en additionnant tous les revenus du ménage (dans le cas présent le revenu brut), puis en déduisant toutes les dépenses (dépenses obligatoires, dépenses de consommation et autres primes, taxes et transferts). Les dépôts sur un compte d'épargne, les versements au titre du troisième pilier, les achats de titres, les investissements et les amortissements, entre autres, ne sont pas considérés comme des dépenses et sont donc comprises dans l'épargne. Pour faciliter la lisibilité du graphique, les revenus sporadiques (comme les cadeaux reçus, les ventes et les remboursements) sont déduits des dépenses de consommation.

© OFS, Neuchâtel 2015

Evolution des revenus équivalents de 1998 à 2012, population totale **G 2.3.10**

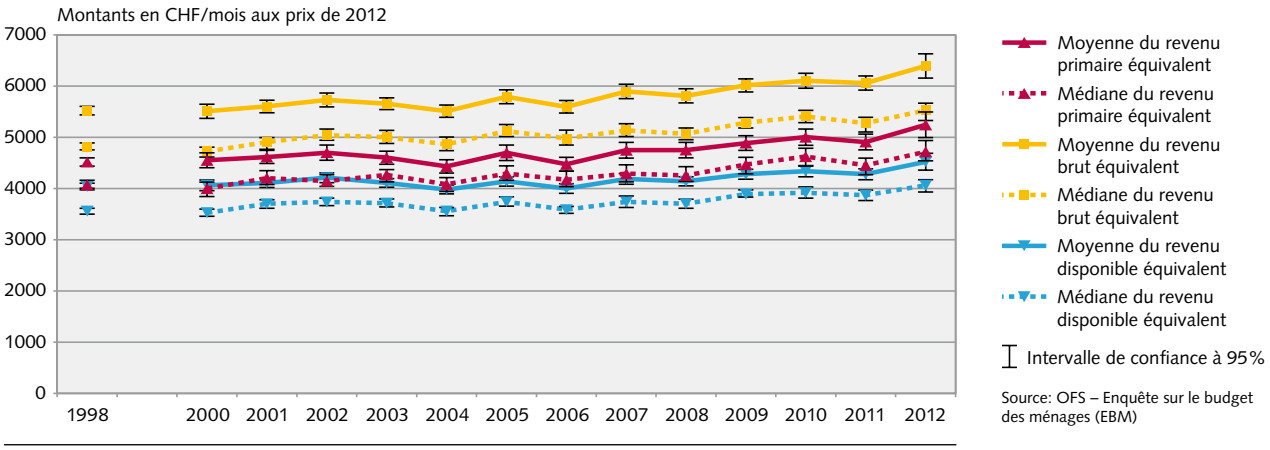

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2015

de transfert, lesquelles constituent une partie des transferts de l'Etat. Le revenu brut équivaut au montant le plus élevé que les ménages perçoivent théoriquement par mois.

L'inégalité des revenus est étudiée à l'aide des mesures de l'inégalité les plus courantes: le rapport interquintile S80/S20 et le coefficient de Gini. L'analyse se base sur le revenu équivalent[69].

Rapport interquintile S80/S20

Le revenu disponible équivalent de la population totale est passé de 4038 à 4522 francs en moyenne par mois entre 1998 et 2012, en hausse de 12% (cf. graphique 2.3.10). L'augmentation s'est nettement accentuée durant les dernières années sous revue. Le revenu disponible équivalent se chiffrait à 1845 francs en 2012 dans le quintile inférieur (les 20% les plus pauvres de la population) et à 8365 francs dans le quintile supérieur (les 20% les plus riches). Si l'on divise ce dernier montant par le premier, on obtient le rapport dit interquintile, de 4,5 dans le cas présent. En d'autres termes, les 20% les plus riches de la population ont un revenu disponible équivalent moyen qui est 4,5 fois supérieur à celui des 20% les plus pauvres. Cela correspond à une hausse minime, mais statistiquement non significative, par rapport à 2011 (rapport interquintile de 4,4).

Rapport interquintile

Le rapport interquintile S80/S20 compare la part de revenus des 20% les plus riches avec celle des 20% les plus pauvres. Plus le quotient s'écarte de 1, plus la répartition des revenus entre ces deux groupes est inégale. L'évaluation de l'inégalité à partir du rapport interquintile se fondant sur les 20% supérieurs et inférieurs de la distribution, on la complète habituellement d'une autre mesure, qui tient compte de l'ensemble de la distribution (p.ex. le coefficient de Gini).

Les rapports interquintiles S80/S20 (graphiques 2.3.11 et 2.3.12) font état d'une distribution du revenu primaire dans l'ensemble de la population beaucoup plus inégale que celle du revenu disponible. Tandis que le revenu primaire des 20% les plus riches de la population est entre 19 et 33 fois plus élevé que celui des 20% les plus pauvres, le revenu disponible n'est que de 3,8 à 4,7 fois supérieur. Chez les personnes faisant partie des ménages d'actifs[70], les différences entre le revenu avant transferts de l'Etat et le revenu après transferts sont sensiblement plus faibles.

[69] Pour les définitions du revenu équivalent et des différents niveaux de revenu (revenu primaire, revenu brut et revenu disponible), cf. Glossaire et Rapport Inégalité des revenus et redistribution par l'Etat (OFS 2012b).

[70] Les ménages sont répartis en ménages d'actifs et en ménages de rentiers en fonction des caractéristiques de la personne de référence (membre du ménage qui contribue le plus au revenu total du ménage). Les ménages de rentiers sont les ménages dont la personne de référence bénéficie d'une rente AVS/AI ou d'une rente anticipée et qui n'exerce pas d'activité lucrative. Tous les autres ménages sont classés dans la catégorie des ménages d'actifs (y compris ceux dont la personne de référence est en formation).

Evolution du rapport interquintile (S80/S20) de 1998 à 2012, population totale[1] G 2.3.11

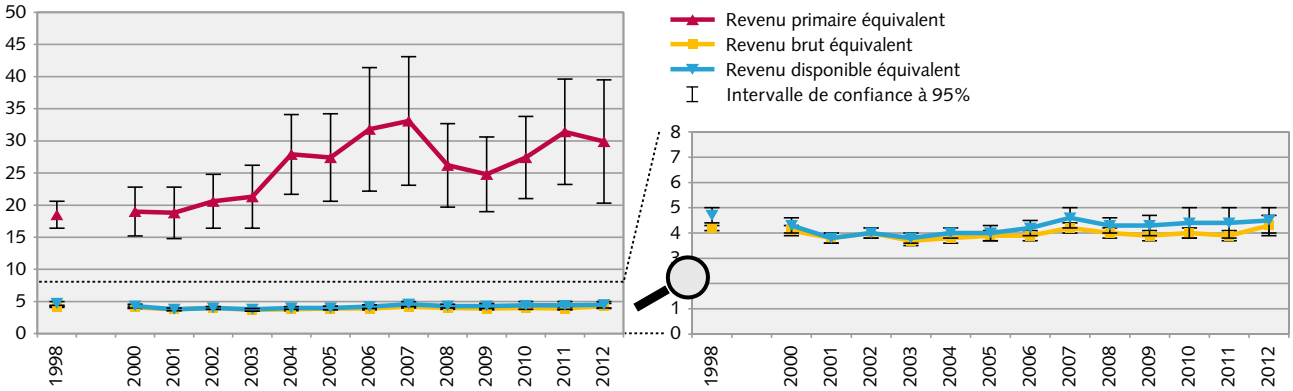

[1] La comparaison des parts de revenus des 20% supérieurs et des 20% inférieurs de la population porte ici sur la moyenne et non pas sur la somme des revenus dans ces quintiles; les revenus négatifs sont également pris en compte dans les calculs.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) © OFS, Neuchâtel 2015

Evolution du rapport interquintile (S80/S20) de 1998 à 2012, personnes vivant dans des ménages d'actifs G 2.3.12

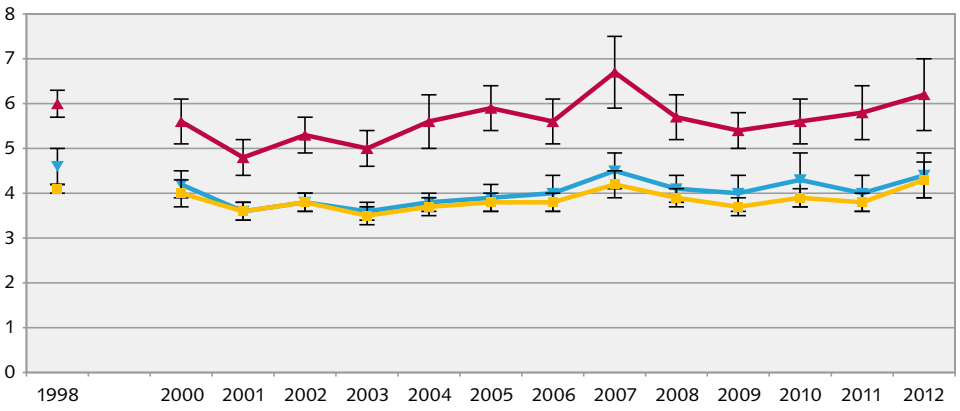

Revenu primaire équivalent
Revenu brut équivalent
Revenu disponible équivalent
Intervalle de confiance à 95%

La comparaison des parts de revenus des 20% supérieurs et des 20% inférieurs de la population porte ici sur la moyenne et non pas sur la somme des revenus dans ces quintiles; les revenus négatifs sont également pris en compte dans les calculs.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2015

Courbe de Lorenz: distribution des revenus 2012, population totale G 2.3.13

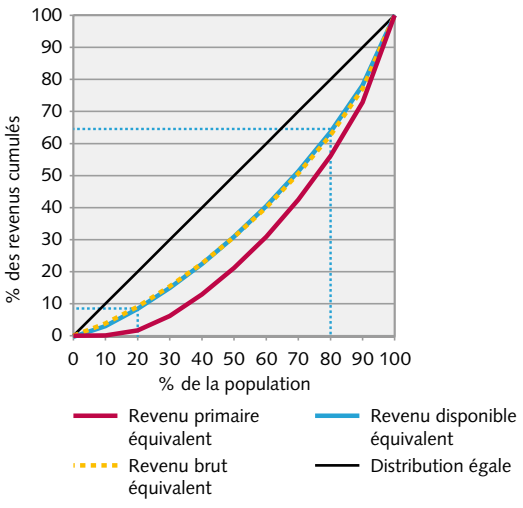

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) © OFS, Neuchâtel 2015

Courbe de Lorenz: distribution des revenus 2012, personnes vivant dans des ménages d'actifs G 2.3.14

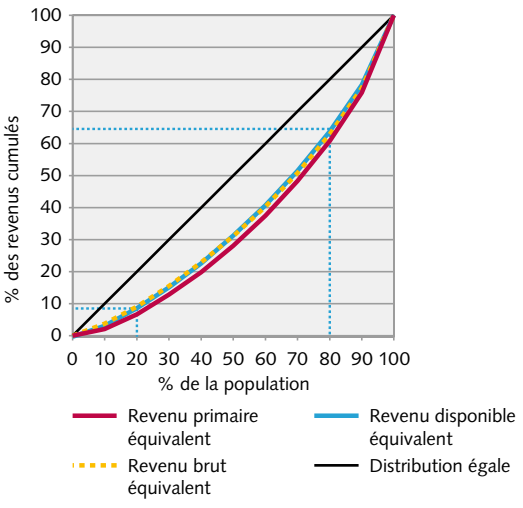

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) © OFS, Neuchâtel 2015

Courbe de Lorenz et coefficient de Gini

La courbe de Lorenz montre que les 20% de personnes qui avaient en 2012 le revenu disponible équivalent le plus élevé percevaient 36% du revenu disponible équivalent cumulé (contre 8% pour les 20% de personnes au revenu le plus faible, cf. graphique 2.3.13).

Cette courbe de Lorenz met aussi en évidence la distribution plus inégale du revenu primaire (courbe rouge) par rapport à celle du revenu disponible (courbe bleue) (graphiques 2.3.13 et 2.3.14).

Courbe de Lorenz

La courbe de Lorenz met en relation les pourcentages relatifs cumulés de la population et les pourcentages relatifs cumulés des revenus, classés par ordre croissant. Elle montre quelle part de la population perçoit quelle part du revenu total. Plus la distribution des revenus est inégale, plus la courbe de Lorenz s'écarte de la diagonale (distribution égale).

Coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est basé sur la courbe de Lorenz. Il correspond au rapport de la surface entre la diagonale et la courbe de Lorenz et de la surface totale en dessous de la diagonale (surface du triangle). Si toutes les personnes percevaient le même revenu, la courbe de Lorenz se confondrait avec la diagonale et le coefficient de Gini serait égal à zéro. Si une seule personne percevait tous les revenus, la courbe de Lorenz se confondrait avec les deux axes du graphique et le coefficient de Gini serait égal à 1.

Pour la population totale, le coefficient de Gini (graphiques 2.3.15 et 2.3.16) donne aussi des valeurs du revenu primaire sensiblement supérieures (de 0,39 à 0,43) à celles du revenu disponible (de 0,26 à 0,30).

Le rapport interquintile S80/S20, la courbe de Lorenz et le coefficient de Gini font apparaître une nette réduction de l'inégalité quand on passe du revenu primaire, qui dépend principalement du marché (revenu du travail et de la fortune), au revenu disponible (revenu après prise en compte des prestations et des dépenses de transfert). Comme on pouvait s'y attendre, cette réduction est plus modeste dans le cas des ménages d'actifs, dont le revenu primaire est réparti de manière moins inégale, que dans la population totale, qui comprend les ménages de rentiers. Cela s'explique par le fait que, pour les ménages de rentiers, les transferts de l'Etat (AVS/AI, prévoyance professionnelle) jouent un rôle plus important que le revenu du travail. La distribution plus inégale du revenu primaire dans ce groupe de la population résulte de la plus grande proportion de ménages sans revenu du travail par rapport aux ménages d'actifs.

Evolution de la distribution des revenus

Même si, de manière générale, le degré d'inégalité est resté en grande partie stable pour les différents niveaux de revenus entre 1998 et 2012, on observe une tendance à un changement plus ou moins marqué selon la mesure de l'inégalité à laquelle on se réfère[71].

Pour la période considérée, le coefficient de Gini et le rapport interquintile S80/S20 ne montrent pas de grande variation de l'inégalité, que ce soit pour les ménages d'actifs ou pour la population totale. On observe une légère tendance à une réduction de l'inégalité jusqu'en 2001, suivie d'une légère augmentation dans les années 2003 à 2007. Il ressort d'autres analyses de l'OFS que la tendance à la hausse de l'inégalité des revenus primaires dans les années 2003 à 2007 est due principalement à une augmentation de cette inégalité dans les segments de revenus inférieurs et qu'elle a pu être largement compensée par le système de redistribution de l'Etat, notamment par les prestations sociales[72].

Il apparaît clairement que l'évolution des niveaux de revenus considérés s'explique en partie par des facteurs économiques. L'évolution du chômage, par exemple, en relation avec l'évolution de la conjoncture est responsable de variations surtout dans le segment de revenus inférieurs. Les changements sur le marché du travail ont un impact sur la distribution du revenu au niveau des personnes, puisqu'ils modifient les possibilités de création d'un revenu du travail et par là même la composition des revenus primaire, brut et disponible. Le remplacement du revenu du travail par les prestations de transfert de l'assurance-chômage, principalement, entraîne des modifications du revenu primaire et du revenu disponible.

Dans le passage du revenu primaire au revenu disponible, les impôts jouent un rôle, mais plus encore les prestations de transfert (en particulier les rentes AVS), qui atténuent l'inégalité. La part des transferts, combinée à la progressivité du système fiscal, détermine beaucoup l'ampleur de la redistribution. Quand l'économie va mal, ces prestations jouent un rôle plus important principalement pour les segments de revenus inférieurs. C'est donc aussi dans ces segments que la redistribution par des mesures de l'Etat et, partant, la réduction des différences entre les revenus avant et après transferts sont les plus grandes.

[71] L'évolution de l'inégalité entre 1998 et 2012 ne laisse apparaître de nettes différences que pour certaines années. L'intervalle de confiance permet de les mettre en évidence (cf. Glossaire → Intervalle de confiance). Si les intervalles de confiance de deux années consécutives se recoupent, on ne peut pas parler de changement avec suffisamment de certitude.

[72] Cf. OFS (2012b: 32).

Evolution du coefficient de Gini de 1998 à 2012, population totale **G 2.3.15**

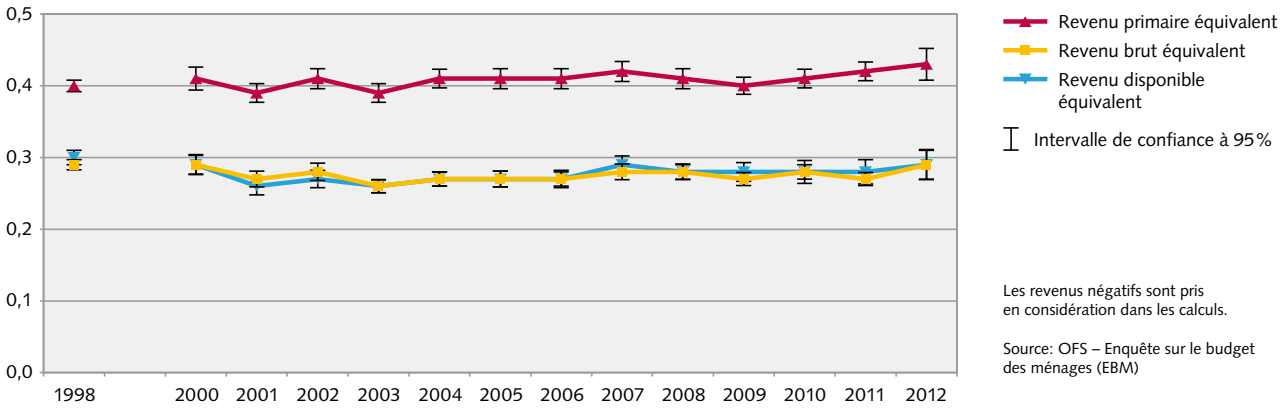

Les revenus négatifs sont pris en considération dans les calculs.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2015

Evolution du coefficient de Gini de 1998 à 2012, personnes vivant dans des ménages d'actifs **G 2.3.16**

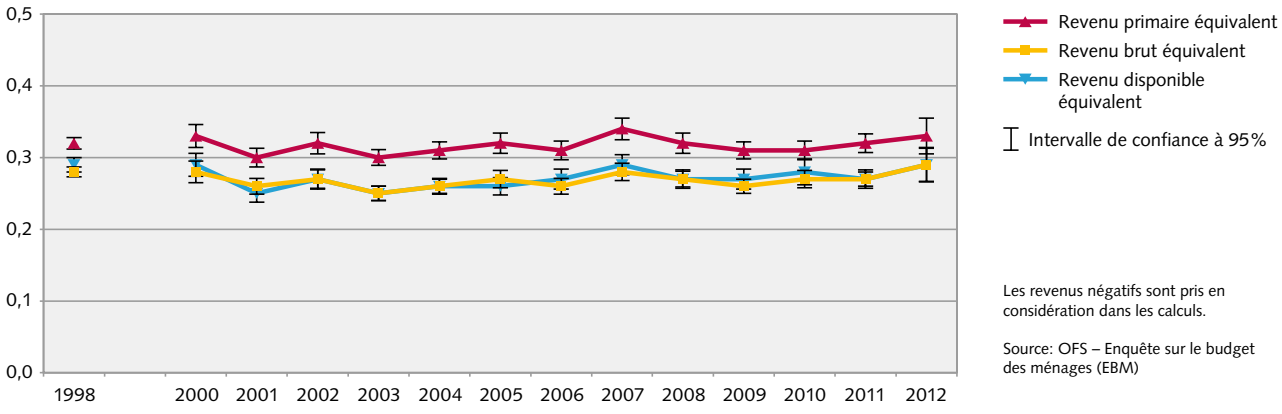

Les revenus négatifs sont pris en considération dans les calculs.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS, Neuchâtel 2015

Après avoir brièvement reculé de 2007 à 2009, l'inégalité des revenus avant les transferts de l'Etat s'est remise à progresser depuis 2009, dans des proportions minimes, sans doute en raison notamment de la crise financière et économique de 2008 et 2009. Ces fluctuations ne se répercutent toutefois que dans une faible mesure sur les revenus disponibles: selon la mesure de l'inégalité employée, l'inégalité après la redistribution est restée presque constante ou n'a progressé que de manière marginale.

2.4 Contexte économique général: résumé

Entre 1995 et 2013, la performance économique – et par conséquent le revenu global à répartir – a augmenté de 57,2% en valeur nominale (resp. 41,2% en valeur réelle), ce qui se traduit également par un accroissement de la valeur ajoutée par habitant. Les salaires ont, quant à eux, connu depuis 1995 une croissance nominale de l'ordre de 26,2% dans le secteur secondaire et de 28,6% dans le tertiaire (resp. 9,4% et 11,5% en valeur réelle).

Quant à l'évolution du marché de l'emploi durant la période de 1992 à 2014, on observe une constante augmentation du nombre des personnes occupées dans le secteur des services et, parallèlement, des titulaires d'un diplôme universitaire ou HES; cette évolution est étroitement liée à la participation croissante des femmes à la vie professionnelle ainsi qu'à la part de plus en plus grande qu'elles représentent dans les formations de

niveau tertiaire. La part des personnes occupées n'ayant pas de formation postobligatoire n'est par répartie de la même manière au sein de la population active occupée étrangère: alors que les personnes originaires d'Europe du Nord et de l'Ouest ont le plus souvent achevé une formation postobligatoire, ce n'est pas toujours le cas pour les ressortissants d'Europe de l'Est et du Sud. Une dichotomie apparaît entre les personnes qui ont durablement accès au système de formation, donc au marché de l'emploi, et celles qui éprouvent des difficultés à acquérir une solide formation professionnelle et qui sont ainsi particulièrement exposées au risque d'une exclusion prolongée de ce marché.

En 2009–2011, le revenu brut moyen des ménages suisses était de 9565 francs par mois. Les principales composantes du revenu brut étaient le revenu d'une activité salariée ainsi que les rentes et prestations sociales. La différenciation par groupes de revenus permet d'observer, à mesure que le revenu augmente, d'une part une nette augmentation, en valeur absolue et en proportion, des revenus du travail et de la fortune, d'autre part une diminution des revenus de transfert (rentes et prestations sociales, transferts monétaires provenant d'autres ménages). Le rapport interquintile n'affiche pas une grande variation pour la période 1998–2011 considérée globalement. Il ne présente qu'une légère tendance à la baisse jusqu'en 2001. On observe dans les années 2003 à 2007 un léger accroissement de l'inégalité dans les revenus primaires. En revanche, l'inégalité des revenus disponibles reste largement stable. L'accroissement de l'inégalité dans les revenus primaires a ainsi été compensé par des transferts de l'Etat. L'inégalité tend à nouveau à diminuer entre 2007 et 2009, suite probablement à une bonne conjoncture économique et à la baisse du chômage entre 2005 et 2008. Depuis 2009, on observe à nouveau une légère augmentation de l'inégalité des revenus avant transferts de l'Etat, vraisemblablement liée entre autres à la crise financière et économique de 2008 et 2009. Du fait de la redistribution par l'Etat, ces fluctuations ne se répercutent toutefois pas sur les revenus après transferts. L'inégalité après la redistribution est restée presque constante au cours de la période d'observation la plus récente.

3 Contexte social

Les conditions générales de la société ont, comme le contexte économique, une influence sur la situation sociale de la population et, partant, sur les processus d'exclusion sociale. Ces conditions générales sont soumises elles aussi à des processus de mutation. Le présent chapitre donne un bref aperçu de la structure sociale de la Suisse et des tendances qui ont orienté son évolution au cours de ces dernières années. Conformément au but de ce rapport, l'objectif est ici de présenter une vue d'ensemble mettant en lumière les tendances et permettant de saisir quels groupes sociaux souffrent de carences dans des domaines essentiels de la vie. Des carences dans des domaines sociaux importants ou les comportements déviant qui en découlent peuvent augmenter le risque d'être pris dans un engrenage favorisant l'exclusion sociale.

Le chapitre 3.1 présente les différentes formes de vie en commun et types de ménages. Nous y analyserons également la répartition entre l'activité professionnelle et le travail domestique (ou ménager) ainsi que la natalité, qui détermine la taille des ménages. Il existe entre la santé et le statut social un lien étroit qui sera étudié au chapitre 3.2, avec notamment le thème des handicaps. Le chapitre 3.3 analyse la structure de la population étrangère et les migrations, deux aspects qui ont une forte influence sur la structure sociale de la Suisse. Enfin, le chapitre 3.4 est consacré à la criminalité. A partir d'une sélection de statistiques sur certains types d'infractions, les populations à risque seront présentées.

3.1 Ménages et formes de vie en commun

La population vit pour l'essentiel dans des ménages privés; en 2012, moins de 2% des personnes sont domiciliées dans des ménages collectifs tels que homes, hôpitaux, prisons, internats, etc. Bien que de plus en plus de gens vivent seuls, la majorité des ménages privés comprend deux ou plusieurs personnes apparentées, vivant en couple et/ou avec leur(s) enfant(s). La taille et la composition de ces ménages sont influencées par certaines caractéristiques des adultes qui y vivent, telles que la nationalité et le statut socio-économique. Elles varient aussi en fonction des régions de la Suisse et du caractère rural ou urbain de l'environnement. Types de ménage et âges de la vie sont liés: enfant, on vit avec ses parents, puis parfois avec seulement l'un d'entre eux; ensuite vient souvent une période de vie en solo, suivie d'une

Personnes en ménages privés selon la taille du ménage, 1930–2012 **G 3.1.1**

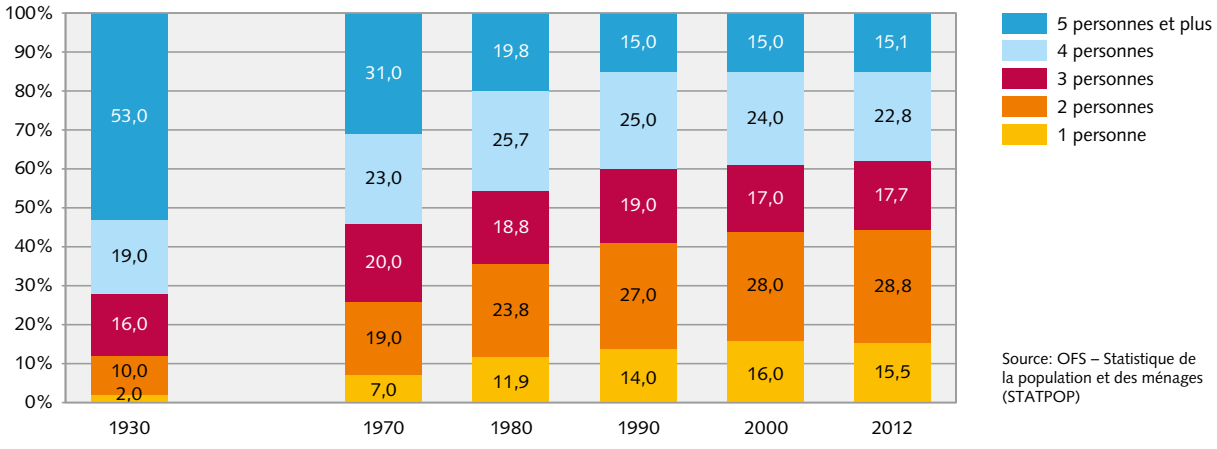

Source: OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

© OFS, Neuchâtel 2015

mise en ménage en couple consensuel. Le mariage et les enfants précèdent le «nid vide». Puis vient la vie solitaire, qui concerne majoritairement des femmes âgées, et enfin pour certains l'emménagement dans un ménage collectif. Ainsi, la structure par âge de la population exerce une influence sur la structure des ménages.

3.1.1 Des ménages plus petits et plus nombreux

La taille moyenne des ménages privés n'a cessé de diminuer: de 3,92 personnes en 1930 à 2,93 personnes en 1970, puis à 2,26 personnes en 2012. Sur le long terme, ce sont surtout les ménages de cinq personnes et plus qui se sont raréfiés: alors qu'en 1930, 53% de la population en ménages privés vivait dans de tels ménages, en 1970 ce n'était déjà plus que 31%, et en 2012, 15%.

La croissance de la part des petits ménages fait écho à la diminution des plus grands. En 2012, 35% des ménages (soit 16% de la population) ne comptent qu'une seule personne. Parmi les personnes de 25 à 54 ans vivant seules, six sur dix sont des hommes. Ensuite la proportion s'inverse: dès l'âge de 60 ans, les femmes sont plus nombreuses à vivre seules, et à partir de 80 ans, elles représentent 80% des ménages de personnes seules. Les ménages de deux personnes, quant à eux, représentent 29% des ménages en 2012, soit 30% de la population. Il ne s'agit de loin pas que de jeunes couples qui n'ont pas encore d'enfant mais, de plus en plus, de couples âgés dont les enfants ont quitté le foyer.

En conséquence de ces évolutions, le nombre de ménages s'accroît plus rapidement que celui de la population. On estime qu'avant 2020 déjà, la part de la population vivant dans des ménages d'une ou de deux personnes deviendra majoritaire.

3.1.2 Diversification des formes de vie en commun

En 2012, moins de la moitié de la population (43%) vivait dans des ménages composés d'un couple et d'au moins un enfant. Même si elle concerne la plupart des enfants, et demeure une forme de vie répandue parmi les adultes d'âge moyen, la «famille traditionnelle» n'est donc plus prédominante. Par contre, certaines formes de vie commune qui étaient encore rares, voire impossibles il y a quelques décennies, sont aujourd'hui bien établies. Leur développement tient à l'augmentation des divorces, mais aussi à l'émergence de nouvelles formes d'union entre partenaires. Si les comportements actuellement observés restent identiques à l'avenir, on estime que plus de quatre mariages sur dix (43%) conclus en 2012 pourraient se terminer par un divorce. Conséquence de cette propension plus grande à divorcer, et du fait que ces dernières années, un peu plus de la moitié des divorces implique des enfants mineurs: un nombre croissant de familles monoparentales et de familles recomposées.

Familles monoparentales: parmi les ménages familiaux avec enfants, la part des familles monoparentales s'est accrue, passant de 10% en 1970 à 15% en 2012. Cette année-là, 86% des chefs de familles monoparentales étaient des femmes, et près de la moitié d'entre elles étaient divorcées; la part des enfants vivant dans de telles familles était de 13%. Cette proportion augmente avec l'âge des enfants[73]: parmi ceux âgés de 15 à 24 ans, 20% sont concernés.

Familles recomposées: en 2012, 6% des ménages de couples avec enfant(s) sont des familles dans lesquelles au moins un enfant n'est pas commun aux deux partenaires.

Couples en union libre: en 2012, 16% de tous les ménages de couples, avec ou sans enfant(s), comprennent un couple non marié. Cette proportion varie de 8% parmi les ménages de couples avec enfant(s) à 23% parmi les ménages de couples sans enfant. Parmi les ménages de couples avec enfants, la proportion de couples non mariés varie de 6% dans les familles non recomposées à 44% dans les familles recomposées. La plupart des couples entament leur vie commune en union libre, mais se marient lorsqu'ils projettent d'avoir un enfant. Cependant, le taux de naissances hors mariage augmente régulièrement: 5% en 1980, 11% en 2000, et 20% en 2012. Il demeure toutefois inférieur à celui des pays voisins (Allemagne 34%, Autriche 40%, France 56%, Italie 23%; chiffres de 2011).

Partenariats enregistré: la loi fédérale sur le partenariat enregistré entre personnes de même sexe est entrée en vigueur le 1er janvier 2007. De 2007 à 2013, 6587 couples ont fait enregistrer leur partenariat (4495 masculins et 2092 féminins). Au cours de la même période, 456 partenariats ont été dissous (306 masculins et 150 féminins).

3.1.3 Répartition des tâches dans les couples et chez les parents seuls

Parmi les couples dont l'enfant le plus jeune a moins de sept ans, le nombre d'heures consacré par les mères au travail domestique et familial est demeuré stable entre 2010 et 2013, aux alentours de 55 heures par semaine en moyenne, alors que pendant la même période, la part de celles qui n'ont pas d'emploi a diminué de 31% à 28%. Parallèlement, les pères en situation comparable ont augmenté leur contribution au travail domestique et familial de 29,4 à 30,5 heures par semaine en moyenne, mais la

[73] Ménages avec enfant(s) (ici et dans le reste de la section 3.1.2): ménages comprenant au moins un enfant de moins de 25 ans.

Parents: heures consacrées à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial, en 2013 **G 3.1.2**

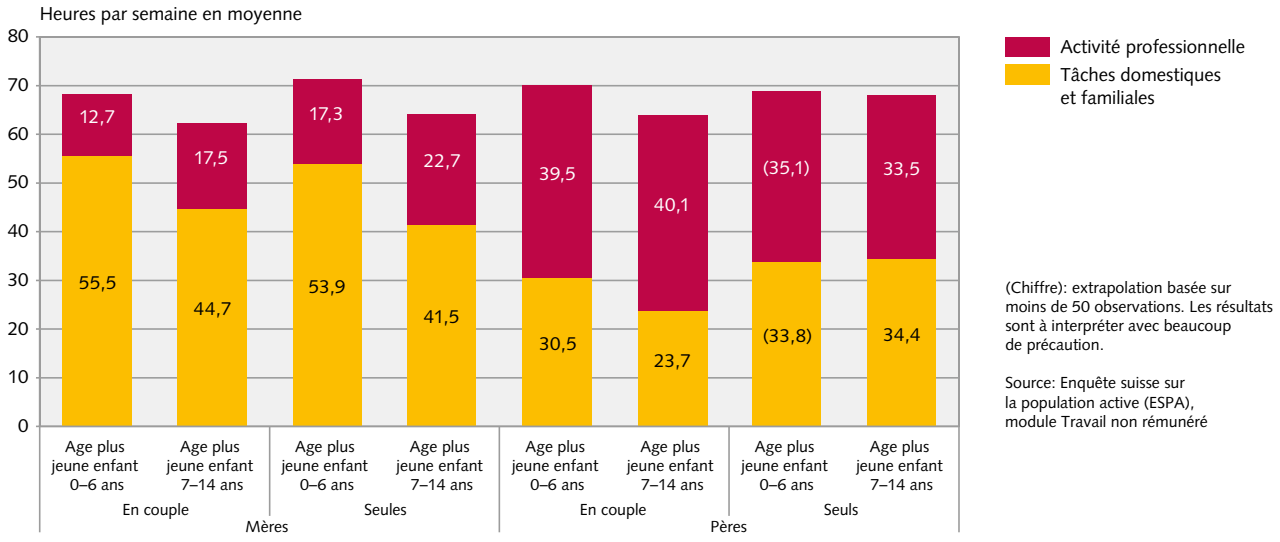

(Chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: Enquête suisse sur la population active (ESPA), module Travail non rémunéré

© OFS, Neuchâtel 2015

part de ceux employés à plein temps n'a que légèrement diminué, de 90% à 88%. Lorsque les enfants grandissent, de plus en plus de mères en couple retournent travailler ou augmentent leur taux d'emploi, mais souvent à temps partiel (cf. chapitre 2.2.1).

Les femmes à la tête de familles monoparentales ont plus souvent une activité professionnelle, et à un taux d'occupation supérieur, que les mères en couple; bien qu'elles consacrent en moyenne un peu moins de temps aux tâches domestiques et familiales, la charge de leurs activités cumulées est supérieure. Lorsque l'enfant le plus jeune a moins de 7 ans, le temps consacré à l´activité professionnelle et au travail domestique et familial correspond à 71 heures par semaine pour les femmes élevant seules leurs enfants, et à 68 heures pour les mères en couple.

3.1.4 Fécondité et vie familiale vont de pair

La tenue du foyer demeurant majoritairement assumée par les femmes, beaucoup d'entre elles peinent à concilier maternité et emploi. Ceci explique qu'elles retardent la fondation d'une famille, et qu'un nombre croissant d'entre elles finisse par renoncer à avoir un enfant. Alors qu'en 1970, les femmes se mariaient pour la première fois à un âge moyen de 24,1 ans, cet âge était de 29,6 ans en 2013 (hommes, respectivement 26,5 et 31,8 ans). Parallèlement, l'âge moyen des mères (mariées) à la naissance de leur premier enfant a augmenté de 25,3 ans à 30,6 ans. L'indicateur conjoncturel de primonuptialité, soit la proportion des personnes célibataires qui se marient pour la première fois avant leur 50e anniversaire parmi toutes les personnes soumises aux conditions de nuptialité de l'année considérée, a bien diminué: pour les femmes, de 87% en 1970 à 59% en 2013 (hommes, respectivement 83% et 54%).

La proportion de femmes qui ne donnent naissance à aucun enfant augmente régulièrement: 15% de celles qui sont nées en 1935–1939, mais 19% de celles de la génération 1950–1954. Plus leur niveau de formation est élevé (et donc leurs perspectives de carrière favorables), plus les femmes ont tendance à renoncer à la maternité: ainsi, parmi les femmes nées en 1950–1954, 32% de celles au bénéfice d'une formation tertiaire n'ont pas eu d'enfant, contre seulement 14% de celles qui ont au plus une formation du secondaire I.

Ainsi, l'indicateur conjoncturel de fécondité, qui calcule le nombre moyen d'enfants par femme d'âge fécond pour une année donnée, a été de 1,52 en 2013, soit bien inférieur aux 2,1 enfants qui seraient nécessaires pour assurer le remplacement des générations. Celui-ci varie de canton à canton (en 2013, les extrêmes sont Bâle-Ville, avec 1,33 enfant, et Appenzell-Rhodes- Intérieures, 1,92 enfant), mais la variabilité par nationalité est également importante: 1,42 enfant pour les Suissesses, contre 1,84 enfant pour les étrangères (données plus détaillées, voir chapitre 3.3.1)[74]. La taille des ménages, évidemment liée à la fécondité, varie ainsi, entre autres, en fonction du lieu habité, et de la nationalité des parents.

[74] A noter que beaucoup d'étrangers sont mariés à des Suisses. La part des mariages conclus entre un Suisse et une étrangère oscille entre 20 et 21% depuis l'an 2000. Quant à la naturalisation facilitée possible dans de tels cas, elle ne peut être demandée que trois à cinq ans après le mariage.

Ménages d'une seule personne et ménages de couples avec enfant(s) selon la taille de la commune

G 3.1.3

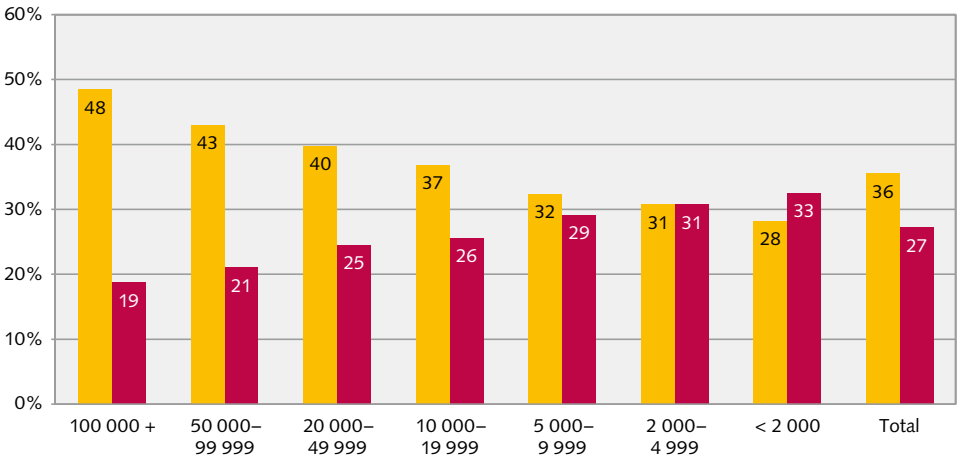

Source: OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

© OFS, Neuchâtel 2015

Taille moyenne des ménages, en 2013

C 1

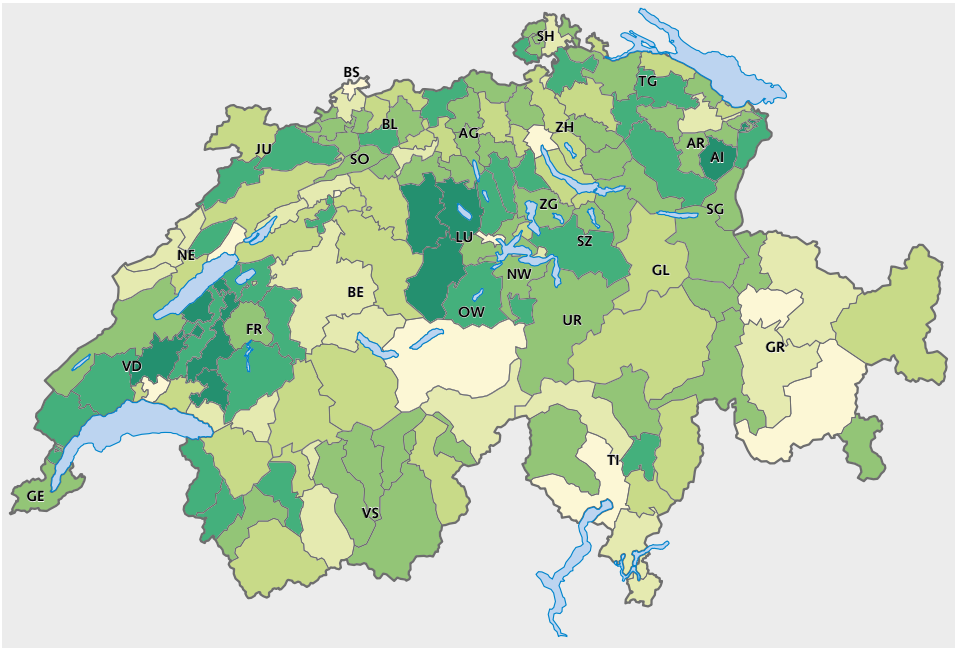

Taille moyenne des ménages*, en personnes

- ≥ 2,50
- 2,40 – 2,49
- 2,30 – 2,39
- 2,20 – 2,29
- 2,10 – 2,19
- < 2,10

CH: 2,25

*ménages privés

0 25 50 km

Niveau géographique: districts

Source: OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

Résumé

La population vit dans un nombre croissant de ménages de plus en plus petits. 16% des personnes vivent seules, 30% à deux. Les ménages comprenant plus de deux enfants se raréfient. Les familles «traditionnelles» se transforment plus souvent en familles monoparentales et en familles recomposées. Le partage des tâches entre parents n'évolue que lentement. Du fait du cumul de leur activité professionnelle et des tâches domestiques et familiales, les mères et pères (qu'ils soient en couple ou seuls) d'enfants de moins de 15 ans doivent souvent faire face à un nombre très élevé d'heures de travail. La fécondité, et donc la taille des ménages, varient en fonction de différents facteurs, dont le niveau de formation des femmes, la nationalité, et le contexte local.

3.2 Santé

Une population en bonne santé et performante est un facteur important de prospérité et de développement de la société. Au niveau de l'individu, la santé est une condition essentielle de la qualité de la vie. Comme le prouvent de nombreux travaux de recherche, les chances d'être en bonne santé sont étroitement liées au statut social. On parle de gradient social pour désigner cette relation. Cela est vrai même dans les pays qui disposent d'un système de santé développé, où toute la population a un accès réglementé aux prestations de santé[75].

Plusieurs études montrent que l'influence du statut social sur la santé est beaucoup plus forte que l'inverse[76]. D'une manière générale, cela signifie que plus le statut social est élevé, meilleur est l'état de santé et plus longue est l'espérance de vie. Toutefois, les effets du statut social sur la santé se manifestent beaucoup plus de manière indirecte, par le biais de la répartition inégale des ressources et des risques et par des différences de comportements. Les personnes dont le statut social est peu élevé sont plus souvent exposées à des conditions de vie et de travail défavorables, et ce sont elles qui présentent le plus de comportements susceptibles de compromettre la santé.

Parmi les variables pouvant caractériser le statut social, deux ont été retenues dans cette section afin de déterminer l'existence et l'ampleur d'un gradient social en matière de santé. La première est le niveau de formation, avec une attention particulière aux différences entre les niveaux extrêmes, la scolarité obligatoire, d'une part, et le niveau tertiaire, d'autre part. Il est également fait appel au revenu d'équivalence des ménages[77], la comparaison portant sur la catégorie de revenu regroupant le 20% des personnes dont le revenu d'équivalence est le plus bas (1er quintile: moins de francs 2608) par rapport à la catégorie de revenu regroupant le 20% des personnes dont le revenu d'équivalence est le plus élevé (5e quintile: plus de francs 6000). Il a été par ailleurs systématiquement tenu compte de l'âge et du sexe, qui sont des déterminants majeurs de l'état de santé. Les résultats selon le niveau de formation et le revenu ne prennent en compte que les personnes à partir de 25 ans car la formation est généralement achevée à cet âge. Les données présentées ici proviennent essentiellement de l'enquête suisse sur la santé de 2012. Cette enquête fournit des données notamment sur l'état de santé, les comportements en matière de santé et le recours aux soins.

3.2.1 Statut social et santé

Espérance de vie

Des informations sur l'espérance de vie selon le statut social peuvent être tirées des données de la Swiss National Cohort (SNC), une étude longitudinale basée sur les recensements de la population de 1990 et 2000 mis en relation avec les données de la statistique de la mortalité. La Suisse fait partie des pays où l'espérance de vie est la plus élevée. En 2012, l'espérance de vie à la naissance des hommes était de 80,5 ans et celle des femmes de 84,7 ans. On observe toutefois des différences considérables selon le niveau de formation (cf. graphique 3.2.1). C'est à l'âge de 30 ans que la différence entre le niveau de formation le plus haut et le niveau de formation le plus bas est la plus importante. L'écart est deux fois plus grand chez les hommes que chez les femmes (4,6 ans contre 2,3 ans). Plus l'âge augmente, plus l'écart selon le niveau de formation s'atténue, mais il ne disparaît pas totalement. La différence entre les sexes s'atténue également avec l'âge.

Etat de santé

Un bon indicateur de l'état de santé effectif d'une personne est l'état de santé qu'elle perçoit subjectivement. La population porte une appréciation généralement positive sur son propre état de santé. On constate dans toutes les classes d'âge, chez les hommes comme chez les femmes, de nettes différences selon le niveau de formation (cf. graphique 3.2.2). Les personnes qui n'ont accompli que la scolarité obligatoire qualifient beaucoup moins souvent leur état de santé de bon ou de très bon que celles qui ont une formation supérieure. Les personnes déclarant être en (très) bonne santé sont plus nombreuses dans la catégorie de revenu la plus haute que dans la catégorie de revenu la plus basse (90% contre 70%).

Un gradient social selon le niveau de formation s'observe également pour d'autres indicateurs de l'état de santé. Ainsi, près de 11% des personnes n'ayant accompli que la scolarité obligatoire ont un problème de santé qui les limite fortement dans leur vie quotidienne depuis au moins six mois, alors que ce n'est le cas que de 3% des personnes ayant une formation du degré tertiaire. On observe la même différence entre la catégorie de revenu la plus basse et la catégorie la plus élevée.

[75] Siegrist, Marmot (2008).

[76] Ibid.

[77] Cf. Glossaire → revenu d'équivalence.

Espérance de vie selon le niveau de formation, en 2007 G 3.2.1

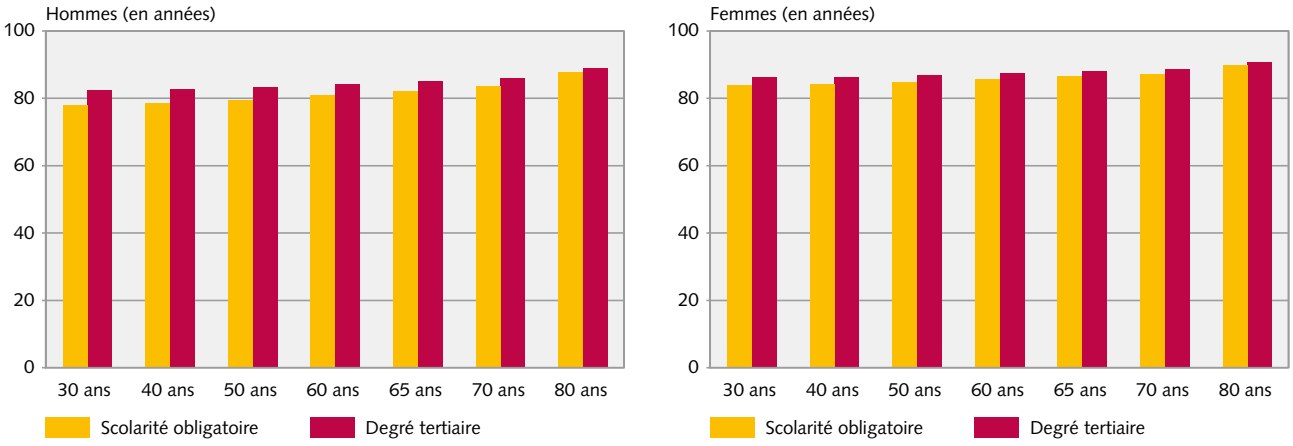

Source: SNC – Swiss national cohorte (SNC)

© OFS, Neuchâtel 2015

(Très) bonne santé auto-évaluée selon le niveau de formation, en 2012 G 3.2.2

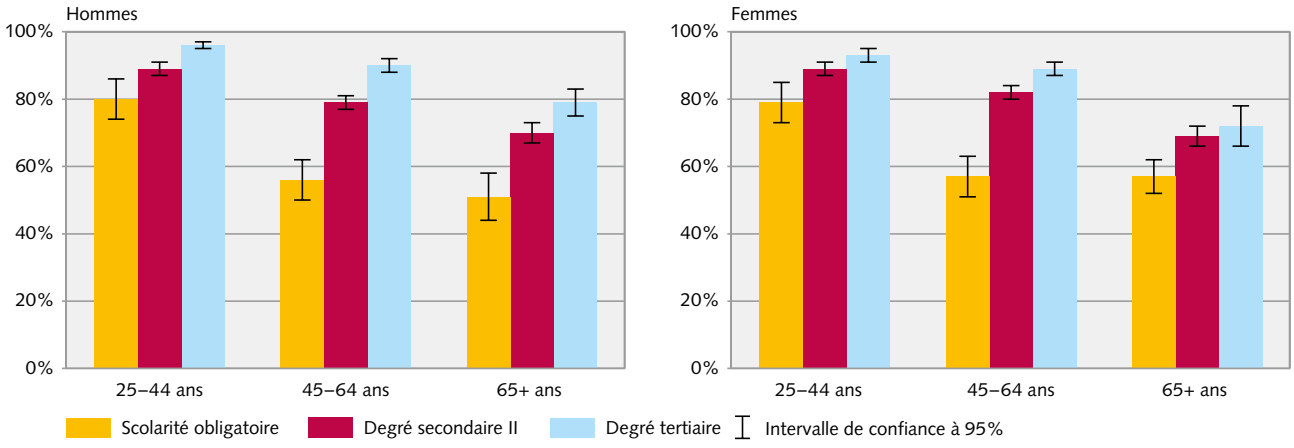

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Il en va de même pour les troubles physiques. De manière générale, les personnes sans formation postobligatoire souffrent davantage de troubles physiques importants[78] que les personnes ayant achevé une formation tertiaire (cf. graphique 3.2.3). En particulier, les hommes et les femmes entre 45 et 64 ans ayant suivi l'école obligatoire souffrent plus souvent de maux de dos, de douleurs aux épaules, à la nuque et aux bras, ainsi que de sentiment de faiblesse généralisée. Les personnes appartenant à la catégorie de revenu la plus basse présentent davantage de troubles physiques importants que celles appartenant à la catégorie de revenu la plus élevée (27% contre 15%).

On observe également un gradient social pour les troubles du sommeil. Les personnes avec un niveau de formation correspondant à l'école obligatoire sont plus souvent concernées par des troubles du sommeil moyens ou pathologiques que celles qui ont achevé une formation tertiaire (femmes: 36% contre 24%; hommes: 33% contre 18%). Les personnes dont le revenu est bas sont davantage touchées par ces troubles que celles dont le revenu est élevé (femmes: 34% contre 24%; hommes: 25% contre 19%).

Troubles physiques importants selon le niveau de formation, en 2012 **G 3.2.3**

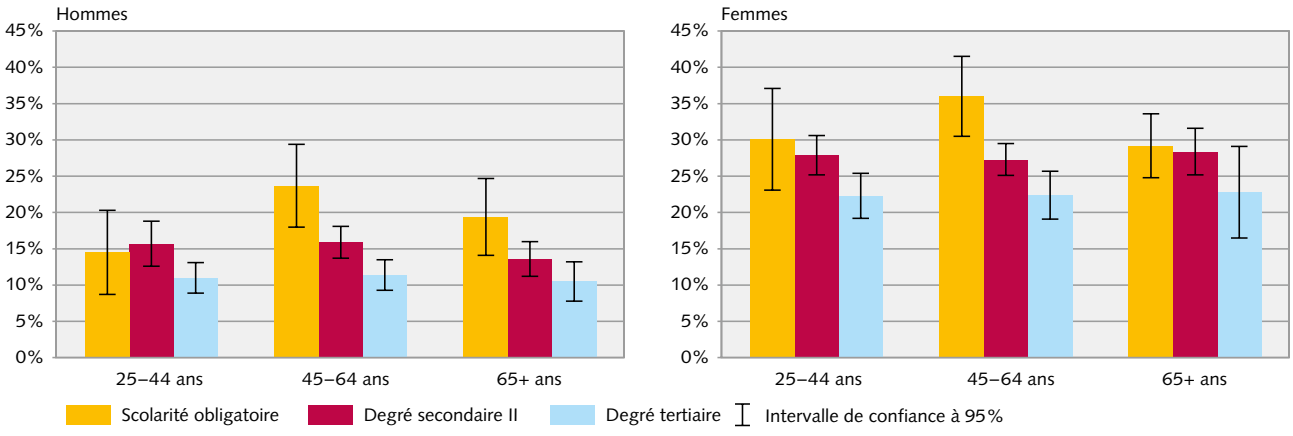

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Détresse psychologique selon le niveau de formation, en 2012 **G 3.2.4**

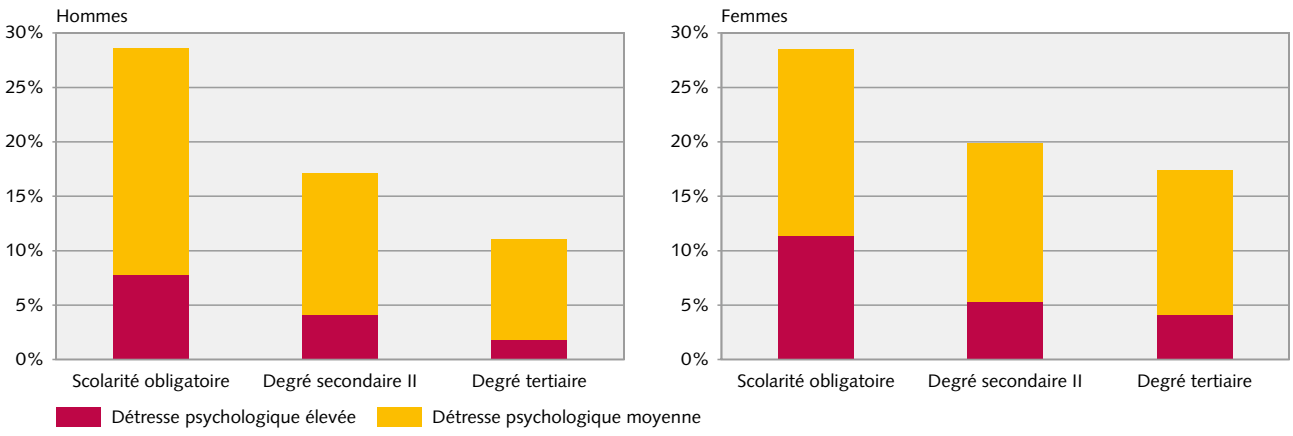

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS, Neuchâtel 2015

[78] Troubles physiques importants: avoir «beaucoup» souffert d'au moins quatre maux sur huit durant les quatre dernières semaines (mal de dos, reins; sentiment de faiblesse; mal au ventre, ballonnement; diarrhée, constipation; insomnies, difficulté à s'endormir; maux de tête, douleurs au visage; irrégularité cardiaque; douleur, pression dans la poitrine).

De même, une détresse psychologique[79] moyenne ou élevée est plus fréquente chez les personnes sans formation postobligatoire que chez les personnes ayant une formation du degré tertiaire (29% contre 14%) (cf. graphique 3.2.4). Un écart semblable est observé selon le revenu. Les différences sociales sont encore plus marquées lorsque l'on prend uniquement en compte la détresse psychologique élevée.

Ressources personnelles et sociales

Les ressources psychosociales sont, à côté des comportements favorables à la santé, un facteur important de la santé physique et psychique ainsi qu'un atout pour la vie en général[80]. Le sentiment de maîtriser sa vie et de ne pas se sentir simplement livré au destin permet de gérer activement des défis inhabituels et des situations existentielles difficiles, renforçant pour ainsi dire le «système immunitaire» psychosocial. De bons contacts sociaux aident à assumer des expériences de vie pesantes et stressantes.

Dans l'ensemble, les personnes ayant un niveau de formation correspondant à la scolarité obligatoire ont plus souvent un faible sentiment de maîtrise de leur propre vie que celles avec un niveau tertiaire. Les différences les plus nettes concernent les hommes de 45 à 64 ans (40% contre 16%). Un écart est également observé selon le revenu: dans la catégorie de revenu la plus basse, un bas sentiment de maîtrise de la vie est deux fois plus souvent observé par rapport à la catégorie de revenu la plus élevée (28% contre 16%).

Les personnes sans formation postobligatoire ont nettement plus souvent un faible soutien social que celles qui ont achevé une formation de degré tertiaire (cf. graphique 3.2.5). Et ceci est valable pour toutes les classes d'âge autant parmi les hommes que les femmes. Les personnes dont le revenu est bas ont aussi plus souvent un faible soutien social que les personnes dont le revenu est élevé (20% contre 9%).

Comportements de santé et facteurs de risque

L'apparition de nombreuses maladies est favorisée par certains comportements ou par certains facteurs de risque. Ainsi, le surpoids, le manque de mouvement et la consommation de tabac favorisent le développement des maladies cardiovasculaires. Bien des cancers, notamment le cancer du poumon, sont imputables à la consommation de tabac. Le surpoids et le manque de mouvement favorisent l'apparition du diabète ou d'affections de l'appareil locomoteur, pour ne citer que quelques exemples.

Faible soutien social selon le niveau de formation, en 2012 **G 3.2.5**

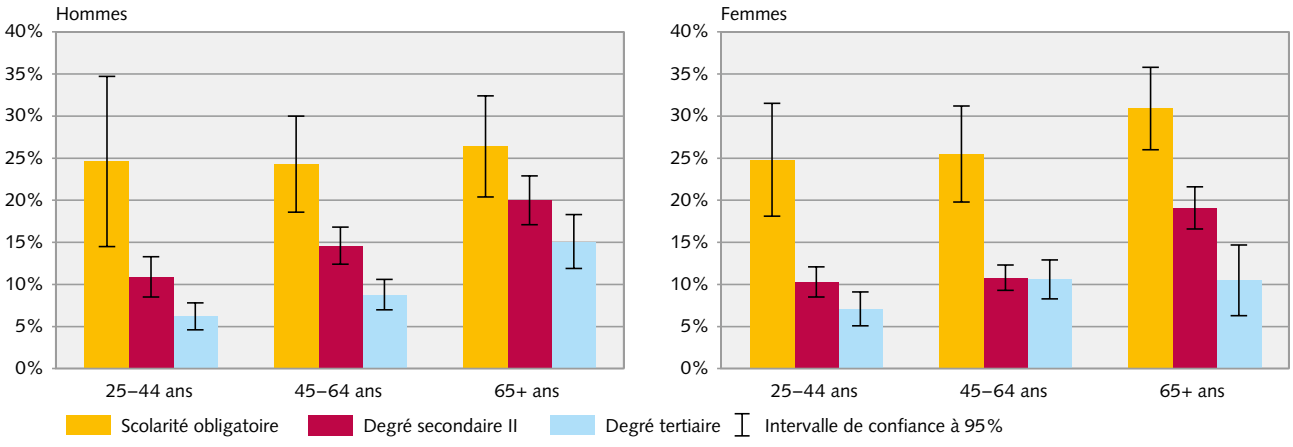

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS, Neuchâtel 2015

[79] La détresse psychologique est mesurée au moyen d'un indice fondé sur le Mental Health Inventory (MHI-5). Il s'agit de relever, pour les quatre dernières semaines écoulées, dans quelle mesure une personne a été nerveuse, a eu un cafard tel que rien ne peut lui remonter le moral, s'est sentie abattue ou déprimée, ou au contraire s'est sentie calme, paisible ou heureuse. À partir des valeurs constatées, on peut ensuite estimer l'intensité de la détresse psychologique (élevée, moyenne, faible).

[80] Siegrist, Marmot (2008: 175 ss).

Globalement, 11% de la population présente une obésité. Chez les femmes, on observe des différences marquées selon le niveau de formation, dans toutes les classes d'âge (cf. graphique 3.2.6). C'est entre 45 et 64 ans que la différence est la plus prononcée: 22% des femmes n'ayant accompli que la scolarité obligatoire sont obèses, contre 6% parmi celles ayant une formation du degré tertiaire, soit plus du triple. Chez les hommes, on observe également des différences selon le niveau de formation, mais moins amples. Les écarts selon les revenus sont également très nets chez les femmes. Les femmes appartenant à la catégorie de revenu la plus basse sont plus nombreuses à présenter une obésité que les femmes dont le revenu est élevé (19% contre 5%). Ce phénomène est beaucoup moins marqué chez les hommes.

L'activité physique protège de certains problèmes de santé comme la surcharge pondérale, l'hypertension, les maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2, l'ostéoporose, ainsi que le cancer du côlon et du sein (OFSPO, 2013). Le niveau de formation a une influence sur le fait d'être suffisamment actif[81] ou non (cf. graphique 3.2.7). Globalement, environ trois-quarts des personnes avec un niveau de formation tertiaire sont actives (contre 57% des personnes dont le niveau de formation ne dépasse pas la scolarité obligatoire).

De manière générale, les personnes ayant achevé une formation tertiaire se préoccupent davantage de leur alimentation que celles sans formation postobligatoire (75% contre 62%). Les plus grands écarts se trouvent parmi les hommes entre 25 et 44 ans (68% contre 42%)

Obésité selon le niveau de formation, en 2012 **G 3.2.6**

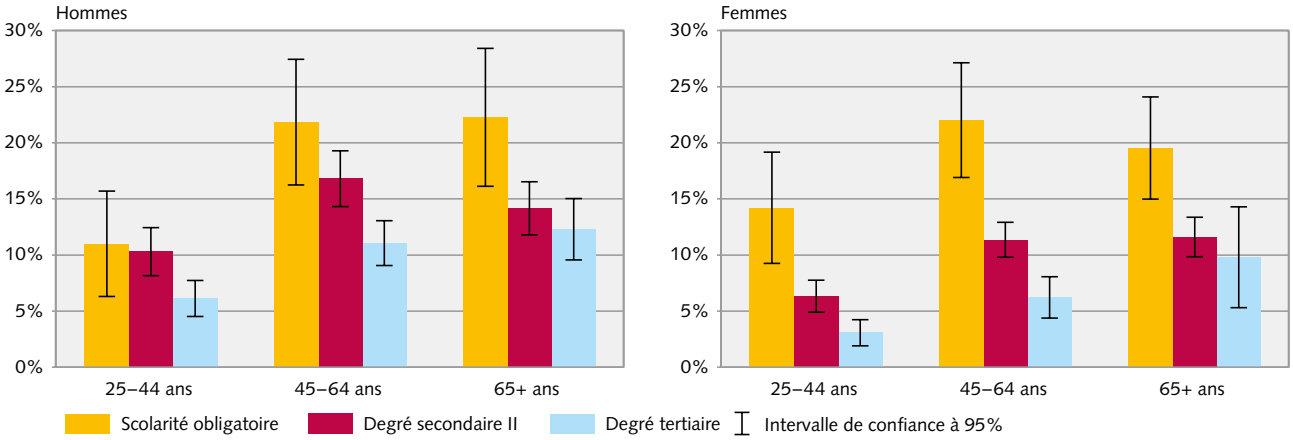

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Personnes insuffisamment actives physiquement selon le niveau de formation, en 2012 **G 3.2.7**

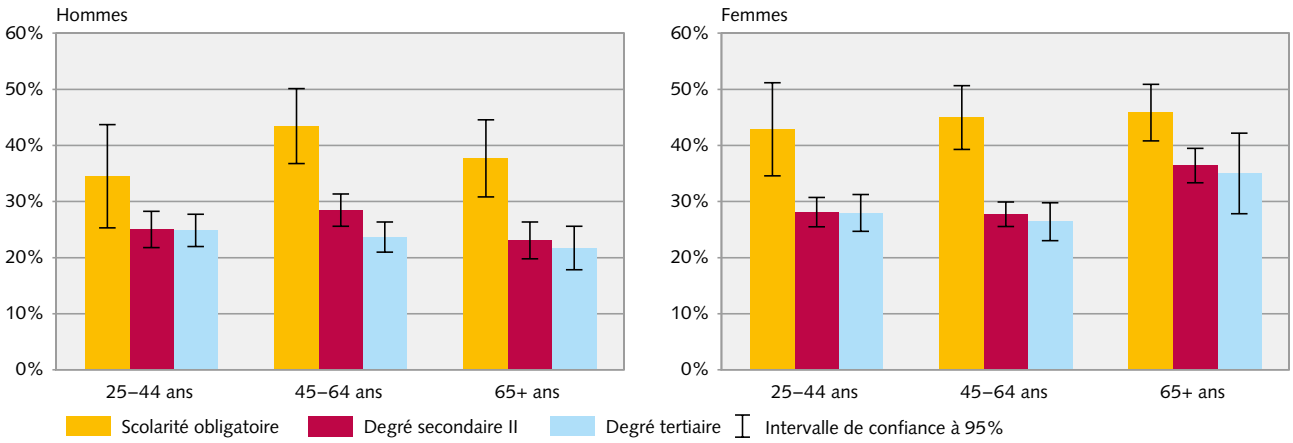

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS, Neuchâtel 2015

[81] Par semaine ≥ 150 minutes d'activité physique modérée ou ≥ 2 fois une activité physique intense principalement durant les loisirs.

Fumeurs selon le niveau de formation, en 2012 **G 3.2.8**

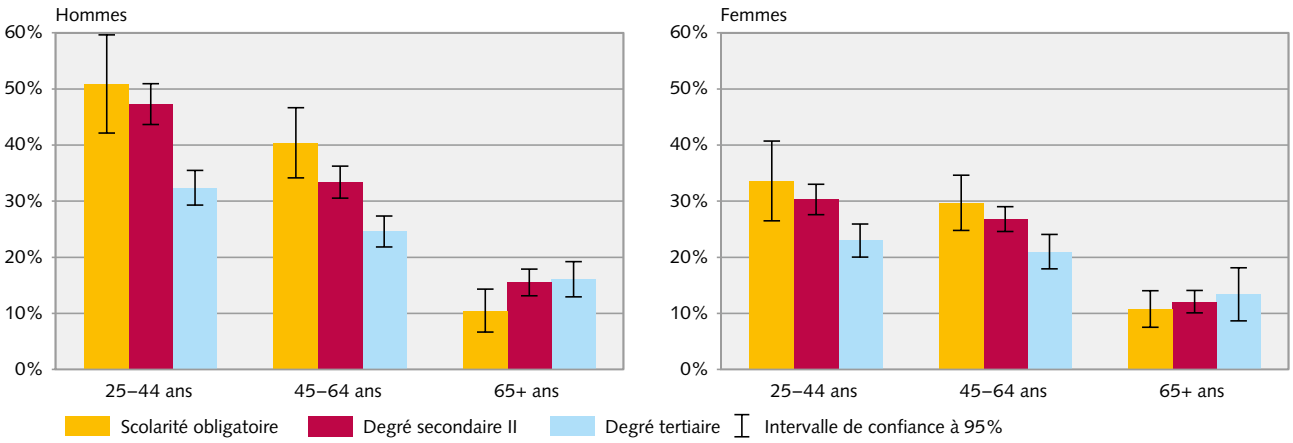

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS, Neuchâtel 2015

et les femmes du même âge (81% contre 53%). Les personnes appartenant à la catégorie de revenu la plus élevée font davantage attention à leur alimentation que celles appartenant à la catégorie la plus basse (76% contre 66%).

Pour garantir une alimentation saine, il est recommandé de manger cinq portions de fruits et légumes par jour. Les femmes qui ont achevé une formation tertiaire remplissent nettement plus souvent ces recommandations que celles qui ont un niveau correspondant à la scolarité obligatoire (35% contre 18%) et ceci à tous les âges. Chez les hommes en revanche on ne constate pas de différences significatives selon la formation. Les hommes entre 45 et 64 ans et les femmes entre 25 et 64 ans avec un haut revenu suivent plus souvent les recommandations en matière de consommation de fruits et légumes que les hommes et les femmes du même âge qui ont un bas revenu.

Un gradient social s'observe également en matière de tabagisme pour les personnes entre 25 et 64 ans (cf. graphique 3.2.8). Dans cette tranche d'âge, les personnes avec un niveau de formation correspondant à l'école obligatoire sont davantage fumeuses que celles avec une formation tertiaire (37% contre 26%). Le gradient est particulièrement marqué chez les hommes (45% contre 29%; femmes: 31% contre 22%). Parmi les fumeurs, les personnes entre 25 et 64 ans sans formation postobligatoire sont également plus nombreuses à fumer 20 cigarettes par jour ou plus. Il y a également davantage de fumeurs parmi les hommes entre 25 et 64 ans appartenant à la catégorie de revenu la plus basse que parmi ceux appartenant à la catégorie la plus élevée (41% contre 31%). Par contre, la quantité de tabac consommée ne varie pas selon le niveau de revenu. Entre 25 et 44 ans, les personnes non fumeuses ayant achevé une formation tertiaire sont deux fois moins souvent exposées à la fumée passive que celles avec un niveau de formation correspondant à l'école obligatoire (20% contre 41%). Cet écart n'est pas observé dans les autres classes d'âge. On constate également une différence selon les revenus, mais uniquement chez les hommes: les hommes dont le revenu est élevé sont moins souvent exposés à la fumée d'autres personnes que ceux dont le revenu est bas (18% contre 27%).

Recours aux soins

Il est établi dans la littérature que les personnes les moins favorisées cumulent un moins bon état de santé et un accès moins aisé aux soins (difficulté d'accès, en particulier pour certains soins non remboursés par l'assurance maladie, recours moins fréquent à des spécialistes, etc.). Un exemple est le recours au dentiste: les hommes dès 45 ans et les femmes dès 65 ans qui ont un niveau de formation correspondant à la scolarité obligatoire vont moins souvent chez le dentiste que ceux et celles qui ont une formation tertiaire. L'écart le plus grand se situe parmi les personnes âgées de 65 ans et plus: trois quarts des personnes avec une formation tertiaire sont allées chez le dentiste sur une période d'une année contre seulement la moitié des personnes sans formation postobligatoire. On observe de mêmes écarts selon le revenu: 71% des personnes dont le revenu est élevé se sont rendues chez le dentiste sur une période d'une année contre 58% de celles dont le revenu est bas.

Le renoncement aux soins pour raison financière est utilisé comme indicateur de l'accès aux soins. En 2011, 5% de la population résidante de 16 ans et plus ont

renoncé pour des raisons financières à une consultation chez le médecin ou chez le dentiste, au moins une fois sur une période d'une année. La part des personnes ayant renoncé à une consultation médicale ou dentaire est plus élevée parmi les personnes avec une formation du niveau de la scolarité obligatoire que parmi celles ayant achevé une formation tertiaire (9% contre moins de 4%)[82].

Migration et inégalités de santé

La population issue de la migration est très hétérogène, notamment en termes de structure par âge, de conditions de vie dans le pays d'origine, de culture, de durée de séjour en Suisse et de statut, de niveau de formation et de profession exercée, de revenus ou d'expérience éventuelle de discriminations en Suisse. Ces différences portent sur des caractéristiques qui sont de puissants déterminants de la santé. Les données présentées ici se réfèrent aux personnes de nationalité étrangère qui ont une autorisation d'établissement en Suisse. Pour une meilleure lisibilité, les pays d'origine ont été regroupés en 4 régions[83]. Les personnes ne maîtrisant pas suffisamment bien une des langues nationales ou ayant un autre statut de séjour n'ont pas pu être interrogées. Les résultats ne peuvent donc pas être généralisés à l'ensemble de la population migrante, en particulier aux personnes avec les statuts les plus précaires (requérants d'asile, personnes sans papiers).

Les ressortissants étrangers, en particulier les personnes venant de pays hors d'Europe, d'Europe de l'Ouest et d'Europe de l'Est et du Sud-Est déclarent moins souvent que les Suisses être en bonne ou très bonne santé. L'écart est particulièrement grand parmi les femmes: seules 65% des femmes provenant d'Europe du Sud-Ouest jugent leur santé comme (très) bonne contre 82% des femmes suisses. Même en tenant compte de l'âge, du sexe, de la formation et du revenu, les différences perdurent. Les personnes provenant d'Europe de l'Est et du Sud-Est ont un risque 2,5 fois plus élevé de ne pas qualifier leur santé de bonne ou très bonne. Un gradient se dessine aussi selon la durée du séjour en Suisse: plus la durée de séjour est longue moins la santé est qualifiée de bonne ou de très bonne et ceci indépendamment de l'âge. En revanche, il n'y a pas de différence significative entre les personnes arrivées en Suisse depuis moins de 10 ans et celles nées en Suisse.

Les personnes provenant d'Europe du Nord et de l'Ouest ont un état de santé général qui ne se distingue pas de celui des Suisses. Le même constat peut être fait pour les autres indicateurs d'état de santé ou de comportement en matière de santé.

Les personnes en provenance d'Europe de l'Est et du Sud-Est et d'Europe du Sud-Ouest sont davantage atteintes dans leur santé physique et psychique. Ainsi, elles souffrent plus souvent que les Suisses de troubles physiques importants (28% respectivement 25% contre 20%). Elles présentent également plus souvent les symptômes d'une détresse psychologique moyenne ou élevée (26% respectivement 29% contre 16% pour les Suisses). Les femmes d'Europe du Sud-Ouest sont particulièrement concernées (38% contre 19% des femmes suisses).

Les personnes provenant d'Europe de l'Est et du Sud-Est, d'Europe du Sud-Ouest et hors d'Europe ont plus souvent un bas sentiment de maîtrise de la vie que les Suisses (environ 30% dans chacun des groupes de nationalités contre 19% des Suisses). Elles sont aussi plus souvent inactives physiquement (respectivement 16%, 23% et 17% contre 9%). Par contre, seules les personnes provenant d'Europe de l'Est et du Sud-Est ont un risque significativement accru d'être obèses en comparaison des Suisses (15% contre 10%). Ces résultats montrent donc que le statut migratoire est également associé à l'état de santé et que les différences ne sont pas uniquement imputables aux différences socio-économiques. Les inégalités en matière de santé ne diminuent pas en séjournant durablement en Suisse.

3.2.2 Handicap et problèmes de santé durable

La notion moderne de handicap repose sur les limitations qu'une personne rencontre, en raison d'une atteinte durable à sa santé, dans ses activités quotidiennes et sa participation à la vie sociale. Ainsi conçu, le handicap est par nature en interaction avec les conditions sociales dans lesquelles les personnes évoluent: les conditions sociales font le handicap et le handicap agit sur les conditions sociales. Les informations fournies dans cette section portent sur deux points centraux de cette interaction: d'une part la lutte contre la pauvreté des personnes handicapées ou durablement atteintes dans leur santé par leur intégration sur le marché du travail ou par la compensation de leur incapacité de gain via des prestations d'invalidité; et d'autre part la prise en charge institutionnelle.

[82] OFS (2013c).

[83] **Europe du Nord et de l'Ouest:** Allemagne, Autriche, France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède, Monaco; **Europe du Sud-Ouest:** Portugal, Espagne, Italie, Vatican, Malte, Saint-Marin; **Europe du Sud-Est et de l'Est:** Turquie, Serbie, Croatie, Slovénie, Bosnie et Herzégovine, Monténégro, Macédoine, Kosovo, Albanie, Grèce, Chypre, Bulgarie, Roumanie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Hongrie, Slovaquie, Rép. Tchèque, Moldavie, Russie, Ukraine, Biélorussie; **Hors Europe:** tous les pays hors Europe.

On estime à environ 1,3 million les personnes pouvant être considérées comme handicapées en Suisse[84]. La plupart vivent à domicile, dont 858'000 font état de limitations légères et 307'000 de limitations sévères. S'y ajoutent quelque 40'130 personnes vivant en institution pour handicapés et 117'854 dans des homes (pour l'essentiel, des personnes âgées pour qui une vie autonome à domicile n'est plus possible). Le vieillissement est en effet une cause importante de handicap: la part de personnes handicapées augmente régulièrement avec l'âge. Le handicap touche aussi un peu plus les femmes que les hommes ce qui relève de causes diverses.

Participation au marché du travail et prestations d'invalidité

La participation au marché du travail est un facteur important pour conserver l'autonomie financière et l'intégration sociale des personnes handicapées ou durablement atteintes dans leur santé. Pour être favorable, elle nécessite toutefois l'aménagement de postes de travail adaptés et le respect du droit à ne pas travailler lorsque la nature du handicap ou les circonstances l'exigent. C'est d'ailleurs en reconnaissance de ce droit que les prestations pour invalidité ont été introduites dans le système de sécurité sociale.

Dans la population âgée de 15 à 64 ans et vivant en ménage privé, deux personnes handicapées sur trois sont actives professionnellement (personnes ayant un emploi ou en cherchant un). Leur participation au marché du travail reste toutefois inférieure à celle des non-handicapés (66,3% vs. 85,3%). Elles travaillent aussi plus souvent à temps partiel. Mais le handicap n'est pas la seule raison de leur investissement moindre dans la sphère professionnelle. En effet, qu'elles soient handicapées ou non les personnes de 15–64 ans ne sont que 1,7% à indiquer ne pas chercher de travail, esp. 1,3% à travailler à temps partiel, pour des raisons de santé, et 1,6% à indiquer avoir quitté leur dernier emploi pour des raisons de santé. Les comparaisons entre hommes et femmes laissent apparaître que face à des problèmes de santé, les femmes recourent plus facilement au temps partiel que les hommes.

Entre 15 et 64 ans, 6,7% des personnes vivant en ménage privé touchent des prestations d'invalidité, un chiffre qui monte à 53,1% parmi les personnes handicapées fortement limitées. Il s'agit le plus souvent de rentes d'invalidité, plus rarement d'indemnités journalières ou d'allocations pour impotence. Ces résultats sont concordants avec la statistique de l'AI qui indique que 235'000 personnes résidant en Suisse (y compris celles vivant en home) touchaient une rente AI au 31 décembre 2012. Alors qu'elles se trouvent plus souvent que les hommes en situation de handicap, 5,1% des femmes seulement bénéficient de prestations d'invalidité contre 8,1% des hommes.

Besoin d'aide et prise en charge institutionnelle

En 2012, 40'130 personnes ont été prises en charge par une institution pour handicapés, la plupart en tant qu'internes. Parmi elles, seule une minorité avait moins de 15 ans (3468) ou plus de 64 ans (2127). La plupart souffrait d'un handicap mental (54,6%) ou psychique (22,9%). Parmi les personnes vivant à domicile, la proportion est inverse, avec une très large majorité de handicaps physiques (77,6%). Il apparaît donc clairement que la prise en charge institutionnelle reste la règle principale pour le handicap mental et l'exception pour le handicap physique.

Résumé

A partir de ces quelques résultats, on se rend compte qu'en Suisse, les chances et les risques en matière de santé sont inégalement répartis en fonction du statut social. À cet égard, l'influence de la formation est invariablement plus prononcée que celle du revenu. Les effets du statut social sur la santé se manifestent à tous les âges de la vie, mais les différences sont en partie plus marquées chez les jeunes et chez les personnes d'âge moyen. Au cumul possible des risques et des charges à mesure que l'âge avance peuvent s'ajouter, dans certaines phases de l'existence, des défis tout à fait spécifiques – les impératifs de la vie professionnelle, par exemple – qui diffèrent selon le statut socio-économique.

Pour ce qui concerne les personnes migrantes, on constate deux phénomènes. D'une part, les personnes provenant d'Europe du Nord et de l'Ouest ont un niveau de formation et de revenu assez élevé. Elles ont en général un très bon état de santé et elles adoptent des comportements favorables à la santé. D'autre part, les personnes provenant d'Europe du Sud et de l'Est ont des

[84] Les chiffres indiqués dans cette section se rapportent à l'année 2012 (sources: enquête suisse sur la population active, enquête SESAM, enquête suisse sur la santé et statistique des institutions médico-sociales). Pour plus d'information, cf. OFS (2009a) ou les indicateurs de l'égalité pour les personnes handicapées sous: www.statistique.ch → Thèmes → 20 – Situation économique et sociale de la population → Egalité pour les personnes handicapées.

niveaux de formation et de revenu plutôt faibles et elles sont clairement défavorisées en matière de santé. Ce désavantage est encore plus prononcé chez les femmes.

Pour les personnes ayant un handicap, comme pour l'ensemble de la population, l'intégration sociale passe essentiellement par la participation à la vie professionnelle. Deux tiers des personnes souffrant d'un handicap durable exercent une activité professionnelle. Les prestations du système de sécurité sociale sont axées sur les personnes dont la capacité de travail n'est pas suffisante pour qu'elles puissent exercer une activité professionnelle et assurer leur subsistance. Globalement, des prestations d'invalidité sont versées à 6,7% de la population (pensionnaires de home non compris), y compris les personnes qui en bénéficient à des fins de réinsertion ou en complément du revenu d'une activité lucrative.

3.3 Population étrangère et migrations

Comme de nombreux pays européens, la Suisse a connu une immigration de main-d'œuvre étrangère importante après la Seconde Guerre mondiale, suivie d'une période de regroupement familial. L'arrivée de cette population étrangère et son installation de manière permanente a modifié la structure de la population de notre pays.

3.3.1 Près d'une personne sur quatre résidant en Suisse est de nationalité étrangère

À la fin de 2013, la part des étrangers dans la population résidante permanente s'élève à 23,8% contre 23,3% en 2012. Plus des quatre cinquièmes des ressortissants étrangers proviennent d'Europe, dont plus de 70% de l'UE/AELE et près de 30% des autres pays d'Europe. Le cinquième restant concerne les ressortissants des autres continents.

La majorité des résidents étrangers vivent depuis longtemps en Suisse. Un cinquième est né en Suisse et se compose d'étrangers de la deuxième, voire de la troisième génération. On observe cependant d'importantes différences entre les nationalités. Si un tiers des ressortissants d'Europe du Sud[85] vivant en Suisse y sont nés, seuls 12% des citoyens d'Europe de l'Ouest[86] et 12% des citoyens d'Europe du Nord[87] sont dans le même cas. Parmi les étrangers qui sont nés à l'étranger, un tiers (33%) vit depuis 15 ans ou plus de manière ininterrompue dans notre pays dont 38% qui y vivent depuis plus de 30 ans.

La majorité des étrangers (63%) possède une autorisation d'établissement illimitée. Toutefois, la durée et l'autorisation de résidence des étrangers varient considérablement selon les nationalités.

La population étrangère est jeune. En effet, un étranger sur cinq a moins de 20 ans. Les personnes en âge de travailler (20 à 64 ans) sont très mobiles. La part de ces personnes chez les étrangers est donc importante et correspond à 72%, contre 59% chez les Suisses. Chez les personnes de 65 ans ou plus, la proportion des étrangers chute à 8%, alors qu'elle est de 21% chez les Suisses. (cf. graphique 3.3.1)

Le rapport de dépendance des jeunes étrangers résidants permanents, soit l'effectif de jeunes âgés de moins de 20 ans rapporté à la population en âge de travailler, est toutefois en diminution depuis quelques années, passant de 36% en 2002 à 29% en 2013. Parallèlement, la population étrangère vieillit rarement en Suisse. En effet, le rapport des personnes âgées fait état de 11 étrangers âgés de 65 ans ou plus vivant en Suisse pour 100 personnes en âge de travailler, contre 35 dans la population suisse.

Depuis les années 1960, l'accroissement naturel[88] est nettement plus élevé dans la population résidante permanente étrangère que dans la population suisse. Ce phénomène tient d'une part au fait que les femmes de nationalité étrangère mettent au monde plus d'enfants en moyenne que les Suissesses (en 2013: 1,8 contre 1,4). D'autre part, la part des femmes en âge de procréer (15–49 ans) est sensiblement plus élevée parmi la population étrangère, soit 61,3% contre 42,5% des Suissesses (cf. chapitre 3.1.4).

La fécondité chez les femmes étrangères résidant en Suisse varie selon leur nationalité. La grande majorité d'entre elles provient des pays de l'UE et de l'AELE et leur indicateur conjoncturel de fécondité, proche de celui des Suissesses, s'élève à 1,47. Ce même indicateur se monte à 2,24 enfants par femme pour celles qui proviennent des états non membres et 2,09 chez celles arrivant d'autres continents. Il peut s'élever encore si on regarde les détails des régions et des pays d'origine. Par exemple, chez les ressortissantes d'Afrique du Nord, notamment d'Algérie ou de Tunisie, ou encore celles provenant du Proche-Orient, p. ex. du Liban ou de Syrie, le nombre moyen d'enfants par femme dépasse 3. Les

[85] Sont compris dans l'Europe du Sud la Grèce, l'Italie, Malte, Chypre, Saint Marin, le Vatican et la Turquie.

[86] Sont compris dans l'Europe de l'Ouest la Belgique, la France, le Royaume-Uni, l'Irlande, le Luxembourg, Monaco et les Pays-Bas.

[87] Sont compris dans l'Europe du Nord le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

[88] Soit la différence entre les naissances vivantes et les décès.

Pyramide des âges selon le sexe et la catégorie de nationalité, au 31 décembre 2013 **G 3.3.1**

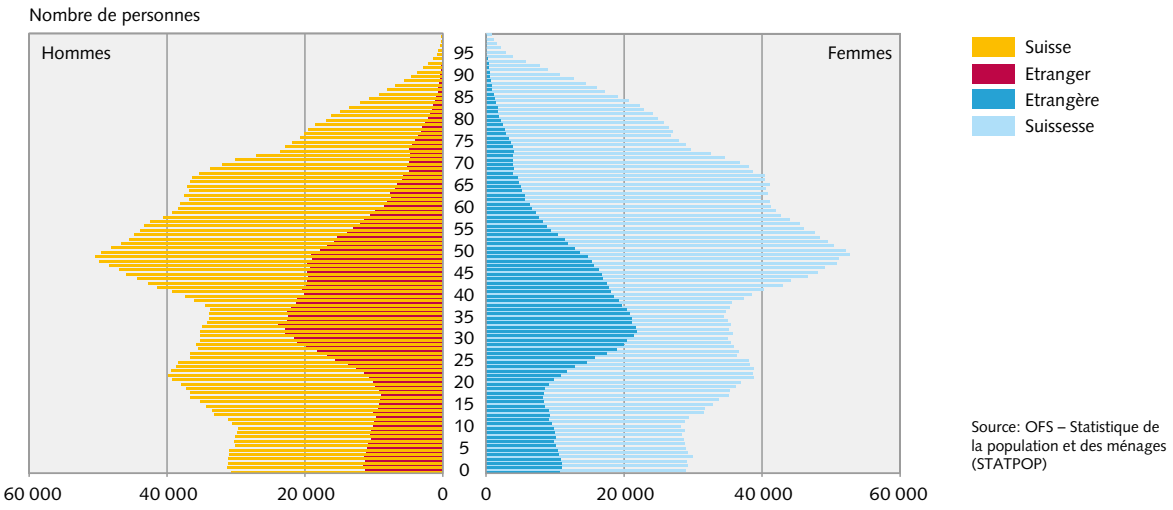

Source: OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

© OFS, Neuchâtel 2015

Composition de la population par âge, en 2013 **G 3.3.2**

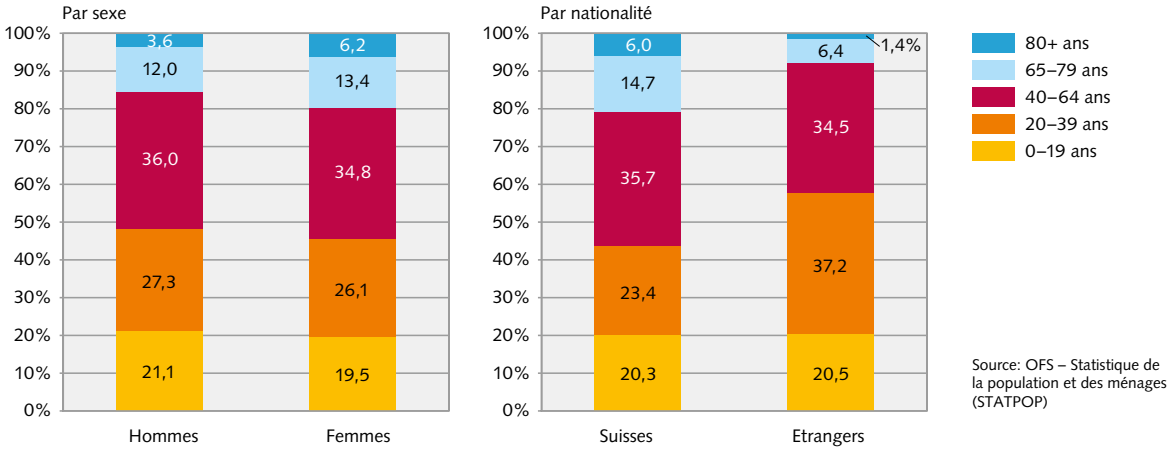

Source: OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

© OFS, Neuchâtel 2015

effectifs de ces femmes en Suisse sont toutefois réduits. Il est également à noter qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, de caractéristiques culturelles immuables. En effet, les étrangères ont tendance, avec le temps, à s'aligner sur la fécondité du pays d'accueil.

En 2013, 34'100 personnes ont acquis la citoyenneté suisse, contre 36'500 en 2002, soit une évolution négative de 6,7%. Ces nouveaux Suisses contribuent, en grande partie, à faire progresser la population de nationalité suisse. Toutefois, le taux brut de naturalisation suisse reste relativement faible (1,9%) en comparaison européenne. Parmi les personnes présentant les conditions nécessaires à l'acquisition de la nationalité suisse, les ressortissants des pays tiers s'engagent plus facilement dans la voie de la naturalisation. On note, en effet, des taux de naturalisations plus élevés chez les ressortissants provenant d'Europe de l'Est[89], du Sud-Est[90] et des autres continents.

[89] Sont compris dans l'Europe de l'Est l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Moldavie, la Russie, l'Ukraine et Biélorussie.

[90] Sont compris dans l'Europe du Sud-Est l'Albanie, la Bulgarie, la Roumanie, la Serbie, le Monténégro, le Kosovo, la Croatie, la Slovénie, la Bosnie- Herzégovine et la Macédoine.

3.3.2 Impact de l'accord sur la libre circulation des personnes

Par migration ou mouvement migratoire[91], on entend déplacement de personnes entraîné par un changement du domicile civil d'un lieu d'origine (départ) à un lieu de destination (arrivée) dans une période d'observation. À l'intérieur du territoire, on parle de migrations internes. Lorsque les frontières d'un pays sont franchies, il s'agit de migrations internationales. Les migrants internationaux qui sont de nationalité étrangère et citoyens d'un autre pays que celui de résidence sont généralement soumis à des réglementations particulières d'entrée, de résidence et de droits politiques.

Immigration de la population résidante permanente étrangère selon la nationalité, de 1991 à 2013 **G 3.3.3**

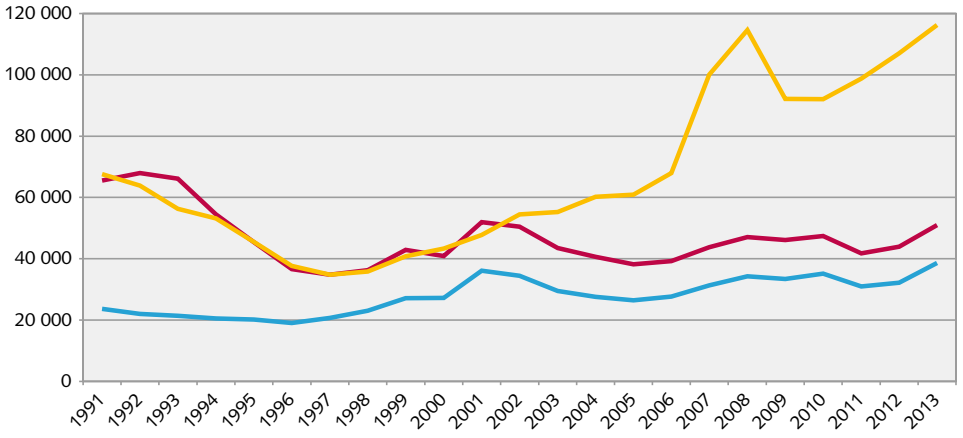

Sources: OFS – 1991–2010: ESPOP & PETRA; depuis 2011: Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

Jusqu'en 2010, inclus le changement de statut et les sorties du processus de l'asile; dès 2011 y compris les passages de la population résidante non permanente.
Dès 2011, changement des méthodes de production et de concept pour la population résidante permanente: la population résidante permanente comprend désormais les personnes dans le processus d'asile résidant depuis 12 mois ou plus en Suisse.

© OFS, Neuchâtel 2015

Immigration et émigration de la population résidante permanente étrangère selon l'âge, en 2013 **G 3.3.4**

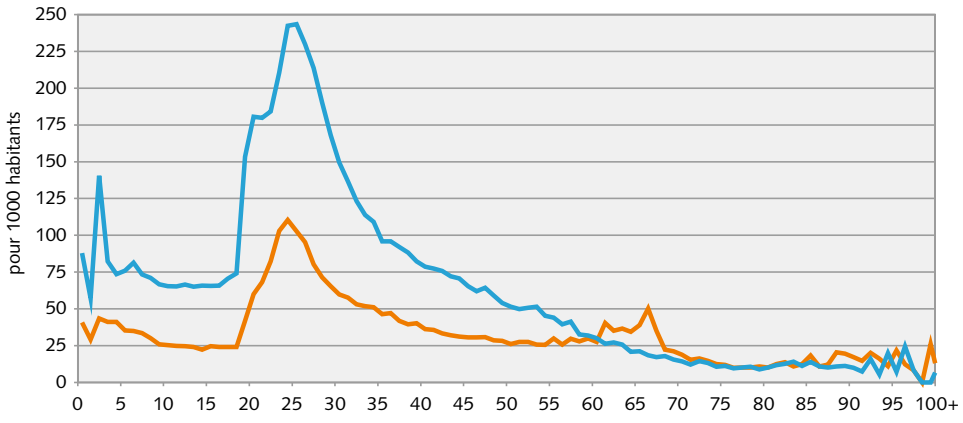

Source: OFS – Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

© OFS, Neuchâtel 2015

[91] Ce terme se distingue de celui de mobilité spatiale qui couvre tout déplacement touristique, journalier ou hebdomadaire de navetteurs entre lieu de domicile et lieu de travail.

Depuis l'introduction de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) en 2002[92], on observe en effet que la migration des personnes en provenance de l'UE/AELE a fortement augmenté, alors que celle des étrangers issus des pays d'Europe non membres de l'UE[93] a diminué. Celle des ressortissants d'autres continents a légèrement été relancée par la reprise conjoncturelle à partir de 2005.

La population étrangère est extrêmement mobile. En 2013, 245'000 personnes ont immigré en Suisse ou ont quitté le pays. La mobilité est étroitement liée à l'âge. De fait, la pyramide des âges des personnes migrantes fait état de personnes plus jeunes que la pyramide des âges de la population de la Suisse. Les personnes les plus mobiles ont entre 20 et 39 ans, soit trois immigrants sur cinq (59%) et un émigrant sur deux (54%).

Résumé

Depuis 1999, la migration internationale représente chaque année le premier facteur de croissance démographique, soit environ 80% de l'augmentation de la population résidante permanente. La population de nationalité étrangère qui arrive en Suisse est jeune et augmente la proportion des personnes aptes à travailler.

L'accord sur la libre circulation des personnes et la loi sur les étrangers ont eu un impact sur l'afflux d'immigrants ces dernières années. Principaux acteurs de cette migration, les ressortissants de l'UE/AELE ont renforcé la croissance de l'économie et de l'emploi, notamment entre 2005 et 2008.

3.4 Criminalité

Les statistiques de l'OFS en matière de criminalité existantes renseignent sur la manière dont les autorités judiciaires réagissent face à cette dernière au cours du processus judiciaire de la dénonciation, en passant par la condamnation et finalement l'exécution des peines et mesures, tout en rappelant qu'il y a toujours la présence d'un chiffre «noir»[94] dans les résultats ainsi présentés. De surcroît, ces statistiques sont le résultat de l'évaluation de variables telles que l'âge, le sexe et la nationalité et par conséquent représentent des résultats factuels et descriptifs, sans informations socio-économiques.

Il est difficile de pouvoir définir un profil à risque type en matière de criminalité, car il peut fortement varier selon les infractions étudiées. La population la plus concernée par des condamnations effectives s'avère être la catégorie des hommes jeunes, entre 18 et 34 ans, aussi bien de nationalité suisse qu'étrangère. Du point de vue des victimes, même si les hommes sont souvent plus concernés en matière de violence subie, les femmes jeunes et étrangères constituent la population la plus à risque de subir de la violence domestique, sachant que 50% des homicides annuels perpétrés ont lieu dans ce cadre[95]. Il faut toutefois prendre en considération que même pour cette population cible, les résultats dépendent de leur propension à porter plainte ou non.

A elle seule, la nationalité n'est pas un facteur criminogène. Ainsi, même si une certaine augmentation de la population étrangère dans le domaine de la criminalité a été constatée en 2012, aucune généralisation ne peut être faite sur la base de ces résultats. En effet, il est important de préciser qu'une grande partie de la délinquance est importée et est le fait de personnes non résidantes permanentes ou de groupes de population en transit connues pour être organisées[96]. Pour les infractions choisies pour la présente analyse (cf. chapitre 3.4.1), il est même constaté une certaine stabilité des résultats pour la catégorie d'étrangers résidants permanents et de demandeurs d'asile.

S'agissant de la criminalité des mineurs en général, elle est en baisse constante ces dernières années, non seulement pour les dénonciations mais également pour les condamnations pénales.

Finalement, il est important de rappeler qu'en matière de condamnations plus de la moitié le sont sur la base de la loi sur la circulation routière (LCR)[97] et que cela concerne toutes les classes d'âge des deux sexes.

---

92 L'accord sur la libre circulation des personnes, entré en vigueur le 1er juin 2002, prévoit d'offrir progressivement aux citoyens de l'UE et aux Suisse les mêmes conditions de vie, d'emploi et de travail, aussi bien en Suisse que dans l'UE. Les ressortissants suisses et ceux de l'UE se voient ainsi accorder le droit de choisir librement leur lieu de travail et de domicile sur les territoires des Etats parties. A l'exception des ressortissants de Bulgarie, Roumanie et Croatie, la libre circulation des personnes provenant de l'UE/AELE s'applique intégralement. A qualification égale, les travailleurs de l'UE/AELE ont les mêmes chances qu'un travailleur indigène.

93 Les ressortissants venants des pays non membres de l'UE/AELE, ainsi que ceux d'origine croate, sont soumis à la loi sur les étrangers (LEtr). Cette loi est fondées sur le principe de l'immigration sélective: seules sont admises les personnes qualifiées. Le principe de préférence nationale est maintenu et le droit au regroupement familial est limité.

94 Ne sont traitées que les infractions et par conséquent les dénonciations pénales connues de la police et de la justice.

95 Office fédéral de la statistique (2012c).

96 A ce propos concernant «l'évolution de la sur- ou sous criminalité des minorités ethniques»cf. les facteurs sociologiques du crime chapitre 2 – Précis de criminologie (Killias, Aebi et Kuhn, 3e édition 2012: 169 et ss.).

97 RS 741.01.

3.4.1 Les statistiques en matière de criminalité

Considérations générales

Afin d'avoir une perspective transversale sur la structure des prévenus et des condamnés adultes et mineurs, dans le cadre des statistiques existantes en matière de criminalité, les résultats suivants sont présentés pour les années 2009 à 2013. L'analyse est limitée aux infractions du titre 1 (infractions contre la vie et l'intégrité corporelle) du livre 2 (dispositions spéciales) ainsi que de l'art. 139 (vol) et 140 (brigandage) du Code pénal (CP)[98] dans le cadre de la statistique policière de la criminalité (SPC) ainsi que de la statistique des condamnations pénales des adultes et des mineurs (SUS, JUSUS). Ces infractions devraient permettre d'établir une analyse différenciée pertinente, en lien avec l'activité criminelle des populations décrites en introduction et en respectant les objectifs du présent rapport, tout en rappelant que le taux d'élucidation en matière de patrimoine est faible.

La statistique policière de la criminalité

En 2013, la statistique policière de la criminalité[99] a recensé au total 475'077 affaires, comportant 725'687 infractions. Sur l'ensemble de ces infractions[100], 79% relèvent du Code pénal (CP) et, parmi ces infractions, 72% concernent les infractions contre le patrimoine. Dans le cadre des infractions choisies pour la présente analyse, il est à remarquer que sur environ 50'000 prévenus adultes par année, un peu moins de la moitié sont représentés par des prévenus de la catégorie d'âge des 18 à 34 ans. Les femmes ne représentent qu'environ un cinquième des prévenus et les prévenus mineurs étaient 3'587 en 2013, (cf. graphique 3.4.1).

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait à partir du statut de séjour (ou de son absence) de ces derniers (population résidante permanente étrangère B, C, Ci; requérants d'asile F, N, S; étrangers autres)[101], (cf. graphique 3.4.2).

Prévenus adultes et mineurs d'infractions contre la vie et l'intégrité physique (titre 1 livre 2 CP) ainsi que selon le vol (art. 139 CP) et le brigandage (art. 140 CP), par sexe, F = Femme **G 3.4.1**

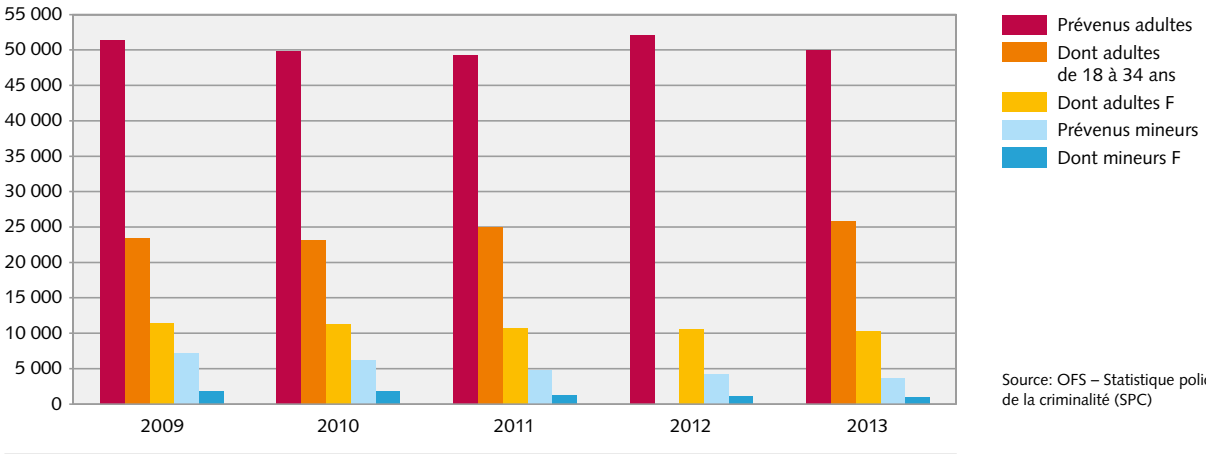

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS, Neuchâtel 2015

98 RS 311.0.

99 Le rapport de la statistique policière de la criminalité présente depuis 2009 les résultats d'une statistique révisée pour laquelle tous les cantons saisissent les infractions dénoncées selon des principes uniformes de saisie et d'exploitation. Les informations recueillies étant très détaillées, le rapport peut faire état des infractions, des personnes lésées et des personnes prévenues (y compris des données relatives à l'âge, au sexe et à la nationalité). (OFS 2014b).

100 Ici son comprises les infractions au CP, à la loi sur les stupéfiants (LStup), à la loi sur les étrangers (LEtr), aux lois fédérales annexes mais sans comprendre celles à la loi sur la circulation routière (LCR).

101 Une définition précise de la distinction en matière de nationalité des prévenus se trouve en p. 23 et ss. du rapport annuel (2014a).

Prévenus adultes et mineurs d'infractions contre la vie et l'intégrité physique (titre 1 livre 2 CP) ainsi que selon le vol (art. 139 CP) et le brigandage (art. 140 CP), par statut de séjour **G 3.4.2**

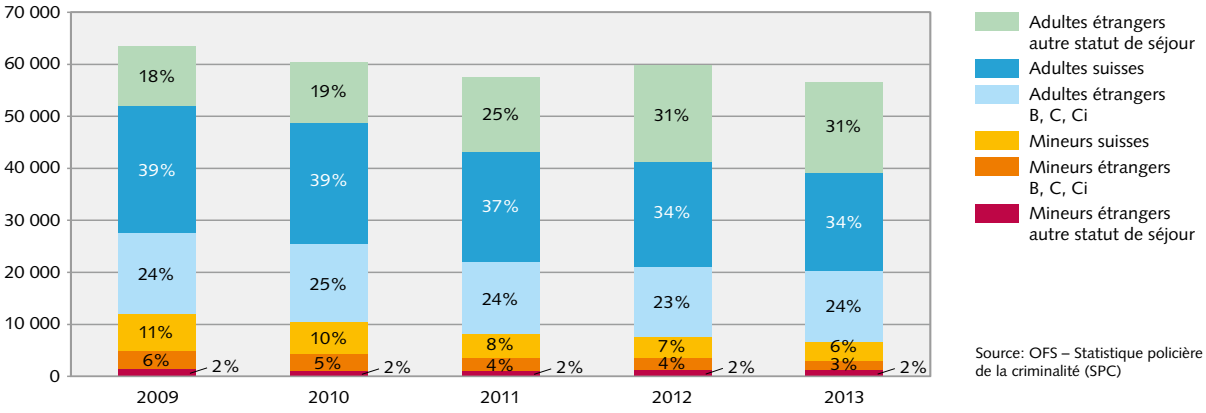

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS, Neuchâtel 2015

La statistique des condamnations

La statistique des condamnations pénales (SUS) existe dans sa forme actuelle depuis 1984. Elle recense toutes les condamnations d'adultes inscrites au casier judiciaire[102]. 109'278 condamnations pour crimes et délits ont été prononcées en 2013. Les condamnations à la LCR représentaient, comme les années précédentes, une bonne moitié d'entre elles et démontrent à quel point il est difficile d'identifier un profil type en matière de criminalité. Comme pour les dénonciations, sur le plan des infractions au CP, les condamnations prononcées sur la base des infractions au patrimoine représentent le tiers de celles-ci.

Malgré la limitation à ces seuls jugements, la statistique des condamnations pénales ne permet pas non plus d'évaluer pleinement l'évolution de la criminalité au fil des ans. La propension des victimes à porter plainte peut changer avec le temps, elle influence donc elle aussi le nombre de condamnations tout comme par exemple le classement de certaines affaires en amont selon les phases de la procédure pénale. Par ailleurs, l'intensité des contrôles policiers peut être plus ou moins grande selon les priorités fixées. De tels facteurs peuvent avoir un impact sur le nombre de dénonciations et, partant, sur celui des condamnations, notamment dans les domaines de la délinquance routière et de la narco délinquance.

Condamnés adultes et mineurs d'infractions contre la vie et l'intégrité physique (titre 1 livre 2 CP) ainsi que selon le vol (art. 139 CP) et le brigandage (art. 140 CP), par sexe, F= Femme **G 3.4.3**

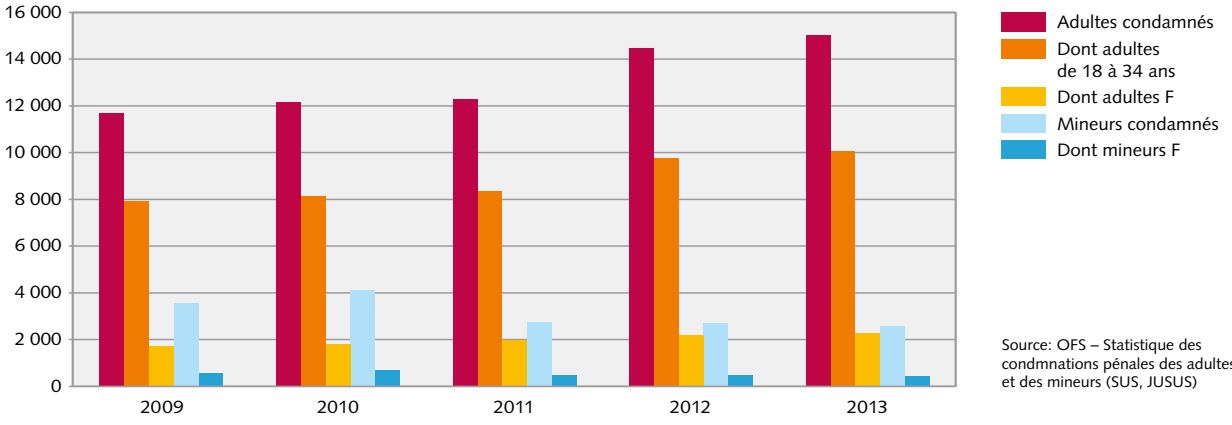

Source: OFS – Statistique des condmnations pénales des adultes et des mineurs (SUS, JUSUS)

© OFS, Neuchâtel 2015

[102] Soit en relation avec les infractions au CP, à la LStup, à la LEtr, aux lois fédérales annexes ainsi que pour les infractions à la LCR.

Condamnés adultes et mineurs d'infractions contre la vie et l'intégrité physique (titre 1 livre 2 CP) ainsi que selon le vol (art. 139 CP) et le brigandage (art. 140 CP), par statut de séjour **G 3.4.4**

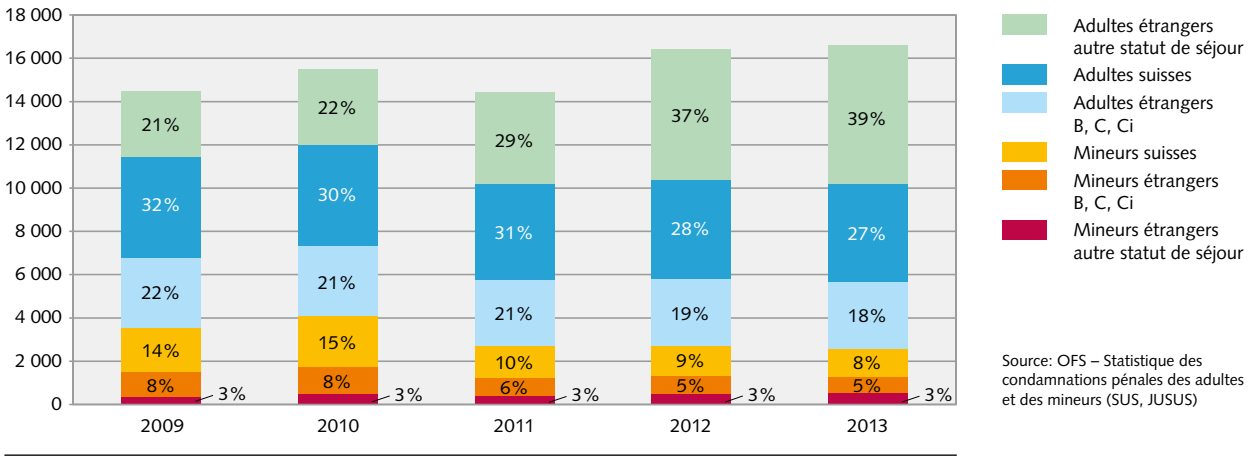

Source: OFS – Statistique des condamnations pénales des adultes et des mineurs (SUS, JUSUS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Dans le cadre de la sélection d'infractions choisies pour la présente analyse, il y a eu 15'007 condamnés adultes en 2013 des 50'000 prévenus initialement dénoncés (voir chapitre 3.4.1.2). Les condamnés de la catégorie d'âge des 18 à 34 représentent quant à elle environ les 2/3. Les femmes condamnées n'étaient que 2'274 en 2013, (cf. graphique 3.4.3).

Les nouvelles données disponibles sur le statut de séjour montrent que dans le domaine des infractions contre le patrimoine, plus de 40% des personnes étrangères condamnées en 2013 n'étaient pas au bénéfice d'une autorisation d'établissement ou de séjour (permis C ou B). En effet, dans le cadre de la présente analyse, cette catégorie de population est la plus importante (39%) avant les condamnés suisses (27%), (cf. graphique 3.4.4).

La statistique des jugements pénaux des mineurs existe dans sa forme actuelle depuis 1999. Elle recense tous les jugements prononcés conformément au droit pénal des mineurs (de 10 ans révolus à moins de 18 ans)[103]. Ces données renseignent sur la délinquance des mineurs et les mesures prises à leur encontre. Mais il faut préciser qu'une partie des affaires est classée par les juges des mineurs ou est réglée de manière informelle. En 2013, 13'100 jugements ont été prononcés à l'encontre de mineurs. Dans le cadre de la sélection d'infractions choisies pour la présente analyse, tant pour les prévenus mineurs que pour les condamnés mineurs, ils sont en diminution (cf. graphiques 3.4.1 à 3.4.4).

[103] Soit en relation avec les infractions au CP, à la LStup, à la LEtr ou pour délits à la LCR.

3.4.2 La situation des lésé-e-s/victimes du point de vue de la violence domestique

Au même titre que les prévenus/condamnés adultes et mineurs il est intéressant d'aborder la question des lésés/victimes dans le cadre de l'évaluation de population(s) à risque d'exclusion. En 2012[104], l'OFS a mené pour la première fois une étude approfondie et différenciées dans le cadre de la statistique policière de la criminalité; cette analyse se concentrait plus particulièrement sur la problématique de la violence domestique tout en précisant qu'il y a un important chiffre noir en la matière[105].

Les infractions qui se produisent entre membres d'une même famille ou entre partenaires ou ex-partenaires d'un couple sont considérées comme relevant de la violence domestique. En 2011, 38,1% des infractions de violence prises en compte ont été commises dans le cadre domestique (14'881). Entre 2009 et 2011, le nombre d'infractions commises dans le cadre domestique et enregistrées par la police a reculé de 7,3% et s'est remis à augmenter depuis 2012. Font exception cependant diverses infractions de violence physique graves comme les homicides (y compris les tentatives) et les lésions corporelles graves. La part de la violence

[104] Op cit. 99. et cf. OFS Monitoring du programme de la législature – indicateurs - objectif 27 Egalité – violence domestique www.bfs.admin.ch → Thèmes → 00 - Bases statistiques et généralités → Indicateurs de la législature → Monitoring du programme de la législature → Ligne directrice 7 Egalité → Objectif 27 Egalité → Violence domestique

[105] Ces données ont été actualisées en novembre 2014, cf. Actualités OFS, violence domestique enregistrée par la police 2009–2013: www.bfs.admin.ch → Actualités → Publications → Violence domestique enregistrée par la police: 2009–2013.

relevant du domaine domestique est particulièrement élevée dans les homicides consommés[106]. Enfin, plus de la moitié des infractions se produisent entre les partenaires actuels d'un couple et un quart entre ex-partenaires d'un couple.

Si la violence physique domine dans les infractions entre partenaires actuels, entre ex-partenaires s'exerce principalement la violence psychique. Les infractions au sein de la relation parents-enfants représentent 11,4% de la violence domestique. Par ailleurs, les femmes ont été 3,1 fois plus souvent touchées par la violence domestique que les hommes en 2011. Le taux d'exposition à la violence domestique est plus élevé pour les femmes dans tous les types de relation entre prévenus et lésés et dans toutes les classes d'âge. La surreprésentation féminine parmi les personnes lésées est la plus faible chez les enfants victimes d'agressions de la part de leurs propres parents.

Le taux d'exposition est plus élevé chez les étrangers que chez les Suisses dans tous les types de relation entre prévenus et lésés et ce dans presque toutes les classes d'âge. Les femmes étrangères vivant en couple sont 4,5 fois plus souvent concernées que les Suissesses. Ce facteur est de 2,4 chez celles lésées par leur ex-partenaire et celles lésées par leurs parents.

Du côté des prévenus le rapport entre les sexes est à peu près l'inverse de ce qu'il est du côté des victimes. Selon la SPC, la violence domestique est 4,1 fois plus souvent exercée par des hommes. Cette surreprésentation masculine vaut pour tous les types de relation et toutes les classes d'âge. Une nette surreprésentation des étrangers des deux sexes est également observée chez les prévenus. Les étrangères sont 3,4 fois plus souvent prévenues d'avoir commis une infraction dans le cadre domestique que les Suissesses. Les étrangers sont 3,5 fois plus souvent enregistrés par la police comme prévenus de violence domestique que les hommes de nationalité suisse.

Résumé

L'ensemble de ces résultats confirme l'affirmation de départ que les jeunes adultes de 18 à 34 ans sont généralement les plus actifs en matière de criminalité du moins dans le cadre des infractions choisies. De plus, ils représentent la catégorie de population la plus condamnée au sein des adultes et un peu moins de la moitié des prévenus dénoncés dans ce cadre. Il y a également une part plus élevée d'adultes étrangers sans permis de séjour en transit et sans lien d'attache avec la Suisse. Néanmoins, et comme cela a été précisé en introduction, il est difficile d'en faire une généralité car ce constat concerne uniquement les infractions prises ici en considération[107]. En effet, le profil observé serait tout différent si l'on se concentrait par exemple sur les infractions liées à la finance[108] ou en relation avec la délinquance routière qui concerne toutes les classes d'âge des deux sexes.

Finalement, en matière de prévention (s'il s'agit d'identifier plus spécifiquement des groupes de population à risque d'être en situation d'exclusion sociale), il est important de prendre en considération le domaine de la violence domestique. En effet, les infractions commises sont le plus souvent le fait d'hommes entrant dans la catégorie d'âge susmentionnée et les lésé-e-s/victimes de ces dernières sont pour la plus grande part des femmes vivant en couple, souvent étrangères (4,5 fois plus souvent exposées que les Suissesses).

[106] Ne comprend pas les tentatives d'homicides.

[107] Vie et intégrité physique – titre 1 CP, livre 2 vols et brigandages art. 139 et 140 CP.

[108] Art. 146 CP et ss. escroquerie, etc. ainsi que titre 10 CP fausse monnaie, falsification des timbres officiels de valeur, des marques officielles, des poids et mesures et titre 11 faux dans les titres CP.

3.5 Contexte social: résumé

L'étude du contexte social, dont pourraient découler certains processus accroissant le risque d'exclusion sociale, montre l'influence importante qu'exerce le statut socio-économique. Du point de vue des modes de vie, on observe que le nombre d'enfants qu'ont les femmes- ou la simple probabilité d'en avoir diminue quand le niveau de formation augmente. La nationalité joue aussi un rôle: les femmes étrangères ont en moyenne davantage d'enfants que les Suissesses. De manière générale, la tendance est aux ménages toujours plus petits, tant en ce qui concerne les ménages avec enfants que sans enfants. La famille traditionnelle fait de plus en plus place à d'autres formes de vie commune. Les familles monoparentales et les familles recomposées, notamment, sont de plus en plus courantes. Bien que les femmes et les hommes accomplissent à peu près le même nombre d'heures de travail par semaine, la répartition entre activité professionnelle et travaux ménagers n'est pas la même: les femmes assument davantage d'activités domestiques, les hommes davantage d'activités professionnelles. Au fur et à mesure que les enfants grandissent, le temps nécessaire aux travaux domestiques diminue et les femmes augmentent alors souvent leur taux d'occupation professionnel.

La santé aussi dépend étroitement du statut socio-économique. Mais ici, l'influence de la formation est invariablement plus forte que celle du revenu. Les effets du statut socio-économique sur la santé sont perceptibles dans toutes les phases de l'existence. Toutefois, les différences sont souvent plus prononcées dans le jeune âge et l'âge moyen. Au cumul possible des risques et des charges à mesure que l'âge avance peuvent s'ajouter, durant certaines phases de l'existence, des défis tout à fait spécifiques – les impératifs de la vie professionnelle, par exemple – qui diffèrent selon le statut socio-économique. Pour les personnes ayant un handicap, au nombre d'1,3 million en Suisse, la participation au marché de l'emploi est particulièrement importante. Deux tiers des personnes handicapées, entre 15 et 64 ans, sont des personnes actives. Ce sont surtout les personnes souffrant d'un handicap mental ou psychique qui sont prises durablement en charge dans des établissements spécialisés; les personnes qui ont un handicap physique vivent en général à domicile.

Les migrations internationales ont une influence sur la structure démographique de la Suisse. Elles font augmenter le nombre des personnes actives, car 72% des habitants étrangers sont en âge de gagner leur vie. L'immigration de ressortissants de l'UE ayant un niveau de formation élevé (et un statut socio-économique correspondant) a fortement augmenté depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, si bien qu'aujourd'hui (2013) quatre cinquième de la population résidante étrangère en Suisse proviennent de l'Europe. Au total, 23,8% des habitants de la Suisse sont des étrangers. En général plus jeunes que les Suisses, ils sont également plus mobiles sur le plan social et professionnel.

Pour un individu, enfreindre la loi, selon la gravité et la fréquence des délits commis, peut s'avérer déterminant quant à son intégration ou à son exclusion sociale. Outre le sexe, l'âge et la nationalité sont des facteurs déterminants en matière de criminalité, dans le cadre des infractions choisies: les hommes jeunes de nationalité étrangère entrent plus souvent en conflit avec la loi. Toutefois, ce constat s'applique uniquement aux infractions prises en considération dans le présent rapport. Si l'on se concentrait sur les infractions liées à la finance ou à la délinquance routière, le profil observé serait différent: toutes les classes d'âge et les deux sexes seraient concernés. Du côté des victimes, lorsque l'on s'intéresse plus particulièrement au domaine de la violence domestique, les femmes en couple et de nationalité étrangère sont les plus touchées.

4 Bien-être subjectif

Outres les conditions de vie apparentes, objectives, il y a lieu de considérer également le bien-être subjectif. En effet, afin de mesurer la qualité de vie de la population de manière complète, il importe non seulement d'approcher les conditions et les seuils objectifs qui contribuent au bien-être, mais aussi la manière dont les individus apprécient leur existence et leur qualité de vie[109]. Cette démarche permet de rendre compte de la manière dont les individus gèrent et font face aux situations auxquelles ils sont confrontés durant leur existence. En outre, cela fournit un complément aux indicateurs traditionnellement utilisés (indicateurs socio-économiques) et procure une manière alternative d'orienter les politiques publiques[110].

Il existe plusieurs approches du bien-être subjectif: certaines se situent plutôt du côté de l'évaluation des conditions de vie, d'autres se concentrent sur l'expérience émotionnelle ou sur la valeur donnée à l'existence de la personne. Dans ce chapitre, seule l'évaluation, par les individus, de leur qualité de vie est présentée[111]. Le bien-être subjectif se réfère donc ici à l'appréciation subjective des conditions de vie dans différents domaines et à la satisfaction générale par rapport à l'existence.

Le chapitre 4.1 abordera la satisfaction vis-à-vis de l'existence en général. Le chapitre 4.2 traitera quant à lui de l'évaluation subjective de différents aspects qui composent l'existence.

Limites de l'approche subjective

La perception subjective passe par de multiples processus de comparaison et différents niveaux d'exigence, ce qui ne facilite pas l'analyse des liens entre composantes objectives et subjectives de la qualité de vie. Selon la situation de vie, la position sociale et les valeurs personnelles, les attentes quant à une «bonne vie» peuvent fortement diverger. Cela est particulièrement vrai dans les sociétés d'abondance très développées et fortement structurées où il est habituel que les besoins existentiels soient couverts.

4.1 Satisfaction dans la vie en général[112]

La satisfaction générale de la population suisse en 2013 est élevée: 3 personnes sur 4 (72,3%) se disent très satisfaites de leur vie en général[113]. Entre 2007 et 2013, ce haut niveau de satisfaction générale est resté stable. Toutefois, ce constat ne s'applique pas de manière uniforme à tous les groupes de la population.

4.1.2 La satisfaction de l'existence au crible des différences sociales

L'évolution de la satisfaction au fil des âges suit une forme parabolique: les plus jeunes et les plus âgés sont ceux qui expriment la satisfaction la plus élevée; ce sont les personnes âgées de 18 à 54 ans qui sont les moins satisfaites (cf. graphique 4.1.1). La période qui se situe dans cet intervalle d'âge se caractérise par diverses étapes de vie critiques, souvent liées à la situation familiale, financière et professionnelle: la période de formation, l'entrée et le maintien dans la vie active, la fondation et l'entretien d'une famille (voir chapitre 3.1). Ces éléments peuvent contribuer à expliquer un taux de personnes très satisfaites moins élevé pour ces groupes d'âge.

[109] Stiglitz, J.E. et al. (2009).

[110] OCDE (2013).

[111] Base de données: Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC 2013.

[112] En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait/e de la vie que vous menez actuellement, si 0 signifie «pas du tout satisfait/e» et 10 «tout à fait satisfait/e»?

[113] Score de 8,9 ou 10 sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (tout à fait satisfait).

La population indigène obtient globalement un taux plus élevé de personnes très satisfaites de leur vie que la population étrangère (75,2% contre 62,6%). Toutefois, au sein de cette dernière, les individus d'Europe du Nord et de l'Ouest[114] expriment un taux proche de celui de la population suisse (70,2%). Les personnes originaires d'Europe du Sud[115] et d'autres pays viennent ensuite[116] (cf. graphique 4.1.1). Divers facteurs peuvent ici renseigner sur la différence entre les taux de satisfaction, entre autres l'accès au marché de l'emploi, les conditions de travail, la situation financière ou encore l'état de santé (voir chapitres 2.2, 2.3, 3.2 et 4.2).

Le niveau de formation joue également un rôle (sur la satisfaction). Ainsi, à mesure que le niveau de formation augmente, le taux de personnes très satisfaites est plus important. Un niveau de qualification élevé est souvent synonyme d'une situation professionnelle et matérielle plus confortable (voir chapitre 2.2), ce qui permettrait d'expliquer un taux plus élevé de personnes très satisfaites chez les personnes les plus formées. Cette supposition se confirme en partie lorsque l'on se concentre sur les différents groupes de revenu disponible équivalent[117] et le statut d'activité (cf. graphique 4.1.1).

Les personnes au chômage sont celles qui témoignent le moins souvent d'une satisfaction élevée vis-à-vis de leur existence, avec un pourcentage de 35,6 points en dessous de l'ensemble de la population (36,7%). Les personnes actives occupées et à la retraite figurent parmi les plus satisfaites (72,3% pour les premières et 79,1% pour les secondes). La satisfaction s'accroît également à mesure que le revenu augmente. 62,0% des personnes avec les plus faibles revenus se disent très satisfaites de leur vie en général contre 81,9% des personnes disposant des plus hauts revenus.

Dans l'ensemble, il n'existe pas de différences significatives entre les ménages avec enfant(s) et sans enfant(s)[118]. Cependant, les familles monoparentales et les personnes seules de moins de 65 ans sont moins souvent très satisfaites de leur vie en général; que ce soit par rapport aux autres types de ménage ou par rapport à l'ensemble de la population. Inversement, les personnes qui s'estiment les plus satisfaites sont celles qui appartiennent aux ménages composés uniquement d'un couple dont au moins un des deux membres a 65 ans ou plus (cf. graphique 4.1.1).

4.2 Evaluation par les individus de différents domaines de leur existence

En plus d'analyser la satisfaction vis-à-vis de la vie en général, il s'agit également de comprendre autour de quels domaines distincts de l'existence se concentrent la satisfaction ou l'insatisfaction; de quelle manière les groupes de la population se répartissent autour de celles-ci.

Dans l'ensemble, les personnes affichent un taux de satisfaction élevé vis-à-vis de d'une sélection d'aspects qui composent leur existence (entre 48% et 86%). Les domaines relationnels sont ceux pour lesquels les pourcentages de personnes très satisfaites sont les plus élevés (vie en commun, relations personnelles et ambiance au travail). Le taux de satisfaction est également élevé pour les conditions de travail, le logement et l'état de santé (cf. graphique 4.2.1). Afin d'appréhender les domaines les plus sensibles, il est aussi pertinent de relever les dimensions pour lesquelles les individus expriment une satisfaction moindre. La situation financière personnelle, le temps libre à disposition et le fait de vivre seul sont les domaines pour lesquels le pourcentage de personnes pas du tout satisfaites est le plus haut (cf. graphique 4.2.2).

[114] Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.

[115] Andorre, Cité du Vatican, Espagne, Grèce, Italie, Portugal et Saint-Marin.

[116] Etant donné que les intervalles de confiance se recoupent, les différences ne sont pas statistiquement significatives entre ces deux groupes.

[117] Cf. Glossaire revenu disponible et revenu équivalent.

[118] Etant donné que les intervalles de confiance se recoupent, les différences ne sont pas statistiquement significatives.

Part de la population (en %) de 16 ans ou plus ayant un degré de satisfaction élevé par rapport à sa vie en général, en 2013 G 4.1.1

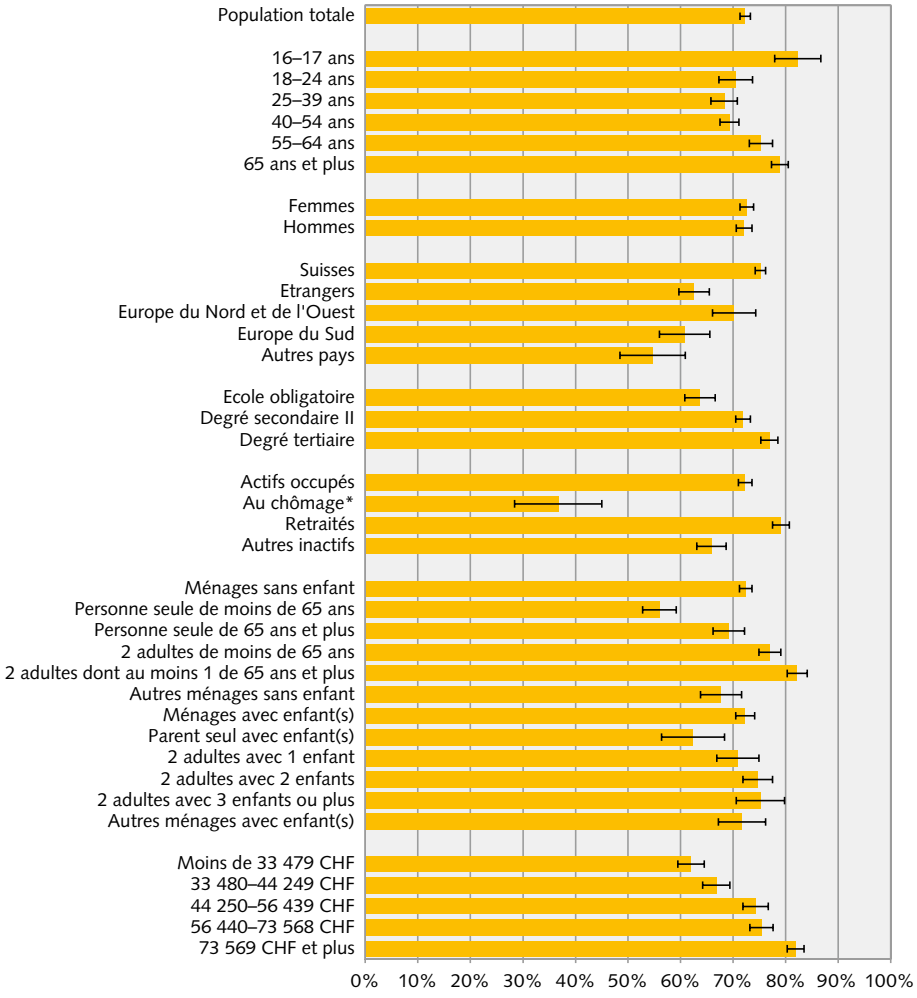

* Chômeurs au sens du BIT

Ces résultats se basent sur une distribution de personnes: les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Les variables portant sur la formation et le marché du travail ne sont relevées que pour les personnes de 18 ans ou plus. Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 18 ans ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent). Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de ±10% au maximum sont représentés. L'intervalle de confiance permet de déterminer si les différences entre deux valeurs sont significatives. Exemple: le taux de personnes très satisfaites des actifs occupés se chiffre à 72,3% (±1.3), celui des chômeurs à 36,7% (±8.3). Les intervalles de confiance de ces deux groupes sont respectivement compris entre 71% et 73,6%, et 28,4% et 45%. Ils ne se recoupent donc pas. La différence observée est par conséquent statistiquement significative.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2013 version 05.12.2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Part de la population (en %) de 16 ans ou plus ayant un degré de satisfaction élevé, en 2013[1], par rapport à: G 4.2.1

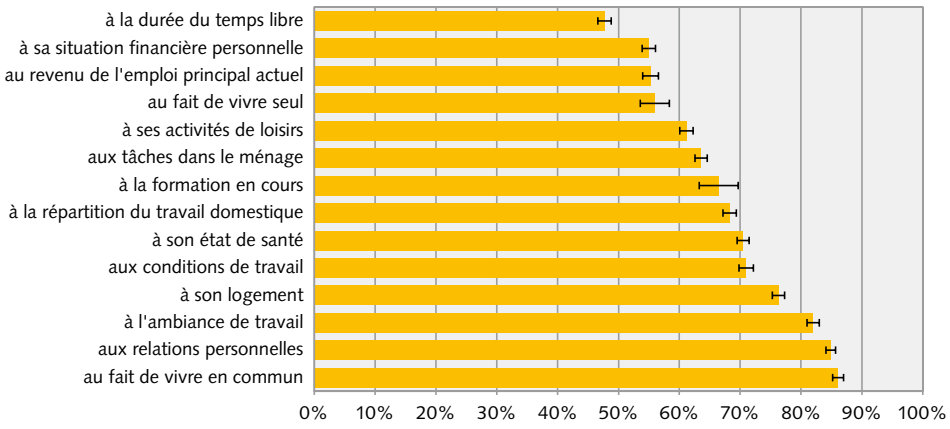

[1] Pour la formulation exacte des questions, voir: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/silc/03/03.parsys.72472.downloadList.98209.DownloadFile.tmp/silc13pf.pdf [16.01.2015].

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2013 version 05.12.2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Part de la population (en %) de 16 ans ou plus ayant un degré de satisfaction faible[1], en 2013[2], par rapport à: **G 4.2.2**

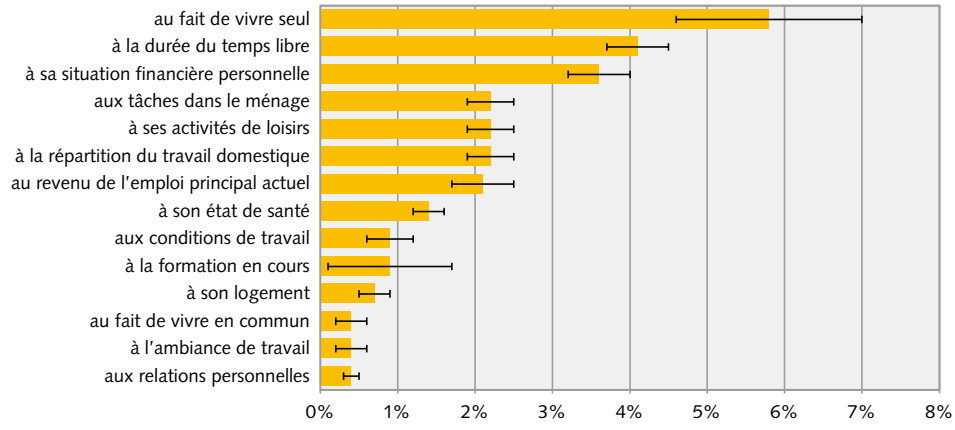

[1] Pour la formulation exacte des questions, voir: http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/infothek/erhebungen__quellen/blank/blank/silc/03/03.parsys.72472.downloadList.98209.DownloadFile.tmp/silc13pf.pdf [16.01.2015].
[2] Score de 0,1 ou 2 sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (tout à fait satisfait).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2013 version 05.12.2014

© OFS, Neuchâtel 2015

4.2.1 Situation financière personnelle[119]

De manière peu surprenante, la satisfaction quant à la situation financière augmente proportionnellement au revenu; inversement, le nombre de personnes qui ne sont pas satisfaites croît lorsque le revenu baisse. Une comparaison entre les groupes d'âge fait apparaître – à l'exception des personnes âgées de 16–17 ans dont le taux est relativement élevé[120] – un taux de satisfaction qui augmente au fur et à mesure que les individus avancent en âge. Les personnes comprises dans les tranches d'âge de 18 à 39 ans enregistrent les taux les plus faibles de personnes très satisfaites. Ceux qui affichent le pourcentage le plus important sont les individus âgés de 65 ans et plus (72,3%) (cf. graphique 4.2.3). A nouveau, ces résultats nuancés peuvent être attribués aux différentes étapes de vie liées à chacun de ces groupes d'âge: la formation d'abord, l'entrée et le maintien dans la vie active ainsi que la fondation et l'entretien d'un ménage, puis le départ des enfants et la retraite.

Les étrangers sont moins satisfaits de leur situation financière que les Suisses, avec un écart de 18,8% de points de pourcentage avec ces derniers. Au sein de la population étrangère, seulement un tiers des individus originaires des pays d'Europe du Sud, de l'Est et des pays extra-européens[121] est très satisfait de sa situation financière. Ce sont également les personnes issues de ces deniers pays qui expriment le taux le plus important de personnes pas satisfaites de leur situation financière personnelle (10,4%). Concernant les individus issus d'Europe du Nord et de l'Ouest, leur taux de personnes très satisfaites est le plus élevé parmi les groupes de nationalité étrangère (51,7%); il demeure proche de celui des Suisses[122] (cf. graphique 4.2.3).

En outre, plus les personnes sont formées, plus la satisfaction par rapport à la situation financière est marquée. Le taux de personnes très satisfaites de leur situation financière est plus conséquent chez les détenteurs d'un diplôme du degré tertiaire (61,2%) alors qu'il s'élève à 46,4% pour les personnes avec une formation du niveau de l'école obligatoire. Ce qui corrobore ce qui a été vu précédemment: la formation joue un rôle prépondérant pour l'accès au marché de l'emploi et, partant, pour l'accès à une situation financière satisfaisante (voir chapitre 2.2). Dès lors, les chômeurs obtiennent un taux conséquent de personnes insatisfaites de leur situation financière personnelle (20,1%); tandis que les personnes actives occupées expriment un taux de personnes très satisfaites de 37,1 points de pourcentage plus élevé que les personnes au chômage (53,6%). Les retraités sont ceux qui sont le plus souvent très satisfaits de leur situation financière personnelle (71,4%) (cf. graphique 4.2.3).

Les ménages sans enfant(s) sont plus satisfaits de leur situation financière que les ménages avec enfant(s) (59,4% et 48,4%); cela fait sens puisque le soin des enfants engendre des frais supplémentaires[123] et une disponibilité réduite pour l'exercice d'une activité

[119] Quel est globalement votre degré de satisfaction par rapport à votre situation financière personnelle, si 0 signifie «pas du tout satisfait/e» et 10 «tout à fait satisfait/e»?

[120] Ces personnes devraient encore être sous la responsabilité de leurs parents et donc pour la plupart dépendants de ceux-ci financièrement.

[121] Etant donné que les intervalles de confiance se recoupent, les différences ne sont pas statistiquement significatives entre ces groupes.

[122] Intervalles de confiance faiblement différents.

[123] Cf.: Office fédéral de la statistique → Thèmes → 01 - Population → Familles, ménages → Données, indicateurs → Situation financière des familles → Coûts des enfants.

Part de la population (en%) de 16 ans ou plus ayant un degré de satisfaction élevé/faible par rapport à sa situation financière personnelle, en 2013 **G 4.2.3**

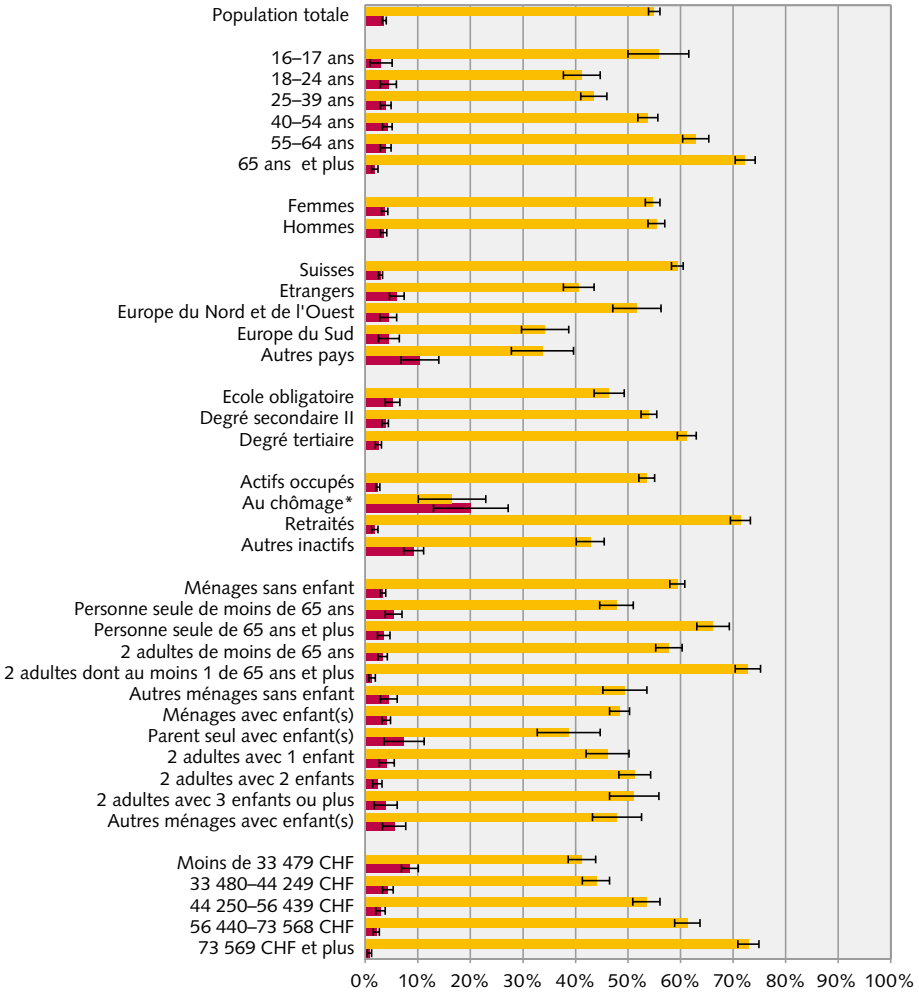

* Chômeurs au sens du BIT

Ces résultats se basent sur une distribution de personnes: les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Les variables portant sur la formation et le marché du travail ne sont relevées que pour les personnes de 18 ans ou plus. Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 18 ans ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent). Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de ±10% au maximum sont représentés.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2013
version 05.12.2014

© OFS, Neuchâtel 2015

professionnelle[124]. Les ménages composés de deux adultes, dont au moins l'un d'eux a 65 ans et plus, sont ceux qui expriment la satisfaction la plus élevée par rapport à leur situation financière (72,8%). Viennent ensuite les personnes de 65 ans et plus qui vivent seules. Les familles monoparentales sont de celles[125] qui expriment le moins souvent de satisfaction vis-à-vis de leur situation financière: Un peu plus d'un tiers exprime une satisfaction très élevée. Le père ou la mère[126], à la tête d'une famille monoparentale, doit souvent faire face seul/e à l'éducation et aux soins de ses enfants. Ce qui signifie qu'il/qu'elle peut manquer de temps pour assumer une activité professionnelle qui garantisse une situation matérielle satisfaisante. Les personnes seules de moins de 65 ans figurent également parmi les personnes qui sont le moins souvent très satisfaites (47,8%) (cf. graphique 4.2.3).

4.2.2 Vivre seul/e[127]

Tandis que la part des ménages qui ne comptent qu'une seule personne est en constante augmentation (voir chapitre 3.1), il est pertinent de se pencher sur l'évaluation que font les individus du fait de vivre seul: sont-ils satisfaits de cette situation?

[124] Cf.: Office fédéral de la statistique → Thèmes → 01 - Population → Familles, ménages → Données, indicateurs → Activité professionnelle, tâches domestiques et familiales.

[125] L'augmentation entre les ménages monoparentaux et les couples avec 1 enfant n'est pas significative (donc devrait s'interpréter comme égal).

[126] Il peut aussi y avoir des enfants de 16 ans et plus qui ont répondu au questionnaire individuel (et donc aux questions satisfactions). Cette interprétation ne s'applique donc pas à toutes les personnes interrogées.

[127] Dans quelle mesure êtes-vous satisfait/e de vivre seul/e, si 0 signifie «pas du tout satisfait/e» et 10 «tout à fait satisfait/e»?

Les personnes âgées de 65 ans et plus et à la retraite comprennent un taux de personnes très satisfaites de vivre seules plus élevé que l'ensemble de la population (respectivement 64,6% et 63,8%). A l'inverse, les 18–39 ans qui vivent seuls sont nettement moins souvent très satisfaits de cette situation. Sur ce sujet, un écart de 15,3 points de pourcentage sépare les hommes et les femmes (62,8% des femmes qui vivent seules sont satisfaites de cette situation contre 47,5% des hommes vivant seuls). Entre les Suisses et les étrangers, la différence se monte à 19,1 points de pourcentage: les Suisses sont nettement plus souvent très satisfaits de vivre seuls (59,6%) que les personnes d'origine étrangère (40,5%). Au sein de ce dernier groupe, ce sont surtout les hommes qui semblent souffrir de vivre seuls: moins d'un tiers d'entre eux exprime une satisfaction élevée à ce propos.

Finalement, bien que pour la plupart des domaines de l'existence les personnes les plus formées expriment un taux de personnes très satisfaites plus élevé, les personnes avec un niveau de formation tertiaire ont tendance à être moins souvent très satisfaites de vivre seules que les personnes avec un niveau de formation moins élevé.

4.2.3 Temps libre[128]

Le temps libre semble être une autre dimension sensible pour la population (un des pourcentages de personnes peu satisfaites le plus haut, cf. graphique 4.2.2). Ce qui n'est guère étonnant puisque cette thématique se trouve à la croisée de diverses problématiques cruciales: le travail et le taux d'occupation, l'éducation des enfants et la répartition des tâches domestiques ou encore la situation financière et le revenu.

Les individus appartenant à la classe d'âge de 65 ans et plus sont plus souvent très satisfaits de la durée de temps libre à disposition (80,4%). Cela traduit sans doute la situation de vie – la retraite – dans laquelle ces personnes se trouvent. A l'inverse, les personnes âgées de 25 à 39 ans enregistrent un taux de personnes très satisfaites de 16 points en dessous de l'ensemble de la population (31,2%); les individus âgés de 40 à 54 ans obtiennent aussi un taux relativement bas (38,4%). Cela peut s'expliquer par le fait que les personnes en âge d'avoir des enfants à charge cumulent souvent activité professionnelle et travail domestique et familial (voir chapitre 3.1). En effet, lorsque l'on se concentre sur la composition des ménages, les ménages avec enfant(s) enregistrent un taux de satisfaction par rapport à la durée de temps libre de 22,6 points de pourcentage moins élevé que les ménages sans enfant(s) (respectivement 34,01% et 56,6%); les ménages avec enfant(s) sont aussi plus souvent insatisfaits que les ménages sans enfant(s) de leur temps libre (6,1%) (cf. graphique 4.2.4).

La population indigène est plus satisfaite de son temps libre que les personnes d'origine étrangère (respectivement 50,6% et 38,1%). Au sein de la population étrangère, ce sont les individus originaires d'Europe du Nord et de l'Ouest qui sont le moins souvent très satisfaits (32,1%), alors que pour les autres aspects abordés, ils expriment une satisfaction plus élevée.

Les individus les moins formés et ceux qui appartiennent aux catégories de revenu disponible les plus basses sont ceux qui expriment le taux de satisfaction le plus élevé (respectivement 57,5% et 56,0%). A l'opposé, les personnes détentrices d'un diplôme de niveau tertiaire et celles qui détiennent 20% des plus hauts revenus disponibles sont celles dont le taux de satisfaction exprimée est le plus bas (respectivement 37,3% et 42,0%). On peut supposer ici, qu'à un certain niveau de responsabilités et de salaire, les personnes ont une charge de travail élevée et manquent de temps libre à disposition. De plus, avec les outils de communication actuels, la délimitation entre temps libre et temps de travail est dans certains cas – particulièrement pour les professions du secteur tertiaire – peu évidente à définir[129]. Enfin, les personnes au chômage sont celles qui sont le plus souvent très satisfaites de leur temps libre. Ce qui, objectivement, semble en partie correspondre à la situation dans laquelle ces personnes se trouvent: cette catégorie se caractérise principalement par une faible ou une non activité professionnelle.

4.3 Bien-être subjectif: résumé

En définitive, la part de la population qui s'estime très satisfaite de sa vie en général est élevée et est restée stable au fil des ans. Néanmoins, à y regarder de plus près, il existe des différences notables entre les différents groupes sociaux. Les personnes moins formées et sans activité professionnelle, les familles monoparentales et les personnes seules de moins de 65 ans, les ménages à bas revenus et les étrangers, ainsi que les jeunes adultes sont moins souvent très satisfaits de leur vie en général.

[128] En général, dans quelle mesure êtes-vous satisfait/e du temps dont vous disposez pour faire ce que vous aimez faire, si 0 signifie «pas du tout satisfait/e» et 10 «tout à fait satisfait/e»?

[129] Lesnard (2009).

Part de la population (en %) de 16 ans ou plus ayant un degré de satisfaction élevé/faible par rapport à la durée de temps libre, en 2013 **G 4.2.4**

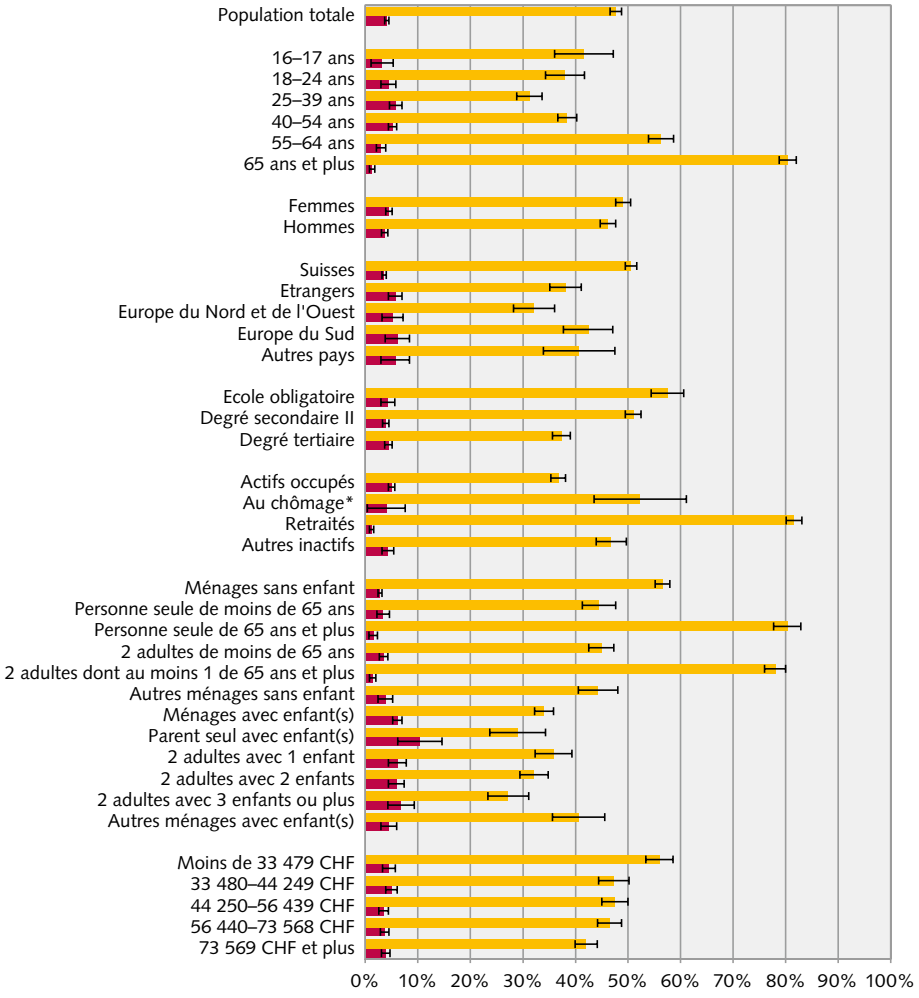

* Chômeurs au sens du BIT

Ces résultats se basent sur une distribution de personnes: les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Les variables portant sur la formation et le marché du travail ne sont relevées que pour les personnes de 18 ans ou plus. Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 18 ans ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent). Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de ±10% au maximum sont représentés.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2013 version 05.12.2014.

© OFS, Neuchâtel 2015

Se concentrer sur la satisfaction par domaine distinct met non seulement en lumière les aspects pour lesquels le taux de personnes satisfaites est le plus élevé, mais aussi ceux pour lesquels le degré de satisfaction est le plus faible; cela permet de relever quelles sont les thématiques les plus sensibles. Les domaines pour lesquels la population s'estime la moins satisfaite ont trait à la situation financière, au fait de vivre seul et au temps libre à disposition; les aspects qui apportent le plus de satisfaction ont trait aux relations sociales.

Lorsque l'on se concentre sur la situation financière, ce sont à nouveau les mêmes groupes qui sont moins souvent très satisfaits. En outre, les individus, suivant leurs caractéristiques socio-démographiques n'abordent pas le fait de vivre seul de la même manière: les jeunes adultes, les hommes, les personnes de nationalité étrangère et détentrices d'un diplôme de niveau tertiaire de même que les chômeurs sont moins souvent satisfaits de vivre seuls. La satisfaction quant à la durée du temps libre à disposition est sujette aux mêmes variations à quelques détails près: ce ne sont plus les hommes et les personnes au chômage mais les ménages avec enfants[130] et les personnes actives occupées qui s'estiment les moins satisfaits.

Enfin, un autre aspect qui se dégage de cette analyse concerne la satisfaction élevée de la population âgée dans les divers domaines abordés: que ce soit par rapport à la vie en général, à la situation financière, au fait de vivre seul ou encore au temps libre à disposition.

[130] Ce sous-groupe ne faisant logiquement pas partie des personnes qui peuvent s'exprimer sur le fait de vivre seul.

5 Le système de sécurité sociale et son financement

Dans une économie de marché, tous les membres de la société n'ont pas tous les mêmes moyens d'atteindre un standard minimal de bien-être. D'où l'intervention de l'Etat, qui prend diverses mesures pour diminuer les risques sociaux et viser une redistribution du bien-être à des fins de solidarité sociale. La redistribution des revenus, analysée au chapitre 2, contribue à réduire les inégalités entre les ménages tandis que les transferts sociaux, qui couvrent une part importante du revenu total des ménages défavorisés, constituent un élément essentiel de la prévoyance sociale.

Le présent chapitre commence par présenter la structure de notre système de sécurité sociale. Il donne ensuite des précisions sur son financement: comment le budget de la sécurité sociale a-t-il évolué ces dernières années? Qui contribue et dans quelle proportion au financement du système? Quelle est la structure des dépenses? Ces questions sont approfondies à l'aide des chiffres des Comptes globaux de la protection sociale (CGPS).

5.1 Le système de sécurité sociale suisse

En Suisse, la sécurité sociale est assurée par un système complexe à plusieurs niveaux. Complexe, parce que ce système a été élaboré non pas dans le cadre d'un projet global, mais au cours d'un lent processus qui a été influencé par le fédéralisme, la démocratie directe et le libéralisme[131]. Le système suisse de la sécurité sociale repose sur le principe de la subsidiarité. Sa structure est représentée dans la pyramide en regard (cf. graphique 5.1.1).

La couverture de base, qui correspond au premier niveau, complète la garantie individuelle du niveau de vie. Les prestations publiques de base sont accessibles à tous et englobent le système éducatif, le système de santé, le système juridique et la sécurité publique.

Modèle du système de sécurité sociale **G 5.1.1**

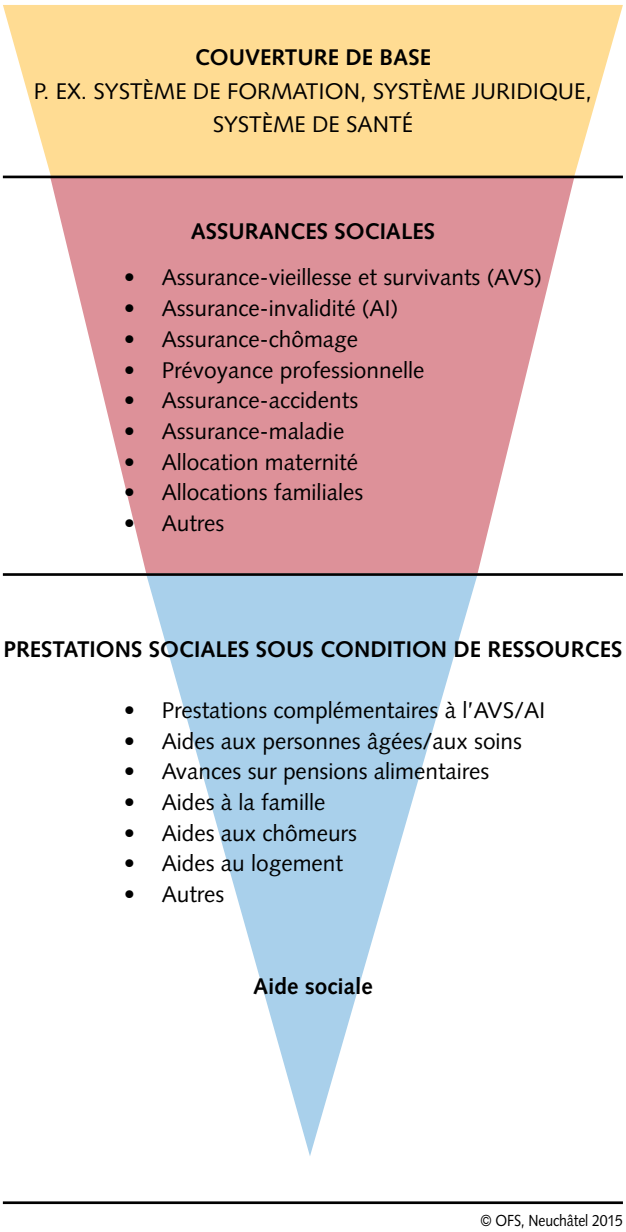

© OFS, Neuchâtel 2015

[131] OFS (2002b: 9).

Le deuxième niveau est celui des assurances sociales. La plupart des assurances sociales remplace une part du revenu du travail en cas de survenue d'un risque social particulier, comme l'invalidité, la vieillesse ou le chômage, et cela quelle que soit la situation financière de la personne assurée. Les assurances sociales relèvent de la compétence de la Confédération.

Le troisième niveau comprend toutes les prestations sociales allouées sous condition de ressources. Parmi elles figurent notamment des prestations qui garantissent l'accès aux prestations publiques de base situées en amont ou qui complètent les prestations des assurances sociales lorsque celles-ci sont insuffisantes ou épuisées. Comme les assurances sociales, les prestations sociales sous condition de ressources couvrent des risques spécifiques (vieillesse, chômage, etc.). Contrairement à celles-là, toutefois, elles sont versées non pas selon le principe de l'assurance, mais en fonction des besoins financiers de la personne concernée. Ces prestations sont proposées et organisées de manière très variable dans les cantons (voir chapitre 6).

L'aide sociale publique forme le filet de sécurité de dernier recours. Elle est allouée par le canton et/ou la commune de domicile. L'aide sociale garantit le droit au minimum vital et n'est accordée que lorsque les autres dispositifs de protection sociale - prestations publiques de base, assurances sociales et prestations sociales sous condition de ressources en amont de l'aide sociale – s'avèrent insuffisants.

Les institutions étatiques de la sécurité sociale présentées ici sont multiples et rattachées à différents niveaux du système fédéral. La Suisse compte en outre de nombreuses organisations privées à but non lucratif qui versent des prestations de soutien. Ensemble, toutes ces institutions contribuent à l'intégration économique et sociale des groupes de population exposés au risque de précarité et apportent de ce fait une contribution essentielle à la justice sociale et à la paix sociale en Suisse.

5.2 Les finances de la sécurité sociale en Suisse

Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) nous renseignent sur les principales caractéristiques et tendances des finances de la sécurité sociale. Outre le suivi de l'évolution des recettes et dépenses, les CGPS permettent d'analyser la structure de ces dernières. Toutefois, la perspective analytique des CGPS se distingue de l'approche institutionnelle adoptée par la pyramide présentée ci-avant (graphique 5.1.1). En effet, la structure fondamentale des CGPS correspond à une classification européenne (cf. encadré ci-dessous) des risques sociaux qui a précisément pour avantage la comparabilité des finances indépendamment, de la structure institutionnelle des différents systèmes de sécurité sociale existants en Europe. Dès lors, la question primordiale n'est pas de savoir quel est le volume financier par entité institutionnelle accordant un certain type de prestations mais combien a été dépensé pour la couverture d'un risque social à travers l'ensemble des échelons du système[132].

En 2012, les dépenses totales se sont élevées à 162,9 milliards de francs. Environ neuf dixièmes de celles-ci (147,4 milliards de francs) ont été versées sous la forme de prestations sociales pour la couverture des risques et des besoins de la population. Le dixième restant (15,5 milliards de francs) représentait des dépenses de fonctionnement et d'autres dépenses.

En 2012, les recettes totales se sont élevées à 188,9 milliards de francs et l'emportent ainsi sur les dépenses. Le solde est par conséquent positif. Cela dit, le solde des CGPS doit être interprété avec une certaine prudence du fait que la méthode utilisée ne se fonde pas sur des critères purement comptables[133].

[132] Le premier niveau de la pyramide (graphique 5.1.1), la couverture de base, n'est pas compris dans les CGPS.

[133] Par exemple, la fluctuation de la valeur des actifs financiers, la constitution ou la dissolution de réserves ne sont pas retenues. Une partie des recettes est imputée sur la base des dépenses. D'autres sources comme le Compte global des assurances sociales (CGAS) ou la statistique des finances fédérales, cantonales et communales, peuvent fournir d'autres informations utiles sur l'équilibre financier du système.

Portée et limites des Comptes globaux de la protection sociale

Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) – statistique de synthèse cohérente que l'Office fédéral de la statistique (OFS) établit annuellement en s'appuyant sur un grand nombre de sources statistiques – renseignent principalement sur les finances de la protection sociale. Les CGPS sont basés sur le «Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale» (SESPROS) et les résultats sont comparables sur le plan international.

Les CGPS présentent trois volets: le principal concerne les recettes et les dépenses brutes du système, le deuxième renseigne sur la part des prestations nettes (c'est-à-dire, les prestations en espèces brutes moins les impôts et les cotisations sociales), et le troisième porte sur le nombre de bénéficiaires de rentes. Les résultats du premier volet tendent à devenir plus précis au fil des années car les sources, notamment les données administratives et les enquêtes utilisées pour certaines estimations, deviennent de plus en plus détaillées. Les séries temporelles avant 1990 ne sont, d'ailleurs, disponibles qu'au niveau agrégé. Les deux derniers volets représentent, en revanche, une nouveauté: l'étendue des séries temporelles est plus courte, et la méthodologie est en cours de consolidation.

La protection sociale telle que considérée par les CGPS ne considère que les deux premiers niveaux décrits dans le graphique 5.1.1, à savoir les assurances sociales et les prestations sociales sous condition de ressources. Les prestations publiques de base (système éducatif, judiciaire et sécurité publique), et d'autres mesures telles les déductions fiscales, ne rentrent pas dans la définition prévue par la méthodologie utilisée. Actuellement les chiffres ne distinguent pas entre prestations en faveur de bénéficiaires résidant en Suisse ou à l'étranger.

5.2.1 L'évolution des finances de la protection sociale

Les finances de la protection sociale ne sont pas figées dans le temps. Leur cours peut refléter tant des mesures politiques en matière sociale – comme des interventions sur le catalogue des prestations, les conditions d'octroi ou leur niveau – que l'influence d'autres facteurs comme, par exemple, l'évolution économique, démographique et sanitaire du pays.

Tendances à long terme

Entre 1970 et 2012, les dépenses sont passées de 32,2 milliards de francs à 162,9 en termes réels[134]. Au cours de ces quatre décennies, les dépenses ont donc été multipliées par cinq (cf. graphique 5.2.1). La croissance démographique de la Suisse n'explique qu'une partie de cette augmentation. Les dépenses par habitant ont en effet quadruplé: elles s'élevaient à 5200 francs par habitant en 1970 et à 20'300 francs en 2012 (cf. tableau 5.2.1).

Le système social s'est étoffé au cours des derniers quatre décennies, entre autres, grâce à l'introduction de nouvelles assurances sociales telles l'assurance chômage, l'assurance accidents et la prévoyance professionnelle (années 1980), l'assurance-maladie obligatoire (en 1996) et l'assurance maternité (en 2005). Le système s'adapte ainsi aux nouveaux défis socio-économiques. Il n'empêche que les contraintes budgétaires des assurances sociales et des finances publiques tendent à contenir cette tendance: l'examen constant des prestations aboutit parfois à des mesures restrictives comme celles prévues par la 4e révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) en 2011[135].

Comme indiqué plus haut, entre 1970 et 2012, les dépenses totales par habitant ont été multipliées par quatre en termes réels. Or, il apparait que relativement au PIB, les dépenses totales n'ont augmenté que d'un facteur de 2,4. En effet, les dépenses totales en pourcentage du PIB dépassaient légèrement 11,4% en 1970 et ont atteint 27,5% quarante-deux ans plus tard.

La croissance économique depuis 1970 a ainsi accompagné et probablement même soutenu la construction du système social. L'augmentation des dépenses a été supérieure à la croissance économique, ce qui traduit des changements sociaux profonds au cours des dernières décennies (cf. chapitre 3).

Les recettes totales, quant à elles, ont doublé, en passant d'environ 15,5% du PIB en 1970 à la valeur record de 31,9% en 2012.

Fluctuations à court terme

Les dépenses et les recettes de la protection sociale suivent une tendance à la hausse, mais leur évolution est loin d'être régulière et constante. À court terme, en effet, les finances de la protection sociale subissent des fluctuations. Ces variations transitoires dépendent, au moins en partie, de l'évolution cyclique de l'activité économique (PIB), à savoir, l'alternance entre périodes d'expansion et périodes de récession.

Lors d'une récession, suite à des pertes d'emplois ou à la baisse du revenu moyen de la population, les dépenses de la protection sociale devraient en principe augmenter suite à la hausse du nombre d'indemnités de chômage et des prestations sous condition de ressources. Les recettes devraient par contre diminuer avec la baisse des cotisations

[134] Afin de neutraliser l'effet de la variation du niveau général des prix les grandeurs ont été exprimées à prix constants de 2012.

[135] Pour approfondir cf.: Salzgeber (2012).

T 5.2.1 Dépenses et recettes totales par habitant, en francs (aux prix de 2012), entre 1970 et 2012p

	1970	1980	1990	2000	2010	2012p
Dépenses totales	5 200	9 300	12 100	16 100	19 500	20 300
Dont prestations sociales	4 600	8 200	10 700	14 500	17 700	18 300
Recettes totales	7 100	11 800	16 800	19 600	22 300	23 500

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Dépenses totales, dépenses pour les prestations sociales et recettes totales, en milliards de francs (aux prix de 2012), entre 1970 et 2012p **G 5.2.1**

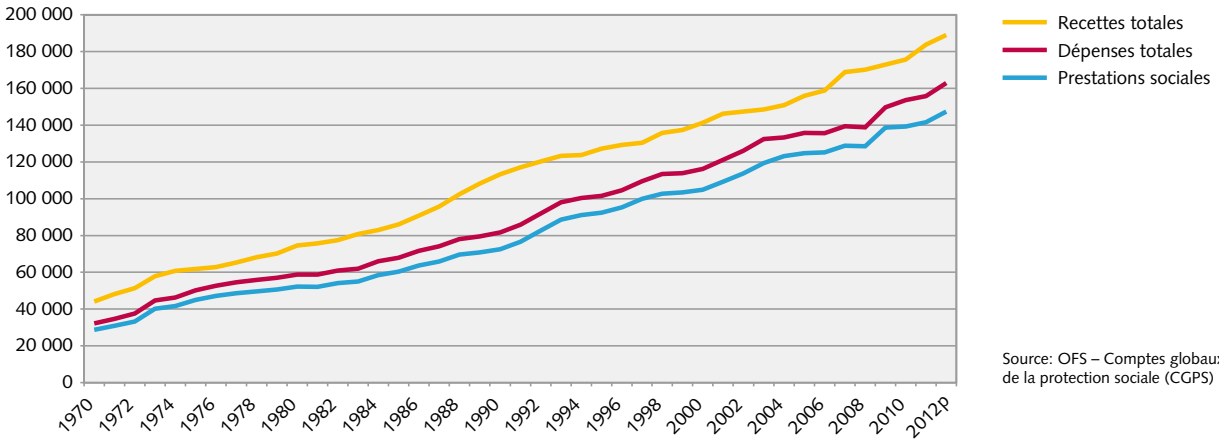

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Dépenses totales, dépenses pour les prestations sociales et recettes totales en % du PIB, 1970–2012p **G 5.2.2**

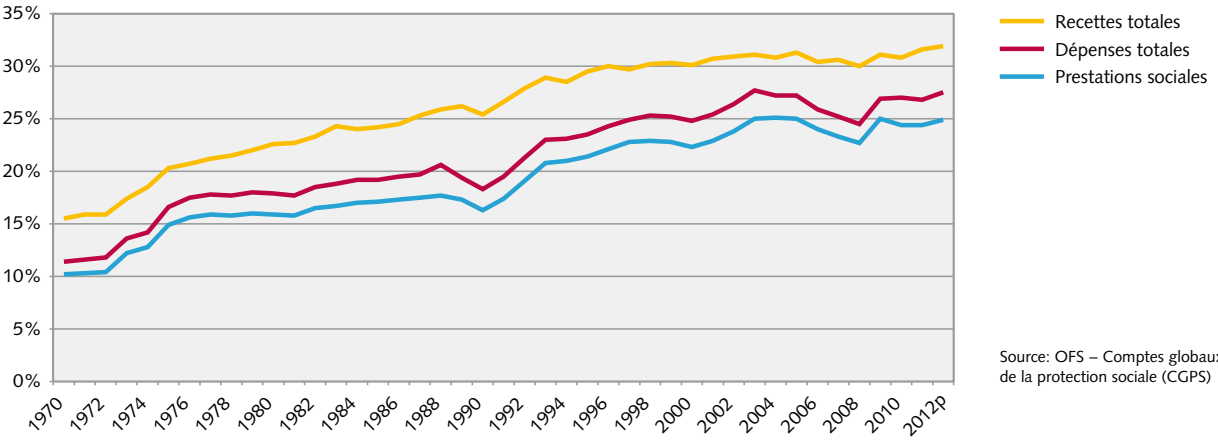

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS, Neuchâtel 2015

sociales et des revenus de la propriété. De manière réciproque, en période d'embellie économique, les dépenses sont censées diminuer et les recettes augmenter.

Les données représentées au graphique 5.2.3[136] sont en bonne partie cohérentes avec cette logique. Lors de périodes de stagnation ou de récession économique, notamment entre 2001 et 2003, en 2009 et en 2012, les dépenses sociales ont augmenté plus fortement tandis que les recettes ont plutôt stagné. En revanche, lors de périodes économiquement plus prospères, comme entre 2004 et 2008 et en 2010–2011, les dépenses ont diminué ou stagné, tandis que les recettes ont bondi.

[136] Les valeurs utilisées sont exprimées en francs, à prix constants et par habitant.

Variation annuelle des dépenses totales, des recettes totales et du PIB, par personne et à prix constants, en %, entre 1991 et 2012[P] **G 5.2.3**

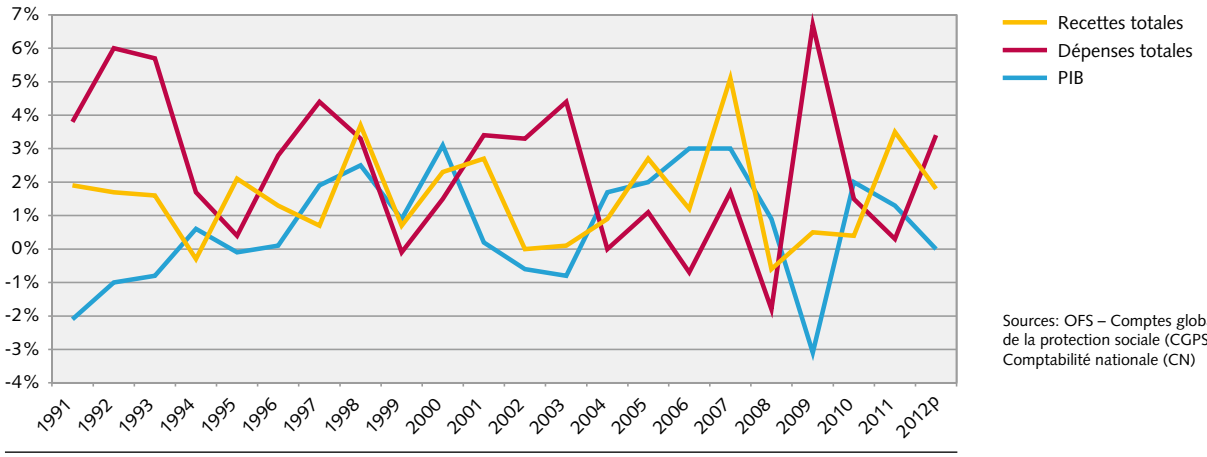

Sources: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS), Comptabilité nationale (CN)

© OFS, Neuchâtel 2015

L'évolution de l'économie influence l'évolution des finances de la protection sociale, mais l'inverse est aussi possible. Lors d'une récession, l'augmentation des dépenses sociales préserve le revenu disponible des ménages, freine la chute de la consommation et limite ainsi l'ampleur de la récession. En période d'expansion, l'augmentation des recettes soustrait des ressources aux ménages et aux entreprises, ce qui réduit le danger d'une surchauffe économique. Les finances de la protection sociales peuvent donc jouer un rôle important dans la stabilisation des fluctuations économiques[137].

5.2.2 La structure des recettes de la protection sociale

Le système de protection sociale ne pourrait pas fonctionner sans financement. Les principales sources financières sont les cotisations sociales, les contributions publiques et les revenus de la propriété.

En 2012, environ deux tiers des recettes totales (123,1 milliards de francs, par rapport au total de 188,9 de milliards de francs) provenaient des cotisations sociales des employeurs et des personnes protégées (c'est-à-dire, les salariés, les indépendants, les rentiers et autres). Même si la part des cotisations sociales est restée à peu près stable, entre 1990 et 2012, la contribution des personnes protégées a augmenté de 3,7 points de pourcentage, de 31,5% à 35,2% (cf. graphique 5.2.4). Ce phénomène est principalement dû à l'augmentation des primes nettes de l'assurance maladie.

Les contributions publiques représentent 24,4% des recettes totales. La part financée par les trois niveaux de l'Etat fédéral (soit la Confédération, les cantons et les communes) a augmenté de près de 5 points de pourcentage, atteignant 46,1 milliards de francs en 2012. Environ 55% de ces recettes (25,5 milliards de francs) proviennent des impôts directs des cantons et des communes. Le 45% restant (20,7 milliards de francs) est assuré par la Confédération, par le biais d'impôts directs et indirects.

Les revenus de la propriété contribuent à raison de 9,8% aux recettes: elles proviennent en grande partie des actifs gérées par le régime de prévoyance professionnelle. Entre 1990 et 2012 la part des revenus de la propriété a diminué de presque 5 points de pourcentage. Cette diminution s'est réalisée brusquement entre l'année 2000 et l'année 2002 suite au krach boursier.

5.2.3 La structure des dépenses pour les prestations sociales

Comme le catalogue des prestations du système social est varié, les dépenses globales présentent une structure complexe. Les CGPS permettent d'étudier celles-ci sous différents angles: les fonctions, les conditions d'octroi, la forme en espèce ou en nature, pour ne mentionner que les principales.

Prestations sociales et leurs fonctions

La méthodologie des CGPS classifie les prestations selon huit domaines d'activité, dénommés «fonctions», à savoir: maladie/soins de santé, invalidité, vieillesse, survie, famille/enfants, chômage, logement et exclusion sociale[138]. Une analyse de ce genre fait apparaître des

[137] Pour approfondir cf.: Bantout, Lokajickova (2013); Amman (2009).

[138] Cette dernière fonction couvre les prestations en espèces ou en nature (sauf soins médicaux) qui sont classées ailleurs spécifiquement destinées à lutter contre l'exclusion sociale et qui ne sont pas couvertes par une autre fonction.

Les recettes totales de la protection sociale, par type en %, en 1990 et en 2012p **G 5.2.4**

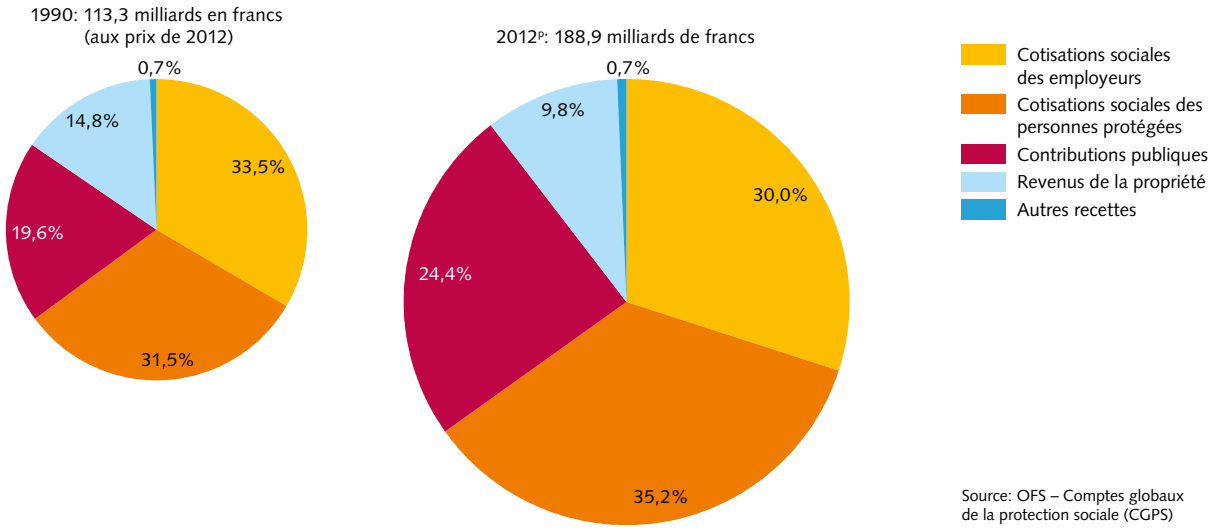

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Dépenses pour les prestations sociales par fonction, en %, en 1990 et en 2012p **G 5.2.5**

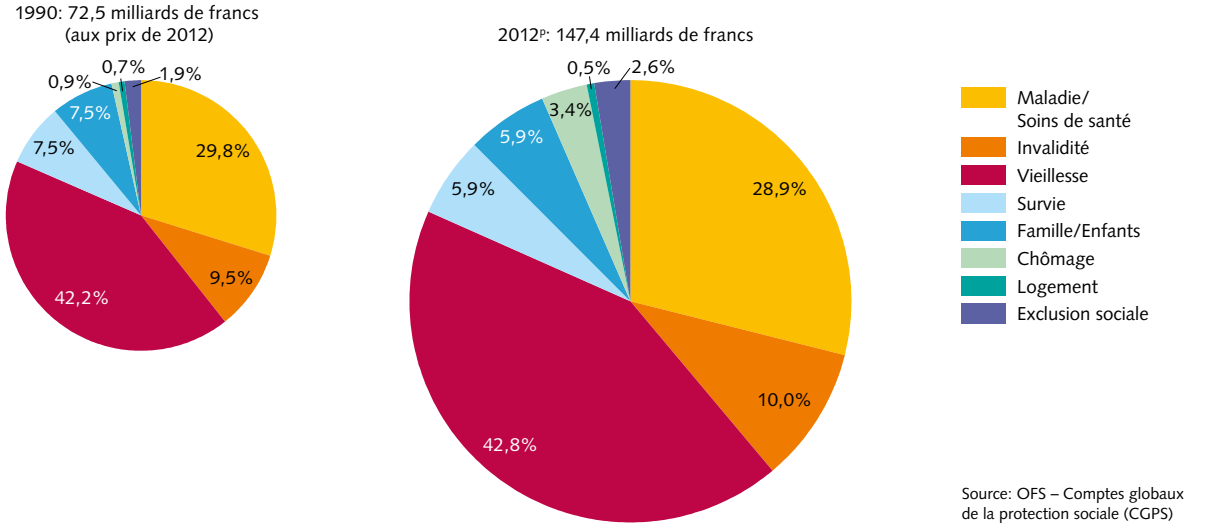

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS, Neuchâtel 2015

différences intéressantes concernant le poids relatif des risques et des besoins dont le système de protection sociale se charge[139].

Depuis 1990, la fonction vieillesse absorbe la part la plus importante des ressources de l'ensemble des prestations sociales. En 2012, les dépenses pour les prestations sociales de cette fonction s'élevaient à 63,1 milliards de francs et représentaient 42,8% du total. Cette part oscille depuis 1990 entre 39% et 43%. Une augmentation est par contre évidente lorsque les valeurs sont exprimées par rapport à l'évolution de l'activité économique: les dépenses sociales pour cette fonction s'élevaient à 6,9% du PIB en 1990 contre 10,7% en 2012.

La fonction maladie/soins de santé suit en deuxième position avec 28,9% des dépenses sociales en 2012. En chiffres absolus, cela correspond à 42,6 milliards de francs. Entre 1990 et 2012, la part de la fonction maladie/soins de santé a baissé de 0,9 points de pourcentage. Cette part a atteint le minimum en 1997, depuis elle a augmenté assez régulièrement. L'augmentation des

[139] Des petits écarts avec les données publiées précédemment sont possibles suite à la validation d'Eurostat. Cf. OFS (2014c).

dépenses est tout de même bien visible, lorsque celles-ci sont exprimées en pourcentage du PIB: elles sont passées de 4,8% en 1990 à 7,2% en 2012.

Les dépenses sociales pour la fonction invalidité s'élevaient à 14,7 milliards de francs et représentent ainsi 10,0% de l'ensemble des dépenses pour les prestations. La part de ces dépenses a progressé au cours des années 1990 pour ensuite diminuer dès 2008 avec les révisions de l'AI. À leur apogée en 2004, les dépenses de cette fonction exprimées en termes du PIB s'élevaient à 3,1%, pour ensuite baisser progressivement à 2,5% au cours des huit années suivantes.

La fonction famille/enfants totalisait 5,9% des dépenses pour les prestations. Au fil des années, les dépenses de cette fonction restent stables si exprimées relativement au PIB. Mais en raison de la croissance des autres fonctions la part relative qui revient à la fonction famille/enfants a perdu 1,5 points de pourcentage (5,9% en 2012 contre 7,5% en 1990). Une évolution analogue est suivie par la fonction survie (5,9% en 2012 contre 7,5% en 1990).

Quantitativement moins importante (3,4% de l'ensemble des prestations), la fonction chômage se distingue par son évolution cyclique. Suite à la récession de 2009, les dépenses pour les prestations de cette fonction ont augmenté en termes réels de 63% par rapport à l'année précédente. Entre 2010 et 2011 elles ont baissé de 27% et entre 2011 et 2012 elles sont restées relativement stables (+5%).

Les deux dernières positions sont occupées par la fonction exclusion sociale et la fonction logement. La première a connu une tendance à l'augmentation en termes du PIB surtout pendant les années 1990 en passant de 0,3% à 0,7%. Dès lors, les dépenses consacrées à la lutte contre l'exclusion sociale oscillent autour de 0,6% du PIB en évoluant sous l'influence de la conjoncture économique. Sa part relative, par rapport à l'ensemble des prestations sociales, est passée de 1,9% en 1990 à 2,6% en 2012.

La fonction logement est depuis 1990 plutôt stable en termes du PIB (0,1%) mais, de même que la fonction famille/enfants et survie, elle continue à reculer face aux autres fonctions (0,7% en 1990 contre 0,5% en 2012) (cf. graphique 5.2.5).

Prestations en espèces brutes et nettes

Les prestations en espèces consistent en des paiements périodiques ou uniques dont le bénéficiaire peut disposer librement: il s'agit par exemple de rentes, d'allocations et d'indemnités journalières. Les prestations en nature, quant à elles, correspondent à l'octroi de biens et de services (par exemple, sous la forme d'un logement gratuit) ou bien de manière indirecte sous la forme de remboursements ou participations aux frais.

En 2012, les prestations en espèces représentaient environ deux tiers du total des prestations (68,3%). Les 31,7% restantes ont été attribuées en nature, en particulier dans le cadre de la fonction maladie. Les prestations de la fonction logement sont, par définition, octroyées en nature.

À la différence des prestations en nature, les prestations en espèces sont en partie soumises à des prélèvements obligatoires, notamment sous la forme d'impôts directs, cotisations sociales et primes de caisses maladie. En 2012, les prestations en espèces s'élevaient à 100,6 milliards de francs: 20,3% de ce montant brut représentaient des prélèvements obligatoires tandis que les 79,7% restants représentaient des prestations nettes. Par «prestations nettes en espèces» on entend les prestations que les bénéficiaires peuvent dépenser à leur gré[140]. Les prélèvements obligatoires les plus lourds sont représentés, en moyenne, par les impôts directs (12,0% du total des prestations brutes en espèces). Suivent les primes de caisse maladie (7,4%). Les autres cotisations sociales n'absorbent que 0,9% de l'ensemble des prestations brutes.

Ces prélèvements varient bien sûr de bénéficiaire à bénéficiaire mais aussi de fonction sociale à fonction sociale (cf. graphique 5.2.6). Sans surprise les prélèvements sont particulièrement bas, voire absents, dans le cadre de la fonction exclusion sociale (0%): les prestations de cette fonction sont en effet attribuées presque entièrement «sous condition de ressources».

Prestations sous la forme de rentes

En termes de volume, les rentes occupent la première place parmi les prestations en espèces. Une rente consiste en un paiement récurrent, pouvant être attribué en raison de vieillesse, de survie ou d'invalidité[141]. Le plus souvent une rente est versée sur plusieurs années, voire décennies.

Le montant global des rentes a atteint 68,5 milliards de francs en 2012. Le volume des rentes n'est donc pas négligeable: il représente 68% des prestations en espèces et 46% de l'ensemble des prestations sociales. Trois quarts des rentes ont été versées pour subvenir aux

[140] Pour plus d'informations cf. l'encadré «Portée et limites des CGPS» au début de ce chapitre ainsi que OFS (2015a).

[141] La méthodologie SESPROS prévoit aussi des rentes en raison de retraite anticipée pour cause de chômage structurel (préretraite pour motif économique). Ce genre de rente est inexistant en Suisse ainsi que dans plusieurs autres pays européens. Les allocations familiales et toute autre forme d'indemnité (chômage, absence du travail, etc.) ne sont pas considérées comme rente.

Prestations en espèces nettes et prélèvements obligatoires en % des prestations en espèces brutes, selon la fonction, en 2012[P] **G 5.2.6**

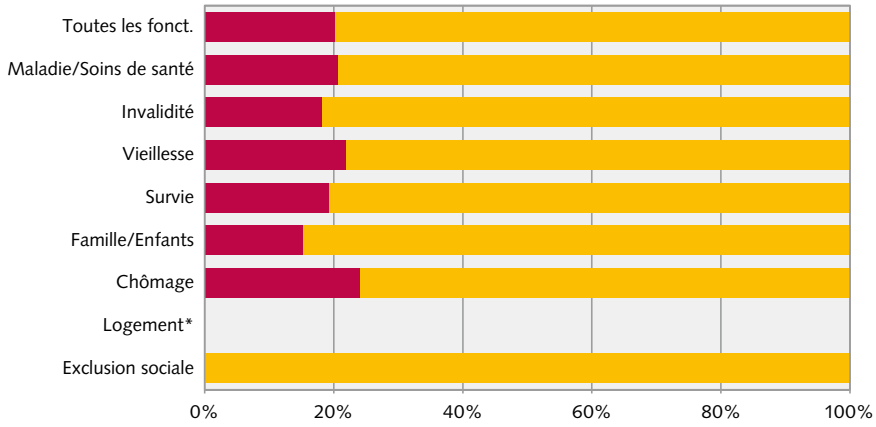

* Les prestations de la fonction logement sont par définition en nature. Des prélèvements sont donc impossibles.

100% représente le total des prestations en espèces brutes

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Montant des rentes (à gauche) et nombre de rentiers (à droite) par fonction*, en % du total, en 2012[P] (sans doubles comptages) **G 5.2.7**

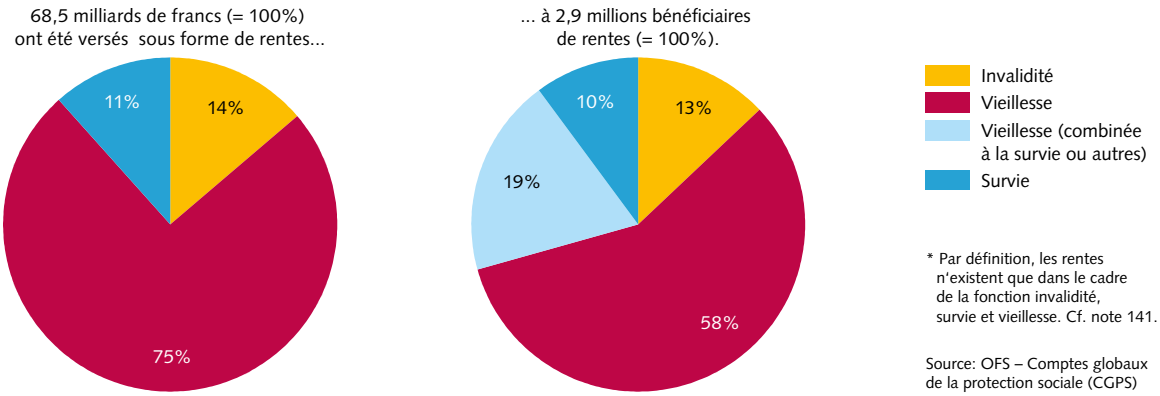

* Par définition, les rentes n'existent que dans le cadre de la fonction invalidité, survie et vieillesse. Cf. note 141.

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS, Neuchâtel 2015

besoins et couvrir les risques inhérents à la vieillesse. Les rentes versées en faveur d'invalides s'élevaient à 14% et celles en faveur de survivants à 11% du total (cf. graphique 5.2.7, à gauche).

En complément à ces chiffres, il est aussi possible de connaître la démographie des rentiers, c'est-à-dire le nombre de personnes qui bénéficient d'au moins une rente, telle que définie plus haut[142].

En 2012, le système de protection sociale comptait 2,9 millions de rentiers. Ces personnes vivaient majoritairement en Suisse, avec une certaine proportion à l'étranger[143]. Le nombre de rentiers se répartit selon les fonctions sur le même modèle des montants: 58% des rentiers reçoivent une rente vieillesse uniquement, 19% perçoivent une rente vieillesse accompagnée d'un supplément ou d'une rente de veuvage, 13% se voient attribuer une rente pour invalidité et 10% une rente dans le cadre de la fonction survie uniquement (cf. graphique 5.2.7, à droite).

Le nombre de bénéficiaires de rentes a été estimé pour les années 2006 à 2012. Le taux de croissance du nombre de rentiers s'élevait à +1,9% (moyenne annuelle). Ce taux de croissance dépasse celui de la population résidante (+1,1%), ce qui reflète le processus de vieillissement de la population.

Entre 2006 et 2012, le taux de croissance moyen annuel du nombre de rentiers (+1,9%) a d'ailleurs été inférieur au taux de croissance moyen annuel du montant global des rentes (+2,7%) exprimé en termes réels.

142 Ce résultat est obtenu en éliminant, en plusieurs étapes, les doubles comptages. Cf. OFS (2015a).

143 Les données actuelles ne permettent pas encore de calculer le nombre de rentes versées à l'étranger. Cela dit, d'après la statistique de l'AVS, environ 750'000 personnes résidant à l'étranger avaient droit à une rente AVS, en 2012.

Nombre de rentiers et montant global annuel des rentes (aux prix de 2012), entre 2002 et 2012[P] **G 5.2.8**

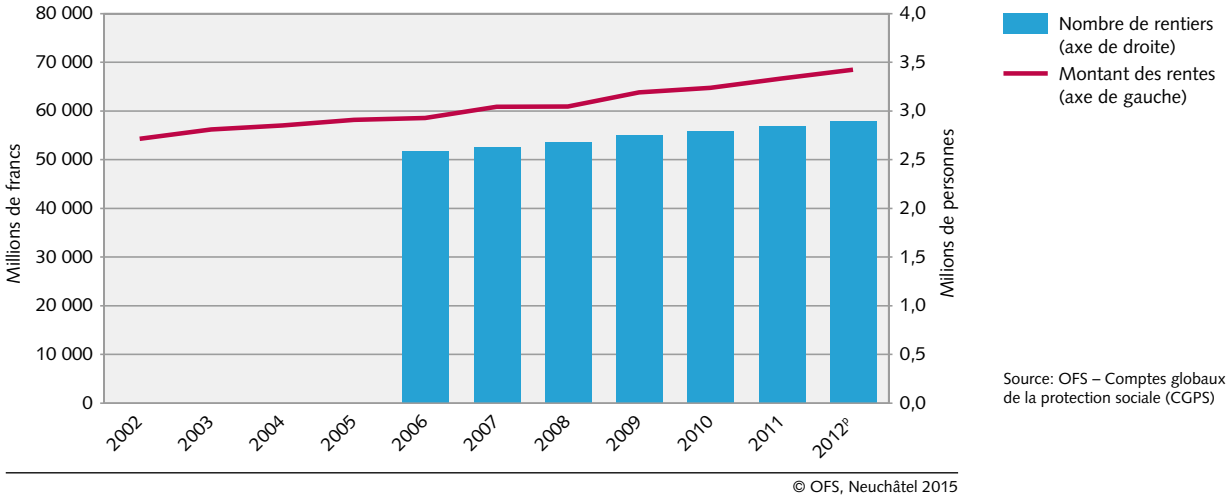

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Compte tenu des marges d'erreurs, les rentes moyennes tendent à augmenter en termes réels (0,7% par an), de manière comparable à l'augmentation des salaires réels (0,9% par an)[144].

5.3 La sécurité sociale et son financement: résumé

Le système de protection sociale a été bâti au fil des deux derniers siècles, dans un contexte socio-économique en constante évolution, afin de lutter contre les différentes formes d'exclusion sociale. Il en résulte un système complexe, structuré sur plusieurs niveaux d'intervention et basé sur le principe de subsidiarité.

L'analyse de l'évolution des finances de la sécurité sociale témoigne de la hausse constante des dépenses et des recettes depuis 1970. Les différentes mesures politiques ont certes contribué à la construction du système social suisse et, par voie de conséquence, à cette évolution à la hausse. Il ne faut cependant pas oublier que les finances de la protection sociales dépendent aussi, de manière plus ou moins directe, de l'évolution démographique, de l'évolution des modes de vie de la population et de l'évolution économique du pays. L'influence de la conjoncture économique sur les finances de la protection sociales est parfois évidente: par exemple, lors de la grave récession de 2009, avec l'augmentation du nombre de chômeurs et la forte hausse des dépenses sociales.

La composition des dépenses et des recettes a aussi quelque peu varié entre 1990 et 2012. Du côté des dépenses, aussi en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation moyenne du niveau des rentes, les prestations absorbées par la fonction vieillesse ont augmenté par rapport au PIB suisse. Une tendance à la hausse en termes du PIB a aussi été suivie par les dépenses de la fonction maladie/soins de santé. En revanche, les dépenses de la fonction invalidité n'ont cessé de diminuer depuis 2008. D'ailleurs, en 2012, le nombre de bénéficiaires de rentes de la fonction invalidité ne représentaient qu'environ 10% du total - les 90% restants étant classés sous les fonctions vieillesse et/ou survie. En 2012, 2,9 millions de personnes, résidant en Suisse ou à l'étranger, ont bénéficié d'une ou de plusieurs rentes.

Du côté des recettes, il apparait que la part supportée par les personnes protégées et les contribuables a augmenté sans arrêt, au détriment des revenus de la propriété et des cotisations des employeurs. Parmi les personnes protégées, les bénéficiaires de prestations sociales en espèces contribuent eux aussi au financement du système: en moyenne, un cinquième de ces prestations sociales est prélevé sous la forme d'impôts, de cotisations sociales et de primes de caisse maladie.

144 Enquête suisse sur la structure des salaires (OFS 2014).

6 Les groupes de population menacés d'exclusion sociale

La présente analyse de la réalité socio-économique de la Suisse permet de repérer des groupes de population particulièrement exposés au risque d'exclusion sociale. Les personnes exclues socialement sont limitées dans leur capacité de participer à la vie sociale[145]. Le travail rémunéré est un élément central de l'intégration sociale. Lorsque les possibilités de travailler s'amenuisent, les sources de revenu se tarissent et il devient plus difficile de participer à la vie sociale. Il n'est plus évident de faire face aux dépenses induites par des activités telles que manger au restaurant, inviter des amis, aller au cinéma ou à un concert, faire une excursion.

Certains risques sociaux (invalidité, chômage, vieillissement, etc.) impliquent une réduction des possibilités d'exercer une activité rémunérée. Ces risques, dont la nature structurelle a été progressivement reconnue, donnent lieu à des prestations sociales (p.ex. assurances sociales) qui permettent à leurs bénéficiaires de mener une existence digne. Les personnes qui ne sont plus en mesure de subvenir à leurs besoins pour d'autres raisons peuvent recourir à l'aide sociale (cf. graphique 5.1.1 du chapitre 5). Contrairement aux assurances sociales prévues par le droit fédéral, l'aide sociale économique est conçue comme une aide d'urgence provisoire. Elle est allouée par les cantons et/ou les communes et assure le minimum vital aux personnes qui sont confrontées à des difficultés financières.

La statistique suisse de l'aide sociale inclut toutes les personnes qui ont perçu au moins une fois pendant l'année une prestation au titre de l'aide sociale économique. Chaque allocation versée représente un acte administratif qui est pris en compte dans le relevé. La statistique rend donc compte de la pauvreté qui est combattue. A l'inverse, la statistique de la pauvreté analyse, par échantillonnage, dans quels groupes de population le revenu du ménage se trouve au-dessous d'un seuil de pauvreté défini statistiquement. Elle livre donc des informations sur la pauvreté en termes de revenu et englobe aussi les personnes qui ne s'annoncent pas auprès des services sociaux alors qu'elles pourraient prétendre à des prestations d'aide sociale (pauvreté cachée). Tant les personnes vivant dans la pauvreté que les bénéficiaires de l'aide sociale sont exposés au risque de l'exclusion sociale. Mais qui sont ces personnes ? Est-il possible, sur la base de caractéristiques socio-démographiques, de définir des groupes à risque ? Bien que les notions de pauvreté combattue et de pauvreté cachée à la base des deux statistiques semblent théoriquement complémentaires, il serait faux de faire une analyse statistique générale, voire de calculer un taux d'exclusion sociale. En effet, compte tenu des données disponibles et des méthodes de relevé différentes, la statistique de l'aide sociale et la statistique de la pauvreté présentent des recoupements qui ne doivent pas être négligés (cf. section 6.3.4).

Dans le présent chapitre, nous examinons séparément les deux domaines de l'exclusion sociale. Pour offrir une vue d'ensemble institutionnelle, nous commençons par expliquer l'aide sociale au sens large. Plus précisément, il est question des différents types de prestations qu'elle inclut, des catégories de bénéficiaires et des dépenses des pouvoirs publics. La deuxième partie est consacrée à l'aide sociale économique, plus particulièrement aux groupes à risque qui ont tendance à passer à travers les mailles des filets situés en amont. La troisième partie traite de la pauvreté en termes de revenu. Il y est question de l'évolution de la pauvreté dans le temps, mais aussi des caractéristiques sociodémographiques des personnes concernées.

[145] Cf. aussi encadré p. 11 → le risque d'exclusion sociale.

6.1 L'aide sociale au sens large

L'aide sociale économique correspond à l'aide sociale au sens strict. Comme on l'observe dans le graphique 5.1.1 du chapitre 5, deux systèmes de couverture des risques sont situés en amont de l'aide sociale: les assurances sociales, versées selon le principe de l'assurance, et les prestations sociales sous condition de ressources, versées quand les prestations des assurances sociales ne suffisent pas, si la réglementation en vigueur dans le canton de domicile le prévoit. Dans la statistique de l'aide sociale, ces prestations forment, avec l'aide sociale au sens strict, l'unité d'analyse de l'aide sociale au sens large. En d'autres termes, l'aide sociale au sens large comprend toutes les prestations sociales cantonales qui sont versées en espèces sur la base d'une détermination individuelle des besoins[146]. La réglementation et l'allocation de l'aide sociale au sens large relèvent en principe de la compétence des cantons. Dans quelques cas, des prescriptions minimales fédérales existent au niveau de la loi[147] ou de la Constitution[148] mais elles laissent beaucoup de latitude au niveau de la législation d'exécution dans les cantons. Les prestations sous condition de ressources prévues dans la législation fédérale qui sont versées en premier lieu pour couvrir des prestations de base, ne font pas partie de l'aide sociale au sens large (p. ex. réductions individuelles des primes de l'assurance-maladie ou bourses d'études) (cf. graphique 6.1.1).

6.1.1 Prestations et bénéficiaires

Prestations

L'aide sociale au sens large reflète la forte empreinte du fédéralisme dans le domaine du social. Des différences considérables existent entre les cantons en ce qui concerne le nombre et le type de prestations sociales sous condition de ressources. Certains cantons n'allouent que l'aide sociale au sens strict et des avances sur pensions alimentaires. Alors que dans la majorité des cantons, le nombre de prestations varie entre trois et quatre, d'autres en prévoient jusqu'à dix (cf. carte 2).

Nombre de prestations sociales sous condition de ressources, en 2012 **C 2**

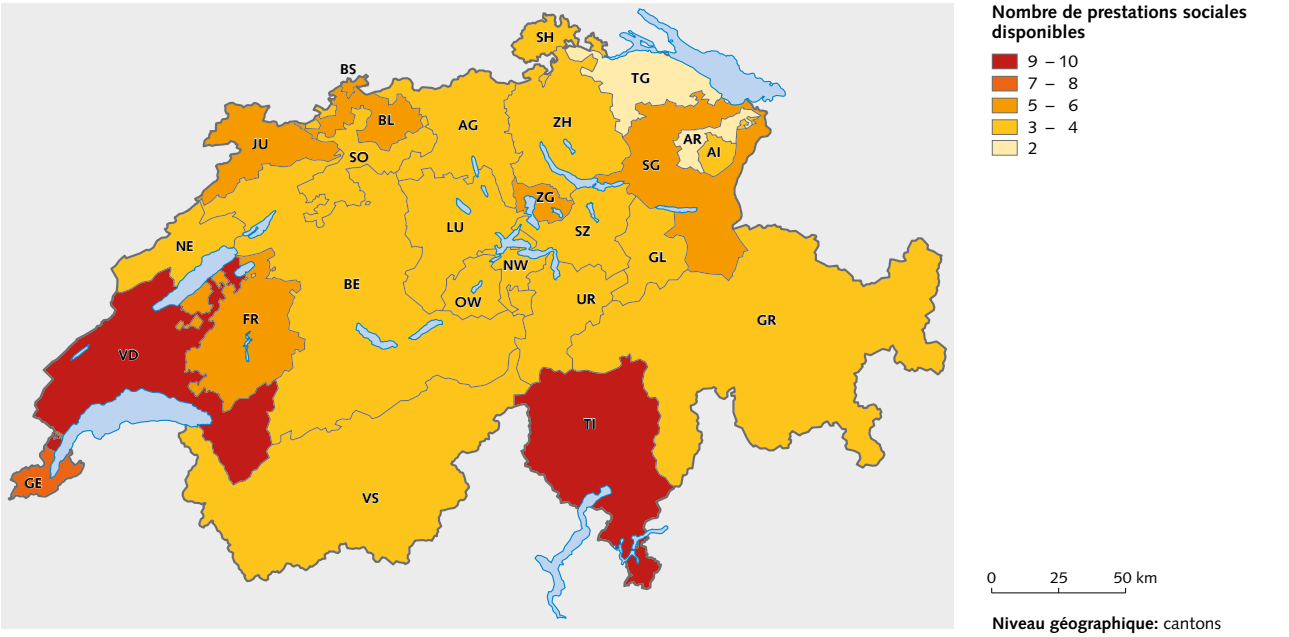

Source: OFS – Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2015

146 Pour une définition exacte des prestations sociales sous condition de ressources, cf. OFS (2007).

147 P. ex. art. 293 du Code civil suisse (CC) (RS 210) sur les avances sur pensions alimentaires.

148 Art. 12 Cst. (RS 101): «Quiconque est dans une situation de détresse […] a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.» Le droit à des prestations de soutien dans des situations de détresse personnelle est dérivé de cet article.

T6.1.1 Catégories de prestations sociales sous condition de ressources[1]

Aide sociale économique	ASE	Aide sociale au sens strict	Aide sociale au sens large
Avances sur pensions alimentaires	AVPA	Autres prestations sous condition de ressources	
Aides à la famille	AideFam		
Aides aux personnes âgées/aux soins	APAS		
Aides au logement	Aidelog		
Aides aux chômeurs	ACC		
Autres	SPEC		

[1] Depuis la dernière édition du Rapport social statistique suisse (OFS 2011), les *allocations de maternité* ou *parentales* ont été intégrées dans la catégorie des *aides aux familles* (auparavant: *contributions d'entretien pour familles*). En outre, la catégorie des *prestations complémentaires cantonales aux prestations complémentaires à l'AVS/AI* a été renommée *aides cantonales aux personnes âgées et pour les frais de soins.*

Source: Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources, état au 1er janvier 2012

© OFS, Neuchâtel 2015

Les réglementations cantonales régissant l'allocation de l'aide sociale au sens strict et au sens large sont plus ou moins denses et rarement harmonisées entre elles[149]. D'où de multiples solutions cantonales qui définissent chacune différemment les catégories de bénéficiaires, les seuils d'accès et les montants de l'aide matérielle. Les catégories de prestations qui sont représentées dans le tableau 6.1.1 ont été constituées sur la base de l'inventaire des prestations sociales sous condition de ressources[150]. Elles correspondent globalement aux risques sociaux assurés par les cantons. La couverture des risques dans les domaines de la famille, de la vieillesse et de l'invalidité est la plus largement répandue. Par contre, seuls quelques cantons couvrent les situations de détresse liées au chômage ou au logement.

Cette liste doit être complétée par le régime des prestations complémentaires à l'AVS/AI (PC), qui est inscrit dans le droit fédéral et qui est appliqué de manière assez uniforme par les cantons, en dépit de la (faible) marge d'appréciation dont ils disposent. Le régime des PC représente un cas particulier, car s'il fait bien partie des assurances sociales selon le Recueil systématique des lois, les prestations complémentaires sont versées non pas selon le principe de l'assurance, mais sur la base d'un examen des besoins. Dans sa conception, le Rapport social suisse considère les risques sociaux et leur couverture comme un élément déterminant de la sécurité sociale, d'où la prise en compte des PC dans les analyses sur l'aide sociale au sens large. En effet, les PC apportent une contribution essentielle à la réduction des risques sociaux liés à la vieillesse et à l'invalidité.

Il est probable que le nombre et le type de prestations sociales en amont dans les cantons se répercutent sur le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale au sens strict ou sur les caractéristiques des groupes à risque au sein de l'aide sociale au sens strict. Pour garantir la comparabilité intercantonale dans la péréquation financière nationale, on s'appuie donc sur le taux de l'aide sociale au sens large (PC incluses) pour déterminer l'indicateur de pauvreté utilisé pour la compensation des charges socio-démographiques liées à la structure de la population)[151,152]. Les personnes qui ont perçu durant la même année plusieurs prestations de l'aide sociale au sens large ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

Bénéficiaires

En 2012[153], 5,5% de la population résidante permanente de la Suisse, soit 440'935 personnes, touchaient au moins une prestation de l'aide sociale au sens large. Si l'on tient compte des PC, le taux est de 8,6% (685'460 personnes). Le taux d'aide sociale au sens large, PC comprises, est relativement stable à l'échelle suisse: de 2005 à 2012, il a oscillé entre 8,1% et 8,4%. Le graphique 6.1.2 montre la part relative de chaque prestation. Il met en évidence l'importance considérable du régime fédéral des PC, qui représente avec 48,9% la prestation la plus importante (colonne de droite). Si l'on ne tient pas compte des PC, c'est l'aide sociale économique, avec 57,3%, qui pèse le plus lourd. Abstraction faite de la part aux aides cantonales aux personnes âgées et aux soins (APAS), le poids des autres prestations sous

[149] Dans le domaine de l'aide sociale économique, les normes de la CSIAS (www.skos.ch) exercent un certain effet d'harmonisation, mais elles ne sont juridiquement pas contraignantes pour les cantons.

[150] Cf. aussi: www.sozinventar.admin.ch.

[151] Selon l'art. 34 de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC) (RS 613.21).

[152] Cf. aussi: OFS (2008f).

[153] Les données de 2012 ont été utilisées ici car il s'agissait des informations disponibles les plus récentes au moment de la rédaction de ce document.

Part des bénéficiaires par catégorie de prestation de l'aide sociale au sens large 2012, en pourcent (sans les PC/PC inclues; sans doubles comptages) **G 6.1.1**

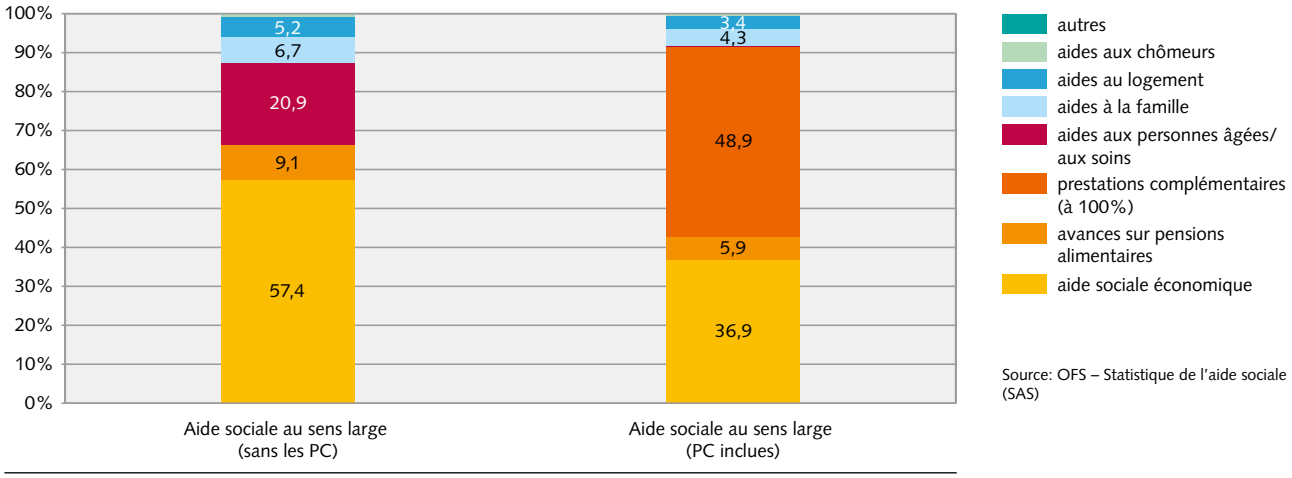

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS, Neuchâtel 2015

condition de ressources reste à peu près le même avec ou sans les PC. Il n'est pertinent de considérer les APAS que si les PC ne sont pas incluses dans le total des prestations: les APAS, sans tenir compte des PC, représentent environ un cinquième du total des prestations sous condition de ressources (20,9%). Ce pourcentage s'explique par les règles applicables lorsqu'il y a perception de plusieurs aides. La plupart des APAS étant versées en complément des PC, elles sont absorbées par ces dernières dans la colonne de droite du graphique 6.1.1 et seule une part, non visible sur le graphique, de 0,2% de personnes touchent des APAS sans être simultanément bénéficiaires de PC.

6.1.2 Dépenses

Il est difficile de calculer le montant des dépenses consacrées à l'aide sociale vu la spécificité des tâches qu'elle assume, en tant que dernier filet de la sécurité sociale. L'aide sociale avance fréquemment à court terme des prestations dues par d'autres institutions telles que les assurances sociales, les institutions publiques ou des tiers privés. Ces dépenses sont souvent remboursées des années plus tard par l'institution concernée. Ce chapitre se fonde sur les coûts nets tels qu'ils sont relevés dans la statistique financière des prestations sociales sous condition de ressources[154]. Les données les plus récentes sur les coûts nets se rapportent à 2012. Sont présentées les dépenses publiques pour des prestations financières directes aux bénéficiaires après remboursement des prestations considérées dans l'indicateur de pauvreté RPT[155].

En 2012, Confédération, cantons et communes ont dépensé environ 7,4 milliards de francs nets pour l'aide sociale au sens large (PC comprises), contre 6,2 milliards de francs en 2009. La hausse est de 19,4% en termes nominaux (cf. tableau 6.1, en annexe).

Les prestations complémentaires fédérales à l'AVS/AI (PC) constituent la majeure partie des dépenses, soit 4,4 milliards de francs en 2012. Ce montant correspond à 60,3% du total des dépenses pour l'aide sociale au sens large. L'aide sociale économique vient au second rang, avec 2,4 milliard de francs (32,2%). Parmi les groupes de prestations qui ne sont pas allouées dans tous les cantons, les aides aux personnes âgées et aux soins constituent le poste de dépenses le plus important. Avec 0,29 milliard de francs, il représente 3,9% du total des dépenses à l'échelle de la Suisse. Les autres prestations[156], qui ne sont versées que dans quelques cantons, représentent une dépense de 0,27 milliard de francs, soit 3,6% du total.

Si l'on considère l'évolution dans le temps des dépenses consacrées à chaque prestation ou catégorie de prestations, on constate une forte progression de l'aide sociale au sens strict. De 2009 à 2012, les dépenses ont augmenté dans ce domaine de 33,5% (+0,6 milliard de francs).

[154] cf. OFS (2010b) et www.sozfinanzstatistik.bfs.admin.ch

[155] Les valeurs présentées ici portent sur les prestations sous condition de ressources qui entrent dans le calcul de l'indicateur ARMIN, pour lesquelles on dispose de chiffres sur les bénéficiaires et de données financières et qui ont été octroyées en 2012.

[156] Avances sur pensions alimentaires, allocations familiales, aide aux chômeurs, aides au logement, subsides pour le paiement des cotisations aux assurances sociales et aides aux mineurs.

Dépenses nettes par bénéficiaire en 2012 **G 6.1.2**

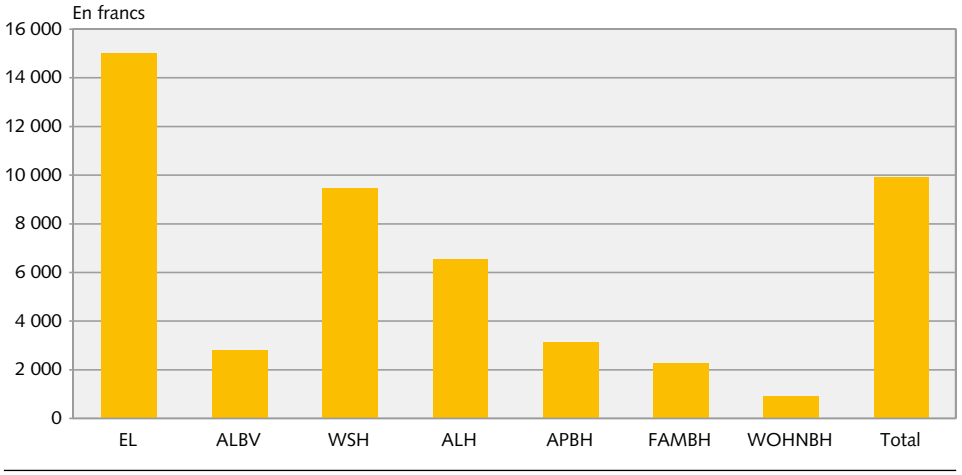

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS, Neuchâtel 2015

T6.1.2 Répartition des dépenses de l'aide sociale au sens large, 2009–2012, en pourcent

Année	Total	Confédération	Cantons	Communes
2012	100	18,1	44,7	36,9
2011	100	18,5	44,8	36,6
2010	100	19,0	44,5	36,5
2009	100	19,6	43,0	37,3

Source: OFS – Statistique financière des prestations sociales sous condition de ressource

En 2012, les dépenses par bénéficiaire se sont élevées en moyenne à 9915 francs (cf. graphique 6.1.2). Les dépenses par tête les plus élevées sont enregistrées pour les prestations complémentaires (15'000 francs) et, en deuxième lieu, pour l'aide sociale économique, avec quelques 9500 francs par bénéficiaire.

Les prestations sociales sous condition de ressources sont financées par la Confédération, les cantons et les communes. La Confédération participe en premier lieu aux coûts des prestations complémentaires. Il n'existe pas de règle unique pour la répartition des dépenses restantes entre les cantons et les communes; c'est l'affaire des cantons. Les parts de financement diffèrent selon les cantons et selon les prestations. Cela va de la prise en charge complète des dépenses par le canton au financement par la commune uniquement.

Dans certains cantons, les parts de financement demeurent constantes pendant des années, dans d'autres elles sont adaptées chaque année. En 2012, les cantons ont assumé 44,7% des dépenses pour les prestations sociales sous condition de ressources, les communes 36,9% et la Confédération 18,1%. L'analyse de l'évolution depuis 2009 montre que les parts de financement sont restées relativement stables. Celles de la Confédération et des communes ont légèrement diminué au détriment des cantons.

Résumé

En 2012, 685'460 personnes ont bénéficié de prestations d'aide sociale au sens large, dont font partie les prestations sous condition de ressources cantonales et les prestations complémentaires fédérales, ce qui représente un taux de 8,6%. Les bénéficiaires de l'aide sociale économique et des prestations complémentaires fédérales représentent ensemble plus des quatre cinquièmes des bénéficiaires. Les dépenses consacrées à l'aide sociale au sens large s'élèvent à un peu plus de 7,4 milliards de francs (2012). De 2009 à 2012, le total des dépenses a augmenté de 19,4%. Les dépenses les plus élevées sont celles consacrées aux prestations complémentaires fédérales et à l'aide sociale économique. Par personne soutenue, ce sont aussi les dépenses pour les prestations complémentaires et l'aide sociale qui sont les plus élevées. Toutes ces dépenses sont, à des degrés divers, à la charge de la Confédération, des cantons et des communes. Leurs parts respectives sont restées relativement stables de 2009 à 2012.

6.2 L'aide sociale au sens strict

L'aide sociale au sens strict, appelée aussi aide sociale économique[157], constitue l'ultime filet du système suisse de sécurité sociale. Comme cela a déjà été mentionné, la réglementation de l'aide sociale relève en principe de la compétence des cantons, raison pour laquelle l'aide sociale économique d'un canton se limite, au niveau de la loi, à ce seul canton. La réglementation des compétences fait à cet égard exception: elle est inscrite dans une loi fédérale ad hoc[158].

A cette loi s'ajoutent les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale qui, bien qu'ayant un statut de recommandation, ont été déclarées obligatoires dans plusieurs cantons[159]. L'utilisation d'un questionnaire standardisé a permis de collecter depuis 2005, dans le cadre de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale, des données de grande qualité permettant des comparaisons intercantonales, malgré les différences entre les dispositifs en vigueur dans chaque canton.

6.2.1 Vue d'ensemble des groupes à risque

En 2013, le taux d'aide sociale était de 3,2%[160] pour l'ensemble de la Suisse (cf. graphique 6.2.1). Il s'est accru de 0,2 point par rapport à 2009, résultats de la SAS présentés dans le Rapport social 2011. En chiffres absolus, on dénombrait 287'204 personnes à l'aide sociale en 2013, soit 57'185 de plus qu'en 2009. En termes relatifs, cette hausse marquée de près d'un quart est atténuée du fait que, durant la même période, la population s'est accrue. Certains groupes sociaux continuent d'être plus fortement dépendants de l'aide sociale que d'autres (cf. graphique 6.2.1). Le recours à l'aide sociale est particulièrement répandu parmi les jeunes adultes, les personnes de nationalité étrangère, les personnes qui ont un faible niveau de scolarité (cf. graphique 6.2.2) et les familles monoparentales (cf. graphique. 6.2.1), pour la majorité des mères avec leur(s) enfant(s).

Inversement, certaines parties de la population ne sont que faiblement représentées dans l'aide sociale. Ce sont en particulier les personnes souffrant d'une affection chronique qui s'est transformée en invalidité et les personnes âgées. Le pourcentage des personnes de plus de 64 ans qui touchent l'aide sociale est inférieur à 1,1%. Ces groupes bénéficient de systèmes de sécurité sociale relativement bien développés, comme l'AVS/AI et le régime des prestations complémentaires, qui déploient leur efficacité pour éviter l'écueil de la pauvreté.

Taux d'aide sociale par groupe à risque, 2013 **G 6.2.1**

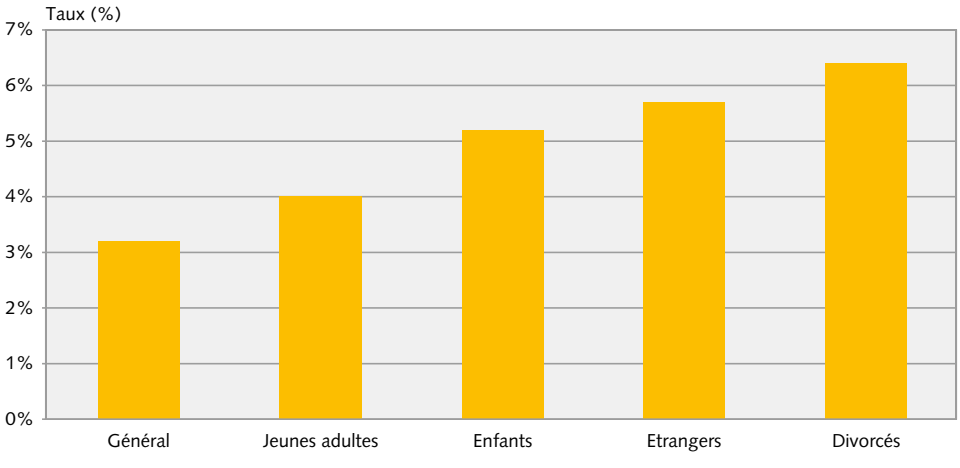

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS, Neuchâtel 2015

[157] Cette statistique ne tient pas compte de l'aide sociale individuelle, voir à ce propos: normes de calcul de l'aide sociale de la CSIAS (2014a).

[158] Loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin (Loi fédérale en matière d'assistance, LAS) (RS 851.1).

[159] Cf.: CSIAS (2014a).

[160] Ni les demandeurs d'asile, ni les personnes dites «sans papiers» ne figurent dans la statsitique des bénéficiaires de l'aide sociale dont sont tirés ces résultats. Vu le statut inofficiel des «sans papiers», il ne sont recensées dans aucune statisitque et l'on ne dispose pas de données à leur sujet. .

Formation achevée la plus élevée des bénéficiaires de l'aide sociale et de la population (personnes de 18 ans ou plus), 2013 **G 6.2.2**

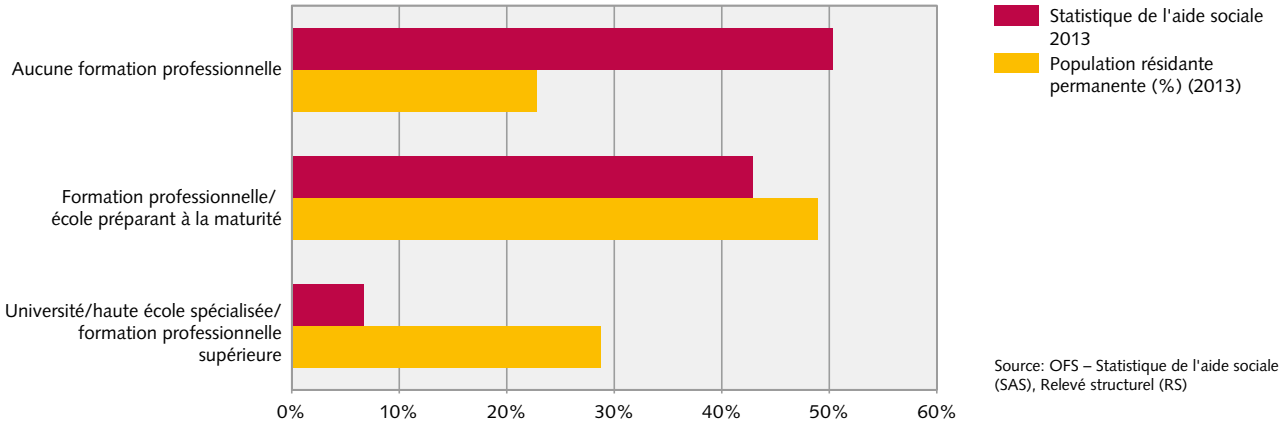

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), Relevé structurel (RS)

© OFS, Neuchâtel 2015

6.2.2 Aide sociale selon les caractéristiques personnelles

Niveau de formation

Une formation suffisante garantit l'accès au marché de l'emploi, lequel garantit de son côté que l'individu pourra subvenir à son entretien grâce au revenu de son travail. Des qualifications professionnelles élevées sont un atout de plus pour garder un emploi sûr assorti d'un salaire assurant un niveau de vie convenable. Au contraire, un faible niveau de qualifications professionnelles accroît le risque d'avoir à recourir durablement à l'aide sociale, et peut même être un facteur d'exclusion sociale. Les événements déterminants, en lien avec un parcours scolaire problématique, surviennent souvent pendant la jeunesse ou au début de l'âge adulte (cf. aussi chapitre 6.2.5).

D'une manière générale, il est établi que plus une personne a un niveau de formation élevé, moins elle risque de devenir tributaire de l'aide sociale. En 2013, 50,3% des bénéficiaires de l'aide sociale n'avaient pas de formation postobligatoire, contre 22,8%[161] dans la population générale. La part des personnes sans formation professionnelle de base est donc nettement plus élevée parmi les bénéficiaires de l'aide sociale que dans l'ensemble de la population et elle stagne à ce niveau depuis quelques années, malgré le fait que le niveau d'éducation augmente dans l'ensemble de la population (cf. chapitre 2.2).

La proportion est encore plus importante dans la population étrangère: près des deux tiers (62,2%) des étrangers bénéficiaires de l'aide sociale sont sans formation postobligatoire. D'une manière générale, on peut dire qu'un faible niveau d'instruction se rencontre plus souvent dans la population résidante étrangère (cf. chapitre 2.2).

Le caractère dual du système éducatif suisse permet en principe d'acquérir même sur le tard une formation supérieure. Ce sont pourtant plutôt les personnes qui ont déjà une solide formation postobligatoire de base – et qui détiennent au moins un diplôme du degré secondaire II – qui profitent des possibilités de formation tout au long de la vie (cf. chapitre 2.2.3). Dans ce contexte, le fait pour un jeune de ne pas obtenir de diplôme postobligatoire est lourd de conséquences. Comme ces personnes ont de mauvaises perspectives sur le marché de l'emploi, elles risquent particulièrement de dépendre de l'aide sociale à long terme. On notera d'ailleurs qu'à partir d'un certain âge, les actifs occupés âgés doivent eux aussi veiller au maintien ou à l'augmentation de leur compétitivité sur le marché de l'emploi en suivant des formations continues.

Enfants

En 2013, le taux d'aide sociale était de 5,2% chez les enfants (de moins de 18 ans), en hausse de 0,7 point par rapport à 2009. Sur l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale, 29,6% ont moins de 18 ans. C'est la classe d'âge la plus exposée au risque de devenir dépendant de l'aide sociale. Le risque pour les enfants de devenir tributaires de l'aide sociale dépend fortement du type de famille dans lequel ils vivent. En 2013, plus de la moitié (56,1%) des personnes de moins de 18 ans bénéficiant de l'aide sociale vivaient dans une famille monoparentale. Un cinquième (19,1%) vivait dans un ménage composé d'un couple avec 3 enfants ou plus. Comparativement, il est rare que les enfants soient tributaires de l'aide sociale lorsqu'ils vivent dans un ménage composé d'un couple avec un enfant (7,5% de tous les enfants) ou deux enfants (14,8% de tous les enfants), bien que ce type de famille reste le plus courant dans la société (cf. chapitre 3.1).

[161] Chiffres tirés du relevé structurel 2013.

La probabilité accrue pour les familles de plus de deux enfants, et en particulier pour les familles monoparentales, de devenir dépendantes de l'aide sociale (cf. chapitre 6.2.4), fait qu'un quart des enfants vivant dans ce type de ménage sont dépendants de l'aide sociale. Cette réalité s'accompagne d'un effet particulièrement préoccupant, celui de l'hérédité sociale. Changer de statut social reste extrêmement difficile, en particulier pour les personnes d'origine étrangère. En d'autres termes, des enfants qui grandissent dans une famille à bas statut social, éventuellement dépendante de l'aide sociale, sont plus exposés que d'autres à dépendre à leur tour d'une aide financière à l'âge adulte. Etant donné que la formation fournit des compétences essentielles pour le statut social et le marché du travail, l'effet d'hérédité sociale peut s'observer en considérant la perméabilité sociale par rapport à la formation. Près de deux tiers (65,1%; chiffres de 2011[162]) des enfants dont les parents n'ont pas de formation postobligatoire ont le même niveau de formation que ces derniers. Autrement dit, seuls 34,9% des enfants connaissent une progression par rapport au niveau de formation de leurs parents. Vu le lien étroit qui existe entre le statut social et la santé (voir chapitre 3.2), on peut aussi craindre la transmission des comportements dans ce domaine, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur la santé des enfants vivant dans des familles tributaires de l'aide sociale.

Jeunes adultes

Le taux d'aide sociale des jeunes adultes était de 4,0% en 2013, donc nettement supérieur à la moyenne, qui est de 3,2%. La dépendance des jeunes adultes vis-à-vis de l'aide sociale est fortement influencée par le contexte économique. Les jeunes adultes souffrent particulièrement des aléas du marché de l'emploi. Les entreprises, pour maintenir leur niveau de savoir-faire en période de morosité conjoncturelle, gardent leur personnel hautement qualifié et licencient les jeunes et les collaborateurs moins bien formés[163]. Lorsque la croissance est de retour, la productivité reprend et l'on engage des collaborateurs disposant d'une formation supérieure. Il faut que la bonne santé de l'économie ait duré plusieurs années de suite et que le réservoir de personnel qualifié diminue pour que des personnes jeunes et moins bien qualifiées retrouvent de meilleures chances sur le marché de l'emploi. Depuis la crise financière de 2008, l'économie évolue favorablement (cf. chapitre 2.1, graphique 2.1.1), mais l'intensité de la croissance est variable. L'évolution du marché du travail a une incidence sur la dépendance des jeunes adultes vis-à-vis de l'aide sociale. Cette dépendance a baissé immédiatement après la crise financière en raison de la croissance relativement forte et s'est établie à 3,7% en 2011. Après cette date, la croissance du PIB a été un peu plus modérée et le nombre de chômeurs au sens du BIT est reparti à la hausse. Il s'en est suivi une augmentation du taux d'aide sociale des jeunes adultes à 4,0% en 2013. Les jeunes adultes doivent de toute manière faire preuve d'une grande flexibilité sur le marché de l'emploi, ce qui se traduit par des rapports de travail atypiques particulièrement fréquents (cf. aussi chapitre 2.2). De tels rapports de travail sont caractérisés par une certaine insécurité quant à la régularité du revenu. Les jeunes adultes vivent une période de la vie qui exige beaucoup de souplesse. Ils ont à franchir plusieurs seuils pour accéder à l'âge adulte: faire leur entrée dans le monde du travail, se détacher progressivement du contexte familial, accéder à une certaine indépendance sociale.

A travers leurs caractéristiques professionnelles, parentales et leur niveau de formation, les jeunes adultes à l'aide sociale peuvent être différenciés en fonction des principaux défis qui se posent à eux selon l'étape de leur vie où ils se trouvent. Près d'un quart des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale (23%) doivent être soutenus pendant leur formation. 17% des personnes de 18 à 25 ans qui touchent l'aide sociale ont déjà une famille à charge. Un peu moins de la moitié (47%) des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale sont chômeurs au sens du BIT et en quête d'emploi, ou ne sont pas sur le marché du travail et sont inactifs[164].

Les jeunes adultes en général, mais surtout ceux qui fondent une famille, ne disposent en principe que de faibles réserves financières ou sources de revenus alternatives: si le revenu du travail leur fait défaut ou s'il est insuffisant, ils sont rapidement contraints de faire appel à l'aide sociale.

Vu l'importance que revêtent les qualifications pour la suite de la vie professionnelle, l'absence de formation des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale pose un grave problème. Un peu plus de deux tiers des jeunes

[162] Cf.: Office fédéral de la statistique →Thèmes → 15 – Education, science → Indicateurs de la formation → Système d'éducation → Formation professionnelle supérieure → Impacts et effets → Perméabilité sociale selon le niveau de formation

[163] Cf. OFS (2008b).

[164] Il n'y a pas de chevauchements entre ces typologies. Elles ont été établies par le Bureau BASS sur la base des données de l'aide sociale de 2006, dans le cadre d'une étude confiée par l'OFS. Cf. aussi: OFS (2009b).

bénéficiaires (2013: 69,0%) ne disposent d'aucune formation professionnelle de base. Ces personnes n'ont pas réussi le passage de la scolarité obligatoire (degré secondaire I) à la scolarité postobligatoire (degré secondaire II), ou seulement en partie. Diverses études[165] montrent que ces jeunes adultes ont du mal à acquérir une formation. Il ne s'agit pas forcément de jeunes qui ont interrompu une formation, mais plutôt de personnes n'ayant jamais trouvé une place d'apprentissage ou une autre place de formation dans une filière postobligatoire. Chez les jeunes qui interrompent une formation, la rupture n'implique pas nécessairement un renoncement définitif à toute formation, mais seulement un changement de formation qui s'inscrit dans le contexte général des parcours de formation discontinus[166].

Personnes de nationalité étrangère

Le risque d'avoir à recourir à l'aide sociale est plus élevé pour la population étrangère que pour les citoyens suisses (cf. graphique 6.2.3). En 2013, 46,7% des bénéficiaires de l'aide sociale étaient des étrangers, alors que ceux-ci représentent à peine 24% de la population résidante. Il s'ensuit un taux d'aide sociale de 6,4% pour la population résidante étrangère, taux nettement plus élevé que celui de l'ensemble de la population, qui est de 3,2%. Parmi les bénéficiaires de nationalité étrangère, les femmes sont plus fortement touchées: le taux d'aide sociale est de 6,7% chez les femmes étrangères. La part de la population étrangère bénéficiant de l'aide sociale a peu évolué au cours des dernières années.

La surreprésentation des étrangers dans l'aide sociale pourrait être liée, premièrement, à la structure par âges de la population résidante étrangère. Comme nous l'avons dit plus haut, les jeunes, en particulier les jeunes adultes, sont exposés à un risque plus élevé de devoir recourir à l'aide sociale. Comme la population étrangère est plus jeune que la population suisse (cf. aussi chapitre 3.3), le risque de dépendre de l'aide sociale y est plus grand.

Le risque accru pour la population étrangère de devenir tributaire de l'aide sociale est aussi lié à l'évolution structurelle du marché de l'emploi. Bien que, depuis 2002 et l'Accord sur la libre circulation des personnes, l'immigration de personnes possédant de bonnes qualifications ait augmenté en Suisse, une grande partie des étrangers continue à présenter des qualifications professionnelles insuffisantes. La majorité de la population étrangère résidante est très bien formée et travaille dans des branches à bonne rémunération. Les autres – principalement ceux issus de pays hors UE – se différencient fortement des Suisses par le niveau de formation et la répartition dans les branches économiques. D'où un taux d'aide sociale supérieur à la moyenne chez les ressortissants de pays hors UE (à l'exception des citoyens nord-américains). Les ressortissants de pays européens hors UE/AELE constituent, en proportion, le groupe le plus important parmi les bénéficiaires de l'aide sociale

Taux d'aide sociale selon la nationalité et le sexe, Suisse 2013 **G 6.2.3**

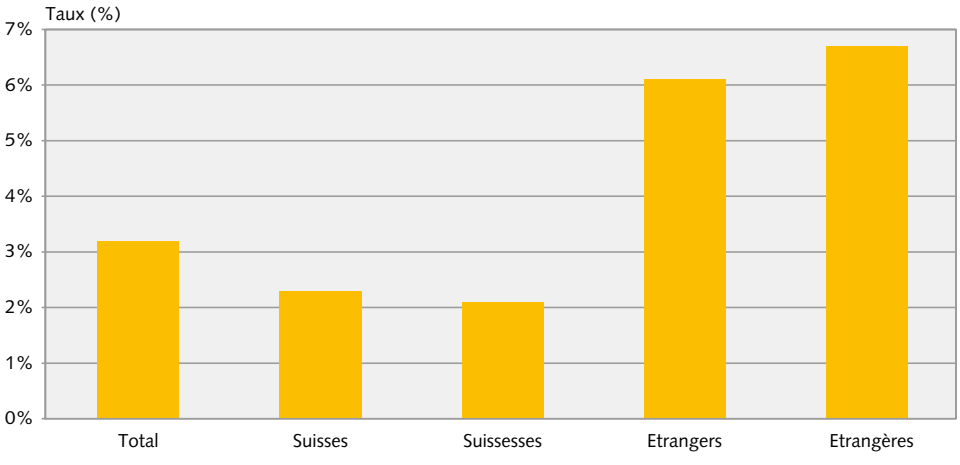

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS, Neuchâtel 2015

[165] Gloor, Meier, Nef (2001); Drilling (2004).

[166] Concernant la complexité des parcours de formation des jeunes adultes, cf. OFS (2003).

Taux d'aide sociale et répartition selon les groupes de pays, 2013 **G 6.2.4**

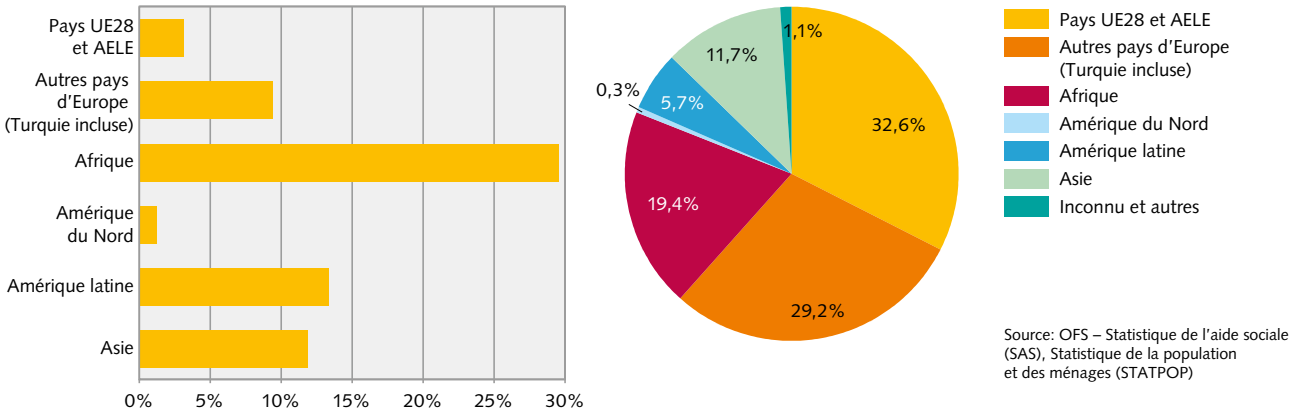

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS), Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

© OFS, Neuchâtel 2015

(cf. graphique 6.2.4 et A 6.2 en annexe). Les étrangers qui ont un faible niveau de formation sont surreprésentés dans les branches à bas salaires telles que l'hôtellerie, la vente, le commerce de détail et les travaux domestiques. Il en résulte des disparités salariales entre les Suisses et les étrangers. En 2012, le salaire médian brut standardisé des travailleurs étrangers était d'environ 14% inférieur à celui des travailleurs suisses (cf. aussi chapitre 2.2), de sorte que leur salaire est parfois à peine supérieur au minimum vital. Plus de la moitié des personnes vivant dans des familles au bénéfice de l'aide sociale (2013: 53,1%)[167] sont de nationalité étrangère. Nombre d'entre elles exercent une activité professionnelle (2013: 39,4%)[168], mais leur salaire est trop bas pour couvrir le minimum vital sans ressources additionnelles. Dans les branches à bas salaires, non seulement le niveau des salaires est moins élevé, mais les emplois sont, plus que dans d'autres branches, dépendants de la conjoncture. Lorsque la conjoncture s'assombrit, les suppressions d'emplois suivent rapidement, ce qui se traduit par une sécurité de l'emploi inférieure à celle d'autres branches. Il s'ensuit un risque accru pour les salariés de ces branches, où les étrangers sont surreprésentés, de devoir demander un soutien financier public. La situation sur le marché de l'emploi est étroitement liée au niveau de formation. Comme nous l'avons vu au chapitre 2.2, l'absence de formation postobligatoire caractérise plus souvent les étrangers que les Suisses. La part des adolescents de nationalité étrangère qui abandonnent ou interrompent leur scolarité obligatoire est aussi comparativement élevée. Outre les difficultés d'intégration, dues en grande partie aux barrières linguistiques, la sélection scolaire joue également un rôle non négligeable, et ceci indépendamment des qualifications: la nationalité peut – combinée certes à d'autres facteurs comme le sexe, l'origine sociale, le contexte scolaire – influer sur les décisions d'admission dans un degré scolaire supérieur; elle peut donc être un frein au déroulement du parcours de formation individuel[169].

Troisièmement, la structure du ménage peut être une des raisons pour lesquelles les étrangers sont surreprésentés dans l'aide sociale. Contrairement à ce qui se passe dans la société en général, où les ménages sont majoritairement composés de peu de personnes, les étrangers bénéficiaires de l'aide sociale vivent plus souvent que les Suisses dans des ménages composés d'un couple avec enfants, ce qui suppose des besoins financiers plus élevés. Ce type de bénéficiaires (ménages avec enfants) exerce plus fréquemment une activité professionnelle que les ménages d'une personne (cf. graphique 6.2.6). Mais comme les étrangers travaillent plus souvent dans des branches à bas salaires, le revenu qu'ils réalisent est trop modeste pour leur permettre de couvrir leurs besoins de base. Les personnes de nationalité étrangère sont sous-représentées parmi les ménages d'une personne et parmi les familles monoparentales bénéficiant d'une aide sociale.

[167] Personnes ayant déposé une demande seulement.

[168] idem.

[169] Cf.: Kronig (2007).

Aide sociale: taux d'assistance, en 2013 **G 6.2.5**

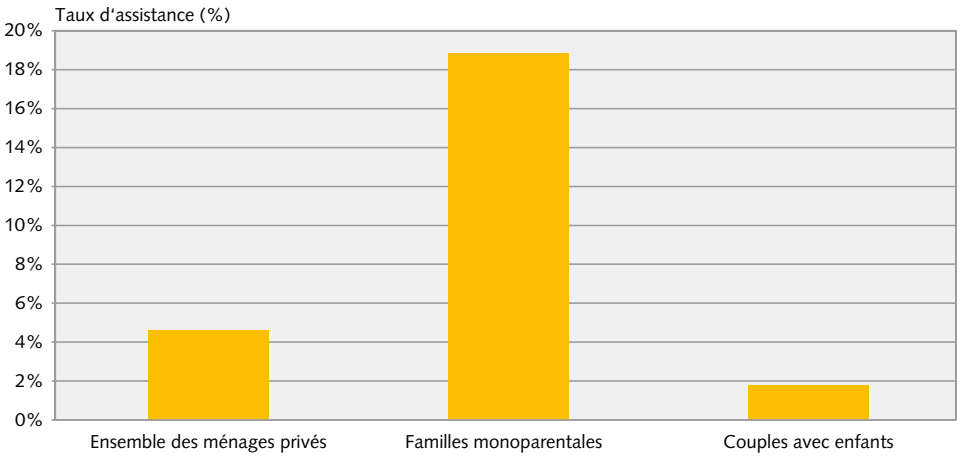

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Demandeurs/euses (de 18 à 65 ans) selon la situation d'activité et la structure de l'unité d'assistance (ménages privés), Suisse 2009 **G 6.2.6**

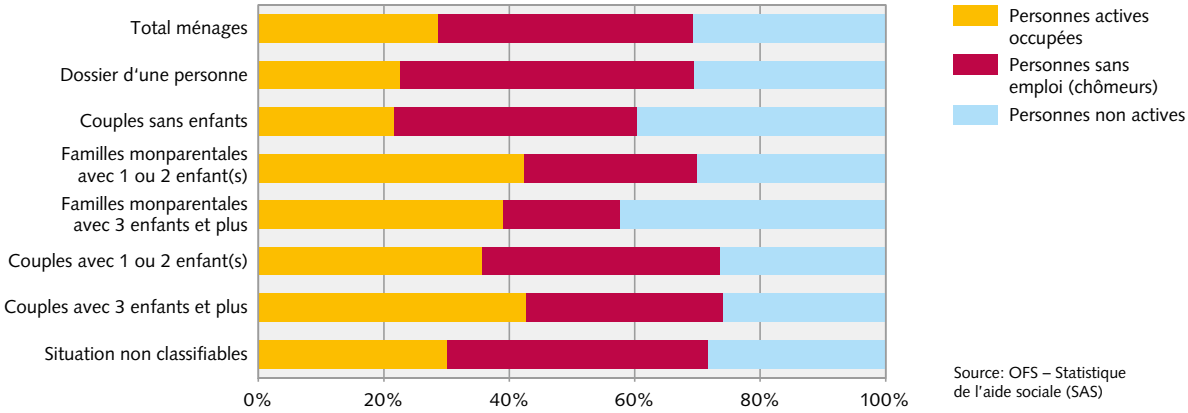

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS, Neuchâtel 2015

6.2.3 L'aide sociale selon la structure du ménage

Les personnes qui élèvent seules leurs enfants sont fortement tributaires de l'aide sociale: 18,8% des familles monoparentales ont bénéficié d'une aide sociale en 2013 (cf. graphique 6.2.5). Le pourcentage est de 4,6% pour l'ensemble des ménages. C'est là le reflet du nombre toujours croissant de familles monoparentales dans la société, lui-même étant la conséquence d'un taux de divorce de plus de 40% (cf. chapitre 3.1). Les personnes divorcées, en effet, recourent fréquemment à l'aide sociale: le taux d'aide sociale, qui était de 3,2% en 2013, atteignait 5,7% (cf. graphique 6.2.1) chez les personnes divorcées et seulement 1,9% chez les personnes mariées. Les personnes qui élèvent seules leurs enfants se trouvent dans une situation particulière qui crée un double problème: la dissolution du partenariat se traduit par une hausse des besoins financiers puisqu'il faut alors financer en général deux ménages. Or l'obtention de moyens financiers supplémentaires passe en principe par l'augmentation de l'activité lucrative, ce qui, pour une famille monoparentale, pose problème, le temps disponible étant limité par la garde des enfants (cf. graphique 3.1.2 au chapitre 3.1). De plus, ces familles supportent, comme toutes celles qui ont des enfants, une charge fiscale et contributive plutôt supérieure à la moyenne, par exemple en ce qui concerne les primes d'assurance-maladie (cf. aussi le chapitre 2.3). Bien que les parents élevant seuls leurs enfants aient une disponibilité limitée pour le marché de l'emploi, ceux d'entre eux qui sont tributaires de l'aide sociale sont plus souvent professionnellement actifs que d'autres types de ménages (cf. graphiques 6.2.6 et A 6.3, en annexe) et

leur taux de couverture[170] est inférieur à la moyenne. Pour être plus flexibles, ces parents travaillent souvent à temps partiel, une option en principe souhaitable pour des raisons d'organisation, mais il peut arriver que les exigences de flexibilité posées par le poste soient trop élevées, ce qui débouche sur des situations de sous-emploi (cf. aussi le chapitre 2.2). En conséquence, l'aide sociale doit combler le déficit financier pour que les besoins vitaux soient couverts. Le problème des familles monoparentales bénéficiaires de l'aide sociale est un problème qui touche principalement les femmes: 94,8% des familles monoparentales qui sollicitent l'aide sociale sont des femmes.

Conformément à la tendance qui voit la société évoluer vers une hausse du nombre de ménages d'une personne (cf. chapitre 3.1), c'est ce type de ménage qui est le plus fréquent dans l'aide sociale. Il représente 64,9% de tous les ménages privés bénéficiant de l'aide sociale. Comparés aux ménages avec enfants, les ménages d'une personne sont plus fortement tributaires de l'aide sociale, leur taux de couverture étant de 0,86 contre seulement 0,66 en moyenne pour les familles monoparentales et pour les couples avec enfants. Ce constat confirme ce que nous avons vu au chapitre 2.3 pour la répartition des revenus, à savoir que, parmi les ménages d'une personne, les 20% qui touchent les revenus les plus bas sont relativement fortement tributaires des revenus de transfert, par exemple de l'aide sociale ou des prestations des assurances sociales. Le taux de couverture plus bas de l'aide sociale chez les ménages avec enfants que chez les ménages d'une personne (cf. graphique 6.2.6) se reflète dans la proportion d'actifs occupés parmi les bénéficiaires de l'aide sociale: les bénéficiaires avec enfants sont plus souvent professionnellement actifs que les bénéficiaires sans enfants.

6.2.4 Durée de l'allocation de l'aide sociale

Structurellement, l'aide sociale est une institution conçue pour fournir une aide individuelle en cas de détresse: elle doit en principe être le plus vite possible relayée par d'autres ressources. La difficulté, une fois l'indépendance économique retrouvée, est de la consolider dans la durée. Si les conditions de vie et de revenu des personnes qui ont quitté l'aide sociale sont trop instables, elles risquent d'avoir à nouveau besoin d'une aide après un laps de temps relativement court. L'étude[171] de la cohorte des personnes sur une période de 60 mois (entre 2006 et 2011), et ayant obtenu pour la première fois une aide sociale en 2006, permet de distinguer quatre types de cas:

1. Les bénéficiaires de courte durée qui ont quitté l'aide sociale après 12 mois au plus tard. Un peu plus d'un tiers (38,5%) de la cohorte observée fait partie de ce groupe.
2. Les bénéficiaires de longue durée qui ont obtenu un soutien pendant une période de 13 à 60 mois. Ils représentent au total 24,5% des personnes ayant touché pour la première fois une aide en 2006. Comme cette catégorie regroupe une période d'octroi pouvant aller d'un peu plus d'1 an à 5 ans, deux sous-groupes peuvent ici être distingués afin de faciliter l'analyse:
   a) Les personnes dont la période d'octroi va de 13 à 36 mois (1 à 3 ans).
   b) Les personnes qui sont au bénéfice de l'aide sociale durant 37 à 60 mois (3 à 5 ans).
3. Les personnes durablement dépendantes qui, durant la période analysée (2006–2011), ont obtenu un soutien pendant plus de 60 mois sans interruption. 10% des personnes considérées font partie de ce groupe.
4. Les personnes qui, au cours des 5 années considérées, ont quitté l'aide sociale au moins une fois pendant plus de 6 mois et qui en sont redevenues tributaires au cours de la même période[172]. Ce groupe représente 26,9% des personnes.

Les bénéficiaires de courte durée forment le groupe le plus important (cf. graphique 6.2.7). Suivent les groupes des personnes qui retournent à l'aide sociale[173] et de celles qui sont à l'aide sociale pendant une longue durée – durant une période de 13 à 60 mois. Au sein de cette dernière catégorie, la part des personnes qui perçoivent des prestations de 13 à 36 mois s'élève à 18,1%; la part de celles dont la durée d'octroi est de 37 à 60 mois se monte à 6,4%. Enfin, le pourcentage de personnes durablement dépendantes représente la part la plus faible des bénéficiaires (10%).

[170] Le taux de couverture désigne la part du revenu du ménage qui est couverte par l'aide sociale. Un taux de couverture de 0,5 signifie par exemple que la moitié du revenu en question est fourni par l'aide sociale, l'autre moitié étant assuré par d'autres sources (activité lucrative, rentes, etc.)

[171] Salzgeber et al. (A paraître).

[172] Selon les définitions de la statistique de l'aide sociale, les périodes de perception d'une aide sociale doivent être séparées par une interruption de 6 mois au moins.

[173] Les données de l'analyse prospective des parcours des bénéficiaires sont limitées dans le temps, et l'on peut penser que, sur une plus longue durée, on observerait encore davantage de retours à l'aide sociale.

Aide sociale: part des bénéficiaires selon le type de parcours (ménages privés), nouveaux bénéficiaires 2006 **G 6.2.7**

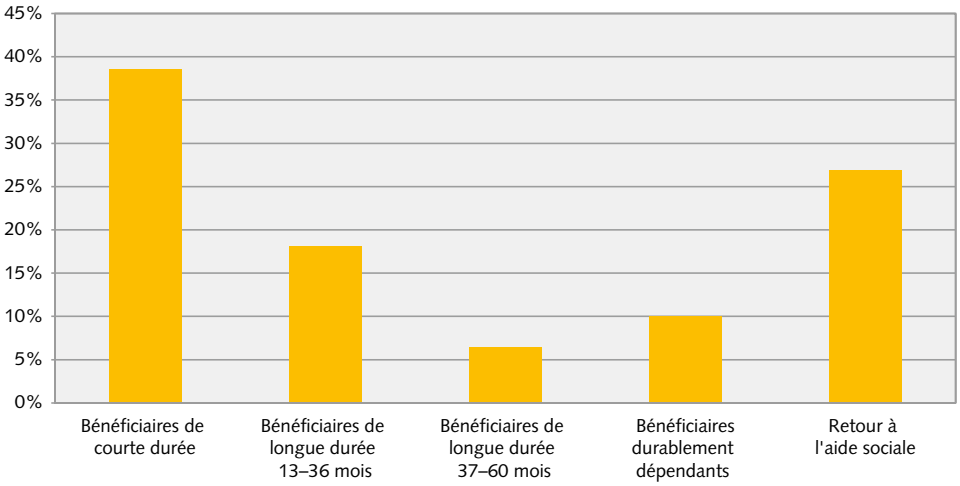

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS, Neuchâtel 2015

La précarité qui oblige les familles monoparentales à recourir à l'aide sociale revêt manifestement un caractère durable puisque ces ménages sont plus souvent durablement dépendants de l'aide sociale, particulièrement quand des enfants en bas âge sont à charge: après 60 mois, 15,5% de ces personnes seront encore bénéficiaires de l'aide sociale, nombre plus élevé que la moyenne pour l'ensemble des ménages qui se monte 10,2% (cf. graphique 6.2.8). Le fait d'élever seul un enfant n'est pas reconnu comme un risque social à part entière, de sorte qu'il incombe à l'aide sociale d'offrir dans ce domaine un soutien à moyen et à long terme. Par conséquent, les personnes divorcées et séparées représentent une part plus élevée dans les catégories de longue durée et durablement dépendants, tandis que les personnes en couple ont plus de chances de rester pour une courte durée à l'aide sociale: au bout d'un an, plus de la moitié d'entre elles aura déjà quitté l'aide sociale (cf. graphique 6.2.8). Celles-ci ont souvent plus de ressources pour faire face aux difficultés, qu'elles soient du registre financier ou qu'elles concernent le soin des enfants. Toutefois, pour les couples avec enfants, de même que pour les familles monoparentales, plus les enfants sont jeunes – et nombreux – plus les chances de sortir de l'aide sociale rapidement sont réduites (cf. graphique 6.2.8). Après un an, les couples sans enfants seront 64,4% à avoir quitté l'aide sociale; les couples avec trois enfants ou plus seront 58,6%. Les

Taux cumulé de sorties de l'aide sociale, suivant la durée d'octroi et selon le type de ménage, nouveaux bénéficiaires 2006 **G 6.2.8**

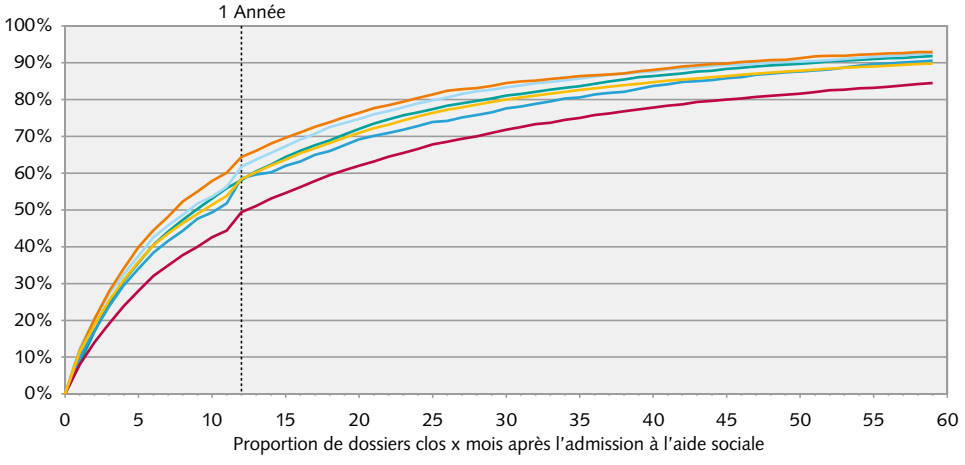

* Les personnes ne vivant pas seules correspondent à des dossiers individuels (constitués d'une seule personne), mais qui vivent avec d'autres personnes (p. ex. enfants auprès de parents nourriciers, colocation)

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS, Neuchâtel 2015

choses ne changent que lorsque les enfants ont grandi et que les charges éducatives ont diminué. Les parents peuvent alors relever leur taux d'occupation et reprendre le chemin de l'indépendance économique (voir le chapitre 3.1). En effet, les personnes qui sont professionnellement actives, ou celles qui recherchent du travail, lors de l'entrée à l'aide sociale sont celles qui en sortiront le plus rapidement. En outre, plus les individus sont formés, plus ils ont de chances de sortir rapidement de l'aide sociale et de s'insérer durablement sur le marché du travail. De manière générale, les femmes se retrouvent plus souvent dans les catégories de longue durée ou durablement dépendantes que les hommes, qui eux sont plus nombreux à appartenir à la catégorie retour à l'aide sociale. Cela est probablement dû au fait que les femmes sont plus nombreuses à faire partie de familles monoparentales (voir chapitre 3.1).

On observe, tous groupes d'âge confondus, un nombre plus élevé de bénéficiaires de courte durée (cf. graphique 6.2.9). Une surreprésentation parmi les jeunes adultes des bénéficiaires qui retournent à l'aide sociale est à relever. Comme cela a déjà été constaté[174] dans une étude, les jeunes adultes à l'aide sociale sont contraints à une grande flexibilité et leurs parcours professionnels sont discontinus, jalonnés de semestres de motivation, de stages, d'emplois de durée déterminée et de formations professionnelles, parfois abandonnées prématurément. Ces parcours discontinus comprennent des phases pendant lesquelles l'entretien de la personne ne peut être assuré que par le recours à l'aide sociale.

Nombre de jeunes adultes parviennent tout de même à quitter l'aide sociale: leur représentation dans le groupe des bénéficiaires durablement dépendants est inférieure à la moyenne. Les bénéficiaires de courte durée sont les plus fortement représentés parmi les personnes âgées de 65 ans et plus. On voit là l'effet des prestations complémentaires, qui prennent rapidement le relais de l'aide sociale pour assurer à ces personnes le minimum vital. A l'inverse, on observe une surreprésentation des bénéficiaires durablement dépendants parmi les personnes de 46 à 55 ans. Les bénéficiaires proches de la retraite, âgés de 55 à 64 ans, sont à nouveau moins représentés dans cette catégorie; ils sont toutefois plus nombreux que la moyenne à rester bénéficiaires de l'aide sociale pour une durée de 37 à 60 mois. Il est particulièrement difficile à cet âge de se réinsérer sur le marché du travail, l'aide sociale assurant ici une fonction d'aide transitoire sur une longue durée, soit jusqu'à l'âge de la retraite. A partir de 65 ans, pour la majorité des bénéficiaires (86,5%), la durée d'octroi s'étend de 1 mois à 3 ans maximum.

6.2.5 Evolution sur la durée

Le graphique 6.2.10 montre l'évolution du taux d'aide sociale par rapport à d'autres indicateurs de la croissance économique et du marché du travail depuis le début des années 1990. La part de la population entièrement ou partiellement tributaire de l'aide sociale tend à augmenter, lentement mais continuellement, depuis des années. Les légères variations qui caractérisent l'évolution du taux d'aide sociale se retrouvent dans l'évolution

Aide sociale: part des bénéficiaires selon le type de parcours et l'âge, nouveaux bénéficiaires 2006 **G 6.2.9**

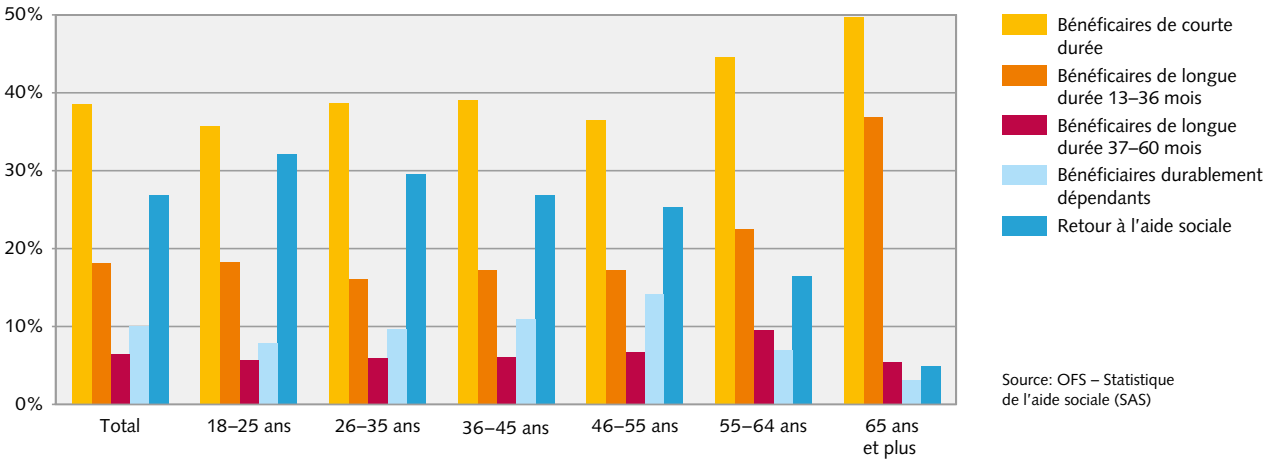

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS, Neuchâtel 2015

[174] Cf. OFS (2003).

du taux de chômage. Les répercussions de l'évolution du taux de chômage, tant sur la hausse que sur la baisse du taux d'aide sociale sont toutefois beaucoup plus faibles. C'est seulement lorsque la croissance est supérieure à la moyenne, comme dans les années 2005 et 2007, que la part de la population à l'aide sociale diminue, même si ce n'est que faiblement. Il semble donc que même en période de croissance économique, quand la demande de travail est forte, les bénéficiaires aient du mal à trouver un emploi et à recouvrer leur indépendance économique[175]. Comme nous l'avons dit plus haut, ce phénomène pourrait être lié à la flexibilisation croissante des conditions de travail et à l'augmentation des exigences en matière de qualifications, une hypothèse qui se vérifie ici: lorsque la demande de travail augmente, elle est couverte d'abord par la hausse des taux d'occupation ou par des engagements temporaires de personnes hautement qualifiées (cf. aussi le chapitre 2.2). Ainsi, les personnes faiblement qualifiées restent longtemps exclues du marché du travail et elles contribuent à la formation d'un socle de personnes tributaires de l'aide sociale. D'autres bénéficiaires de l'aide sociale ont également du mal à trouver une activité suffisamment rémunérée même quand la situation économique est bonne. Les personnes qui élèvent seules leurs enfants, en particulier, sont limitées dans le choix d'une activité professionnelle en raison des contraintes de temps auxquelles elles sont soumises, de sorte qu'elles restent longtemps dépendantes d'un complément de revenu. Cela engendre le risque que les enfants «héritent» de ce statut social et soient insuffisamment préparés à une vie dans l'indépendance économique. Les difficultés de ces groupes de personnes sont de nature structurelle et on peut se demander dans quelle mesure il appartient à l'aide sociale d'assurer la couverture de leurs besoins, alors que cette institution est plutôt conçue pour apporter un soutien de courte ou de moyenne durée dans des situations de détresse.

L'évolution du taux d'aide sociale est relativement lente non seulement lorsque la croissance économique est soutenue, mais aussi lorsque elle est faible. A la différence des taux de chômage, le taux d'aide sociale n'a enregistré qu'une hausse modeste suite au net recul du PIB en 2009. De toute évidence, l'assurance-chômage a suffi à assurer le minimum vital des personnes concernées jusqu'à la reprise de l'économie et du marché du travail l'année suivante.

Résumé

L'aide sociale au sens strict – ou l'aide sociale économique – constitue l'ultime filet de protection sociale en Suisse. Les données de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale permettent de connaître l'ampleur et la structure de la population des bénéficiaires de l'aide sociale. Ce sont surtout de jeunes adultes, des personnes de nationalité étrangère, des personnes dont le niveau de formation est bas et des personnes élevant seules leurs enfants. Les chiffres montrent clairement l'importance de la formation pour accéder au marché de l'emploi: les groupes de population qui ont un faible niveau de formation ont plus de peine que d'autres

Evolution du taux de chômage, du taux d'aide sociale et du PIB réel par habitant **G 6.2.10**

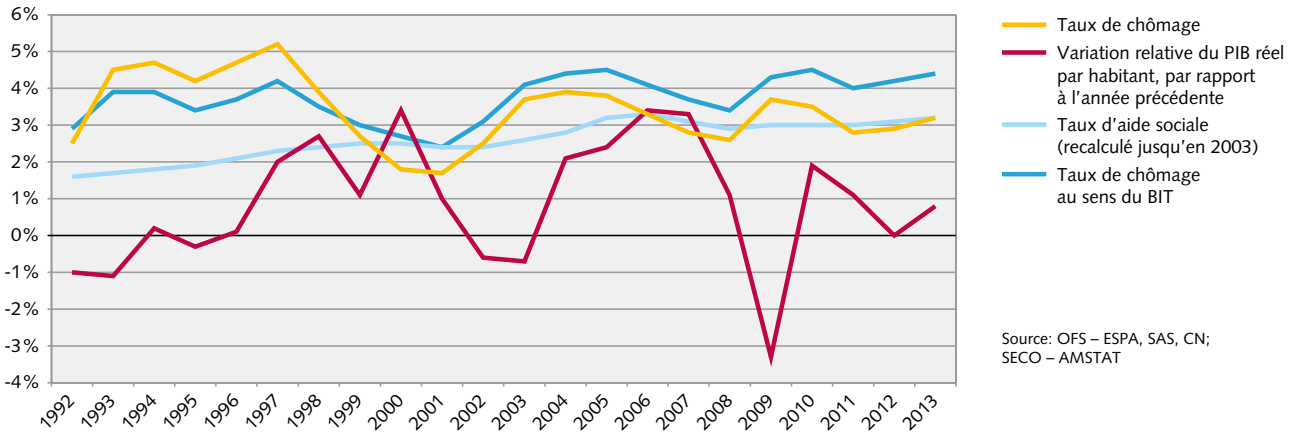

Source: OFS – ESPA, SAS, CN; SECO – AMSTAT

© OFS, Neuchâtel 2015

[175] Concernant la réintégration sur le marché du travail de personnes sans emploi à l'aide sociale, voir aussi: OFS (2009c).

à prendre pied sur le marché de l'emploi et à réaliser un revenu suffisant pour pourvoir entièrement à leur entretien. Ceci est valable aussi pour les jeunes adultes, encore que leur dépendance de l'aide sociale soit très irrégulière, car ils ont la flexibilité nécessaire pour réagir dès que la conjoncture se rétablit et que les perspectives d'emploi s'améliorent. Les familles, par contre, et en particulier les parents élevant seuls leurs enfants, sont moins à même d'avoir la flexibilité exigée par le marché du travail.

Confrontés à une double charge – éducation des enfants et exercice d'une activité lucrative –, ils sont plus souvent contraints de recourir plus longtemps que d'autres aux prestations de l'aide sociale. La population résidante étrangère réunit plusieurs facteurs de risque: elle est tendanciellement plus jeune que la population suisse, moins bien formée, et elle travaille davantage dans des branches fortement exposées aux aléas conjoncturels. Ces personnes vivent par ailleurs plus souvent dans des familles de plus de trois enfants, ce qui a pour conséquence d'augmenter à la fois les besoins matériels et le temps nécessaire pour l'éducation des enfants.

Bien que le taux d'aide sociale n'évolue que lentement et n'enregistre donc pas de brusques variations, il tend à croître sur le long terme. Il faut que la croissance économique dure pendant une assez longue période pour qu'il amorce un faible recul. Cela signifie que les personnes dépendant de l'aide sociale, qui tendent à avoir un niveau de formation en moyenne moins élevé et une flexibilité limitée en raison de leurs tâches éducatives, ne sont engagées que lorsque les autres possibilités de recrutement sont épuisées.

6.3 Pauvreté en termes de revenu

Dans les paragraphes précédents, la description du risque d'exclusion sociale est fondée sur la statistique de l'aide sociale. L'aide sociale, qui correspond au niveau le plus bas de la sécurité sociale, combat la pauvreté au moyen d'un soutien matériel sous condition de ressources. Dans la statistique de la pauvreté, la perspective se décale: l'analyse est effectuée non plus sous l'angle de la couverture institutionnelle, mais sous celui des ressources individuelles à disposition. Cette approche se concentre sur le revenu disponible déterminant pour la répartition des chances, les conditions de vie et le statut social. Pour mesurer la pauvreté, toutes les composantes du revenu des ménages et des personnes sont évaluées en fonction d'un seuil de pauvreté (cf. chapitre 6.3.1). Il existe diverses approches pour mesurer la pauvreté. Le texte ci-après se réfère au concept absolu de pauvreté, pour lequel la pauvreté est définie comme le fait de vivre en dessous d'un minimum vital social fixé[176].

6.3.1 Evolution dans le temps

En 2012, 7,7% de la population vivait dans un ménage avec un revenu disponible[177] inférieur au seuil absolu de pauvreté. Environ 590'000 personnes étaient touchées par la pauvreté en termes de revenu, soit une personne sur 13. Par rapport à l'année précédente, le taux de pauvreté n'a pas beaucoup bougé (7,4%). Depuis le premier relevé en 2007, la pauvreté a diminué de 1,6 point en Suisse. Le taux de pauvreté des actifs occupés a reculé dans le même temps de 1,3 point, passant de 4,8% à 3,5% (cf. graphique 6.3.1).

Le **taux de pauvreté** se réfère à un seuil «absolu»: selon cette définition, sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquérir les biens et les services nécessaires à une vie sociale intégrée. Un taux de pauvreté ainsi défini est un ordre de grandeur approprié pour la politique sociale, car le soutien financier octroyé aux personnes ou aux ménages se traduit directement par une réduction mesurable de la pauvreté. Le seuil de pauvreté est calculé sur la base des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), qui sont couramment utilisées pour mesurer le droit à l'aide sociale en Suisse. Il comprend un montant forfaitaire pour l'entretien et les frais individuels de logement ainsi que 100 francs par mois et par personne à partir de 16 ans pour d'autres dépenses. Quand le revenu disponible d'un ménage se situe au-dessous du seuil de pauvreté, tous les membres du ménage sont considérés comme pauvres.

Le taux de pauvreté a réagi avec un certain décalage à l'évolution positive du marché du travail et à la conjoncture favorable des années antérieures à 2009. En revanche, la récession de 2009 et la brève hausse du chômage qu'elle a provoquée n'ont manifestement pas eu d'influence durable sur l'évolution de la pauvreté en Suisse.

En 2012, le seuil de pauvreté s'établissait à près de 2200 francs par mois en moyenne pour un individu et à environ 4050 francs pour deux adultes avec deux

[176] L'OFS ne publie pas seulement des données sur la pauvreté absolue, mais livre aussi des informations sur le risque de pauvreté (concept relatif) et sur les privations matérielles (cf. p.ex. OFS 2014e).

[177] On calcule le revenu disponible du ménage en déduisant du revenu brut les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes de l'assurance-maladie obligatoire, les pensions alimentaires et les autres contributions d'entretien qui sont dues. Le revenu brut du ménage est constitué des revenus de l'ensemble des membres du ménage (revenus d'une activité salariée ou indépendante, rentes et transferts sociaux, revenus de la fortune, etc.). Par contre, les éventuels éléments de la fortune ne sont pas inclus dans le calcul du revenu.

Evolution du taux de pauvreté, population totale et population active occupée, 2007–2012 **G 6.3.1**

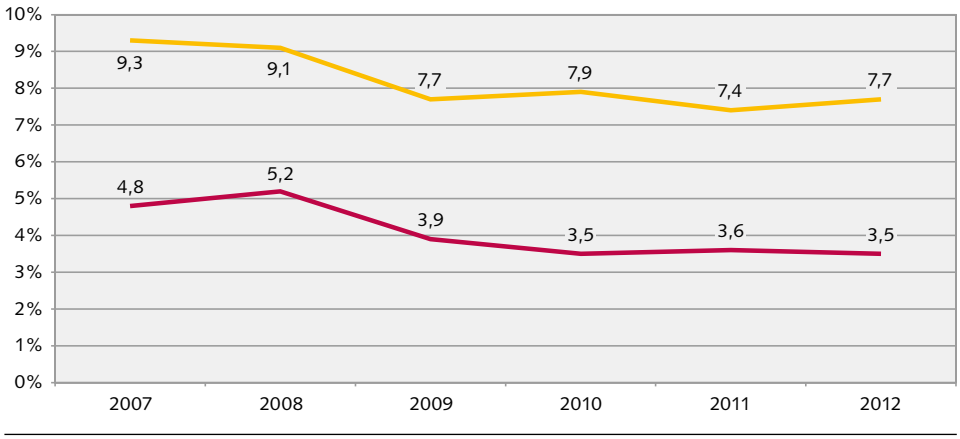

Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) sans prise en compte du loyer fictif

© OFS, Neuchâtel 2015

T 6.1.2 Seuils moyens de pauvreté pour différents types de ménage, 2012, en francs par mois

Type de ménage	Forfait pour l'entretien	Frais de logement moyens pris en compte	Autres frais	Seuil moyen de pauvreté[1] (arrondi)
Personne seule	977	1132	100	2200
Parent seul avec 2 enfants de moins de 14 ans	1818	(1569)	100	(3500)
2 adultes sans enfant	1495	1368	200	3050
2 adultes avec 2 enfants de moins de 14 ans	2090	1745	200	4050

1 Valeurs nationales moyennes; pour le calcul des indicateurs de la pauvreté, on a recours à des seuils de pauvreté individuels. Ce montant couvre le forfait pour l'entretien, les frais de logement et d'autres frais, comme les primes d'assurances etc. Il n'inclut pas les primes d'assurance-maladie, déjà déduites du revenu.

(x) Les valeurs entre parenthèses se basent sur un petit nombre de cas et doivent être interprétées avec précaution.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) version 14.04.2014, sans prise en compte du loyer fictif

© OFS, Neuchâtel 2015

enfants (cf. tableau 6.3.1). Ce montant doit couvrir les dépenses courantes (alimentation, habillement, soins corporels, déplacements, loisirs, etc.), les frais de logement et les assurances, mais pas les frais de l'assurance-maladie obligatoire, déjà déduits lors du calcul du revenu disponible conformément aux normes internationales[178].

6.3.2 Analyse par groupes de population

Comme dans d'autres domaines de l'existence, tels que la santé (cf. chapitre 3.2) ou le marché du travail (cf. chapitre 2.2), le manque de formation est un facteur défavorable, et les personnes faiblement qualifiées connaissent plus souvent la pauvreté. Le taux de pauvreté des personnes sans formation postobligatoire est près de deux fois plus élevé que celui des personnes ayant achevé une formation de degré secondaire II (13,9% contre 7,3%) (cf. graphique 6.3.2). Les titulaires d'un diplôme du degré tertiaire (haute école universitaire ou haute école spécialisée) affichent le taux de pauvreté le plus faible (4,5%).

Le taux de pauvreté des femmes (8,6%) est supérieur à celui des hommes (6,8%) (cf. graphique 6.3.2). Le taux de pauvreté est également plus élevé que la moyenne chez les personnes de 65 ans et plus (cf. graphique 6.3.2). A noter toutefois que le taux de pauvreté est calculé en fonction des revenus uniquement et qu'il ne prend pas en compte les éventuels éléments de la fortune. Or, les personnes de 65 ans et plus, précisément, puisent plus souvent dans leur fortune pour financer leurs dépenses courantes (16,6% contre 4,1% des personnes en âge de travailler). Environ trois quarts des seniors pauvres disposent de plus de 10'000 francs de liquidités, et un tiers de plus de 100'000 francs. Chez les personnes de 18 à 64 ans, les parts correspondantes

[178] La CSIAS inclut en revanche les primes d'assurance-maladie dans le calcul du seuil de pauvreté (cf. CSIAS 2014b).

Taux de pauvreté selon différentes caractéristiques, 2012 **G 6.3.2**

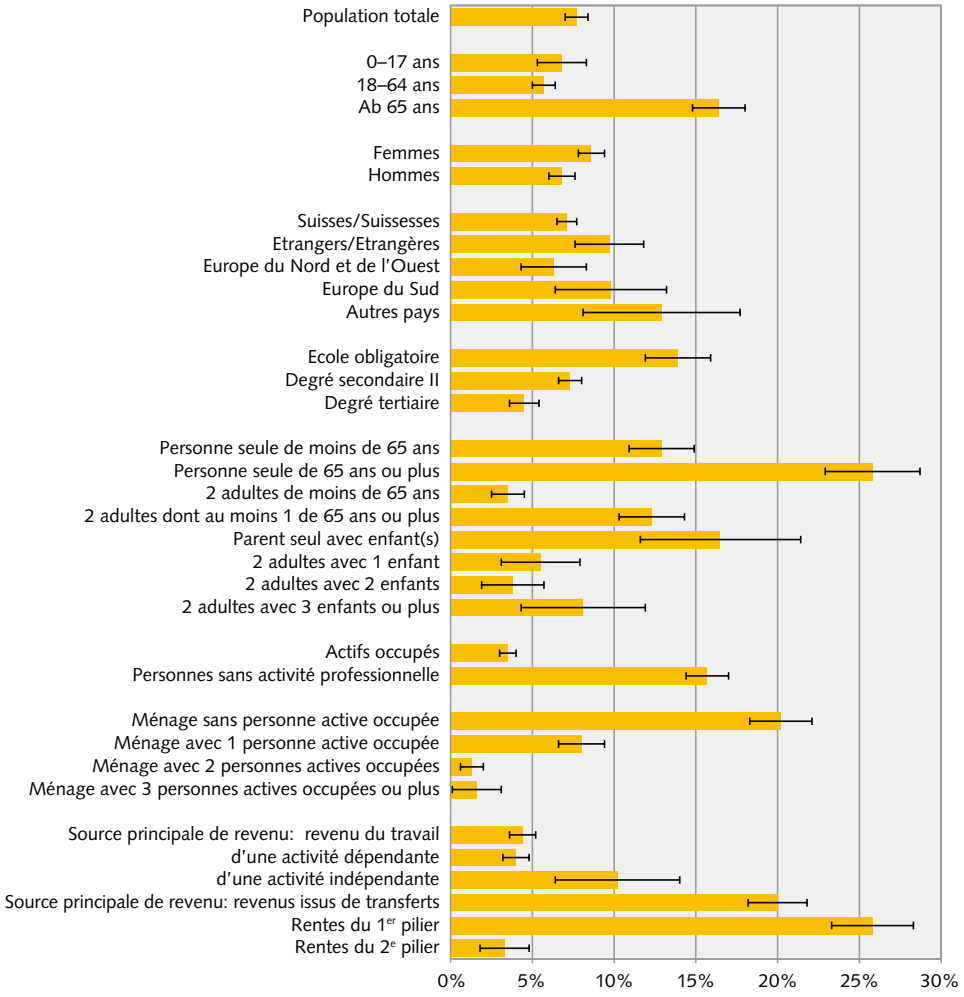

Ces résultats se basent sur une distribution de personnes; les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Les variables portant sur la formation et le marché du travail ne sont relevées que pour les personnes de 18 ans ou plus. Sont considérées comme des enfants les personnes âgées de moins de 18 ans ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent). Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de ±10% au maximum sont représentés.
L'intervalle de confiance permet de déterminer si les différences entre deux valeurs sont significatives. Exemple: le taux de pauvreté des hommes se chiffre à 6,8% (± 0,8), celui des femmes à 8,6% (± 0,8). Les intervalles de confiance de ces deux groupes sont respectivement compris entre 6,0% et 7,6%, et 7,8% et 9,4%. Ils ne se recoupent donc pas. La différence observée est par conséquent statistiquement significative.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) version 14.04.2014, sans prise en compte du loyer fictif

© OFS, Neuchâtel 2015

sont sensiblement plus faibles (env. 40% et 10%)[179]. Il convient donc d'interpréter avec prudence le taux de pauvreté des personnes ayant atteint l'âge de la retraite[180].

Si l'on considère le type de ménage, on constate que les familles monoparentales sont plus souvent touchées par la pauvreté (16,5%) (cf. graphique 6.3.2). Ce chiffre se reflète dans le taux de pauvreté plus élevé des femmes, car ce sont elles qui sont le plus souvent à la tête d'un foyer monoparental. Chez les personnes vivant seules, la part de celles qui sont pauvres est également plus élevée que dans l'ensemble de la population: le taux de pauvreté y est supérieur à la moyenne tant chez les personnes seules de moins de 65 ans (12,9%) que chez celles 65 ans et plus (25,8%). Dans les ménages qui comptent 2 adultes[181] (p.ex. couples mariés ou non mariés), le taux de pauvreté est inférieur à la moyenne. Il en va de même des ménages avec 2 adultes et 1 ou 2 enfants, qui affichent des taux de pauvreté de respectivement 5,5% (1 enfant) et 3,8% (2 enfants). Dans les ménages de 2 adultes et 3 enfants ou plus, le taux de pauvreté tend à être légèrement supérieur à la moyenne (8,1%).

Les personnes actives occupées sont nettement moins touchées par la pauvreté (3,5%) que les personnes sans activité professionnelle (15,7%)[182]. Sans surprise, les

[179] Ces exploitations ont été établies sur la base de SILC 2011, qui contenait exceptionnellement cette année-là des données détaillées sur la fortune (cf. Rapport «Vermögenslage der privaten Haushalte – Vermögensdefinitionen, Datenlage und Datenqualität» (OFS 2014f), en allemand seulement). Par liquidités, on entend les avoirs sur les comptes en banque, les comptes postaux ainsi que la valeur des actions, obligations, fonds de placement, etc. (valeurs brutes).

[180] Voir aussi les analyses sur le bien-être subjectif dans le chapitre 4 ainsi que l'analyse détaillée «La pauvreté des personnes âgées» (OFS 2014g).

[181] Tous deux âgés de moins de 65 ans (cf. graphique 6.3.2).

[182] Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité salariée ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent).

personnes vivant dans un ménage où aucun adulte ne travaille présentent le taux de pauvreté le plus élevé (20,2%). Ce taux tombe à 8,0% dans les ménages qui comptent un actif occupé, et même à 1,3% dans ceux qui en comptent deux.

Seuls 4,4% des ménages qui vivent principalement d'un revenu issu d'une activité professionnelle sont frappés par la pauvreté. Les ménages qui vivent essentiellement de prestations de transfert (rentes, prestations sociales, etc.) affichent par contre un taux de pauvreté bien supérieur à la moyenne (20,0%). On observera que le 2e pilier (LPP) exerce un effet protecteur contre la pauvreté: les personnes qui tirent leur principal revenu du 2e pilier sont nettement moins souvent touchées par la pauvreté (3,3%) que celles qui n'ont que le 1er pilier (AVS) (25,8%).

6.3.3 La pauvreté des personnes actives occupées

Même si l'exercice d'une activité rémunérée et l'intégration sur le marché du travail représentent une protection efficace contre la pauvreté, 3,5% des actifs occupés, soit près de 130'000 personnes, étaient pauvres en 2012. Un examen plus détaillé fait apparaître des différences considérables (cf. graphique 6.3.3): la pauvreté tend à toucher moins souvent les personnes qui ont travaillé toute l'année que celles qui n'ont été actives occupées qu'une partie de l'année (3,3% contre 5,5%). En outre, celles qui sont occupées à temps partiel sont près de deux fois plus souvent pauvres que les personnes qui travaillent majoritairement à plein temps (4,8% contre 2,6%).

Taux de pauvreté des actifs occupés selon différentes caractéristiques, 2012 G 6.3.3

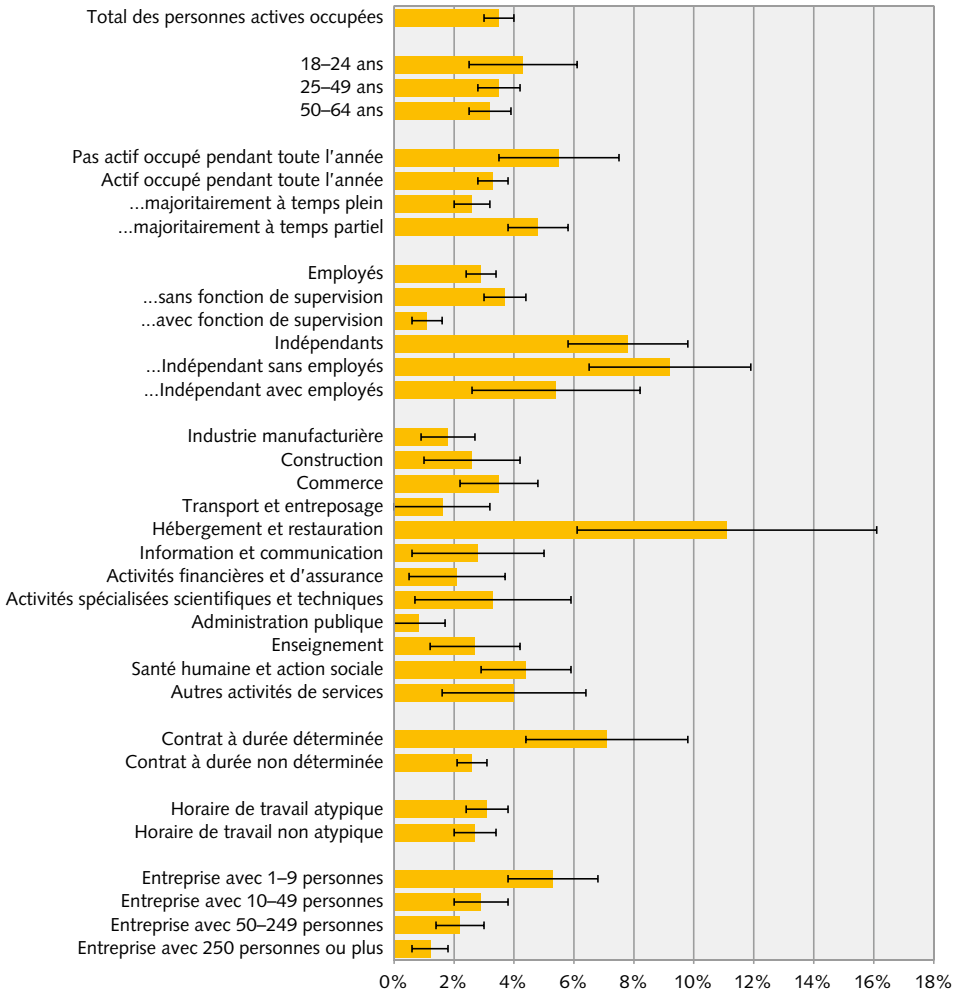

Ces résultats se basent sur une distribution de personnes; les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Les personnes actives occupées correspondent aux personnes âgées de 18 ans et plus qui, l'année précédant l'enquête, ont eu une activité dépendante ou indépendante durant plus de la moitié des mois (statut d'activité le plus fréquent). Par horaire de travail atypique, on entend le travail de nuit, le week-end et les horaires irréguliers et imposés. Seuls les groupes de population avec au moins 200 observations dans l'échantillon et un intervalle de confiance de ±10% au maximum sont représentés.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) version 14.04.2014, sans prise en compte du loyer fictif

© OFS, Neuchâtel 2015

Le taux de pauvreté est nettement plus élevé chez les indépendants (7,8%) que chez les personnes salariées (2,9%). Il faut toutefois interpréter ces résultats avec prudence en raison des difficultés méthodologiques liées au relevé du revenu des indépendants[183]. Parmi les indépendants, ceux qui n'ont pas d'employés tendent à être plus souvent touchés par la pauvreté que ceux avec employés (9,2% contre 5,4%).

Dans une analyse par branches économiques[184], on constate que les personnes travaillant dans l'hôtellerie et la restauration affichent un taux de pauvreté légèrement supérieur à la moyenne (11,1%). Les salaires inférieurs à la moyenne pratiqués dans la branche ne sont probablement pas étrangers à cette situation (cf. chapitre 2.2). Enfin, les salariés ayant un contrat de travail de durée limitée (7,1%) et ceux travaillant dans de petites entreprises (5,3%) sont plus souvent touchés par la pauvreté que les autres salariés.

6.3.4 Comparaison des statistiques de l'aide sociale et de la pauvreté

Mis en regard, les taux globaux de la statistique de l'aide sociale et de la statistique de la pauvreté donnent l'image suivante: en 2012, 3,1% de la population touchait des prestations d'aide sociale et 7,7% de la population était pauvre. L'écart important entre aide sociale et pauvreté en termes de revenu et le niveau du taux de pauvreté comme indicateur parallèle de la pauvreté cachée ou du non-recours à l'aide sociale nécessitent de clarifier les deux concepts. Car si ceux-ci sont en principe complémentaires et qu'ils reposent sur des relevés de données différents, on observe aussi des recoupements entre les deux populations dans la statistique:

a) Nous avons vu plus haut qu'un seuil de pauvreté utilisable à des fins statistiques est dérivé des normes de la CSIAS, ce qui signifie que le seuil de pauvreté est défini en fonction du niveau de l'aide sociale. En théorie, les personnes touchant des prestations d'aide sociale ne devraient donc pas se trouver en dessous du seuil de pauvreté et être considérées comme pauvres dans la statistique de la pauvreté. Inversement, on peut aussi se pencher sur le cas des personnes considérées comme pauvres selon les critères statistiques et qui ne touchent effectivement aucune prestation d'aide sociale même si elles y ont théoriquement droit. Dans la pratique, on remarque que ces deux statistiques se recoupent. En raison des clarifications détaillées entreprises par les services sociaux pour déterminer les besoins et le droit à l'aide sociale, il peut arriver que le demandeur n'ait pas droit à l'aide sociale même s'il se situe statistiquement en dessous du seuil de pauvreté. Par ailleurs, pour déterminer le seuil de pauvreté, il faut arrêter des hypothèses en vue de la mise en œuvre statistique (standardisée). Des variations, même minimes, du revenu disponible ou du seuil de pauvreté peuvent influer sur le statut (pauvre ou non) d'une personne dans la statistique de la pauvreté, sans que la situation des ménages étudiés se soit sensiblement modifiée.

b) Le non-recours à l'aide sociale joue un rôle important dans les réflexions sur l'efficacité des aides de l'Etat. Les personnes qui figurent dans la statistique de la pauvreté pourraient, pour une partie d'entre elles, compte tenu de leur situation financière, prétendre à des prestations de l'aide sociale, et pourtant elles ne font pas valoir leur droit. Les raisons peuvent être multiples: les possibilités d'aide et/ou les procédures administratives s'y rapportant ne sont pas connues, le besoin d'aide objectif n'est pas perçu comme tel car le revenu du ménage se situe juste en dessous du seuil de l'aide sociale, l'aide financière pouvant être obtenue est trop faible par rapport au temps investi dans la demande ou encore les personnes concernées ne veulent pas dépendre de l'assistance publique (sentiment de honte).

Résumé

Depuis le premier relevé de 2007 (9,3%), la pauvreté a diminué de 1,6 point en Suisse. Le taux de pauvreté des actifs occupés a reculé dans le même temps de 1,3 point. En 2012, environ 590'000 personnes, soit 7,7% de la population résidante permanente, étaient pauvres. La pauvreté en termes de revenu touche plus souvent les familles monoparentales, les personnes seules, les personnes sans formation postobligatoire et les personnes qui vivent dans des ménages ne comptant aucun actif occupé. Les personnes de 65 ans et plus affichent également un taux élevé de pauvreté. Celui-ci doit cependant être interprété avec prudence, car les 65 ans et plus peuvent puiser plus souvent dans leur fortune que les autres catégories d'âges. Les taux de pauvreté les plus bas se mesurent auprès des personnes vivant dans des ménages avec plusieurs actifs occupés. Indépendamment de ces résultats, il faut relever que l'exercice d'une

[183] Pour de plus amples informations, cf. OFS (2012d).

[184] Le taux de pauvreté n'est pas présenté pour certaines branches économiques en raison d'un trop petit nombre de cas.

activité rémunérée constitue en soi une protection efficace contre la pauvreté: le taux de pauvreté de la population active occupée est nettement plus bas que celui des personnes de 18 ans et plus sans activité lucrative. Quelque 130'000 personnes vivaient néanmoins dans la pauvreté alors qu'elles avaient un travail rémunéré.

6.4 Groupes de population exposés au risque d'exclusion sociale: résumé

Le système suisse de protection sociale comprend de nombreux instruments pour combattre l'exclusion sociale. Aux assurances sociales, qui interviennent selon le principe de causalité, s'ajoutent des prestations sous condition de ressources structurées selon le principe de la finalité, et qui diffèrent par leur nombre et par leur nature selon les cantons. Par le nombre de bénéficiaires et par le volume des dépenses, les prestations complémentaires fédérales et l'aide sociale économique sont de loin les dispositifs les plus importants du groupe des prestations sous condition de ressources. Ce constat est pertinent en particulier pour l'aide sociale économique qui, malgré un nombre considérable de prestations sociales liées à des besoins spécifiques, ne peut guère se décharger sur d'autres dispositifs de protection. La vieillesse et l'invalidité sont les seuls risques couverts de manière substantielle par les PC, elles-mêmes en partie complétées par des prestations cantonales subsidiaires. Les groupes de personnes concernées par ces risques ne dépendent pratiquement pas de l'aide sociale. En revanche, les personnes exposées aux «nouveaux» risques sociaux, par exemple les familles monoparentales, ont besoin de l'aide sociale économique, seul dispositif qui leur offre une aide monétaire adéquate pendant une durée suffisante. Etant donné l'importance de l'aide sociale économique et les prestations complémentaires fédérales, les dépenses engagées pour ces deux groupes de prestations sont les plus élevées. Mais la hausse, considérée sur plusieurs années, est plus marquée pour l'aide sociale, de sorte que la part des communes au total des dépenses publiques pour les prestations sous condition de ressources tend à augmenter.

Si l'on considère les personnes et les ménages au bénéfice de l'aide sociale économique, donc exposées à une plus forte probabilité d'exclusion sociale, il s'avère que deux facteurs sont déterminants: les ressources en temps et le niveau de formation. Les problèmes de manque de temps disponible concernent surtout les groupes de population qui doivent assumer l'éducation et la garde de leurs enfants. Pour les familles menacées d'exclusion sociale, la difficulté majeure n'est donc pas nécessairement le manque d'activité lucrative, mais plutôt la difficulté de mener de front activité professionnelle et garde des enfants. Il n'a pas été possible, dans le cadre du présent rapport, d'analyser systématiquement dans quelle mesure le prix et le manque de places disponibles des lieux de garde extrafamiliale renforcent cette problématique. Etant donné que, lorsque les parents se séparent, les capacités disponibles pour la garde des enfants sont divisées par deux, le besoin de capacités supplémentaires pour la garde doit en principe augmenter dans un ménage monoparental. Si le parent seul ne dispose pas de ces capacités, il est contraint d'être moins actif sur le marché de l'emploi. Ces difficultés à concilier profession et famille durent en principe assez longtemps: en conséquence, la part des personnes durablement dépendantes de l'aide sociale (plus d'un an) est particulièrement élevée dans les classes d'âge des enfants et des parents. Le caractère permanent du soutien ne diminue que dans les classes d'âge où l'aide sociale n'assume plus que le rôle d'un pont avant l'ouverture du droit à une rente.

En ce qui concerne le niveau de formation, le constat est le suivant: le risque d'exclusion sociale ou celui de devenir tributaire de prestations sociales est inversement proportionnel au niveau de formation. On observe aussi de manière générale que l'occasion ratée de passer un diplôme dans sa jeunesse est assez difficile à rattraper. La flexibilité exigée des jeunes adultes durant le passage de l'école à la vie professionnelle engendre apparemment une grande insécurité qui semble favoriser le décrochage ou l'interruption des études. Mais la formation n'est pas seule à exiger des jeunes adultes une grande faculté d'adaptation. Le marché du travail impose les mêmes exigences. Ceux qui n'arrivent pas à faire preuve de cette flexibilité ne tardent pas à avoir besoin de l'aide sociale parce que d'autres ressources font défaut. Comparés aux autres classes d'âge, les jeunes adultes parviennent plus rapidement à quitter l'aide sociale. En d'autres termes, ils en sont en moyenne moins longtemps dépendants. Mais les jeunes adultes sont aussi ceux qui, après une interruption durant laquelle ils gagnent leur vie, retournent le plus facilement à l'aide sociale. Ainsi se met en place un «effet tourniquet».

Une phase de croissance économique est à même de stabiliser le taux d'aide sociale, rarement de l'inverser: depuis le début des années 90, le niveau de recours à l'aide sociale tend à augmenter. Ce n'est qu'après une période relativement longue de forte croissance

économique que le taux d'aide sociale diminue. Ce fut notamment le cas en 2003 et durant les années 2008/2009. Mais seules les personnes capables d'organiser leur quotidien avec suffisamment de flexibilité ont pu profiter de cette évolution réjouissante, par exemple les jeunes adultes. Pour d'autres groupes à risque, par exemple les parents élevant seuls leurs enfants ou les personnes insuffisamment formées, la dépendance de l'aide sociale n'a pas diminué pendant cette période. Cela signifie que les mutations structurelles qui se sont produites dans l'économie et les conséquences qui en ont découlé sur le marché de l'emploi ont eu des effets positifs sur certains groupes, moins sur d'autres. Car même si le nombre de postes à temps partiel et de rapports de travail flexibilisés augmente, les revenus qui en résultent ne suffisent manifestement pas, pour certains groupes de population, à couvrir entièrement leurs besoins sans recourir aux aides publiques.

Les groupes à risque, en matière de pauvreté en termes de revenu, sont les mêmes que ceux que l'on retrouve dans le cas de l'aide sociale: familles monoparentales, adultes vivant seuls, personnes sans formation postobligatoire et personnes vivant dans des ménages dont aucun membre n'est actif occupé. L'exercice d'une activité rémunérée étant susceptible de protéger de la pauvreté, les actifs occupés présentent un taux de pauvreté nettement plus bas que les personnes sans emploi de 18 ans et plus. Comme le taux d'aide sociale, le taux de pauvreté n'a réagi qu'avec un certain retard aux évolutions positives du marché du travail et à la bonne conjoncture des années antérieures à 2009. La récession de 2009 et la brève hausse du chômage qu'elle a occasionnée ne semblent en revanche pas avoir eu d'effet durable sur l'évolution de la pauvreté en termes de revenu en Suisse.

Depuis le premier rapport social de 2011, la structure des groupes de population exposés au risque d'exclusion sociale n'a guère varié. C'est également vrai pour ce qui est des nouveaux aspects – bien-être subjectif et pauvreté en termes de revenu – traités dans ce rapport. Dans les différents domaines de la vie considérés, les groupes de personnes qui peuvent se retrouver dans des situations de précarité partagent des caractéristiques communes. La proportion de personnes exposées au risque d'exclusion sociale n'a guère varié non plus au cours des dernières années; du moins si l'on considère le taux d'aide sociale comme unité de mesure. Autrement dit, une croissance économique faible, voire négative, comme cela été le cas à la suite de la crise financière et économique des années 2008/2009, de même que des phases d'expansion ne se répercutent que lentement sur la proportion de bénéficiaires de l'aide sociale dans la population. Le nombre de personnes dépendantes de l'aide sociale comme le risque d'exclusion sociale augmentent à long terme, lentement mais continuellement.

7 Liste des abréviations

ACC	Aide aux chômeurs
AELE	Association européenne de libre-échange
AFF	Administration fédérale des finances
AI	Assurance-invalidité
Aidelog	Aides au logement
ALCP	Accord sur la libre circulation des personnes entre l'UE et la Suisse
AideFam	Aides à la famille
APAS	Aides aux personnes âgées/aux soins
ASE	Aide sociale économique
AVPA	Avances sur pensions alimentaires
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BIT	Bureau international du travail
BNS	Banque nationale suisse
CC	Code civil
CDIP	Conférence des directeurs de l'instruction publique
CF	Conseil fédéral
CGPS	Comptes globaux de la protection sociale
CN	Comptes nationaux
CP	Code pénal
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
Cst.	Constitution fédérale
DFI	Département fédéral de l'intérieur
EBM	Enquête sur le budget des ménages
ESPA	Enquête suisse sur la population active
ESS	Enquête suisse sur la santé
ESS	Enquête suisse sur la structure des salaires
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
IBS	Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources
IPC	Indice suisse des prix à la consommation
ISS	Indice suisse des salaires
JUSUS	Statistique des jugements pénaux des mineurs
LAS	Loi fédérale sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière

LPGA	Loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances
LStup	Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances
MRF	Micro-recensement formation de base et formation continue
NOGA	Nomenclature Générale des Activités économiques
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
OFS	Office fédéral de la statistique
OPFCC	Ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges
PC	Prestations complémentaires à l'AVS/AI
PETRA	Statistique de la population résidante de nationalité étrangère
PIB	Produit intérieur brut
RPT	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
SAS	Statistique suisse de l'aide sociale
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SESAM	Protection sociale et marché du travail
SESPROS	Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale
SILC	Revenus et conditions de vie en Suisse
SNC	Swiss National Cohort
SOMED	Statistique des institutions médico-sociales
SPC	Statistique policière de la criminalité
STATEM	Statistique de l'emploi
StatFin	Statistique financière des prestations sociales sous condition de ressources
STATPOP	Statistique de la population et des ménages
SUS	Statistique des condamnations pénales
UE	Union européenne

8 Glossaire

Branche

Une branche (ou branche d'activité) est un ensemble homogène d'unités de production qui produisent des biens ou des services appartenant à la même catégorie d'activité dans une nomenclature (p. ex. la NOGA).

Bulle internet

On appelle bulle internet la bulle spéculative qui a éclaté en mars 2000 et qui impliquait en particulier les entreprises de la «nouvelle économie», dont les activités sont essentiellement fondées sur les technologies internet, mais dont la plupart n'ont pas réalisé de profits.

Chômeurs au sens du BIT

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans qui
– n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence,
– qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
– qui étaient disponibles pour travailler.

Cette définition est conforme aux recommandations du Bureau international du travail (BIT) et de l'OCDE ainsi qu'à la définition d'EUROSTAT.

Coefficient de variation

Le coefficient de variation fournit une mesure de la précision d'une estimation. Il se définit comme le rapport entre l'écart-type du paramètre qu'on veut estimer et la valeur de ce dernier. On peut le considérer comme un écart-type relatif, soit le rapport entre l'écart-type estimé du paramètre considéré et l'estimation de ce paramètre.

Consommation finale

Valeur des biens et services utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels et collectifs. Dans le cas des besoins individuels, on parle généralement de consommation finale des ménages. Les besoins sont dits collectifs lorsque les services fournis profitent à tous les ménages sans qu'on puisse déterminer avec certitude la valeur des services rendus à chacun d'eux. On parle alors de consommation finale des administrations publiques et des assurances sociales.

Consommation intermédiaire

Valeur des biens et services utilisés au cours d'une période donnée pour produire d'autres biens et services. La consommation intermédiaire correspond à l'ensemble des inputs nécessaires au processus de production (électricité, loyers, etc.).

Dépenses de transfert

Dans le présent rapport, on entend par «dépenses de transfert» toutes les dépenses obligatoires, c'est-à-dire les prélèvements de l'Etat ou régis par l'Etat, comme les cotisations sociales (AVS, AI, APG, AC, LAA, LPP), les impôts, les primes de l'assurance-maladie de base ainsi que les pensions alimentaires et autres contributions régulières versées à d'autres ménages.

Emplois (places de travail occupées)

Un emploi est une place de travail occupée. Cette notion n'a pas exactement la même signification que celle de «personne active occupée», une seule personne pouvant occuper plusieurs emplois. On parle dans ce cas d'emplois cumulés (activité principale et activité(s) secondaire(s)). (Cf. la notion apparentée de «personnes actives occupées»).

Emplois en équivalents plein temps

Les emplois en équivalents plein temps résultent de la conversion du volume de travail (mesuré en termes d'occupation ou d'heures de travail) en emplois à plein temps. Le nombre d'emplois en équivalents plein temps se définit comme le nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans les emplois à plein temps.

Famille

Selon les définitions de l'OFS: Groupe de personnes vivant en principe ensemble et ayant un lien de parenté par filiation naturelle ou adoptive ou par mariage. Une famille comprend au moins deux personnes de deux générations différentes.

Heures normales de travail

Les heures normales de travail représentent les heures fixées dans le contrat des salariés et, dans le cas des indépendants, les heures habituellement consacrées à l'activité professionnelle. Les heures supplémentaires et les heures d'absences ne sont pas prises en considération dans les heures normales de travail.

Indicateur conjoncturel de fécondité

L'indicateur conjoncturel de fécondité mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Indicateur conjoncturel de primo-nuptialité (ICNP)

Proportion d'hommes célibataires ou de femmes célibataires qui se marieront avant leur 50^{e} anniversaire, parmi un ensemble d'hommes ou de femmes qui seraient soumis, à chaque âge, aux conditions de primo-nuptialité de l'année considérée.

Inflation

Augmentation générale et continue des prix, qui se traduit par une érosion continue du pouvoir d'achat de la monnaie. Il existe plusieurs façons de mesurer l'inflation. Généralement, elle se mesure par l'augmentation (exprimée en pourcentage) de la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Intervalle de confiance, significativité statistique

Les estimations établies sur la base d'un échantillon sont entachées d'incertitude, puisque une partie seulement de la population (échantillon) a été utilisée pour estimer un caractère de la population totale. Cette marge d'erreur peut être chiffrée en calculant un intervalle de confiance, qui sera d'autant plus petit que les résultats sont précis. L'intervalle de confiance signifie que la valeur réelle se situe avec une très grande probabilité (de 95%) dans ledit intervalle. Autrement dit, si l'enquête par échantillonnage était répétée plusieurs fois, de manière indépendante et dans les mêmes conditions, 95% en moyenne des intervalles calculés contiendraient la valeur effective du caractère étudié. Exemple: l'échantillon présente un taux de pauvreté de 7,7% (± 0,7). Cela signifie que la probabilité que le taux de pauvreté réel de la population se situe dans l'intervalle compris entre 7,0% et 8,4% est de 95%.

Ménage

«Groupe de personnes vivant habituellement ensemble, c'est-à-dire, partageant le même logement. On distingue les ménages privés et les ménages collectifs (homes, hôpitaux, prisons, internats, etc.). Un ménage familial est un ménage comprenant au moins un noyau familial composé soit d'un couple (marié ou non), soit d'une personne avec au moins un enfant ou un de ses parents.

Personnes actives

Ensemble des personnes actives occupées et des chômeurs. Les personnes actives constituent ensemble l'offre de travail.

Personnes actives occupées

Sont considérées comme actives occupées les personnes d'au moins 15 ans révolus qui, au cours d'une semaine de référence,
- ont travaillé au moins une heure contre rémunération
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail (pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant
- ou qui ont travaillé sans rémunération dans l'entreprise familiale.

Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé): les salariés, les indépendants, les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales, les apprentis, les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant l'école de recrues ou le service d'avancement, conservent leur place et leur contrat de travail, les écoliers et les étudiants qui exercent une activité parallèlement à leurs études et les retraités qui continuent de travailler. Les personnes qui accomplissent uniquement des travaux ménagers dans leur propre ménage, des activités d'entraide non rémunérées ou d'autres activités bénévoles ne sont pas considérées comme actives occupées

Personnes en sous-emploi

Sont considérées comme des personnes en sous-emploi les personnes actives occupées

– dont la durée normale de travail est inférieure à 90% de la durée normale de travail dans les entreprises (cf. définition «Heures normales de travail»)
– qui souhaitent travailler davantage et
– qui sont disponibles pour prendre dans les trois mois un travail avec un taux d'occupation plus élevé.

Personnes non actives

Sont considérées comme non actives les personnes qui ne font partie ni des personnes actives occupées, ni des chômeurs au sens du BIT.

Prestations de transfert/revenus de transfert

Dans le présent rapport, on entend par «prestations/revenus de transfert» les rentes et les prestations sociales versées par l'Etat ou régies par l'Etat (par exemple les rentes des AVS/AI et des caisses de pension, les indemnités journalières des APG, les rentes des AC, SUVA/CNA et de la caisse maladie, les subsides cantonaux à l'assurance-maladie de base, les loyers subventionnés, les bourses, les allocations familiales et l'aide sociale), ainsi que les pensions alimentaires touchées et autres versements réguliers provenant d'autres ménages.

Production

Activité économique socialement organisée ayant pour objet la création de biens et de services. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain (par ex. l'accroissement du cheptel sauvage) ne font pas partie de la production.

Productivité

Au sein d'une entreprise, l'activité de production implique l'utilisation combinée de facteurs tels que les machines, les bâtiments, l'énergie ou la main-d'œuvre. Ces facteurs peuvent être regroupés en plusieurs catégories. Pour les analyses de croissance, on considère le facteur travail et le facteur capital. Le rapport entre la valeur ajoutée brute (VAB) et l'un de ces facteurs est appelé productivité du facteur. Ce rapport mesure l'efficience avec laquelle est utilisé le facteur de production.

Productivité du travail

La productivité du travail correspond à la valeur ajoutée brute par personne active. Elle mesure l'efficience du facteur travail dans le processus de production. Au niveau d'une économie nationale, elle se définit comme le rapport entre le produit intérieur brut (PIB) et le nombre d'heures de travail effectives.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB fournit une mesure de la performance d'une économie nationale au cours d'une année donnée. Il mesure la valeur ajoutée, c'est-à-dire la valeur des biens et services produits dans le pays, sans les biens et services utilisés pour produire d'autres biens et services. Le PIB se calcule à prix courants et à prix constants. A prix constants, il mesure l'évolution économique réelle, indépendamment de l'évolution des prix. (Cf. aussi la notion apparentée de «revenu du travail»).

Quantile, rapports de quantiles

Les déciles et les quintiles (appelés généralement quantiles) servent à décrire des répartitions. Dans ce contexte, la population observée est classée selon la caractéristique présentant un intérêt (par ex. le revenu) et est répartie en dix ou cinq parties de même grandeur. Ensuite, les parts de revenus (sommes, valeurs moyennes et valeurs limites) peuvent être calculés dont dispose un 10^{e} ou un 5^{e} de la population. En cas de répartition uniforme, ces parts représenteraient de façon constante un 10^{e} ou un 5^{e}. Dans la réalité, cela n'est pas le cas, c.-à-d. que les revenus, comme la fortune, sont répartis inégalement. Une partie de cette répartition inégale est constituée par des rapports de quantiles. En l'occurrence, les sommes, les valeurs moyennes et les valeurs limites relatives au quantile sont prises en compte: 20% des personnes les plus riches de la population se partagent x fois autant que 20% des personnes les plus pauvres. Ce coefficient est appelé S80/S20.

Rapport de dépendance des jeunes

Rapport entre l'effectif de la population aux jeunes âges généralement inactifs (moins de 20 ans) et l'effectif de la population en âge de travailler (20–64 ans). Le résultat s'exprime en nombre de personnes âgées de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans

Rapport de dépendance des personnes âgées

Rapport entre l'effectif de la population aux âges avancés généralement inactifs (65 ans ou plus) et l'effectif de la population en âge de travailler (20–64 ans). Le résultat s'exprime en nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes âgées de 20 à 64 ans.

Revenu brut des ménages

Le revenu brut d'un ménage comprend les revenus de tous les membres du ménage, à savoir: les salaires bruts (avant déductions sociales), les revenus d'activités indépendantes, les rentes, les intérêts, les transferts reçus d'autres ménages, les revenus en nature de la propre entreprise, les prestations en nature de l'employeur, les produits du jardin, etc.

Revenu disponible

Le revenu disponible se calcule en déduisant du revenu brut les **dépenses obligatoires**. Ces dernières comprennent les cotisations sociales (cotisations AVS/AI, prévoyance professionnelle, etc.), les impôts, les primes d'assurance maladie (assurance de base) et les transferts réguliers à d'autres ménages (p. ex. pensions limentaires).

Revenu équivalent

Le revenu équivalent se calcule à partir du revenu des ménages. Pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, le revenu de chaque ménage est divisé par une valeur d'équivalence qui a pour effet de convertir ce ménage en un ménage d'une personne. La «valeur d'équivalence» s'obtient en attribuant à chaque membre du ménage un facteur de pondération: p. ex. 1,0 à la première personne adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 aux enfants de moins de 14 ans (conformément à la nouvelle échelle d'équivalence, dite «échelle modifiée», de l'OCDE). La somme de ces pondérations donne la «valeur d'équivalence» du ménage. Le revenu équivalent des ménages, obtenu par pondération, constitue une mesure usuelle du bien-être. Pour les analyses se référant aux personnes, on part de l'hypothèse que tous les membres d'un même ménage jouissent du même niveau de prospérité. Un couple avec deux enfants forme donc un ménage de quatre personnes au niveau de prospérité identique.

Revenu primaire

Dans l'enquête sur le budget des ménages, le revenu primaire se définit comme la somme des revenus du travail de tous les membres d'un ménage (y c. les cotisations sociales des salariés, mais sans celles des employeurs) et de leurs revenus de la fortune et de la location. Autrement dit, pour calculer le revenu primaire, on part du revenu brut du ménage, auquel on soustrait les prestations de transfert (rentes, prestations sociales et autres versements monétaires provenant d'autres ménages).

Salaire

Le salaire correspond à la rémunération du travail (en espèce ou en nature) effectué par une personne pour le compte d'une autre personne en vertu d'un contrat écrit ou oral. Cette autre personne peut être une personne physique ou une personne morale (entreprise, institution à but non lucratif ou administration publique). La notion de salaire ne couvre ainsi pas les revenus de l'activité indépendante qui est réalisée pour son propre compte. Il est d'usage de faire la distinction entre salaire brut (avant déduction des cotisations sociales à charge du salarié) et salaire net (après déduction). (Voir aussi la notion apparentée: «revenu du travail)

Taux d'actifs occupés

Le taux d'actifs occupés standardisé mesure la participation de la population à la vie active. Il correspond à la part des personnes actives occupées dans la population de 15 ans et plus.

Taux d'actifs occupés net

Le taux d'actifs occupé net mesure la participation de la population à la vie active. Il correspond à la part des personnes actives occupées dans la population âgée de 15 à 64 ans.

Taux brut de naturalisation

Rapport du nombre d'acquisitions de la nationalité suisse enregistrées durant une année civile à l'effectif des titulaires d'une autorisation de séjour ou d'établissement au début de l'année. Le résultat s'exprime généralement en pour mille.

Valeur ajoutée

Augmentation de la valeur des biens au cours du processus de production. Dans la comptabilité nationale, la valeur ajoutée se calcule par solde (valeur de la production moins la consommation intermédiaire).

9 Bibliographie

Amman, Y. (2009): Importance et utilisation des stabilisateurs automatiques en Suisse, Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), DP Papier de Discussion nº 17 7/2009. Bern: SECO.

Assemblée fédérale suisse (2012): Arrêté fédéral sur le programme de la législature 2011 à 2015 du 15 juin 2012. Berne: ChF.

Avenir Suisse, Müller-Jentsch, D. (éd.) (2008): La nouvelle immigration – La Suisse entre l'accueil des cerveaux et la peur de l'étranger. Zurich: NZZ Libro.

Bantout, O., Lokajickova, T., (2013): Social protection budgets in the crisis in the EU, European Commision Working Paper 1/2013. Luxembourg.

Bögenhold, D., Leicht R. (2000): «Neue Selbständigkeit» und Entrepreneurship: Moderne Vokabeln und damit verbundene Hoffnungen und Irrtümer. *WSI Mitteilungen 12/2000*, p. 779-787.

Carigiet, E., Mäder U., Bonvin, J.-M. (2003): Wörterbuch der Sozialpolitik. Zürich: Rotpunktverlag.

Conseil fédéral (2014): Répartition de la richesse en Suisse. Rapport du conseil fédéral en réponse au postulat du 7 décembre 2010 déposé par Jacqueline Fehr (10.4046). Berne: Conseil fédéral.

Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) (2014a): Concepts et normes de calcul de l'aide sociale. 5e édition avril 2005, Compléments 12/05, 12/07, 12/08, 12/10, 12/12, 12/14. Berne: CSIAS.

Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) (2014b): Pauvreté et seuil de pauvreté. Berne: CSIAS.

Département fédéral de l'intérieur (DFI) (2013): Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté, concept. Berne: DFI.

Drilling, M. (2003): Die Basler Sozialhilfestudie zur Armut von jungen Erwachsenen. Teil 1: Junge Erwachsene in der städtischen Sozialhilfe – zum Stand der Forschung in der Schweiz. Bâle: Verlag der Hochschule für Pädagogik und Soziale Arbeit.

Glatzer, W., Zapf, W. (1984): Lebensqualität in der Bundesrepublik: objektive Lebensbedingungen und subjektives Wohlbefinden . Frankfurt am Main: Camp-Verl.

Gloor, D., Meier, H., Nef, R. (2001): Junge Frauen ohne postobligatorische Ausbildung. Empirische untersuchung bei 21- bis 25-jährigen Frauen und Männern ohne und mit Ausbildung. Berne: Edition Soziothek.

Killias, M., Aebi, M.F, Kuhn, A. (2012): L'évolution de la sur- ou sous criminalité des minorités ethniques. Précis de criminologie 3e édition Berne: Stämpfli.

Lesnard, L. (2009): *La famille désarticulée. Les nouvelles contraintes de l'emploi du temps*, Paris: Presses Universitaires de France, «Le lien social».

Marti, M., Osterwald, S. (2004): L'emploi précaire en Suisse. Dans: *La vie économique*, 2/2004, pp. 43-46, Berne: SECO.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2013): OECD Guidelines on Measuring Subjective Well-being. Paris: OCDE.

Office fédéral de la statistique (OFS) (1999): Comprendre la pauvreté, pour mieux la combattre – Rapports sur la pauvreté sous l'angle de la statistique. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2002a). Revenu et bien-être, niveau de vie et désavantages sociaux en Suisse. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2002b): Les Comptes globaux de la protection sociale: Méthodes et concepts. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2003): Parcours vers les formations postobligatoires. Les deux premières années après l'école obligatoire. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2005): L'économie suisse des années 90 à nos jours. Faits marquants et analyses conjoncturelle. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2007): Les prestations sociales sous condition de ressources allouées dans les cantons suisses en 2007. Inventaire au 01.01.2007. Rapport final. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2008a): Productivité du travail. Méthodologie et analyse des principaux résultats de 1991 à 2006. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2008b): Evolution de la qualité du facteur de production travail en Suisse, 1991–2006. Actualité OFS. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2008c): Les indicateurs de l'enseignement de l'OCDE 2008 -La durée de formation continue de s'allonger dans les pays de l'OCDE. Communiqué de presse No. 0351-0809-00. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2008d): L'activité professionnelle des personnes de 50 ans et plus. Une étude basée sur les résultats de l'enquête suisse sur la population active et de l'enquête sur la structure des salaires. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2008e): La population étrangère en Suisse - Edition 2008. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2008f): Indicateur de la pauvreté pour la compensation des charges au titre des facteurs socio-démographiques dans le cadre de la RPT- Concepts de base.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2009a): Visages du handicap – Personnes pouvant être considérées comme handicapées selon différentes définitions. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2009b): Junge Erwachsene in der Sozialhilfe. Schlussbericht. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2009c): Comparaison des statistiques de l'aide sociale et de la pauvreté. Concepts et résultats. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2010a): Les conditions de vie en Suisse en 2009, résultats de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2010b): Statistique financière des prestations sociales sous condition de ressources. Résultats 2003-2006. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2011): Rapport social statistique suisse 2011, Rapport du Conseil fédéral du 18.05.2011 en réponse au postulat «Législature. Rapport social» (2002 P 01.3788). Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2012d). Pauvreté en Suisse: concepts, résultats et méthodes. Résultats calculés sur la base de l'enquête SILC 2008 à 2010. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2012a): Le programme pluriannuel de la Statistique fédérale 2011–2015. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2012b). Inégalité des revenus et redistribution par l'Etat. Composition, répartition et redistribution des revenus des ménages privés Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2012c): Violence domestique enregistrée par la police – Vue d'ensemble. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2013a): Considérations sur l'évolution conjoncturelle et structurelle de l'économie suisse. Actualités OFS. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2013b): La formation tout au long de la vie en Suisse. Résultats du Microrecensement formation de base et formation continue 2011. Neuchâtel OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2013c): Etat de santé, renoncement aux soins et pauvreté. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2014a): Indicateurs du marché du travail 2014. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2014b): Statistique policière de la criminalité (SPC) rapport annuel 2013, Section Criminalité et droit pénal. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (OFS) (2014c): Comptes globaux de la protection sociale 2012. Actualités OFS. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2014d): Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources – Etat 1.1.2013. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2014e): La pauvreté en Suisse. Résultats des années 2007 à 2012. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2014f): Vermögenslage der privaten Haushalte. Vermögensdefinitionen, Datenlage und Datenqualität. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2014g): La pauvreté des personnes âgées. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2015a): Comptes globaux de la protection sociale 2012 – Finances, bénéficiaires de rentes et prestations nettes selon le SESPROS. Neuchâtel: 2015.

Office fédéral de la statistique (OFS) (2015): Les revenus des ménages privés augmentent, la distribution des revenus reste stable. Actualités OFS. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (2010): Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté. Rapport du Conseil fédéral en réponse à la motion (06.3001) de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSS-N) du 13 janvier 2006. Berne: OFAS.

Office fédéral des assurances sociales (OFAS) (2014): Rapport annuel 2013. Secteur recherche et évaluation. Berne: OFAS.

Office fédéral du sport (OFSPO), Office fédéral de la santé publique (OFSP), Promotion Santé Suisse, bpa – Bureau de prévention des accidents, Suva, Réseau suisse Santé et Activité physique (2013): Document: Activité physique et santé. Macolin: OFSPO.

Rossini, S. (2001): Postulat 01.3788. Législature. «Rapport social». Berne: Assemblée fédérale suisse.

Salzgeber, R., Fritschi T., Von Gunten, L., Hümbelin, O., Koch, K. (A paraître): Analyse der zeitlichen Verläufe in der Sozialhilfe. Berne: Haute école spécialisée bernoise.

Salzgeber, R. (2012): Conséquences de la 4e révision de l'assurance-chômage pour l'aide sociale, La Vie économique Revue de politique économique, 9-2012, pp. 62-66. Berne: SECO.

Siegrist, J., Marmot M. (éd.) (2008): Soziale Ungleichheit und Gesundheit: Erklärungsansätze und gesundheitspolitische Folgerungen. Berne: Verlag Hans Huber.

Stiglitz, J.E., Sen, A., Fitoussi, J-P. (2009): Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du Progrès social.www.stiglitz-sen-fitoussi.fr [12.12.2014].

The Canberra Group (2011): Canberra Group Handbook on Household Income Statistics. Second Edition. Genève: Nations unies. Disponible sur: Homepage UNECE.

Tableaux annexés

A1.1 Sources et références

Domaines	Source	Références sur le portail statistique
1 Introduction		
2 Contexte économique		
2.1 Contexte macroéconomique		
	CN	**Comptes nationaux** Internet: www.statistique.ch → Thèmes → 04 – Economie nationale → Comptes nationaux → Produit intérieur brut → Données, indicateurs → PIB : approche par la production www.statistique.ch → Thèmes → 04 – Economie nationale → Comptes nationaux → Compte de production www.statistique.ch → Thèmes → 04 – Economie nationale → Productivité → Données, indicateurs → Productivité du travail
	STATPOP	**Statistique de la population et des ménages** Internet: www.statistique.ch → Thèmes → 01 – Population → Etat et structure de la population → Analyses → La population résidante permanente moyenne en Suisse → Aperçu
	ISS	**Indice suisse des salaires** Internet: www.statistique.ch → Thèmes → 03 – Travail, rémunération → Salaires et revenus du travail → Indicateurs → Evolution des salaires www.statistique.ch → Infothèque → Enquêtes, sources → Indice suisse des salaires (ISS) → Fiche signalétique
2.2 Travail et formation		
	ESS	**Enquête suisse sur la structure des salaires** Internet: www.statistique.ch → Thèmes → 03 – Travail, rémunération → Salaires et revenus du travail → Données détaillées → Niveau des salaires → résultats nationaux
	ESPA	**Enquête suisse sur la population active** Internet: www.statistique.ch → Thèmes → 03 – Travail, rémunération → Activité professionnelle et temps de travail → Données détaillées → Personnes actives occupées et autres résultats selon l'ESPA www.statistique.ch → Thèmes → 03 – Travail, rémunération → Chômage et places vacantes → Données détaillées → Chômeurs (au sens du BIT) et personnes en sous-emploi selon l'ESPA
	MRF	**Adult Literacy and Life Skills** Internet: www.statistique.ch → Thèmes → 13 – Protection sociale → Comptes globaux → Données, indicateurs
2.3 Revenu et répartition des revenus		
	EBM	**Enquête sur le budget des ménages** www.statistique.ch → Thèmes → 20 – Situation économique et sociale de la population → Revenus, consommation et fortune des ménages → Données, indicateurs → Revenus et consommation → Revenus et dépenses des ménages en 2012

A1.1 Sources et références (suite)

Domaines	Source	Références sur le portail statistique
3 Contexte social		
3.1 Ménages et formes de vie en commun		
	STATPOP	**Statistique de la population et des ménages**
		Internet:
		www.statistique.ch → Thèmes → 01 – Population → Familles, ménages → Données, indicateurs → Structure des ménages et formes de vie familiale → Taille des ménages
	ESPA	**Enquête suisse sur la population active**
		Internet:
		www.statistique.ch → Thèmes → 01 – Population → Familles, ménages → Données, indicateurs → Activité professionnelle, tâches domestiques et familiales → Participation à la vie active des femmes en âge d'avoir une famille
3.2 Santé		
	ESS	**Enquête suisse sur la santé**
		Internet:
		www.statistique.ch → Thèmes → 14 – Santé → Santé de la population → Facteurs influant sur la santé
	ESPA	**Enquête suisse sur la population active**
		Publication
		http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=4987 [consulté le 14.01.2015]
	SESAM	**Protection sociale et marché du travail**
		Internet
		www.statistique.ch → Thèmes → 20 – Situation économique et sociale de la population → Egalité pour les personnes handicapées → Données, indicateurs → Niveau de vie → Prestations d'invalidité
	SOMED	**Statistique des institutions médico-sociales**
		Internet
		www.statistique.ch → Thèmes → 20 – Situation économique et sociale de la population → Egalité pour les personnes handicapées → Données, indicateurs → Personnes handicapées
3.3 Population étrangère et migrations		
	STATPOP	**Statistique de la population et des ménages**
		Internet
		www.statistique.ch → Thèmes → 01 – Population → Etat et structure de la population → Indicateurs → Nationalité
		www.statistique.ch → Thèmes → 01 – Population → Mouvement de la population → Indicateurs → Aperçu

A1.1 Sources et références (suite)

Domaines	Source	Références sur le portail statistique
3.4 Criminalité		
	SPC	**Statistique policière de la criminalité**
		Internet
		www.statistique.ch → Thèmes → 19 – Criminalité, droit pénal → Criminalité et exécution des peines → Dénonciations → Données, indicateurs → Vue d'ensemble
		www.statistique.ch → Thèmes → 19 – Criminalité, droit pénal → Thèmes transversaux → Violences domestiques
	SUS	**Statistique des condamnations pénales**
		Internet
		www.statistique.ch → Thèmes → 19 – Criminalité, droit pénal → Criminalité et exécution des peines → Condamnations (adultes) → Données, indicateurs → Survol → Jugements: adultes
	JSUS	**Statistique des jugements pénaux des mineurs**
		Internet
		www.statistique.ch → Thèmes → 19 – Criminalité, droit pénal → Criminalité et exécution des peines → Jugements pénaux des mineurs
4 Bien-être subjectif		
	SILC	**Revenus et conditions de vie en Suisse**
		Internet
		www.statistique.ch → Thèmes → 20 – Situation économique et sociale de la population → Niveau de vie, situation sociale et pauvreté → Données, indicateurs → Conditions de vie → Satisfaction dans la vie
		www.statistique.ch → Thèmes → 20 – Situation économique et sociale de la population → Niveau de vie, situation sociale et pauvreté → Données, indicateurs → Conditions de vie → Evaluation de la situation financière
5 La sécurité sociale: système et financement		
5.2 Les finances de la sécurité sociale		
	CGPS	**Comptes globaux de la protection sociale**
		Internet
		www.statistique.ch → Thèmes → 13 – Protection sociale → Comptes globaux → Données détaillées
6 Les groupes de population menacés d'exclusion sociale		
6.1 Aide sociale au sens large		
	IBS	**Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources**
		Internet
		Base de données Inventaire des prestations sociales sous condition de ressources: http://www.sozinventar.bfs.admin.ch/Pages/IbsPublicStartPage.aspx
	FinStat	**Statistique financière des prestations sociales sous condition de ressources**
		Internet
		Base de données Statistique financière des prestations sociales sous condition de ressources: http://www.sozinventar.bfs.admin.ch/Pages/IbsPublicStartFinstatPage.aspx?year=2012
6.2 Aide sociale au sens strict		
	SAS	**Statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale**
		Internet
		www.statistique.ch → Thèmes → 13 – Protection sociale → Prestations sous condition de ressources → Aide sociale → Données détaillées → Tableaux et cubes
6.3 Pauvreté		
	SILC	**Revenus et conditions de vie en Suisse**
		Internet
		www.statistique.ch → Thèmes → 20 – Situation économique et sociale de la population → Niveau de vie, situation sociale et pauvreté → Données, indicateurs → Pauvreté et privations matérielles → Pauvreté

A 2.1 Evolution du produit intérieur brut

Indice (1995 = 100)

Année	nominal	réel
1995	100,0	100,0
1996	100,8	100,6
1997	102,9	102,9
1998	105,8	106,0
1999	107,8	107,7
2000	113,5	111,9
2001	116,4	113,6
2002	116,1	113,7
2003	117,3	113,8
2004	121,1	117,0
2005	125,6	120,6
2006	133,2	125,4
2007	141,8	130,6
2008	147,8	133,6
2009	145,3	130,7
2010	150,0	134,6
2011	153,0	137,0
2012p	154,6	138,5
2013p	157,2	141,2

Nominal: aux prix courants, Réel: aux prix de l'année précédente

Source: OFS – Comptes nationaux (CN)

© OFS, Neuchâtel 2015

A 2.2 Productivité du travail par secteur et branche économique, indice (1995 = 100)

NOGA	Branches	1996		2010		2011		2012p	
		nominale	réelle	nominale	réelle	nominale	réelle	nominale	réelle
01–03	**SECTEUR 1**	**88,7**	**98,8**	**98,1**	**136,4**	**100,8**	**148,4**	**96,7**	**144,2**
01–03	Agriculture, sylviculture et pêche	88,7	98,8	98,1	136,4	100,8	148,4	96,7	144,2
05–43	**SECTEUR 2**	**100,9**	**102,2**	**135,6**	**127,5**	**136,3**	**131,0**	**135,3**	**130,9**
05–09	Industries extractives	102,2	101,9	182,0	159,4	180,2	159,0	176,0	159,9
10–33	Industrie manufacturière	102,6	103,8	153,6	147,7	154,9	155,3	153,8	155,1
35–39	Production et distribution d'énergie et d'eau, gestion des déchets	88,7	87,9	50,2	46,9	46,7	42,5	47,2	44,5
41–43	Construction	97,6	100,1	119,2	103,4	121,3	101,1	121,3	100,7
45–97	**SECTEUR 3**	**101,9**	**100,0**	**133,1**	**117,9**	**130,8**	**114,8**	**132,1**	**116,1**
45–47	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	97,6	96,9	163,9	153,7	156,6	148,8	155,9	151,4
49–53; 58–63	Transport et entreposage; information et communication	100,4	99,5	114,5	110,7	111,8	105,0	113,4	105,8
55–56	Hébergement et restauration	104,3	102,2	141,1	110,8	143,5	109,9	138,3	104,4
64	Activités des services financiers	122,8	110,7	160,8	127,8	151,2	124,0	153,8	127,8
65	Assurance	97,7	100,1	138,2	163,3	149,7	165,0	153,6	167,4
68–82	Activités immobilières; activités spécialisées, scientifiques et techniques	102,7	101,3	104,8	80,2	103,9	78,3	106,3	79,2
85	Enseignement	97,5	96,2	79,4	61,6	91,3	69,6	91,4	67,8
86–88	Santé humaine et action sociale	102,1	100,2	129,8	109,6	128,5	106,2	133,6	109,7
90–96	Arts, spectacles et activités récréatives	95,7	92,4	123,6	97,6	122,9	95,5	123,5	94,2
	Economie marchande	**101,2**	**100,6**	**134,5**	**122,5**	**133,3**	**121,6**	**133,9**	**122,5**

Nominale: aux prix courants, Réelle: aux prix de l'année précédente

Source: OFS – Comptes nationaux (CN)

© OFS, Neuchâtel 2015

A2.3 Evolution des formes d'emplois et des conditions de travail, 2001–2014 (activité principale)

		en %		Personnes actives occupées, en milliers	
		2014	2001–2014	2014	2001–2014
Type de contrat*	Durée indéterminée	92,1	–0,9	3335	481
	Durée déterminée, 3 ans et plus	1,3	0,4	47	18
	Durée déterminée, moins de 3 ans	5,7	1,3	207	73
	Autre type de contrat, sans indication, ne sait pas	0,9	–0,8	32	–20
	Total			3620	553
Taux d'occupation	Personnes actives occupées à plein temps	63,3	–6,0	2863	132
	Personnes actives occupées à temps partiel	36,7	6,0	1656	449
	– dont			0	0
	50–89%	21,4	5,7	967	350
	0–49%	15,3	0,3	689	99
	Total			4519	581
Statut d'activité	Salariés	80,1	2,2	3620	553
	Indépendants, collaborateurs familiaux	15,2	–1,9	689	13
	Apprentis	4,6	–0,3	210	15
	Total			4519	581
Travail sur appel* (valeurs 2013)	Personnes travaillant sur appel	3,8	7,0	174	13
	– dont				
	Nombre minimum d'heures garanti	1,8	3,3	80	16
	Nombre minimum d'heures non garanti	2,0	3,7	92	–2
	Personnes ne travaillant pas sur appel	0,0	0,0	1	–1
	Total			3375	468
Indépendants sans employés	Indépendants ou salariés de leur propre entreprise, sans employés	7,0	–0,8	318	10
	Autres personnes actives occupées	93,0	0,8	4201	571
	Total			4519	581
Travail temporaire* (valeurs 2013)	Rémunération par une agence de travail temporaire	0,7	–0,1	28	2
	Autres personnes actives occupées	99,3	0,1	3520	478
	Total			3548	480
Nombre atypique d'emplois	Actifs occupés exerçant plusieurs emplois	7,0	0,8	318	73
	Autres personnes actives occupées	88,2	–0,8	3986	497
	Total			4305	570
Type d'horaire hebdomadaire** (valeurs 2013)	Lundi à vendredi	66,4	2,5	3002	442
	Le week-end uniquement (Sa/Di)	0,7	–0,4	31	–12
	Les jours ouvrables et le week-end	19,3	–2,8	871	–5
	Horaire variable	7,3	0,9	330	71
	Sans indication/ne sait pas	( )	( )	1	–6
	Total			4235	491
Travail minimal	Salariés < 6h/semaine	1,4	0,1	107	16
	Indépendants < 20h/semaine	1,2	0,2	103	22
	Collaborateurs familiaux	0,4	–0,4	99	–3
	< 6 heures par semaine			0	0
	Autres personnes actives occupées	97,1	0,1	4211	546
	Total			4519	581

* Salariés, sans les apprentis
** Personnes actives occupées, sans les apprentis
(chiffre): fiabilité statistique relative
( ): non indiqué par manque de fiabilité statistique.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS, Neuchâtel 2015

A2.4 Pourcentage d'actifs occupés dans différentes formes d'emplois flexibles, selon divers critères socio-démographiques et par secteur économique, 2014

	Contrat de travail à durée déterminée (< 3 ans)	Temps partiel (< 50%)	Travail sur appel	Actifs occupés exerçant plusieurs emplois
	Salariés, sans les apprentis	Personnes actives occupées	Salariés, sans les apprentis	Personnes actives occupées, sans les apprentis
Total	**5,7**	**13,3**	**4,6**	**7,4**
Groupes d'âges				
15–24 ans	19,7	16,4	8,6	5,4
25–39 ans	7,0	13,0	4,0	6,5
40–49 ans	2,6	13,4	4,3	8,2
50–64/65 ans	2,1	12,3	4,2	8,2
Sexe				
Hommes	4,6	4,3	3,6	5,4
Femmes	6,9	23,8	5,7	9,7
Formation				
Degré secondaire I	7,7	14,8	7,3	7,2
Degré secondaire II	4,7	16,3	5,2	6,8
Degré tertiaire	6,4	9,0	3,0	8,1
Nationalité				
Suisses	5,2	14,7	4,6	8,0
Etrangers	6,8	9,3	4,6	5,7
Secteurs économiques				
Secteur I	12,1	11,7	7,1	11,2
Secteur II	2,9	5,8	3,0	4,4
Secteur III	6,3	15,5	5,0	8,0

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS, Neuchâtel 2015

A2.5 Taux de chômage au sens du BIT selon la nationalité et la formation, en %

Degré de formation	Nationalité	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Degré secondaire I		6,1	7,5	6,5	6,3	6,8	7,5	8,3
	Suisses	4,6	5,2	4,5	4,3	4,1	4,7	5,8
	Etrangers	8,4	10,7	9,3	9,4	10,3	10,9	11,4
Degré secondaire II		3,4	3,9	4,7	3,3	3,6	4,1	4,3
	Suisses	2,8	3,3	3,9	2,7	2,8	3,2	3,3
	Etrangers	6,1	6,7	8,2	6,4	6,7	7,6	8,0
Degré tertiaire		1,9	2,7	2,4	2,4	2,4	2,8	3,0
	Suisses	1,3	2,2	1,7	1,8	1,9	1,8	2,2
	Etrangers	4,2	4,6	5,0	4,4	4,3	5,9	5,3
Total		3,4	4,1	4,2	3,6	3,7	4,2	4,4
	Suisses	2,5	3,2	3,2	2,6	2,7	2,9	3,2
	Etrangers	6,2	7,2	7,5	6,6	7,0	7,9	7,9

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS, Neuchâtel 2015

A2.6 Taux de chômage au sens du BIT selon la nationalité et par groupes d'âge, en %

Groupes d'âges	Nationalité	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
15–24 ans		7,0	8,4	7,2	5,9	6,1	7,0	7,7
	Suisses	6,2	7,5	6,0	4,5	4,8	5,8	6,5
	Etrangers	10,1	12,1	12,0	11,4	11,4	12,1	13,0
25–39 ans		3,1	4,7	4,8	3,7	4,1	4,6	4,7
	Suisses	2,0	3,5	3,2	2,5	3,0	2,9	3,2
	Etrangers	5,6	7,1	8,0	6,1	6,4	7,9	7,5
40–54 ans		2,7	2,8	3,3	2,9	3,1	3,4	3,6
	Suisses	1,8	1,9	2,6	2,1	2,1	2,4	2,7
	Etrangers	5,8	6,0	5,8	5,8	6,4	6,6	6,3
55–64 ans		2,6	2,7	3,4	3,4	2,9	3,2	3,7
	Suisses	2,1	2,2	3,0	2,8	2,1	2,1	2,4
	Etrangers	5,5	6,0	6,2	7,3	7,4	9,4	11,0
Total		3,4	4,1	4,2	3,6	3,7	4,2	4,4
	Suisses	2,5	3,2	3,2	2,6	2,7	2,9	3,2
	Etrangers	6,2	7,2	7,5	6,6	7,0	7,9	7,9

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS, Neuchâtel 2015

A3.1 Nombre estimé de personnes handicapées selon le type de domicile, l'âge et le sexe, en 2012

	Hommes			Femmes		
	0–14 ans	15–64 ans	65+ ans	0–14 ans	15–64 ans	65+ ans
Vivant dans un ménage privé [1]						
Faiblement limité·e	70 000	203 000	106 000	35 000	268 000	176 000
Fortement limité·e	13 000	76 000	51 000	8 000	88 000	71 000
Vivant en ménage collectif [2]						
Institution pour personnes handicapées	2 276	19 977	1 177	1 192	14 558	950
Home médicalisé ou pour personnes âgées	0	3 048	31 109	0	2 651	81 046

1 Enquête suisse sur la population active (ESPA). Valeurs arrondies estimées sur la base d'un échantillon représentatif de 74'193 personnes de 15 ans et plus vivant en ménage privé et identifiées comme handicapées sur la base de la définition suivante: personnes qui ont un problème de santé durable et qui se disent limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire. Les résultats pour les 0–14 ans sont tirés de l'enquête suisse sur la santé et sont extrapolés sur la base des réponses de la personne interviewée concernant la capacité des trois enfants les plus jeunes dans le ménage à mener la vie habituelle des enfants de leur âge.

2 Statistique des institutions médico-sociales, données définitives. La statistique recense les clients (qui peuvent aussi être externes). Les nombres correspondent au total des personnes prises en charge au moins une fois durant l'année (homes médicalisés: séjours de longue durée uniquement).

Sources: OFS – ESPA, ESS, SOMED

© OFS, Neuchâtel 2015

A 3.2 Part des personnes handicapées[1] selon l'âge et le sexe, en 2012, personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage privé

	Total	Hommes	Femmes
15–24 ans	6,1%	4,8%	7,5%
25–34 ans	7,0%	5,9%	8,1%
35–44 ans	9,6%	8,2%	11,0%
45–54 ans	15,1%	13,4%	16,8%
55–64 ans	21,5%	19,4%	23,6%
65–74 ans	25,4%	22,2%	28,1%
75–84 ans	32,7%	30,6%	34,3%
85 ans et plus	39,6%	37,0%	40,9%
Total	15,5%	13,2%	17,6%

[1] Personnes handicapées: personnes qui ont un problème de santé durable et qui se disent limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire.

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) © OFS, Neuchâtel 2015

A 3.3 Activité professionnelle des personnes handicapées et des personnes non handicapées, selon le sexe, en 2012, personnes de 15 à 64 ans vivant dans un ménage privé

	Personnes handicapées [1]			Personnes non handicapées		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Activité professionnelle[2]						
Personnes actives occupées	62,4%	68,0%	58,1%	81,8%	87,2%	76,1%
Personnes sans emploi (chômage)	3,9%	4,3%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
Taux d'occupation[3]						
Plein temps (90–100%)	53,6%	76,3%	32,8%	69,0%	89,9%	43,9%
Temps partiel I (50–89%)	26,8%	15,4%	37,3%	18,6%	6,8%	32,8%
Temps partiel II (<50%)	19,6%	8,3%	29,9%	12,4%	3,3%	23,4%

[1] Personnes handicapées: personnes qui ont un problème de santé durable et qui sont limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire.
[2] en % des personnes handicapées et des personnes non handicapées.
[3] en % des personnes handicapées et des personnes non handicapées, occupant un emploi.

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) © OFS, Neuchâtel 2015

A 3.4 Restrictions professionnelles pour raison de santé selon le sexe, en 2012, personnes de 15 à 64 ans vivant dans un ménage privé

	Total	Hommes	Femmes
Temps partiel pour raison de santé	**1,3%**	**1,0%**	**1,5%**
Pas cherché d'emploi car invalidité permanente	1,7%	1,7%	1,6%
Dernier emploi quitté pour raison de santé (et trouvé un autre emploi)	0,3%	0,3%	0,3%
Dernier emploi quitté pour raison de santé (et sans emploi)	1,3%	1,3%	1,4%

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) © OFS, Neuchâtel 2015

A 3.5 **Prestations financières pour invalidité selon le sexe et le degré de handicap,** en 2012, personnes de 15 à 64 ans vivant dans un ménage privé

	Total	Hommes	Femmes	Personnes handicapées[1] (total)	Personnes handicapées[1] fortement limitées
Rentes AI	4,2%	4,3%	4,0%	23,7%	51,0%
Allocations pour impotence AI	0,4%	0,5%	0,4%	2,7%	7,5%
Prestations complémentaires AI	1,0%	1,1%	0,9%	6,4%	13,9%
Indemnités journalières (AI, AM, APG)	2,4%	3,7%	1,1%	2,4%	2,1%

[1] Personnes handicapées: personnes qui ont un problème de santé durable et qui se disent limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire.

Source: OFS – Protection sociale et marché du travail (SESAM)

© OFS, Neuchâtel 2015

A 3.6 **Besoin d'aide selon l'âge, en 2012,** personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage privé

	Total	15–64 ans	65+ ans
Aide organisée (régulièrement)[1]	105 000	0,4%	5,8%
Aide informelle (régulièrement)[2]	323 000	3,3%	9,9%
Au moins une forme d'aide régulière	367 000	3,5%	12,5%

[1] Service de soins à domicile, aide pour le ménage ou pour personnes âgées, service de repas ou de transport, dans les 12 derniers mois.
[2] Aide de parents, de connaissances ou de voisins dans les 12 derniers mois (sans la médiation d'une association ou autre organisation), pour les achats, les soins, les repas, etc.

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS, Neuchâtel 2015

A 3.7 **Nature du handicap selon le type de ménage et le sexe,** en 2012

	Total	Hommes	Femmes
Personnes handicapées vivant en ménage privé[1]			
Handicap d'origine physique	77,6%	80,8%	75,3%
Handicap d'origine psychique	5,5%	4,4%	6,4%
Les deux ensemble	15,1%	13,4%	16,3%
Ni l'un, ni l'autre	1,8%	1,5%	2,0%
Personnes vivant en institution pour personnes handicapées[2]			
Handicap physique	10,5%	10,9%	10,0%
Handicap psychique	22,9%	22,9%	22,9%
Handicap mental	54,6%	52,9%	56,9%
Handicap sensoriel	2,2%	2,1%	2,3%
Autres handicaps (dépendance etc.)	9,8%	11,2%	7,8%

[1] Enquête suisse sur la santé. Personnes qui ont un problème de santé durable et qui se disent limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire.
[2] Statistique des institutions médico-sociales, données définitives.

Sources: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS), Statistique des institutions médico-sociales (SOMED)

© OFS, Neuchâtel 2015

A 6.1 Dépenses nettes de l'aide sociale au sens large, 2006-2012, par prestations en millions de Fr.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Prestations complémentaires	3079,6	3246,2	3683,7	3905,8	4074,7	4275,9	4435,9
Aide sociale	1885,4	1868,9	1788,8	1776,2	1951,3	2073,5	2371,3
Aides aux personnes âgées/ aux soins	240,3	238,0	199,9	202,4	202,0	197,5	288,8
Autres	229,1	274,6	268,3	282,4	300,9	324,9	266,1
Total	5434,3	5627,8	5940,6	6166,7	6528,9	6871,8	7362,2

Source: OFS – FinStat, SAS

© OFS, Neuchâtel 2015

A 6.2 Personnes de nationalité étrangère à l'aide sociale: proportion, taux et nombre par groupes de pays, en 2013

	Proportion (%)	Taux d'aide sociale	Nombre
Pays UE28 et AELE	32,6	3,2	38 724
Autres pays d'Europe (avec Turquie)	29,2	9,4	34 694
Afrique	19,4	29,5	23 082
Amérique du Nord	0,3	1,2	333
Amérique latine	5,7	13,4	6 821
Asie	11,7	11,8	13 875
Inconnu et autres	1,1	–	1 299
Total	100,0	6,4	118 874

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS, Neuchâtel 2015

A 6.3 Demandeurs/euses actifs occupés (dès 15 ans) à l'aide sociale selon le taux d'occupation et la structure de l'unité d'assistance, en 2013

	Total (%)	Plein temps (%)	Temps partiel (%)
Total	**100**	**32,3**	**67,7**
Dossiers concernant 1 personne	100	37,9	62,1
Familles monparentales avec 1–2 enfants(s)	100	13,6	86,4
Familles monparentales avec 3 enfants	100	13,5	86,5
Couples avec 1–2 enfant(s)	100	46,9	53,1
Couples avec 3 enfants et +	100	50,8	49,2
Couples sans enfant	100	37,5	62,5

Remarques:
– Dossiers de ménages privés ayant reçu une prestation durant la période d'enquête, sans les doubles comptages.
– En raison des arrondis, il peut arriver que la somme des pourcentages ne s'élève pas exactement à 100% mais soit quelque peu supérieure ou inférieure.

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS, Neuchâtel 2015

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion	*Contact*
Service de renseignements individuels	058 463 60 11 info@bfs.admin.ch
L'OFS sur Internet	www.statistique.admin.ch
Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents	www.news-stat.admin.ch
Publications: information approfondie	058 463 60 60 order@bfs.admin.ch
Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)	www.stattab.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch → Actualités → Publications

Publication

Office fédéral de la statistique (OFS) (2011): Rapport social statistique suisse 2011, Rapport du Conseil fédéral du 18.05.2011 en réponse au postulat «Législature. Rapport social» (2002 P 01.3788). Neuchâtel: OFS.

L'Office fédéral de la statistique a publié pour la première fois en 2011 le Rapport social statistique suisse, comme Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat «Législature. Rapport social» (2002 P 01.3788), déposé en 2001 par le conseiller national Stéphane Rossini. Lorsqu'il a été formulé, ce postulat demandait non seulement l'établissement de statistiques et d'un système d'indicateurs sociaux, mais également la publication, une fois par législature, d'un rapport social.

Ce deuxième rapport décrit, pour l'ensemble de la Suisse, les principales tendances sociales et économiques à l'oeuvre et les divers risques auxquels les personnes peuvent être confrontées durant leur existence. Une partie est consacrée à l'analyse de la protection offerte aux individus par le système de sécurité sociale suisse ainsi qu'aux groupes de la population qui font face à des risques peu ou insuffisamment couverts par ce système.

N° de commande
1201-1500

Commandes
Tél. 058 463 60 60
Fax 058 463 60 61
order@bfs.admin.ch

Prix
28 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-13169-5